EMP-ABB
École de Maintien de la Paix
Alioune Blondin Beye

Revue Scientifique N°1

DE L'ÉCOLE DE MAINTIEN DE LA PAIX ALIOUNE BLONDIN BÈYE (EMP-ABB)

Septembre 2024

CONFLITS DJIHADISTE ET TERRORISTE DANS LA BANDE SAHELO-SAHARIENNE :

ACTEURS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Sous la direction de :

- Dr Birama Apho LY (Directeur du CARESS)
- Dr Attaher A. MAIGA (Directeur adjoint du CARESS)
- Dr Modibo DIARRA (Directeur de rédaction de la Revue)

CONFLITS DJIHADISTE ET TERRORISTE DANS LA BANDE SAHELO-SAHARIENNE : ACTEURS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

NUMERO 1

Septembre 2024

ISSN : 1987-1783

Dossier coordonné par :

- Dr Birama Apho LY, Directeur du CARESS
- Dr Attaher MAIGA, Directeur Adjoint du CARESS
- Dr Modibo DIARRA, Directeur de Rédaction de la Revue

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EMP-ABB

L'Ecole de Maintien de la Paix-Alioune Blondin Bèye (EMP-ABB), Centre d'Excellence de formation et de recherche, s'est dotée en janvier 2024, à travers son Centre d'Analyse et de Recherche de l'Espace Sahélo Saharien (CARESS), d'une Revue scientifique, dénommée la Revue scientifique de l'Ecole de Maintien de la Paix-Alioune Blondin Bèye. Cette revue vient combler un vide, en offrant la possibilité de publication aux chercheurs, qui s'intéressent notamment au Sahel et aux mutations qui sont en cours dans l'espace sahélo-saharien. La Revue scientifique de l'EMP-ABB propose, en conséquence, un espace scientifique de publication des travaux de recherche aux enseignants-chercheurs, aux chercheurs, aux doctorants et aux étudiants en Master. Elle est ouverte à toutes les nationalités et accueille des travaux scientifiques sur les thématiques abordant des questions de paix, de sécurité, de gouvernance, de justice, de droit de l'homme, de genre, de géopolitique et de coopération internationale. Ainsi, elle publie des articles empiriques, des articles théoriques, des notes d'analyse, des comptes rendus et des revues de littérature qui ont un lien tenu avec l'espace sahélo-saharien. Au-delà de la publication des numéros thématiques, la Revue publie des varia qui traitent des problématiques de la sous-région Sahel- Sahara.

Le présent numéro est un dossier thématique suivi d'un varia. Il a été coordonné par les Dr. Birama Apho LY (Directeur du CARESS), Attaher MAIGA (Directeur adjoint du CARESS) et Modibo DIARRA (Directeur de rédaction de la revue). Le thème qui y a été traité est d'une actualité brûlante et interpelle toutes les couches de la société sahélienne. Il s'agissait d'analyser les conflits terroristes dans la bande sahélo-saharienne en mettant l'accent sur les acteurs en présence, les enjeux et les perspectives. Pour ce faire, onze (11)

articles ont été retenus et répartis entre deux axes : « Terrorisme et insécurité au Sahel », « Gestion des conflits et résilience ». La rubrique varia abrite deux (02) articles, dont le premier porte sur « les famines au Sahel » et le second sur « la souveraineté des Etats du Sahel ».

Ce premier numéro est d'intérêt par l'actualité du thème traité et par les différentes contributions proposées par des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des administrateurs originaires du Mali et de l'Afrique tout entière. Cela a l'avantage d'offrir des points de vue variés qui sont parfois divergents, mais qui convergent souvent vers des réalités évolutives identifiables sur le terrain. La convergence d'idées réconforte un état de vérité et les divergences sont des nuances de cette manifestation de la vérité. C'est peut-être ce qui fait la beauté de la recherche scientifique, à l'instar de celle du monde, au sens d'Amadou Hampaté BA qui soulignait dans sa lettre à la jeunesse que : « De même que la beauté d'un tapis tient à la variété de ses couleurs, la diversité des hommes, des cultures et des civilisations fait la beauté et la richesse du monde. »

Chers lecteurs, chers passionnés du Sahel ou simples curieux de la compréhension de notre espace !

J'espère que vous aurez plaisir à lire ces articles afin de vous imprégner davantage de toute la complexité des conflits qui secouent l'espace Sahélo-Saharien. Convaincu que la lecture est « nourriture » de l'esprit, je vous souhaite une bonne dégustation !

Je vous remercie !

Colonel Souleymane SANGARE
Chevalier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EMP-ABB II
EQUIPE DE REDACTION VI
MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE VII
COMITE DE LECTURE VIII
TERRORISME ET INSECURITE AU SAHEL 1
L'IMPLICATION DES TERRORISTES DANS L'AMPLIFICATION DE CERTAINS CONFLITS COMMUNAUTAIRES AU SAHEL 2
Dr Abdoulaye MAIGA
CONFLITS DJIHADISTES ET TERRORISTES DANS LES REGIONS DU CENTRE DU MALI : ACTEURS, ENJEUX ET PERSPECTIVES 27
Hamidou A. GANABA
TERRORISME TRANSFRONTALIER EN AFRIQUE : POUR UN RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ENTRE PAYS AFFECTES ... 49
Patrick KABOU
INSECURITE ET TERRORISME AU SAHEL : CONSEQUENCES D'UNE GOUVERNANCE MONDIALE ? 63
Aboubakar DOLO
LE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE : UNE APPROCHE DE RESOLUTION DE LA CRISE TERRORISTE DANS LA COMMUNE DE BANH AU BURKINA FASO 84
PALENFO Anihifahata Yacoub Sié Rachid
LE DJIHADISME ET LE TERRORISME DANS LA RÉGION DU SAHEL : ENTRE ENJEU GÉOPOLITIQUE ET INTÉRÊT ÉCONOMIQUE 101
Dr Baba SISSOKO
ANALYSE DES CAUSES DE L'INSECURITE AU MALI SOUS LE PRISME DE LA GOUVERNANCE 121
Serge KONE
RECRUTEMENT DES GROUPES ARMES DJIHADISTES AU CENTRE DU MALI : UN DIAGNOSTIC DU PHENOMENE 147
Dr Soungalo ZOROME, Auteur correspondant
Dr Issiaka DIAFAR

Dr Idrissa KELLY

Pr Idrissa Soiba TRAORE

GESTION DES CONFLITS ET RESILIENCE 168

STRATÉGIES DE RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE DANS LES RÉGIONS DE SÉGOU, SIKASSO ET TOMBOUCTOU FACE AUX CONFLITS PROLONGÉS 169

Dr Ismaila MOUNKORO

TENTATIVES D'EXCLUSION ET PARTICIPATION DIFFUSE DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE RESOLUTION DE CONFLITS AU MALI 187

Néné Maïna BA

Youssouf KARAMBÉ, Auteur correspondant

ORGANISATIONS ISLAMIQUES ET CRISE POLITICO-SECURITAIRE AU MALI : DE 2012 À 2024 207

Amidou TOUNGARA, Auteur correspondant

Djibril SOUMARE

Ahmed IBRAHIM

RUBRIQUE VARIA 224

LE SAHEL OUEST-AFRICAIN : FAMINES ET COMPORTEMENTS SOCIAUX ASSORTIS 225

Dr Djibril SOUMARE, Auteur correspondant

Dr Ali DIABIGUILE

LES ETATS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA FACE A LEUR SOUVERAINETE 236

Dr El Hadji Ousmane BORE

EQUIPE DE REDACTION

Directeur de rédaction : Dr Modibo DIARRA, Maître de Conférences

Secrétaire : Mme BERTHE Djenebou THIERO

MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE

Allemagne

1. Dr Jon-Hans COETZER

Mali

1. Dr Colonel Birama Apho LY
2. Dr Colonel Attaher A. MAIGA
3. Dr Modibo DIARRA

Maroc

1. Pr Rachid EL HOUDAIGUI
2. Pr El Hassane BOUQUENTAR
3. Pr El Mostapha REZRAZI

Suisse

1. Pr Laurent GOETSCHEL

COMITE DE LECTURE

- Pr Bréma Ely DICKO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Idrissa Soïba TRAORE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Sidi Lamine BAGAYOKO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Mamadou DIA, Institut Universitaire de Pédagogie (Mali)
- Dr Diakalia SIDIBE, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Pr Bowendsom Claudine Valérie Rouamba OUEDRAGO, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou (Burkina)
- Dr Moussa Martin TESSOUGUE, Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)
- Dr Boubacar SANOGO, Maître de Conférences, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Dr Ibrahim Boubacar SOW, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Dr Allaye NIANGALY, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Dr Nouhoum Salif MOUNKORO, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Dr Mamadou Lamine DEMBELE, Maître de Conférences, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Dr Ali TOUNKARA, Maître de Conférences, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Dr Moriké DEMBELE, Maître de conférences, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Dr Aboubacar Abdoulwahidou MAIGA, Maître de Conférences, Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de Communication (Mali)
- Dr Ibrahima TRAORE, Maître de Conférences, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

TERRORISME ET INSECURITE AU SAHEL

L'IMPLICATION DES TERRORISTES DANS L'AMPLIFICATION DE CERTAINS CONFLITS COMMUNAUTAIRES AU SAHEL

Dr Abdoulaye MAIGA

Résumé

Cet article est une contribution théorique qui analyse l'implication des groupes armés dans les conflits communautaires au Sahel ayant tendance à dépasser le terrorisme, en nombre d'incidents et de victimes et ceci, pendant que les efforts des Etats et de la communauté internationale portent essentiellement sur le contre-terrorisme. Excroissance du terrorisme ou conflictualité distincte du terrorisme ? Il est important de s'intéresser aux conflits intercommunautaires parce que leur règlement conditionne le succès du contre-terrorisme. La méthode employée est l'analyse qualitative qui s'appuie sur des ouvrages et les grilles élaborées par certains théoriciens de la guerre. Comme résultat, l'étude montre les difficultés de gestion des conflits par les Etats à cause de nombreux facteurs, notamment les manipulations exercées par les terroristes sur les populations.

Mots clés : Conflits communautaires - Milices - Sahel - Terrorisme - Terroriste.

Abstract

This article is a theoretical contribution analyzing the involvement of armed groups in community conflicts in the Sahel, which tend to outnumber terrorism in terms of incidents and victims, while the efforts of states and the international community are focused on counter-terrorism. Is this an outgrowth of terrorism, or a form of conflictuality distinct from terrorism? It is important to focus on inter-community conflicts, as their resolution is crucial to the success of counter-terrorism. The method employed is qualitative analysis, based on the literature and grids developed by certain war theorists. As a result, the study shows how difficult it is for the State to manage conflicts due to a number of factors, including the manipulation of populations by terrorits.

Keywords: Community conflicts – Militias– Sahel – Terrorism - Terrorist.

INTRODUCTION

Beaucoup d'observateurs avaient prévu, à juste titre, la disparition du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC). Ce groupe terroriste, sous les pressions de l'Armée algérienne, s'est retranché dans le Sahara : une vaste zone désertique avec une faible présence sécuritaire et pouvant servir de sanctuaire terroriste.

La surprise fut grande, car, loin de s'affaiblir, le GSPC s'est renforcé. Parmi les facteurs de cette fortification, on peut mentionner l'allégeance du groupe Al-Qaïda en 2006, faisant de lui une filiale : Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI). Depuis cette date, AQMI a connu diverses mutations et avancées dont le couronnement tristement symbolique a été l'occupation d'une partie du territoire malien. Cette zone, un temps sous contrôle terroriste, a été libérée grâce à l'intervention militaire franco-malienne du 11 janvier 2013.

L'action militaire, pour chasser les terroristes, a été suivie par diverses initiatives dont le déploiement[1], en 2013, d'une Mission de stabilisation de la paix : la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). Ce déploiement de la MINUSMA devrait servir essentiellement à instaurer la stabilité au Mali, après des opérations militaires ayant permis de détruire plusieurs sanctuaires terroristes.

Cependant, ce séquençage connait de sérieuses anicroches à cause de la capacité d'adaptation et de résilience des groupes terroristes qui ont basculé dans le combat asymétrique. Au nombre des difficultés qui sont apparues, on peut mentionner :

- la complexification et la persistance des incidents terroristes ;
- une augmentation du nombre de victimes militaires et civiles : à titre illustratif, la MINUSMA est la mission de maintien de la paix la plus meurtrière au monde (2021) ;

[1] La MINUSMA a été déployée le 25 Avril 2013 par la résolution 2100 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

- la reconfiguration des groupes terroristes : à titre de rappel, l'évolution d'AQMI a été marquée par des dissidences, comme celle d'El-Mourabitoune, qui finira par réintégrer la mouvance AQMI. Actuellement opèrent dans le Sahel, le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans qui est une fusion d'AQMI, Ansar Dine, le Front de Libération du Macina, la Khatiba Almourabitoune. L'Etat Islamique dans le Grand Sahara, dont le leader Adnane Abou Walid al-Sahraoui, est un dissident d'El-Mourabitoune et Ansarul Islam qui est actif au Burkina Faso.
- Une extension géographique de la menace terroriste du Sahel vers les côtes de l'Afrique de l'Ouest. Participent de cette dynamique, les attentats de Grand Bassam en Côte d'Ivoire, commis le 13 mars 2016 ainsi que l'assassinat d'un prêtre espagnol et de 4 douaniers à Nohao, une localité burkinabè proche de la frontière togolaise, le 15 février 2019.

Loin d'être un conflit nouveau, les affrontements communautaires sont quasi-consubstantiels à la vie des communautés au Sahel. Selon Elfversson et Brosche (2019), un conflit communautaire se définit comme[1] « Violent conflict between non-state groups that are organised along a shared communal identity. (…) Violent conflict refers to the fact that the parties use lethal violence to gain control over some disputed and perceived indivisible resource, such as a piece of land or local political power" (2019).

Cette définition rend compte de la complexité des conflits communautaires. Ce serait, alors, une véritable gageure que de traiter tous ces conflits dans ce modeste article, pour deux raisons : d'une part, le débat doctrinal concernant la qualification des tensions communautaires est loin d'être clos. Par exemple, Dakono (2019) estime que ces affrontements au Sahel constituent plutôt des conflits socioprofessionnels.

[1] Traduction par nos soins : « Un conflit violent entre des groupes non étatiques organisés autour d'identité communautaire (…) Par conflit violent, on entend le fait que les parties recourent à la violence meurtrière pour contrôler certaines ressources indivisibles contestées et perçues, telles qu'un morceau de terre ou un pouvoir politique local ».

Dans le sillage de notre constat, Guichaoua (2016) révèle la difficulté de « labelliser » la conflictualité communautaire au Sahel, c'est-à-dire d'en dégager une perception identique. Il affirme, à juste titre, que la présence de différents groupes et de différents facteurs rend impossible cette labellisation. Il ajoute que cette approche serait même porteuse d'erreurs, car la labellisation indique déjà un mode de résolution du conflit. Ainsi, identifier une solution pour régler les conflits intercommunautaires serait effectivement illusoire.

Et d'autre part, les motifs d'affrontements sont multiples, comme cela apparait dans la définition d'un conflit communautaire, selon Elfversson Et Brosche (2019), mentionnée plus haut. Une analyse casuistique et rigoureuse voudrait que chaque conflit soit traité séparément. Donc, nous ne nous intéresserons qu'aux conflits communautaires qui se déroulent dans des zones d'opérations des groupes terroristes. Plus précisément, cet article pose la problématique d'une nouvelle mutation des groupes terroristes qui semblent avoir trouvé dans les conflits intercommunautaires un moyen d'être présents tout en réduisant leur visibilité.

Pour traiter cette problématique, nous verrons successivement une analyse des conflits communautaires au Sahel, précisément au Mali et au Burkina Faso (***Première partie***) puis, l'exacerbation de ces conflits par les groupes terroristes (***seconde partie***).

I. Analyse des conflits communautaires au Sahel

Avant d'explorer le fondement théorique des conflits communautaires à l'aune de certains paradigmes doctrinaux (B), il serait indiqué au préalable d'évaluer cette menace (A).

A. Etat de la menace

Le choix du Mali et du Burkina Faso n'est pas fortuit. En effet, ces deux Etats constituent l'épicentre quantitatif de la menace terroriste au Sahel, eu égard au nombre d'incidents qui y sont commis et comparativement aux autres Etats (CICR, 2020).[1]

A partir de l'exploitation de différentes études et articles, on retient que les conflits communautaires les plus graves au Mali et au Burkina Faso sont présentés, de manière non limitative, comme suit :

- Peul-dogon ;
- nomades/sédentaires ;
- agriculteurs/éleveurs ;
- Peul/dozos (chasseurs traditionnels) ;
- Peul/Touarègues-Arabes ;
- Peul/Mossi ;
- Peul/Kogleogo (initialement des gardiens de la nature, aujourd'hui, ils effectuent des missions de sécurité).

En plus de ces cas, il n'est pas rare de constater que la conflictualité existe au sein des différents groupes (intra-communautaires).

Cette présentation donne à réfléchir, d'autant plus qu'on a tantôt des affrontements entre groupes ethniques (peul et dogon), tantôt des affrontements entre groupes socioprofessionnels (éleveurs et agriculteurs), comme le souligne Dakono (2019). En synthétisant les récits, il ressort que sur le traditionnel affrontement pour les ressources, notamment l'eau et la terre, s'est greffé un autre motif de belligérance à savoir l'auto-sécurisation sur fond de cycles d'attaques-représailles : à l'attaque subie par une communauté, suit une revanche contre la communauté présumée agresseur.

[1] Selon le CICR, citant des données d'ACLED, entre le dernier trimestre de 2019 et le premier trimestre de 2020, le nombre d'incidents est passé de 402 à 709 au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Communiqué de presse du CICR du 08-07-2020 https://www.icrc.org/fr/document/le-sahel-est-le-theatre-dun-conflit-sans-frontieres (consulté le 09-11-2020)

L'ampleur de ces affrontements communautaires est sans commune mesure avec celle des incidents terroristes. A titre d'exemple, selon ECOWARN[1], 500 personnes ont été tuées, suite à cette conflictualité en 2018 au Mali. En 2019, la tendance est loin d'être à la baisse : le 23 mars, suite à l'attaque d'un village peul à Ogossagou, de nombreux peuls ont été assassinés : le plus âgé avait 102 ans et le moins âgé, 02 mois. Quelques jours après, au Burkina Faso, on déplorait un incident similaire ayant fait 32 morts à Arbinda où l'assassinat d'un chef de village a été vengé par une descente d'assaillants non identifiés, dans un village peul (BBC News Afrique Burkina, 2019).

Ces évènements, en particulier celui d'Ogossagou, ont suscité un vif émoi national et international, car ce record macabre n'avait jamais été atteint, y compris par les terroristes. En plus du lourd bilan humain, il est important de relever que ces conflits entrainent de graves conséquences humanitaires. Rien que dans la région de Mopti, le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires de l'Organisation des Nations Unies (2019) a estimé que le nombre de personnes déplacées internes est passé de 2 000, en fin 2017, à près de 57 000, au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 27,50%.

La carte thermique ci-dessous rend suffisamment compte du fait que le centre et l'est du Mali, ainsi que le nord du Burkina Faso, constituent les épicentres de cette conflictualité intercommunautaire. Dans ces Etats, la particularité du phénomène réside dans le fait que ces zones affectées par les conflits intercommunautaires, sont également celles dans lesquelles opèrent les groupes terroristes : les deux zones de manifestation de la menace sont superposées. On y constate une corrélation géospatiale.

[1] ECOWAS Early Warning and Response Network

Carte thermique des Conflits communautaires dans le SAHEL 2018-2019

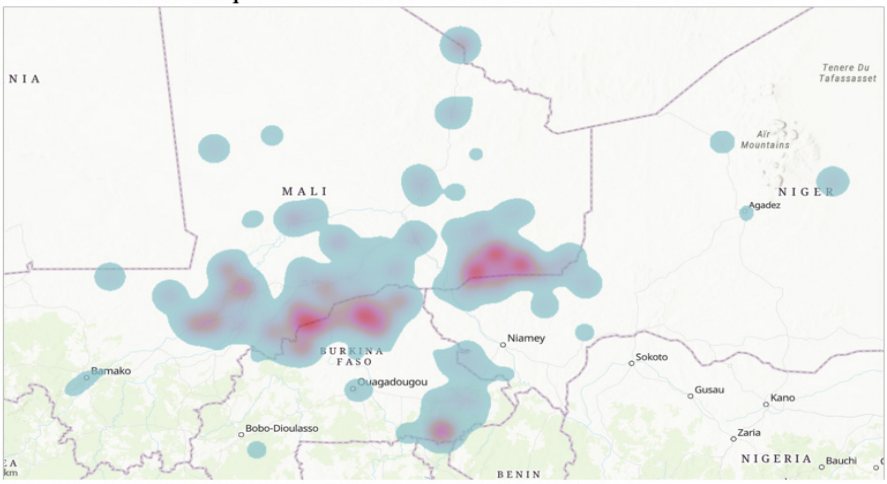

Source : ECOWAS EARLY WARNING AND RESPONSE NETWORK (ECOWARN)

A. La détermination du fondement théorique des conflits communautaires

Les types d'acteurs impliqués dans les conflits communautaires ne facilitent pas leur compréhension. Par exemple, les Peuls, les Mossis ou les Touaregs constituent des ethnies. A l'inverse, les éleveurs, les agriculteurs, les dozos[1], les Kogleogo[2] constituent des groupes socioprofessionnels, c'est-à-dire constitués autour d'une activité professionnelle qui les caractérise dans la société.

Et de ce fait, pour appréhender le sujet, il serait intéressant de l'analyser à la lumière de la doctrine de la taxinomie de Loup Francart, la théorie des guerres civiles de Derriennic, le dilemme de sécurité intra-étatique de Barry Posen.

[1] Les Dozos représentent une confrérie de chasseurs traditionnels dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Mali. Avec l'insécurité, ils se sont impliqués dans la sécurisation des populations.

[2] Les Kogleogo, à l'origine sont les gardiens de la Brousse au Burkina Faso. Avec l'insécurité, ils se sont impliqués dans la sécurisation des populations.

✓ Taxinomie de Loup FRANCART[1]

Il identifie trois types de groupes auteurs de violence illégitime dans un Etat. Il s'agit des groupes subversifs, des groupes prédateurs et des groupes revendicateurs.

Les groupes subversifs sont ceux qui cherchent à renverser ou à contester l'ordre établi, ses lois et ses principes. Les plus actifs aujourd'hui au Sahel sont les groupes salafistes. Quant aux groupes prédateurs, ils ne sont motivés que par la recherche du profit, il n'y a point d'idéologie ni de projet politique dans la prédation. Au nombre des prédateurs, on peut citer les acteurs impliqués dans la criminalité transnationale organisée : trafiquants de drogue, trafiquants d'armes, trafiquants de migrants. Enfin, les groupes revendicateurs sont ceux qui utilisent la violence, sur fond de prétexte politique, pour faire sécession : amélioration de la gouvernance par l'exigence d'une meilleure gouvernance et un partage du pouvoir qu'ils jugent inéquitable, comme c'est le cas des divers groupes armés rebelles. L'Etat est le principal protagoniste auquel s'opposent les groupes subversifs et les groupes revendicateurs. Quant aux prédateurs, la recherche du profit est un objectif en filigrane de plusieurs acteurs.

Qu'en est-il des conflits communautaires ? A l'analyse, il ressort que ceux-ci n'apparaissent pas dans cette taxinomie pour les raisons suivantes : la belligérance intercommunautaire oppose directement des groupes ; ensuite l'Etat n'apparait pas explicitement comme un acteur du conflit. Cependant, plusieurs récits de conflits intercommunautaires évoquent des cas de pillage perpétrés par certains assaillants. Ainsi, le facteur de la prédation, tout en n'expliquant pas toutes les dimensions de la conflictualité intercommunautaire, n'en est pas pour autant exclu.

[1] Général à la retraite, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la stratégie et la gestion des crises. Dans son ouvrage *Livre Gris sur la Sécurité et la Défense*, Paris, Economica, 2006, il procède à une classification des groupes générant la violence illégitime.

✓ La théorie des guerres civiles de Jean-Pierre Derriennic[1]

L'auteur de la théorie des guerres, après avoir défini la guerre civile comme « Celle opposant les citoyens entre eux » (Derriennic, 2001, p. 71), identifie 3 types de guerres civiles : partisane, socio-économique et identitaire.

Les guerres civiles partisanes « […] sont celles où s'opposent des groupes auxquels il est possible d'adhérer par une décision individuelle. On y participe en prenant parti, d'où leur nom […] » (Derriennic, 2001, p. 24). Au-delà de l'adhésion, l'élément fondamental dans un conflit partisan est la formulation d'une idéologie de guerre civile. C'est cette dernière qui permet de fédérer des groupes autour d'enjeux communs qui ne font pas l'unanimité et qui sont contestés par d'autres groupes. Quant aux guerres civiles socio-économiques, elles opposent des groupes dont les membres sont réunis en fonction de leur spécialisation économique dans la société. Enfin, dans les guerres civiles identitaires, s'affrontent des groupes « […] auxquels on appartient de naissance et dont il est impossible ou très difficile de changer » (Derriennic, 2001, p. 71).

Identifier le fondement de la conflictualité communautaire à travers le prisme de la théorie des guerres civiles n'est pas aisé. En effet, la dimension partisane, en référence à la définition de l'auteur, dans la conflictualité communautaire est absente. Comme cela a été mentionné plus haut, la terminologie «conflit communautaire» recouvre des réalités bien différentes. Par exemple, des conflits entre Peuls (qui sont un groupe ethnique) et Dozos (une confrérie de chasseurs) entrent difficilement dans la catégorie identitaire, du fait de la différence de profil des acteurs, c'est-à-dire d'un côté, un groupe identitaire et, de l'autre, un groupe socio-professionnel. En outre, le facteur relatif au groupe, c'est-à-dire l'existence d'une entité unique et homogène représentant tous les membres du groupe, est très faible. En effet, il est important de souligner que l'ethnie peule est divisée par des conflits en interne : conflits intra-communautaires. Subséquemment,

[1] Derriennic Jean-Pierre enseignait au Département de science politique de l'Université Laval. Il a notamment publié *Les guerres civiles* (Presses de Sciences Po, 2001), dans lequel, il décrit les types de guerres civiles.

cette ethnie, comme bien d'autres, est loin de constituer une entité homogène. Enfin, la dimension socio-économique des conflits communautaires constitue un facteur parcellaire, incapable d'expliquer à lui seul la menace.

✓ Le dilemme de sécurité intra-étatique de Barry Posen[1]

Le dilemme de sécurité est l'un des concepts centraux de la conflictualité internationale, formulée par l'Ecole réaliste. Il apparait dans le contexte suivant :

> En situation généralisée d'incertitude quant aux motivations de sécurité des uns et des autres, les Etats choisissent de renforcer leur propre sécurité, au détriment de celle des autres, par une capacité accrue de défense. Cette situation empêche les Etats de se faire confiance et de se désarmer. Au bout du compte, la sécurité recherchée et obtenue par les uns engendre l'insécurité chez les autres. (David, 2006, p. 364).

Barry Posen applique le dilemme de sécurité, pour la première fois, à des conflits internes, précisément ceux des Balkans : le dilemme devient alors intra-étatique. Selon lui, les faiblesses ou la faillite de l'Etat à assurer la sécurité (Barry, 1993, p. 29) oblige les groupes à prendre en charge leur propre sécurité. Par conséquent, tous les groupes s'arment et élaborent surtout une perception de leur adversaire. L'incertitude et le désir de s'armer provoquent un dilemme de sécurité intra-étatique.

Il ne serait pas très utile de détailler ici le dilemme de sécurité intra-étatique, proposé pour expliquer les délitements des Etats dans les Balkans et l'émergence de nouveaux Etats. Toutefois, certains éléments de ce dilemme sont observés dans les conflits communautaires. On peut évoquer, à titre d'exemple, la création des milices. Selon l'auteur, cette réalité seule, rend suffisamment compte des difficultés des Etats à assurer la sécurité des populations. Le dilemme de sécurité se met en place, car les groupes, conscients des difficultés de l'Etat, s'arment et construisent une perception de leur adversaire.

[1] Posen Barry est professeur de sciences politiques au Massachusetts institute of technology (MIT), directeur émérite du programme d'études sur la sécurité du MIT. Il a écrit plusieurs ouvrages et articles dans le domaine des relations internationales.

En revanche, à la différence des conflits ethniques dans les Balkans, le facteur ethnique n'est qu'un des paramètres de la conflictualité communautaire dans le Sahel. Ce facteur s'amalgame avec d'autres, comme les rôles socio-économiques des acteurs en conflit (dozos, Kogleogo). En outre, les conflits intra-communautaires sont la preuve d'une faible « ethnicisation ».

A la fin de cet examen des conflits communautaires à la lumière de quelques modèles doctrinaux, nous constatons qu'aucune des théories n'explique, à elle seule, cette conflictualité. Ce constat n'est pas une surprise. Presque tous les paradigmes théoriques subissent le fléau du dépassement relatif, comme le souligne si justement Gayraud (2017, p. 22) :

> Les définitions et les distinctions, hier évidentes, sont devenues floues : entre la guerre et la paix, entre le public et le privé, entre la police et l'armée, entre le terrorisme et le gangstérisme, entre le légal et l'illégal, entre le légitime et l'illégitime, etc., il n'y a plus de consensus ni sur la caractérisation de ce que sont la paix et la guerre ni sur la définition de l'ennemi. Le brouillard domine, l'incertitude règne, la confusion s'impose.

Cependant, on retrouve des éléments théoriques parcellaires, dans les modèles passés en revue, qui permettent une compréhension à minima de la conflictualité intercommunautaire. Par voie de conséquence et compte tenu de la nécessité de mieux comprendre cette menace, une mise en perspective historique de l'exacerbation de cette menace par les groupes terroristes pourrait être une alternative intéressante.

I. LE PROCESSUS D'EXACERBATION DES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES PAR LES GROUPES TERRORISTES

Pour avoir une meilleure compréhension des conflits intercommunautaires, il est judicieux de s'appesantir sur quelques voies et moyens que les terroristes ont utilisés pour les amplifier, à savoir : l'exploitation des routes de trafic (A) et la promotion des cadres locaux (B).

A. L'exploitation des routes de trafic dans l'espace sahélo-saharien

L'espace sahélo-saharien est une vaste zone géographique de séparation entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. Historiquement, il a abrité un trafic florissant : le commerce transsaharien qui a connu son essor au VIIIème siècle (Igue, 2023, p. 4). Ce trafic ne s'est pas estompé avec les indépendances dans les années 1960. Bien au contraire, il a été longtemps toléré par les Etats au sud du Sahara, car il atténuait les vulnérabilités socio-économiques des populations locales, comme l'illustre la renommée du lait de marque LAHDA (Ouallet, 2019), produit en Algérie et introduit par voie de contrebande dans les Etats frontaliers au sud de l'Algérie. Le trafic était contrôlé par des tribus locales.

Le trafic a évolué et est passé des produits alimentaires à d'autres types de produits qui généraient plus de profit, comme la cigarette de marque « Marlboro ». Avant d'être un terroriste de renommée internationale, Mokhtar Belmokhtar s'est d'abord illustré dans le trafic de cigarettes, ce qui lui a valu le surnom de « Mister Marlboro » (Ouallet, 2019).

L'inquiétude de la communauté internationale pour le trafic sahélo-saharien grandit surtout dans les années 2000, lorsque les routes de trafic du Sahel ont commencé à être utilisées pour l'acheminement de la cocaïne vers l'Europe. Initialement, le trafic de cocaïne s'opérait directement de l'Amérique vers l'Europe, principalement par voie maritime. L'amplification des mesures de lutte européennes contre le trafic ainsi que le contrôle de la méditerranée ont poussé les trafiquants à trouver une voie de bifurcation. C'est ainsi que les côtes ouest-africaines sont devenues des zones de débarquement de la cocaïne, et le Sahara comme voie terrestre pour acheminer la cocaïne en Europe.

Il est important de souligner que l'essor du trafic de cocaïne dans le Sahara a presque coïncidé avec l'établissement du Groupe salafiste pour la prédication et le Combat, refugié dans cette zone. Parmi d'autres facteurs ayant permis la mutation du GSPC, on peut mentionner les rançons issues de kidnapping d'Occidentaux et le trafic de cocaïne qui génèrent des milliards de dollars. Cette manne permet aux terroristes de renforcer leurs capacités opérationnelles et de conquérir les populations en subvenant à leurs besoins. Des événements quasi-hollywoodiens comme l'atterrissage d'un Boeing 727

présumé chargé de cocaïne en novembre 2009, suivi de son incendie, illustrent les enjeux liés à ce trafic.

Afin de mieux s'implanter dans le Sahara et profiter du trafic, Moctar Belmokhtar, le leader d'Al-Mourabitoune, s'était marié avec deux femmes à Tombouctou. Ce choix, hautement calculé, lui aurait sans doute permis d'obtenir la protection de certaines tribus dans le cadre du trafic. A ce sujet, Courrèges (2019), donne plus de détails sur le profil des épouses d'Al-Mourabitoune :

La première d'entre elles appartient à une famille d'ascendance chérifienne (c'est-à-dire descendante du Prophète Mahomet (PSL), donc très respectée et très influente. **La seconde** est la fille d'un chef berabiche, une communauté d'origine arabe installée au nord du Mali depuis des siècles et qui tient l'essentiel des commerces de la ville de Tombouctou.

Aussi, donnant un aperçu détaillé des liens familiaux, Mesa, B. affirme-t-il que le clan familial se forge et se consolide autour d'une activité criminelle qui draine des millions d'euros de bénéfices qui ne sont qu'à la portée d'une élite très réduite. L'unité de ces structures liées au crime organisé sur la base de l'appartenance ethnique et des liens familiaux renforce le réseau et assure sa pérennité. (Mesa, 2017).

B. La promotion des cadres locaux

Dans le tableau ci-dessous, élaboré à partir de la liste des personnes et entités terroristes des Nations Unies, il ressort clairement qu'il a fallu attendre 2013 pour voir un terroriste local, en l'occurrence Iyadh Ag Ghaly. Avant cette période, tous les cadres d'AQMI étaient, de par leur nationalité, étrangers à l'Afrique subsaharienne (UNS, 2019).

LISTE DES INDIVIDUS TERRORISTES D'AL-QAIDA AU MAGHREB ISLAMIQUE		
NOM ET PRÉNOM	NATIONALITÉ	ANNÉE D'INSCRIPTION
Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri	Égypte	5 janvier 2001
Omar Mahmoud Uthman	Jordanie	17 octobre 2001
Mohamed ben Belgacem ben Abdallah al-Aouadi	Tunisie	24 april 2002
Mohamed Aouani	Tunisie	24 avril 2002
Al-Mokhtar ben Mohamed ben al-Mokhtar Bouchoucha	Tunisie	24 avril 2002
Sami ben Khamis ben Saleh Elsseid	Tunisie	24 avril 2002
Abd el Kader Mahmoud Mohamed el Sayed	Égypte	24 avril 2002
Adel ben al-Azhar ben Youssef ben Soltane	Tunisie	3 septembre 2002
Yassine Chekkouri	Maroc	3 septembre 2002
Mehdi ben Mohamed ben Mohamed Kammoun	Tunisie	3 septembre 2002
Tarek ben Habib ben al-Toumi al-Maaroufi	Tunisie	3 septembre 2002
Abdelhalim Hafed Abdelfattah Remadna	Algérie	3 septembre 2002
Isam Ali Mohamed Alouche	Jordanie	3 septembre 2002
Mokhtar Belmokhtar	Algérie	11 novembre 2003
Saifi Ammari	Algérie	4 décembre 2003
Djamel Lounici	Algérie	16 janvier 2004
Fethi ben Hassen ben Salem al-Haddad	Tunisie	17 mars 2004
Kamel Djermane	Algérie	3 mai 2004

Imad ben Bechir ben Hamda al-Jammali	Tunisie	23 juin 2004
Habib ben Ahmed al-Loubiri	Tunisie	23 juin 2004
Abdelmalek Droukdel	Algérie	27 août 2007
Yahia Djouadi	Algérie	3 juillet 2008
Amor Mohamed Ghedeir alis : Abou Zeid	Algérie	3 juillet 2008
Salah Eddine Gasmi	Algérie	3 juillet 2008
Ahmed Deghdegh	Algérie	3 juillet 2008
Djamel Akkacha	Algérie	5 février 2013
Iyad ag Ghali (Ansar Dine 2011). Touarègue	Mali	**25 f**évrier 2013
Muhammad Jamal Abd-Al Rahim Ahmad Al-Kashif	Égypte	21 octobre 20132
Mohamed Lahbous (MUJAO) Mouvement pour l'Unification et le Jihad en Afrique de l'Ouest (Octobre 2011)	Mali	24 octobre 2013
Abubakar Mohammed Shekau	Nigéria	26 juin 2014

Source : Nations Unies, Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida.

Il est important de rappeler que Iyadh Ag Ghaly émerge comme acteur terroriste dans le contexte, à la veille de l'occupation djihadiste d'une partie du territoire national malien. Avec le recul, il appert que le choix porté sur cette figure ne relevait pas du hasard. En effet, Ag Ghaly est un leader de la rébellion au Mali. C'est un Ifoghas, influent dans son milieu. A titre de rappel, il a été l'un des signataires de l'Accord de Tamanrasset du 06 janvier 1991, au nom des groupes armés rebelles.

En misant sur Ag Ghaly, un ancien rebelle, radicalisé au point de créer son propre groupe salafiste, les terroristes ont ainsi pu participer, aux côtés des mouvements séparatistes, à l'occupation de 55% du territoire malien.

Plus tard, ils ont chassé les mouvements sécessionnistes et ont administré seuls les territoires conquis en y instaurant la loi islamique. Bien avant le Mali, cette même approche a été appliquée, d'une part, en Syrie, où à la suite du printemps arabe, l'Armée syrienne Libre a lancé les hostilités contre le Gouvernement syrien, avec le soutien des terroristes, avant d'être supplantée par l'Etat Islamique. Et d'autre part, en Libye, un conflit armé interne a encore servi d'excipient aux groupes terroristes (Al-Qaïda et Etat Islamique) pour s'implanter (Balanche, 2024).

Outre Iyadh Ag Ghaly, deux autres figures emblématiques ont favorisé l'exploitation des tensions communautaires par les groupes terroristes. En l'occurrence : Amadou Koufa, leader du Front de Libération du Macina, devenu plus tard Ansar Dine du centre et Ibrahim Dicko, fondateur d'Ansarul Islam au Burkina Faso. Bien qu'évoluant dans des Etats différents, en l'occurrence le Mali et le Burkina Faso, ces deux figures ont des points communs. Ces deux hommes sont des prêcheurs célèbres, populistes et populaires pour avoir dénoncé «la corruption», «l'injustice» contre les Peuls. Par ailleurs, ils remettent en cause l'autorité des chefferies coutumières, ainsi que le monopole de l'autorité religieuse détenue par les familles maraboutiques. Ils accusent ces dernières de s'enrichir aux dépens des populations. Enfin, ils sont tous originaires de zones ayant expérimenté des entités théocratiques islamiques : l'empire peul théocratique du Macina fondé en 1818, par Sékou Ahmadou et l'Emirat du Djelgoodee au nord-est du Burkina Faso (d'Aquino, 1996, p. 313).

Il faut remarquer que le choix des terroristes porté sur Ahmadou Koufa, Front de Libération du Macina et Jafar Dicko, chef d'Ansarul Islam, était loin d'être fortuit. En outre, la reconfiguration des mouvements terroristes avec la création du Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM), qui est constitué majoritairement de terroristes locaux, est une autre phase aboutie de cette stratégie terroriste.

Pour mieux renforcer l'hypothèse de la manipulation des tensions intercommunautaires, il est important de rappeler que Abdelmalek Droukdel, chef d'AQMI, dans ses directives sur le Djihad, a déclaré :

> Si notre courte expérience n'aboutit qu'à des résultats positifs d'ampleur limitée et que notre projet venait à tomber à l'eau pour

> quelque raison que ce soit, nous nous contenterons du fait d'avoir « ***planté une bonne graine dans un bon terreau »*** que nous avons fertilisé avec un engrais qui aidera l'arbre à pousser et grandir jusqu'à devenir, nous l'espérons, haut et prospère, même si cela doit prendre du temps (Foka, 2014).

S'il est vrai que la mention expresse des conflits communautaires n'a pas été faite, force est de constater que ceux-ci correspondent à la métaphore agricole à laquelle faisait référence le chef d'AQMI.

Au-delà de la promotion des cadres locaux, il est nécessaire de déterminer les objectifs recherchés par les groupes terroristes à travers cette approche. Nous pouvons en identifier deux qui, sans doute, s'articulent autour de la dégradation de la situation sécuritaire en vue de complexifier les opérations de contre-terrorisme et de piéger l'Etat pour lui faire perdre le soutien des populations.

- ✓ **Dégrader la situation sécuritaire en vue de complexifier les opérations de contre-terrorisme**

En plus de sceller la paix entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés, l'un des objectifs implicites de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du Processus d'Alger (APR) était d'isoler les groupes terroristes, en vue de faciliter leur «neutralisation». Par conséquent, en amplifiant les tensions communautaires, Abou Walid Saharaoui, chef de l'Etat Islamique dans le grand sahara affirmait, en 2013, que « Le temps des grandes opérations était terminé et […] qu'il fallait […] attendre que des conflits intercommunautaires éclatent – entre Peuls et Dogons par exemple – et leur donner un vernis religieux, en l'occurrence islamique » (Le Roux, 2019).

Les groupes terroristes créent une autre source d'insécurité qui s'ajoute au terrorisme et qui rend difficile leur neutralisation. Ainsi, cette stratégie complexifie les opérations de contre-terrorisme, car les Etats concernés devront faire face à la menace intercommunautaire dont la résolution dépasse largement la compétence de l'armée.

Par ailleurs, la présence de plusieurs acteurs violents armés, sans signes distinctifs, dans une même zone, offre aux terroristes la possibilité de

changer de silhouette à volonté.

- ✓ **Piéger l'Etat dans des conflits communautaires (attaques-revanches) et lui faire perdre le soutien des populations**

Les confrontations armées violentes entre les communautés se déroulent suivant un schéma d'attaques-représailles. Dans un tel contexte, toute tentative de l'Etat de monopoliser la violence légitime serait interprétée comme une action partiale en faveur d'une communauté.

La détermination des objectifs recherchés par les groupes terroristes, effectuée *supra*, est d'autant plus utile qu'elle permet de répondre à la question que s'était posée le Président malien, Ibrahim Boubacar Keita, le 6 avril 2019 « A qui profite le crime ? », lors d'une rencontre avec la Ligue des Imams du Mali. Au cours de la même réunion, il a invité le public à ne pas jeter l'opprobre sur les partenaires internationaux, avant de mettre en garde sur les buts poursuivis par les terroristes, c'est-à-dire : « Faire en sorte que de l'intérieur nous nous combattions nous-mêmes » (Maliactu, 2019). Bien des années après l'intervention Serval et l'élaboration des directives de Droukdel pendant l'occupation terroriste du nord du Mali, quelle évaluation pouvons-nous faire aujourd'hui ?

Il est loisible de constater que le piège terroriste consistant à exacerber les tensions intercommunautaires, a relativement fonctionné, du fait de la stigmatisation et du rejet de l'Etat. Ces deux facteurs sont illustrés notamment par les propos ci-dessous :

- **la stigmatisation :** un ministre d'un Etat du Sahel affirmait à la suite d'un incident que «[…] de jeunes Peuls, venus du Niger, ont exécuté 18 Touaregs de l'autre côté de la frontière, au Mali…» (Malagardis, 2018). La référence à l'identité peule par un officiel était un indicateur fort de cette stigmatisation, d'autant plus dangereuse que tous les Peuls ne sont pas terroristes et que tous les terroristes ne sont pas peuls ;
- **le rejet de l'Etat :** l'une des affirmations qui permettent de mettre en relief ce rejet émane de Oumar Aldjana, qui a créé l'Alliance

> Nationale pour la Sauvegarde de l'Identité peule et la Restauration de la Justice (ANSIPRJ), le 18 juin 2016. Dans les objectifs du mouvement, il précisait que son mouvement vise à : « Mettre fin aux exactions contre les Peuls, qui sont victimes d'un amalgame, car aujourd'hui, pour les autorités, un Peul est forcément un djihadiste. On les tue, on les agresse pour cela. Ils sont la cible de l'armée, mais aussi de milices proches du gouvernement » (Carayol, 2016).

De l'analyse objective des faits, il ressort que bien avant les autres communautés, l'émergence du Front de Libération du Macina et d'Ansarul Islam a été réalisée au prix de la neutralisation de plusieurs chefs coutumiers et d'imams peuls, ainsi que la tentative de destruction à l'explosif du mausolée de Sékou Amadou, fondateur de l'Empire peul du Macina, le 3 mai 2015.

Les atteintes à la vie, ajoutées à la stigmatisation, font de l'ethnie peule une double victime. Pour accentuer la stigmatisation des Peuls, le GSIM a déclaré, après avoir attaqué la position militaire de Dioura, le 17 mars 2019, que le motif de ses actions visait à venger les Peuls. Ce message hautement subversif n'a d'autre objectif que de conforter la perception du Peul assimilé au terroriste. Or, pour paraphraser Albert Camus, octroyer au terrorisme une coloration épidermique, une identité ethnique ou une religion, ne fait « qu'ajouter au malheur du monde » (Camus, 2019).

Au regard de ce développement, il appert que les victimes principales des conflits intercommunautaires sont les communautés en belligérance, lesquelles, du fait du déclenchement du cycle attaque-représailles et de la présence des deux protagonistes, partagent le même espace. En outre, l'hypothèse consistant à engager clairement la responsabilité d'un groupe semble être inefficace : à la veille de l'attaque du village d'Ogossagou, le Conseil des Ministres a décidé de dissoudre la milice dogon Dana Amassagou, malgré les dénégations de cette dernière. Plus tard, le 02 mai 2019, la mission d'enquête spéciale de la MINUSMA sur les graves atteintes aux droits de l'homme commise à Ogossagou, dans ses conclusions préliminaires, a identifié les dozos comme les auteurs du massacre, tandis que le Gouvernement faisait de la milice dogon le présumé auteur. Malgré l'identification des présumés auteurs de ces violences, Dan na Ambassagou et les dozos existent toujours.

Selon notre point de vue, les terroristes sont les seuls qui ont un intérêt manifeste à mener des attaques contre des communautés. Il est facile pour eux de se faire passer pour des dozos, parce que les tenues traditionnelles dozos ou dogon, contrairement aux uniformes militaires, sont largement disponibles et à la portée de tout le monde, y compris les terroristes. Ce travestissement peut s'expliquer par le fait que dans plusieurs localités, les communautés ne vivent pas ensemble, mais plutôt côte à côte, comme à Ogossagou, un village composé de deux parties : Ogossagou-Peul et Ogossagou-Dogon. Cette configuration indique la polarisation, qui est le point de départ de tout affrontement.

CONCLUSION

L'amplification des conflits communautaires entraîne de nombreuses difficultés pour les Etats, d'autant plus que la dimension passionnelle de ces conflits rend le processus de sortie de crise très complexe. Du point de vue de la lutte contre le terrorisme, à la difficulté ancienne posée, notamment au Mali, par l'impossibilité de mise en œuvre de l'Accord pour la paix (du fait des relations enchevêtrées entre certains groupes signataires de l'accord et des groupes terroristes) s'ajoute une conflictualité communautaire exacerbée par les terroristes. Cette dernière raison, parmi d'autres, a poussé le Mali à mettre fin à l'accord de paix et de la réconciliation issu du processus d'Alger, le 25 janvier 2024.

Au regard de tout ce qui précède, il ressort qu'une lutte efficace contre le terrorisme au Sahel devrait passer nécessairement et urgemment par le règlement pacifique des conflits communautaires. Pour ce faire, nous proposons deux pistes de réflexion pour atténuer et/ou prévenir les conflits communautaires.

- **Les mesures d'atténuation des conflits intercommunautaires**

Au Burkina Faso et au Mali, il importe d'accorder la priorité aux conflits communautaires qui se déroulent dans les zones d'opérations des groupes terroristes. Les différentes autorités devraient adopter des mesures pour restaurer la confiance entre les communautés, à travers des initiatives de médiation inclusives, cohérentes et transparentes. Pour ce

faire, l'exploitation des mécanismes endogènes de règlement des conflits pourrait constituer un atout inestimable.

En plus de la médiation, l'implication des milices dans la lutte contre l'insécurité devrait être encadrée par l'Etat pour plus d'efficacité. Cette solution serait une mesure transitoire de sécurisation, en attendant le déploiement effectif des Forces de Défense et de Sécurité régaliennes. Cependant, ces milices, pour qu'elles ne soient pas « une arme à double tranchant » (ICG, 2017), doivent :

- reposer sur un cadre d'engagement officiel déterminé par l'Etat ;
- être composées de toutes les communautés sans distinction aucune ;
- être placées sous le contrôle des Forces de Défense et de Sécurité.

Ces groupes d'auto-défense hétéroclites et multicommunautaires auraient l'avantage de réduire la violence et de susciter l'adhésion de toutes les communautés, dont la préoccupation primordiale est la sécurité. L'implication des populations dans les opérations de contre-terrorisme au Nigéria constitue un cas d'école à explorer, en particulier la « Civilian Joint Task Force »[1].

- **Les mesures de prévention des conflits communautaires**

Pour éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, une disposition du pilier de prévention de la stratégie de la CEDEAO (2013) demande aux Etats d'« Intensifier les efforts pour résoudre les conflits armés et autres sources d'instabilité au travers de la promotion de la réconciliation nationale, du dialogue interreligieux, de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits ». Cette mesure qui concerne les conflits intercommunautaires mériterait d'être appliquée immédiatement dans les Etats qui ne font pas encore face à la menace terroriste sur leur territoire national.

1 La Force d'intervention conjointe civile a été créée au Nigéria, dans le cadre de la lutte contre le Terrorisme. Ils sont composés de jeunes originaires des localités ciblées par les terroristes. Entre autres missions, ces jeunes aident l'armée à recueillir des renseignements, mieux connaitre l'environnement, traduire la langue locale et à identifier les membres de Boko Haram au sein de la communauté et dans les opérations de combat.

Enfin, la menace d'expansion géographique du terrorisme du Sahel vers les côtes ouest-africaines rend vitale et impérieuse l'accélération de la cadence de la lutte contre le terrorisme. Cette lutte impliquera l'usage des moyens de défense, mais nécessitera aussi l'identification et le règlement de tous les conflits qui peuvent contribuer à répandre la menace terroriste.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages généraux et rapports

Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. (2017, avril). *Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement. http://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23598/b11824530_Main.pdf?sequence=5*

David, C. et Roche, J.- J. (2002). *Théories de la sécurité*. Paris, Montchrestien.

David, C. P. (2000). *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Presses de Sciences Po. Paris.

Derriennic, J. P. (2001). *Les guerres civiles*. Presses de sciences Po. Paris.

Francart, L. (2006). *Livre gris sur la sécurité et la défense*. Ed Economica. Paris.

Gayraud, J.-F. (2017). *La théorie des Hybrides : Terrorisme et crime organisé*. CNRS éditions. Paris.

International Crisis Group. (2005, mars). *Islamist Terrorism in the Sahel : Fact or Fiction ? », Africa Report*. (N° 92). Publié le 31/03/2005 sur https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/chad/islamist-terrorism-sahel-fact-or-fiction

International Crisis Group. (2017). *Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre-insurrections africaines*. Rapport Afrique (N°251). Publié le 07/09/2017 sur https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/sierra-leone/251-double-edged-sword-vigilantes-african-counter-insurgencies

Thiam, A. (2017) *Le centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée*. Centre pour le Dialogue Humanitaire. Publié le 01/03/2017 sur

https://www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2017/03/Centre-du-Mali-Enjeux-et-dangers-dune-crise-négligée.pdf

United Nations Security Council. (sd). *The Organization of Al-Qaida in Islamic Maghreb*. (sd) Sur https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/1267/aq_sanctions_list/summaries/entity/the-organization-of-al-qaida-in-the-islamic

Articles

Ammour, L. A. (2020). *Comment les groupes extrémistes violents exploitent les conflits intercommunautaires au Sahel*. Publié le 14 février 2020. Sur https://africacenter.org/fr/spotlight/comment-les-groupes-extremistes-violents-exploitent-les-conflits-intercommunautaires-au-sahel/

BBC News Afrique Burkina. (2019). *62 morts dans une attaque suivie d'affrontements à Arbinda*. Publié le 04 avril 2019 sur https://www.bbc.com/afrique/region-47809860

Bangoura, D. (2004). La régionalisation des conflits internes : cas de l'Afrique de l'Ouest in Domergue Cloarec D. et Coopolani. A. (dirs) *Des conflits en mutation ? De la guerre froide aux nouveaux conflits*. Éditions Complexe. Bruxelles.

Balanche, P. (2024). Après treize ans de conflit la Syrie est un Etat failli. Conflits. Publié le 18 mars 2024 sur https://www.revueconflits.com/apres-treize-ans-de-conflit-la-syrie-est-un-etat-failli/

Barluet, A. (2024). Terrorisme : l'agenda caché d'Aqmi au Mali . Publié le 07 octobre 2013 sur https://www.lefigaro.fr/international/2013/10/07/01003-20131007ARTFIG00226-terrorisme-l-agenda-cache-d-aqmi-au-mali.php

Carayol, R. (2016). Mali – Oumar Aldjana : « Nous avons créé un mouvement pour mettre fin aux exactions contre les Peuls. Publié 20 juin 2016 sur [https://www.jeuneafrique.com/335206/politique/mali-oumar-aldjana-avons-cree-mouvement-mettre-fin-aux-exactions-contre-peuls/]

Courreges, E. (2019). Mali : les noces de guerre. (sd) Sur

[http://www.elle.fr/Societe/Les-enquetes/Mali-les-noces-de-guerre-2351568]

D'Aquino, P. (1996). Du sable à l'argile : l'occupation de l'espace dans le Djelgodji (Nord-Burkina Faso). Cahiers des sciences humaines, V. 32 (N0 2).

Diallo, M. (2019). « Systèmes de conflits en Afrique de l'ouest ». Publié en 2019 sur http://www.oecd.org/fr/csao/evenements/42127332.pdf

International Crisis Group. (2022). La MINUSMA à la croisée des chemins. Publié le 1er/12/2022 sur https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/minusma-crossroads

Elfversson E. et Brosche, J. (2012). "Communal conflict, civil war, and the state : Complexities, connections, and the case of Sudan". Publié le 01/01/2012 sur https://www.accord.org.za/ajcr-issues/%EF%BF%BCcommunal-conflict-civil-war-and-the-state/

Guichaoua, Y. (2016). Mali-Niger : une frontière entre conflits communautaires, rébellion et djihad. Publié le 20/06/2016. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/20/mali-niger-une-frontiere-entre-conflits-communautaires-rebellion-et-djihad_4954085_3212.html

Igue, J. O. (sd) Les échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest de la période précoloniale à la colonisation, de l'intégration à la désintégration du marché. (sd) sur

https://ferdi.fr/dl/df-TqsTaorjLMawwvNXZ38cBbLp/presentation-les-echanges-commerciaux-en-afrique-de-l-ouest-de-la-periode.pdf

Ouallet, A. (2019). Territorialisations de l'islam dans l'espace d'organisation Sahel-Sahara-Méditerranée. L'Information géographique N01 (Vol. 83). (sd) sur

https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2019-1-page-40.htm

Libération. (2018). Niger : Niamey, capitale cernée par les crises. Publié le 23/05/2018. [https://www.liberation.fr/planete/2018/05/23/niger-niamey-capitale-cernee-par-les-crises_1652220]

Maliactu. (2019). Le président IBK lors de sa rencontre avec LIMAMA : « Nul n'arrivera à subvertir le Mali, à le prendre de l'intérieur, nul. Publié le 07/04/2019 sur http://maliactu.info/politique/le-president-ibk-lors-de-sa-rencontre-avec-limama-nul-narrivera-a-subvertir-le-mali-a-le-prendre-de-linterieur-nul

Mesa, B. (2017). Le rôle transformateur des groupes armés du nord du Mali : de l'insurrection djihadiste et sécessionniste au crime organisé (1996-2017). Science politique. Université Grenoble Alpes ; Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales (Rabat).

Posen, B. (1993). The security dilemma and ethnic conflict. Survival, Global Politics and Strategy, Vol 35.

Relief Web. (2019). Mali : Profil humanitaire de la région de Mopti (février 2019). Publié le 11/03/2019 sur https://reliefweb.int/report/mali/mali-profil-humanitaire-de-la-r-gion-de-mopti-f-vrier-2019

Sambe, B. (2019). Conflits inter-communautaires au Sahel : Et si les femmes détenaient la solution ? Publié le 03/04/2019 sur https://timbuktu-institute.org/index.php/toutes-l-actualites/item/260-conflits-inter-communautaires-au-sahel-et-si-les-femmes-detenaient-la-solution

Touré, C. A. (2019). *Terrorisme et conflits intercommunautaires : Les 4 vérités du Représentant de la CEDEAO*. Publié le 21/01/2019 sur http://bamada.net/terrorisme-et-conflits-intercommunautaires-les-4-verites-du-representant-de-la-cedeao-cheaka-aboudou-toure

CONFLITS DJIHADISTES ET TERRORISTES DANS LES REGIONS DU CENTRE DU MALI : ACTEURS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Hamidou A. GANABA (hamidouganaba@gmail.com).

Résumé

Depuis 2012, le centre du Mali correspondant aux régions de Ségou, Mopti, San, Douentza et Bandiagara, traverse une crise sécuritaire, sociale et politique qui est partie du déclenchement de la rébellion et de l'expansion des groupes djihadistes des régions du nord du pays. Se complexifiant, la crise a débouché sur des conflits qui mettent aux prises les communautés et entretiennent une guerre contre l'Etat. Ce qui a conduit à l'intervention de nombreux acteurs avec des agendas différents. Sous forme de notes d'analyse, le présent article dont l'objectif est de contribuer à une meilleure compréhension de la situation dans les régions du centre du Mali, porte sur les acteurs, les enjeux et les perspectives des conflits djihadistes et terroristes qui y sévissent

Mots clés : Acteurs - Centre - Conflits djihadistes - Mali - Perspectives.

Abstract

Since 2012, central Mali, corresponding to the regions of Ségou, Mopti, San, Douentza and Bandiagara, has been going through a security, social and political crisis that began with the outbreak of the rebellion and then the expansion of jihadist groups from the country's northern regions. The crisis has become increasingly complex, leading to conflicts between communities and a war against the state. This has led to the intervention of numerous actors with different agendas. In the form of analytical notes, this article aims to contribute to a better understanding of the situation in the central regions of Mali, focusing on actors, issues and prospects of the jihadist and terrorist conflicts raging over there.

Key words: Actors; Centre; Conflicts; Jihadists; Mali; Mopti; Perspectives; Stakes.

INTRODUCTION

Les pays de la bande sahélo-saharienne, en l'occurrence le Burkina Faso, le Mali et le Niger, connaissent depuis plus d'une décennie une crise multidimensionnelle, se manifestant par les conflits djihadistes et terroristes. Opposant des communautés, des citoyens aux Etats, menaçant parfois jusqu'à l'existence de ces Etats, la crise continue d'affecter des pans entiers de la vie sociale, économique, politique. Face aux menaces de déstabilisation redoutée, des organisations sous-régionales, régionales et internationales sont intervenues avec pour objectif affiché de soutenir la paix. Mais leur intervention a multiplié les acteurs qui jouent des rôles pas toujours nécessairement avoués. Leurs intérêts sont parfois divergents. Les raisons réelles qui motivent l'implication des différentes parties prenantes font dès lors objet d'interrogation. Il n'est pas rare d'entendre que des enjeux géopolitiques internationaux se jouent dans cet espace, soulevant d'incessantes questions sur les motivations des uns et des autres. Ainsi, au fil de la détérioration de la situation, des changements majeurs sont engendrés dans les relations diplomatiques bilatérales et multilatérales entre ces trois Etats du Sahel et certains pays étrangers, mais également avec quelques organisations et institutions internationales. C'est ainsi que cet article a pour objectif de traiter essentiellement des acteurs, enjeux et perspectives des conflits précisément dans les régions du centre[1] du Mali.

Cet article est réparti en trois sections. La première, précédée par un aperçu sur l'évolution de la crise dans les régions dites du centre du Mali, traite des différentes parties prenantes : des groupes djihadistes et terroristes à l'Etat en passant par des acteurs de moindre envergure. Quant à la deuxième section, elle décrit les multiples intérêts des acteurs tantôt antagonistes, tantôt de connivence. Enfin, la troisième et dernière section est consacrée aux perspectives de ces conflits.

[1] Les termes « régions du centre » ne procèdent pas d'une appellation administrativement consacrée, mais plutôt d'une appellation usuelle qui désigne les régions de Ségou et de Mopti auxquelles s'ajoutent celles de San, Douentza et Bandiagara

METHODOLOGIE

Cet article est élaboré sous forme de notes d'analyse partant d'observations d'une décennie de travail (2013-2023) dans les régions concernées. L'approche utilisée ici est l'exploitation des données et informations recueillies sur le terrain, l'analyse des faits observés ainsi que les entretiens avec les acteurs politiques et institutionnels, les membres des groupes armés, les organisations de la société civile, etc. Il y a aussi eu recours aux sources secondaires recueillies dans les rapports des agences, des centres d'analyse et de la presse.

I. Contexte général

L'espace qui est l'objet de cette analyse comprend cinq (5) régions du Mali à savoir Ségou, Mopti, San, Douentza et Bandiagara[1]. Cet espace est limité au Nord et à l'Est par la région de Tombouctou, au Sud par la région de Sikasso et le Burkina Faso, à l'Ouest par la région de Koulikoro et la République Islamique de Mauritanie. Une bonne partie de la zone comprise entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger communément appelée la « zone des trois frontières » s'y trouve. Ainsi, de par sa position géographique, la situation sécuritaire du centre du Mali est largement influencée par la dynamique des régions de Tombouctou, Gao et Kidal de même que par celle des pays voisins.

Selon le site Action Mopti « Région de Mopti » (Mopti, s.d.), les principales communautés humaines des régions du centre du Mali sont les Bambaras, les Bozo, les Dogons, les Peuls, les Songhoy, etc. Ces communautés pratiquent essentiellement l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. Tel qu'il ressort de l'article de l'Institut d'Etudes de Sécurité (ISS) intitulé « La paix dans le centre passe par le règlement des conflits locaux » (Sangaré, 2018), la compétition autour des ressources naturelles ainsi que la problématique foncière figurent en bonne place parmi les facteurs des conflits djihadistes et terroristes. Toutefois, il y a lieu de préciser que ceux qui sévissent de nos jours dans le centre du Mali

[1] San, Douentza et Bandiagara sont érigées en régions par la « Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création des circonscriptions administratives en République du Mali ».

sont partis de la crise de la Lybie de 2011 pour atteindre la partie septentrionale du pays en 2012. Dès cette année-là, en effet, de nombreuses localités des cercles de Douentza, Youwarou, Ténenkou et Koro (Mopti) avaient connu l'occupation, à l'instar des régions du Nord par les éléments des groupes armés djihadistes de Ansardin et MUJAO. Ce sont eux qui vont nourrir les conflits en cours et les propager dans les régions mitoyennes de San et Ségou et, plus tard, au sud du pays.

Avant de dégénérer en conflits communautaires, la crise a commencé par des enlèvements de bétail puis l'assassinat des leaders locaux.

- **Enlèvements de bétail, sentiment d'abandon et autoarmement**

Le 18 mars 2013, une vingtaine de forains, pour la plupart des Peuls, ont été tués et abandonnés dans un puits à quelques kilomètres du village de Doungoura, commune de Toguéré Coumbé, cercle de Ténenkou, région de Mopti. Les membres de la rébellion touarègue sont accusés d'être les auteurs de la tuerie (Tamboura, 2013). Ce qui est appelé le massacre de Doungoura est un évènement majeur dans la gestation des conflits intercommunautaires alimentés, plus tard, par les groupes armés se réclamant des djihadistes. Il est ressorti de plusieurs rencontres avec les responsables de la commune de Toguéré que la communauté peule a considéré que cette attaque attribuée aux membres de la communauté touarègue était une atteinte à son encontre. Aussi en veulent-ils à l'Etat de n'avoir pas sanctionné les auteurs. Cela a développé l'idée selon laquelle « la prime de violence est accordée » à la communauté touarègue. A cause de cette perception des choses, « le sentiment d'abandon » a été longtemps nourri au sein de la communauté peule locale. Un regroupement dit « ***Collectif justice pour les victimes de Doungoura » (COJVD)*** (Diallo, 2014)***,*** mis en place à cette occasion, a réclamé que les auteurs soient jugés et punis.

Entre 2013 et 2014, il y a eu une série d'incidents sécuritaires, précisément des enlèvements de bétail, suivis parfois d'assassinats de bergers, qui ont débouché sur des tensions entre communautés peule et touarègue, notamment dans les cercles de Ténenkou et de Youwarou. Ce ne serait donc pas par hasard si les premières attaques attribuées aux djihadistes ont commencé dans cette localité, au début de l'année 2015. Et

c'est de là également que commencent les attaques contre les individus à partir desquelles des communautés se sentiront menacées et commenceront à s'armer.

- **Assassinats des leaders locaux, naissance des groupes d'autodéfense**

En avril - mai 2016, un incident opposant cultivateurs bambara et éleveurs peuls a débouché sur de nombreuses pertes en vies humaines parmi lesquelles celle du chef du village qui est aussi chef de la confrérie des chasseurs traditionnels dozo (FIDH, 2018). Certains leaders locaux, à l'instar de Youssouf Toloba[1], l'emblématique chef de la confrérie des chasseurs traditionnels dogons, Dan Na Ambassagou, soutiennent que l'incident de Malémana, suivi de l'assassinat du chef Dozo de la localité en 2016, est assez révélateur de l'évolution de la crise qui va s'installer. En effet, l'escalade de la violence survenue une année plus tard entre les communautés dogon et peule est consécutive à l'élimination ciblée des leaders de ladite confrérie. Les assassinats des principaux chefs dozo, notamment ceux de Gondogouro (International Crisis Group, 2020) et de Ségué (région de Bankass) en 2017, ont eu comme conséquences, d'une part, la recrudescence des incidents dans « le pays dogon » et, d'autre part, l'émergence des groupes d'autodéfense dont le plus connu est Dan Na Ambassagou. Ce mouvement de la communauté dogon est constitué suite à la liquidation physique des chefs dozo dogons. Plus tard, des groupes similaires feront leur apparition dans les cercles de Mopti, Djenné (Mopti), Niono, Macina (Ségou). Ceux-ci joueront un rôle non négligeable dans le repli identitaire.

- **Replis identitaires, émergence des conflits intra et intercommunautaires**

Entre 2014 et 2015, plusieurs personnalités localement influentes des communautés bambara (Ténenkou) puis dogon (Koro) sont assassinées. Et cela va se poursuivre presque partout dans l'ancienne circonscription

[1] Entretien avec Youssouf Toloba en décembre 2017 à Bandiagara dans le cadre d'une mission de la MINUSMA relative à l'escalade de la violence dans les cercles de Bankass, Koro et Bandiagara.

régionale de Mopti. Puisque ces attaques étaient portées par des éléments de la communauté peule en majorité, elles ont engendré un sentiment de méfiance entretenue entre celle-ci et ses voisines bambara et dogons. L'assassinat ciblé des leaders locaux a entraîné un repli identitaire. Mais très rapidement, les symboles et la représentation de l'Etat seront aussi ciblés.

- **Attaques des symboles et représentants de l'Etat**

Les premières grandes attaques contre les symboles de l'Etat ont visé la préfecture de Ténenkou en janvier 2015 (Roger, 2015). Mais avant, et même après, de nombreux éléments des forces de sécurité, notamment des agents de la gendarmerie et des eaux et forêts, tomberont sous les coups de boutoir des djihadistes et terroristes dans les cercles de Bankass, Douentza et Mopti en 2014. C'est à partir de là que l'Etat va mettre en place une réplique inaugurée par les opérations militaires.

- **Opérations militaires, amalgames et naissance des influenceurs**

A la suite des premières attaques ouvertement dirigées contre les symboles de l'Etat et des communautés, les opérations militaires ont vu le jour. L'une des toutes premières a été celle dénommée l'opération Seno (International Crisis Group, 2016) au cours de laquelle il y a eu des allégations d'amalgame entre Peuls et djihadistes. Des individus, associations/organisations ont rapporté que les forces armées en opération auraient confondu parfois Peuls et djihadistes. Ces allégations ont entraîné des protestations de la part des groupes et individus. De là sont apparus des influenceurs sur les réseaux sociaux, au sein des regroupements à caractère ethnique, pour la plupart.

Il ressort de ce constat que les conflits dont on parle le plus à propos des régions du centre concernent ceux mettant aux prises les communautés peules avec les dogons, les bambaras, les Bozo, etc. Si les premiers incidents ont conduit par endroits à l'autoarmement de quelques communautés, c'est surtout l'implication des éléments radicaux qui a transformé les tensions en conflits au sein des et entre ces communautés.

Devant l'extension et l'ampleur de la crise, des acteurs interviennent. Pendant que certains sont nationaux, d'autres viennent des pays étrangers.

II. LES ACTEURS DES CONFLITS DJIHADISTES ET TERRORISTES DANS LE CENTRE DU MALI

Dans les conflits qui ébranlent la bande sahélo-saharienne, il y a deux acteurs majeurs, à savoir les Etats et, en face d'eux, les groupes djihadistes terroristes. En plus de ceux-là, toute une myriade d'autres acteurs secondaires évoluent et prennent part ou agissent au compte de leurs intérêts propres. La complexité de ces conflits multiplie les acteurs ou l'inverse. Toujours est-il que des groupes armés affiliés aux organisations internationales terroristes tout comme des groupuscules et individus alimentent ces conflits à des niveaux et objectifs différents. Leurs modes d'opération sont tout aussi variés. Pendant que certains restent actifs avec une large couverture géographique (groupes djihadistes et terroristes), d'autres n'agissent qu'à un niveau local ne dépassant pas l'échelle de la commune, voire seulement de quelques villages (groupes d'autodéfense). Il y a aussi une troisième catégorie composée des acteurs qui jouent le rôle politique d'influenceur.

Les principaux acteurs des conflits sont présentés ci-dessous.

2.1. Les groupes affiliés à l'internationale terroriste

Dans les régions du centre du Mali, les groupes djihadistes en activité sont principalement :

Le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM dont l'acronyme en arabe est JNIM). Le JNIM est une coalition de trois groupes dirigés par Iyad Ag Gali, originaire de la région de Kidal : Ansar Din de Iyad lui-même, le Front pour la Libération du Macina fondé par Hamadoun Kouffa, un natif de la région de Mopti, et Ansour al Islam du Burkinabè Ibrahim dit Malam Dicko. Le JNIM a pris une part active dans les évènements de 2012 ayant conduit à l'occupation des régions du Nord et, en partie, celle de Mopti. Dans les régions du Centre, le groupe est principalement alimenté par les individus appartenant à la communauté peule de laquelle est issu leur chef, Hamadoun Kouffa qui était, bien avant 2012, connu pour ses positions critiques vis-à-vis de l'Etat et de certains marabouts plutôt proches de la tendance dite modérée. L'affinité ethnique, religieuse ainsi que les griefs portés contre la mauvaise gouvernance ont largement contribué au recrutement parmi les jeunes de la communauté

peule. Toutefois, de plus en plus, les études, rapports, enquêtes et interrogations (lors des arrestations de terroristes) montrent que des individus d'autres communautés s'y joignent.

Le JNIM est l'acteur majeur dans la crise sécuritaire qui sévit dans les régions du centre du Mali. En termes de maillage territorial, le groupe se trouve quasiment sur toute l'étendue des régions du centre, proximité communautaire et religieuse facilitant le contact avec les populations. Le JNIM est constamment cité dans des attaques terroristes et conflits inter et intracommunautaires. Il est, en effet, accusé d'attaques contre les forces armées et de sécurité, de destruction des infrastructures publiques, d'assassinats ciblés des individus, d'enlèvements de personnes dont le cas le plus récent date des mois d'avril et juin 2024, dans le cercle de Bankass, d'incendies des récoltes, d'instauration des blocus dont les plus cités sont ceux de Farabougou, Mondoro, Boni.

Malgré la multiplication des opérations militaires de plus en plus offensives, le groupe demeure actif avec une poussée progressive vers le Sud. Les régions de Koutiala et de Sikasso enregistrent des attaques qui leur sont attribuées. Des informations récentes indiquent que les régions de l'ouest du Mali, Nara et Kayes, subissent de plus en plus des attaques des radicaux armés affiliés au JNIM.

En plus de l'Etat et des groupes d'autodéfense locaux, le JNIM est en compétition avec les éléments de l'EIGS (L'Etat Islamique dans le Grand Sahara) dans les parties nord et est de la région de Douentza.

✓ **L'Etat Islamique dans le grand Sahara** (EIGS).

L'EIGS, parfois appelé Daoula par les populations locales, est majoritairement composé d'anciens combattants du MUJAO et de nouvelles recrues souvent venues d'ailleurs. Des sources locales signalent parmi eux la présence de nombreuses nationalités : nigérienne, burkinabè, nigériane et des individus au teint clair qui seraient des Arabes et/ou des Occidentaux. Contrairement au JNIM, l'EIGS n'occupe pas une partie significative dans les régions du Centre. Dans les zones où sa présence est signalée, celle-ci est décrite comme mobile, furtive : aucune base importante ne lui est connue. La plupart des combattants ne seraient pas des locaux, il a moins d'ancrage social que son « frère ennemi ». Le groupe a longtemps

existé dans les régions de Gao et Ménaka avant de s'aventurer vers le Centre à partir de 2018-2019. D'ailleurs, à présent, il ne sévit que dans l'espace communément appelé la zone des trois frontières, précisément dans les communes de Hombori, Mondoro, Boni, Gandamia dans la région de Douentza. Néanmoins, l'EIGS a également opéré quelques incursions dans les cercles de Mopti, Ténenkou et Youwarou où, à la suite de violents combats, les éléments du JNIM l'ont repoussé en 2021.

Le JNIM et l'EIGS sont aussi liés aux organisations internationales terroristes : AQMI (Al Qaîda au Maghreb Islamique) pour le premier et Etat Islamique pour le second. Les deux groupes ont aussi en commun l'idéologie islamiste fondamentaliste qui a pour but déclaré d'instaurer la charia par opposition à la forme républicaine, laïque et démocratique des Etats. De par leur modus operandi, les deux organisations opèrent presque de la même façon même si, selon de nombreux témoins et victimes rescapés, l'EIGS se serait distingué par des actes assez cruels. Les populations locales l'accusent des meurtres d'une grande cruauté : décapitation en public des leaders locaux, meurtre des jeunes devant leurs parents et épouses, etc.

2.2. L'Etat et ses partenaires multilatéraux et bilatéraux

L'Etat, en ce qu'il est la principale cible des groupes djihadistes et terroristes, est le premier acteur. Les groupes djihadistes et terroristes semblent tout entreprendre pour changer la forme républicaine, laïque et démocratique de l'Etat par un régime inspiré essentiellement par l'idéologie fondamentaliste musulmane. C'est donc contre l'Etat que les groupes se battent, comme en témoignent les attaques contre les forces armées, la destruction de ses symboles, la chasse aux autorités administratives et politiques. De plus, l'interdiction faite aux populations civiles d'intervenir en faveur de l'Etat, la fermeture des écoles, la menace de mener des activités politiques classiques sont quelques-unes des clauses imposées aux populations au travers des accords localement signés par des dizaines de communes des régions de Bandiagara, Douentza, Mopti et Ségou.

Face à l'extension des groupes djihadistes terroristes, l'Etat du Mali déploie des stratégies non seulement sécuritaires, mais aussi politiques. Au plan sécuritaire, on peut citer, entre autres, les opérations Senno et Keletigui. De dizaines de nouvelles bases militaires sont créées pour améliorer le maillage sécuritaire. Ces derniers temps, il est fréquemment annoncé l'acquisition de nouveaux moyens militaires pour améliorer la situation sécuritaire sur le terrain. A travers différents gouvernements, des actions politiques pour le retour de la paix ont été également élaborées. Parmi celles-ci, on peut citer l'organisation des Assises nationales et locales, dont la conférence d'entente nationale, le Dialogue national inclusif, les Assises Nationales pour la Refondation. La dernière de cette liste non exhaustive est le dialogue inter-malien, tenu en mai 2024. Pour ce qui est particulièrement des régions du Centre, l'Etat a mis en place le Plan de Stabilisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC) puis le Cadre Stratégique de Gestion des Régions du Centre. Toutes ces conférences et assises sont des cadres plutôt politiques pour la restauration de la paix face aux conflits qui ont engendré des déchirures au sein des et/ou entre les communautés, d'un côté, et creusé l'écart de confiance entre l'Etat et les citoyens, de l'autre. En vue du rétablissement de la paix et la réconciliation, l'Etat a institué un ministère dédié à la réconciliation nationale. En dehors de ses efforts et actions dans le cadre de ce qu'a été l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale mène beaucoup d'actions dans la même perspective.

Par ailleurs, la crise a conduit les autorités actuelles à opérer des changements dans les relations diplomatiques. Dans ce sillage, le Mali a exigé le départ des forces françaises, mis fin au mandat de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et s'est retiré du G5 Sahel. Avec le Niger et le Burkina Faso, le Mali a formé l'Alliance des Etats du Sahel (AES). Reprochant à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le faible soutien dans la lutte contre le terrorisme, les trois Etats se sont retirés de cette organisation en janvier 2024. Les relations diplomatiques entre ces Etats et un certain nombre de pays occidentaux, notamment la France, se sont détériorées ; les premiers accusant les seconds, entre autres, de soutiens aux

groupes terroristes. En revanche, les Etats de la bande sahélo-saharienne ont renforcé leur coopération diplomatique et militaire avec d'autres pays dont la Russie.

Mais l'Etat et les groupes djihadistes ne sont pas les seuls acteurs de ces conflits. D'autres parties prenantes de moindre envergure existent.

2.3. Les bandits armés et narcotrafiquants

Dans les régions du Centre, les conflits nourris par les djihadistes terroristes sont mis à profit par plusieurs groupuscules composés de bandits armés posant des actes au détriment des populations civiles le plus souvent. Ils sont très généralement impliqués dans la criminalité organisée à travers le vol de bétail, le braquage et le vol à main armée. Parallèlement à ceux-ci sévissent des trafiquants, voire des narcotrafiquants, même s'il faut préciser que les régions du Centre ne constituent pas le passage principal de convois de drogue internationalement organisé. Ici, ils sont le plus souvent impliqués dans le trafic de stupéfiants et surtout de denrées alimentaires en provenance du Maghreb et en destination du Mali, du Burkina Faso et des pays de la côte. De nombreuses voix concordantes les accusent d'être derrière le blocus de Boni, sur la Route Nationale 16 dans la région de Douentza. Des sources locales indiquent qu'ils sont aussi des organisateurs du trafic de carburant vendu aux groupes djihadistes terroristes. Ils tentent parfois et réussissent à exclure les transporteurs qui n'appartiennent pas à leur bande afin d'avoir le monopole du secteur dans cette zone et au-delà.

Il est souvent constaté une certaine collaboration entre groupes djihadistes terroristes, bandits et trafiquants ; chacun se cachant derrière ou utilisant l'autre pour poser des actes. Seulement, à la différence des groupes terroristes, les bandits et trafiquants n'engagent pas, ou rarement de combat, ouvertement contre les Forces armées dans les régions du Centre. Ils n'affrontent l'Etat ou les groupes d'autodéfense que par l'intermédiaire de JNIM et/ou EIGS. Une autre différence réside dans le fait que les bandits et narcotrafiquants ne portent pas de revendication, ni politique ni religieuse.

2.4. Les révoltés de la mauvaise gouvernance

Les conflits djihadiste et terroriste ne sont pas exclusivement menés par des radicaux armés. Parmi eux, il y a des citoyens révoltés par les tracasseries administratives, policières, l'injustice et surtout les amalgames commis lors des opérations militaires. D'après l'ancien officier d'état civil de la commune de Diankabou (Barry, 2018), de nombreux jeunes se sont révoltés contre la gouvernance sécuritaire dont ils se considèrent victimes. Leur nombre s'est accru quand les groupes d'autodéfense sont apparus et ont ciblé ceux de la communauté peule soupçonnés d'être de connivence avec les radicaux. Tel est le cas notamment dans le cercle de Koro où, à la suite des incidents de Gondogourou en 2017 causés par l'assassinat du chef dozo, on a assisté à un pic de violence ayant entraîné le départ des populations tantôt vers l'intérieur du pays, tantôt en direction des pays voisins.

2.5. Groupuscules à tendance sociopolitique et individus influenceurs

Quand les attaques djihadistes et terroristes se sont accentuées et que les accusations fusaient contre certaines communautés, des associations et groupements à tendance ethnique sont apparus. Il s'agit, entre autres, de VJL (Vérité, Justice et Liberté), MDP (Mouvement Défense de la Patrie), Kissal, Dewral Pulaaku, etc. du côté de la communauté peule. Face à ceux-ci se trouvent ceux de la communauté dogon en l'occurrence Baguinè so, Dan Na Atem, etc. En plus des regroupements à base ethnique, les associations à caractère plutôt culturel comme Guina Dogon (Dogon) et Tabital Pulaaku (Peul) continuent de se faire entendre à la suite de chaque incident sécuritaire majeur. Il y a également une floraison d'influenceurs dont certains étaient/restent actifs sur les réseaux sociaux au Mali, en Afrique, en Europe et en Amérique pendant que d'autres seraient des acteurs politiques et des avocats.

Dans ces conflits, comme il en est en général dans des évènements/phénomènes sociaux, la présence de nombreux protagonistes suppose la présence d'importants enjeux.

III. LES ENJEUX DES CONFLITS DJIHADISTES ET TERRORISTES DANS LES REGIONS DU CENTRE DU MALI

Le grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux ainsi que la dimension internationale des conflits djihadistes et terroristes dans la bande sahélo-saharienne indiquent l'importance de leurs enjeux. Cependant, la diversité des parties prenantes laisse présager que les enjeux ne sont pas les mêmes pour tous. Pour ce qui est des régions du centre du Mali, nous avons observé quatre principaux enjeux.

3.1 Les enjeux géostratégiques internationaux

En dehors de quelques rumeurs, il y aurait peu de documents traitant des enjeux géostratégiques de la crise dans les régions du centre du Mali. Toutefois, la chose peut être vue autrement lorsqu'on considère les revendications extraterritoriales portées par des groupes djihadistes et terroristes à savoir l'instauration de la charia dans tout le Mali, et même au-delà. On sait également que les combattants n'ont pas développé tout seuls, ni du jour au lendemain, l'expertise de la guerre qu'ils mènent. Ce qui pose l'hypothèse d'un appui extérieur en armement, en logistique et en techniques. Ainsi peut-on être amené à supposer qu'en l'absence de ressources attirant directement des puissances étrangères, la création du désordre oblige le pays à agir selon les injonctions relevant des enjeux géopolitiques et stratégiques internationaux d'une façon ou d'une autre, d'où l'idée que la crise dans le Centre n'est pas à séparer de celle du nord du pays. Cette crise est liée à ce qui se passe dans les autres pays du Sahel, devenu un enjeu international.

3.2. L'accès aux ressources naturelles

L'accès aux ressources naturelles est depuis longtemps un enjeu important pour les principales communautés qui pratiquent des activités socioéconomiques différentes. Ainsi annoncé plus haut, l'agriculture et l'élevage sont deux des activités socioéconomiques majeures dans cette partie du Mali. L'agriculture est pratiquée par les communautés sédentaires dogon, bambara, bobo, etc., tandis que l'élevage est majoritairement pratiqué par la communauté peule.

Avec la croissance démographique et l'augmentation du cheptel, d'une part, les effets du changement climatique qui réduisent les ressources naturelles, d'autre part, les tensions sont devenues récurrentes entre agriculteurs et éleveurs. De ce fait, la crise de 2012 a fourni les armes qui ont transformé des tensions en conflits entre les deux catégories socioprofessionnelles. Il ressort des analyses des lieux emblématiques des conflits du Centre (zones de grande production céréalières comme les cercles de Bankass, Koro, l'office du Niger) que la question foncière et des ressources naturelles est au centre des conflits alimentés par les organisations djihadistes et terroristes. Presque partout, des différends autour des champs, des espaces pastoraux opposent les communautés sédentaires aux pratiquants de l'élevage parfois nomade. Les incidents de Sary en 2012 (Koro), Malémana en 2015 (Ténenkou), de Gondogourou en 2016 et 2017 (Koro) ayant opposé agriculteurs et éleveurs sont tous directement ou indirectement liés à la double problématique foncière et la rareté des ressources naturelles. Dans le delta du fleuve Niger, le contrôle des zones de pâturage est au cœur des divergences entretenues par les radicaux armés. La question foncière figure parmi les raisons pour lesquelles des clans ont pris fait et cause pour les groupes djihadistes terroristes.

3.3. Les enjeux sociopolitiques locaux

Par enjeux sociopolitiques locaux, nous entendons la conquête ou la tentative de conservation des pouvoirs et autres privilèges afférents. Or ceux-ci figurent en bonne place dans les conflits qui détériorent les relations au sein des et entre les communautés d'une part, et, entre l'Etat et les citoyens, de l'autre. Si l'on considère les incidents qui émaillent une bonne partie de la commune de Hayré, en particulier le chef-lieu Boni dans la région de Douentza, on se rend compte qu'ils sont partis des divergences qui tourmentent la communauté peule locale sur des questions sociales et politiques. Il est en effet ressorti lors des tentatives de réconciliation, de 2014 à 2019, que les premiers jeunes de Boni à intégrer le MUJAO et d'autres groupes terroristes étaient plus motivés par l'idée de contester le pouvoir du clan local qui a détenu le pouvoir politique jusque-là. Le cas de cette commune n'est pas isolé puisque dans de nombreuses localités des

cercles de Mopti, Tenenkou et Youwarou, des jeunes ont également intégré le groupe de Hamadoun Kouffa moins par conviction idéologique que par désir de changer l'ordre social établi en défaveur de leur clan. Ce sont d'ailleurs eux qui dictent les conditions de la gestion du pâturage Bourgou, une herbe fourragère dont se nourrit l'un des plus gros cheptels du pays pendant une bonne partie de l'année. Ces dernières années, la gestion de cette ressource est grandement passée des mains des gestionnaires traditionnels (Djoro) aux nouveaux « maitres » des lieux que sont les combattants du JNIM. Quant aux membres des groupes d'autodéfense dozo, ils ont aussi tendance à s'accorder de nouveaux rôles sociaux et politiques différents de ceux que la tradition reconnaît aux chasseurs traditionnels. En effet, partout où l'administration est réduite, voire absente, les chasseurs traditionnels s'y substituent : ils procèdent à la perception des droits de passage, imposent des sommes forfaitaires représentant les efforts de guerre aux civils, etc. Dans certaines communes de Bandiagara, les éléments de Dan Na Ambassagou se sont plusieurs fois opposés aux élus locaux. Lors des élections présidentielles et législatives de 2018 et 2020, certains membres de ce mouvement ont joué des rôles politiques qui ne relèvent pas d'eux en temps normal : empêcher ou faciliter le vote à certaines personnes, s'impliquer dans le déroulement du processus électoral sans le moindre titre d'agent électoral. Dans le cercle de Koro, c'est la liste présidée par un ancien responsable du mouvement Dan Na Ambassagou qui s'est imposée aux législatives. A Bandiagara et à Bankass, plusieurs membres du même groupe d'autodéfense ont tenté ou réussi à accéder à des postes électifs.

3.4. Les enjeux financiers et économiques

Avec la crise, deux types d'activités lucratives illicites se sont développées. Le premier type consiste à voler, à grande échelle, des animaux. De 2018 à nos jours, des milliers de têtes de bœufs ont été enlevées dans cette partie du pays. A titre d'exemple, entre les mois de mai et juillet 2022, des sources locales de Djenné ont affirmé que 10 000 ovins volés ont été conduits vers la frontière de la Mauritanie. Quant au second, il porte sur le trafic de produits alimentaires en provenance du Maghreb. Plus d'une source (voyageurs, habitants de la zone, etc.) insiste

sur le fait que cette activité est principalement organisée par des individus appartenant à la communauté arabe dans la région de Douentza. Les mêmes sources ajoutent que ces individus tentent également de monopoliser le secteur du transport non seulement pour faciliter le passage des produits, mais aussi pour tirer le plus de bénéfices du transport des hommes. C'est ce qui expliquerait le blocus mis sur le tronçon Douentza - Boni de la RN16. Les éléments radicaux armés qui en revendiquent la paternité seraient tout simplement payés pour faire croire que ce sont eux qui imposent ce blocus afin de sanctionner les populations de Boni qu'ils accusent de collaborer avec les forces armées. Pourtant, des régions entières en subissent lourdement les conséquences, parce que cet axe lie les régions du Nord et du Nord Est à celles du sud du Mali. Y mettre un blocus revient à obliger les passagers à chercher des alternatives. Et, justement, une de celles-ci, la plus usitée d'ailleurs, se trouve être celle que les véritables auteurs du blocus proposent : transporter les passagers à des prix quatre fois plus élevés que ceux convenus en temps normal.

IV. LES PERSPECTIVES DES CONFLITS DJIHADISTES ET TERRORISTES DANS LES REGIONS DU CENTRE DU MALI

Depuis le temps que perdure la crise, les pays de la bande sahélo-saharienne ont connu des changements majeurs qui augurent de nouvelles perspectives sécuritaires, politiques, sociales et économiques. Le cours des conflits dans les régions du centre du Mali pourrait en être impacté.

4.1. Sur le plan politico-sécuritaire

- *Besoin d'un autre type de maillage sécuritaire.*

Compte tenu de la primauté de la dimension sécuritaire, il s'avère nécessaire de redoubler d'efforts pour restaurer la paix et la sécurité. Ainsi, les nouvelles orientations politiques entreprises par les trois Etats de l'AES pourraient influencer positivement la courbe de la violence à moyen et long termes. Jusque dans un passé récent, les groupes djihadistes et terroristes utilisaient un Etat pour attaquer un autre.

Lorsque la coopération militaire sera renforcée, elle pourra couper ou au moins réduire substantiellement la possibilité d'utiliser un pays comme base

afin d'atteindre un autre. De plus, le Mali et le Niger ayant des superficies larges, des dispositifs devront être pris/renforcés en vue d'améliorer le maillage sécuritaire. Des propositions relatives à une police territoriale étaient faites dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali avec pour objectif de réduire le vide sécuritaire. Ce dispositif peut être revu et amélioré afin de renforcer le contrôle sécuritaire des territoires.

- *Nécessité de réformes foncières*

La problématique foncière est un des facteurs majeurs de la crise multidimensionnelle, comme il a été mentionné plus haut. Une réforme foncière et agraire est une nécessité pour la gestion durable des conflits.

A ce niveau, la délimitation autant que l'aménagement des espaces agricoles et pastoraux s'imposent afin de réduire les conflits entre des agriculteurs et des éleveurs transformés en des conflits interethniques.

- *Obligation pour l'Etat de revoir ses relations avec les citoyens*

La crise a mis à rude épreuve les relations entre l'Etat du Mali et les citoyens dans plusieurs régions. Dans de nombreuses zones, il est fréquent d'entendre des griefs portés par les populations contre l'Etat. Parmi ceux-ci, on peut retenir : 1) le sentiment d'abandon à cause de l'absence partielle ou totale de représentants de l'Etat. « Nous ne comptons pas pour le Mali » ou encore « l'Etat nous a oubliés, abandonnés » sont quelques-unes des expressions qui traduisent le sentiment éprouvé lorsque les Forces armées tardent ou n'interviennent pas pour prévenir ou agir en réponse aux exactions des djihadistes et terroristes ou encore contre les actes de banditisme et autres fauteurs de troubles. Ces dernières années, les populations se plaignent de la faiblesse ou de l'absence d'intervention pour prévenir ou agir contre des enlèvements de personnes, des destructions des ponts et instauration des blocus sur les routes nationales 15 et 16, etc. L'Etat se doit donc de travailler à restaurer, voire à améliorer ce capital de confiance mis en cause. Autrement, le retour et la restauration de son autorité pourraient s'avérer plus problématiques. La crise ayant duré plus d'une décennie au cours de laquelle l'Etat n'a pas été toujours et partout présent, les populations de nombreuses localités, notamment celles vivant au-delà des chefs-lieux de cercle, ont dû développer des mécanismes d'autogestion. De ce fait, le retour de l'Etat doit être profondément analysé à la fois pour éviter les tares du passé et intégrer le nouveau contexte né de la crise.

4.2. Sur le plan social : Un nouveau paysage sociopolitique

Dans les régions du centre du Mali, les conflits ont fait émerger de nouveaux acteurs de la vie sociale et de la scène politique. Un nouveau paysage politico-social se dessine avec pour acteurs principaux les combattants. En effet, les membres des groupes armés djihadistes et des mouvements d'autodéfense interviennent dans la gestion au quotidien des affaires locales. Cela a conduit à entretenir une atmosphère de méfiance vis-à-vis des acteurs politiques classiques. Cette tendance va au-delà même des régions du centre du Mali : presque partout dans les pays du Sahel, on observe une espèce de rejet des acteurs politiques classiques au profit des militaires qui sont à la tête de ces trois Etats.

Par ailleurs, la détérioration des relations au sein des et entre les ethnies a entraîné des replis identitaires qui pourraient avoir des conséquences sur le plan sociopolitique. A moins que l'Etat n'entreprenne des efforts considérables de réconciliation, il y a risque de voir se développer des votes à caractère ethnique. Dans certaines localités, il serait difficile pour les communautés dogon et bambara de voter pour des candidats issus de la communauté peule comme cela a pu avoir lieu par le passé. Un ancien responsable politique de Koro nous confiait qu'il ne pense pas qu'un candidat peul puisse être élu « dans les 50 prochaines années au pays dogon »[1]. De tels propos traduisent la profondeur de la fracture entre ces communautés, mais aussi et surtout la lourde tâche de réconciliation intercommunautaire.

3.3. Sur le plan économique

Dès le début de la crise, plusieurs membres des organisations de la société civile, notamment les groupes de jeunes et de femmes, ont soutenu que la pauvreté, le faible niveau d'emploi, etc., sont des facteurs qui facilitent le recrutement pour les groupes djihadistes et terroristes. Presque partout, ces groupes recrutent avec moins de difficultés parmi les couches sociales pauvres et ceux qui s'estiment victimes de l'injustice, de l'amalgame, etc. Après les premiers incidents entre Dogons et Peuls dans les cercles de Bankass et

[1]Entretien avec Sekou Barry, élu communal de Diankabou, cercle de Koro, en décembre 2017 dans le cadre de l'évaluation des impacts de l'insécurité sur les élections présidentielle et législatives.

Koro, le responsable du Conseil Local des Jeunes de Bankass a affirmé que de nombreux jeunes ont rejoint les groupes terroristes, principalement ceux dont les parents ont été touchés par les incidents communautaires[1], ainsi que ceux sans emploi, qui ont une situation sociale défavorable.

De plus, en menaçant et limitant la liberté de circulation des hommes et des biens autant qu'en agissant contre les activités socioéconomiques pourvoyeuses de ressources, les groupes djihadistes et terroristes ont contribué à appauvrir les populations des campagnes. Depuis 2019, ceux-ci perturbent, voire empêchent complètement d'entreprendre les travaux champêtres, brûlent et détruisent des récoltes dans les localités de la région de Bandiagara et la zone de l'Office du Niger (Ségou). Cette situation a plongé davantage de nombreux foyers dans la précarité, les contraignant au déplacement ainsi qu'il est mentionné dans le « Profil humanitaire des régions de Ségou et San » (OCHA, 2023).

A l'instar des communes rurales de Hairé (Douentza), Dinangourou (Bandiagara) et ailleurs où il y a une forte présence d'éléments armés radicaux, les populations ont moins accès aux services sociaux de base, ce qui éloigne davantage les citoyens de l'Etat.

Une des solutions serait donc de développer des perspectives en termes d'emploi, de création et de renforcement des services sociaux de base. Les solutions militaires n'étant pas suffisantes à elles seules, il va falloir à l'Etat de mettre l'accent sur l'accompagnement au retour de la paix par des projets de développement.

1 En 2012, un conflit a opposé Peuls et Dogons dans le village de Sary, commune de Dinangourou, cercle de Koro, région de Bandiagara. A la suite de ce conflit, la communauté peule est partie du village. Plusieurs sources localement contactées à Koro soutiennent que le groupe terroriste qui agit actuellement dans la zone est composé par les éléments de cette communauté.

CONCLUSION

Les régions du centre du Mali sont profondément marquées par les conflits djihadistes et terroristes qui y sévissent depuis près d'une décennie. Sur le plan social, ces conflits ont mis à mal la cohabitation, jadis pacifique, entre la communauté peule et les communautés voisines bambara, bobo, bozo, dogon, etc. Un sentiment de méfiance s'est installé, particulièrement dans les zones rurales où il a tendance à se substituer au climat plutôt pacifique d'antan. L'accès des populations aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, les actes administratifs (acte de naissance, de mariage, etc.) se trouve être gravement affecté. Un nombre considérable de personnes internes se sont déplacées. A moins d'un plan d'accompagnement conséquent, leur retour sera difficile.

Sur le plan politique, le paysage local connaît l'émergence de nouveaux acteurs, les membres des groupes d'autodéfense, qui tentent de se substituer aux acteurs politiques classiques. La méfiance entre les communautés pourrait déboucher, si ce n'est déjà le cas, sur le repli identitaire avec son corollaire de vote ethnique.

Sur le plan économique, les activités majeures, à savoir l'agriculture et l'élevage, sont de plus en plus difficiles à entreprendre dans de nombreuses zones comme les plaines agricoles de Koro, Bankass, San, et l'office du Niger, etc., à cause des menaces de destruction des récoltes et d'assassinats de paysans. De plus, le vol massif des animaux a sérieusement impacté le cheptel bovin. La crise a aussi considérablement diminué le tourisme qui était une des sources de revenus pour les populations.

Les régions du sud et de l'ouest du pays faisant de plus en plus objet d'attaques terroristes, il y a lieu de craindre que les conflits inter et intracommunautaires ne s'étendent sur tout le territoire national, voire au-delà. Face à cette éventualité, l'Etat se doit de mettre en place des mécanismes de prévention en vue d'éviter la propagation de ce virus social.

Les conflits djihadistes et terroristes qui sévissent dans la bande sahélo-saharienne ont fait trembler les poutres qui soutiennent l'édifice social dans de nombreuses régions : les relations entre les communautés ont si profondément changé que rien ne serait plus comme avant, au moins dans un avenir proche. Dans

ces régions, le rapport citoyen-Etat n'est plus ce qu'il était : certaines communautés nourrissent le sentiment d'être « abandonnées, oubliées, discriminées » (par l'Etat).

Ce moment de crise sans précédent dans l'histoire récente des pays du Sahel doit être l'occasion d'interrogations, voire d'introspection à la fois sur : a) les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits inter et intracommunautaires, et b) la gouvernance au sens large pratiquée jusqu'ici : les actes réalisés ou non réalisés par l'Etat pour qu'on en arrive là et ce qu'il faut entreprendre pour prévenir une telle menace existentielle.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Diallo, M. *Massacre de Doungoura : Le collectif des victimes interpelle le gouvernement. Extrait du journal Le Républicain.* Publié le 08 avril 2014 sur https://www.maliweb.net/societe/massacre-doungoura-collectif-victimes-interpelle-gouvernement-226112.html.

FIDH. (2018). *Central Mali, Civilian Populations are caught between terrorism and conterterrorism.* Publié en novembre 2018 sur https://www.fidh.org/IMG/pdf/fidh_centre-of-mali_population-sized-between-terrorism-and-counter-terrorism_727_en_november2018.pdf

International Crisis Group. (2016). *Mali central : la fabrique d'une insurrection?* Publié le 06 juillet 1016 sur Mali central : la fabrique d'une insurrection ? | Crisis Group

International Crisis Group. (2020). *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali.* Publié le 09 novembre 2020 sur https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/293-enrayer-la-communautarisation-de-la-violence-au-centre-du-mali

Mopti, A. (s.d.). *Région de Mopti.* Action Mopti. surhttps://www.actionmopti.org/programme-d-appui-au-d%C3%A9veloppement-local-dans-la-ville-de-mopti/r%C3%A9gion-de-mopti/

Ocha. (2023, juillet 13). Profil humanitaire des régions de Ségou et San. Publié en juillet 2023 sur https://www.unocha.org/publications/report/mali/mali-profil-humanitaire-des-regions-de-segou-et-san-juillet-2023

Roger, B. (2015). *Mali : au moins deux soldats maliens tués dans l'attaque contre Ténenkou, près de Mopti.* Jeuneafrique. Publié le 16 janvier sur https://www.

jeuneafrique.com/35334/politique/mali-au-moins-deux-soldats-maliens-tu-s-dans-l-attaque-contre-t-nenkou-pr-s-de-mopti/

Sangaré, B. (2018). *La paix dans le centre passe par le règlement des conflits locaux*. Institut d'Etudes de Sécurité. (ISS). Publié le 12 novembre sur https://issafrica.org/fr/iss-today/la-paix-dans-le-centre-passe-par-le-reglement-des-conflits-locaux

Tamboura, S. (2014). *Tenenkou-Léré-Youwarou-Niafunké : Un carnage se profile à l'horizon*. Malijet. Publié le 06 mars 2014 sur http://www.malijet.com/actualte_dans_les_regions_du_mali/rebellion_au_nord_du_mali/95309-tenenkou-l%C3%A9r%C3%A9-youwarou-niafunk%C3%A9-un-carnage-se-profile-%C3%A0-l%E2%80%99horizo.html

TV5 Monde. (2023). *Encore plus de 300 000 enfants soldats dans le monde, en majorité sur le continent africain*. Publié le 12/02/2023 sur https://information.tv5monde.com/afrique/encore-plus-de-300-000-enfants-soldats-dans-le-monde-en-majorite-sur-le-continent-africain

TERRORISME TRANSFRONTALIER EN AFRIQUE : POUR UN RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ENTRE PAYS AFFECTES

Patrick KABOU[1] (Papykabou@gmail.com)

Résumé

La Force Multinationale Mixte, contrairement au G5 Sahel, connaît des résultats palpables et encourageants dans sa lutte contre le radicalisme religieux. Là où le terrorisme transfrontalier d'Al-Qaïda s'est m*û*, à travers ses nombreux démembrements, vers tout le Sahel, touchant même des pays comme le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire qui étaient épargnés quelques années auparavant, Boko Haram est confiné dans une infime partie autour du bassin du lac Tchad. Pourtant, des États comme le Tchad et le Niger sont des membres à part entière de ces deux institutions sous-régionales. Les raisons de ces différences de résultats sont probablement à chercher dans leur mode de création et de fonctionnement. Il convient de rappeler aussi que lesdites surfaces à sécuriser ne sont pas les mêmes. La sécurisation du Sahel constitue une gageure pour les forces présentes sur le terrain à cause de son immensité par rapport au bassin du lac Tchad.

Mots clés : Bassin du lac Tchad - G5 Sahel - Partenariats - Pays affectés - Terrorisme transfrontalier

Summary

The Multinational Joint Force, unlike the G 5 Sahel, is experiencing palpable and encouraging results in its fight against religious radicalism. Where the cross-border terrorism of Al-Qaeda has spread, through its many branches, to the entire Sahel, even affecting countries like Burkina Faso and Ivory Coast which were spared a few years earlier, Boko Haram is confined to a tiny part around the Lake Chad basin. Yet, and this is what makes the beauty of our parallelism, states like Chad and Niger are full members of these two sub-regional institutions. The reasons for these differences in results can perhaps be found in their mode of creation and operation. It is important not to lose

[1] Avocat à la Cour/Docteur en droit public, postdoctorat en droit international public/Chercheur associé à l'IRDEIC/Université Toulouse 1 Capitole.

sight of and above all also to remember the fact that the surfaces to be secured in question are not the same. The Sahel constitutes a headache in the will of its security by the forces on the ground because of its immensity compared to the basin of Lake Chad.

Keywords: Lake Chad Basin - G5 Sahel - Affected country – Partnerships - Cross-border terrorism

INTRODUCTION

Le décor et la terreur que sèment les groupes islamistes radicaux deviennent insupportables et intolérables dans un état de droit. Unir les forces contre ces derniers devient un impératif. Car, depuis 2001 et 2002, aucune des stratégies nationales élaborées depuis 2001 et 2002, n'a permis, jusque-là, d'empêcher ni de réduire à néant la menace terroriste en Afrique. Plus encore, une solution qui répondrait de manière efficace à cette menace continentale semble ne pas exister pour le moment. La preuve est que le terrorisme n'a jamais été aussi présent sur le sol africain. Et les groupes terroristes n'ont jamais autant joué ce rôle de trouble-fête dans la bande du Sahel, le bassin du lac Tchad et la Corne de l'Afrique.

Conscients de la prolifération extraordinaire des idéologies favorables à l'Islam radical ainsi que de la multiplication exponentielle des groupes adhérant à ces idéologies, le partenariat entre les pays affectés est, nous semble-t-il, devenu la solution à ce fléau.

L'urgence d'une telle démarche n'est plus à débattre, mais à appliquer. Même si des spécialistes, comme M. Tisseron (2011, p. 98), semblent dresser un bilan assez pessimiste de l'idée d'un partenariat. Prenant l'exemple de la bande saharo-sahélienne, il affirme :

> Le Sahara demeure un enchevêtrement de logiques géopolitiques, avec d'un côté les objectifs internes et externes des États de la région, de l'autre les puissances extérieures intervenant contre le terrorisme et, entre les deux, des populations ne se reconnaissant parfois pas dans les régimes issus des indépendances.

Dans ce bilan dressé et cet objectif commun, il convient, comme Scraeder (2005), de noter la présence de puissances étrangères aux côtés des armées africaines sur les domaines de la formation, de l'information et de la sécurisation des zones à risque.

Il convient de souligner qu'au fil du temps, la lutte pour la démocratie est venue se greffer sur la violence aveugle du terrorisme. Une autre urgence relative à la prise en compte des minorités rendant plus difficile la recherche de solutions, dans un continent en quête de stabilité politique et de sécurisation de ses frontières.

PROBLEMATIQUE

Cette étude donne la priorité à une solidarité africaine dans les actions de lutte contre le terrorisme transfrontalier. Son objectif est d'analyser la collaboration et le partenariat entre les pays frappés et/ou menacés par le terrorisme. Une telle analyse tient compte du fait que l'ambition d'une telle collaboration se heurte à plusieurs réalités : la pauvreté de ces pays africains menacés ou frappés par le terrorisme transfrontalier, d'une part et, d'autre part, les conflits internes entre lesdits pays et leurs voisins.

La pauvreté des pays du Sahel, comparée aux puissances économiques et militaires occidentales, rend impossible la mise en place de politiques sécuritaires similaires.

METHODOLOGIE

Notre réflexion s'appuie sur une étude comparative et qualitative de la relation entre les pays affectés et menacés par le terrorisme transfrontalier en Afrique. Une méthode qui nous a permis de constater qu'à l'instar des pays occidentaux qui ont su mettre en place des politiques de sécurisation de leurs territoires, le principal chantier des pays africains est l'adoption de mesures permettant un parfait maillage de leurs territoires par les forces de défense et de sécurité.

Cette méthode répond beaucoup plus à notre connaissance du terrain et à notre souhait de faire un parallélisme entre les différentes tentatives de regroupement (G5 Sahel et la FMM) et les mesures prises par ces dernières pour lutter contre le terrorisme transfrontalier dans ces parties du continent africain.

En effet, conscients de leurs limites aux niveaux économique et militaire, des pays africains affectés par le terrorisme se sont lancés dans un partenariat stratégique avec des pays occidentaux. Ces derniers ont contribué fortement

à la mise en place de regroupements étatiques et militaires au Sahel **(I)** et au bassin du lac Tchad **(II)**.

I. Le groupe des 5 du Sahel et les défis sécuritaires

Le G5 Sahel répond à un contexte marqué par l'avènement du terrorisme et la difficulté pour ces États de faire face aux groupes islamistes radicaux opérant dans cette zone. Cette ambition s'apparente à une réplique des missions de la CEDEAO. Des similitudes existent, car, si l'on se réfère à la Convention portant création du G5 Sahel (2014), dans le domaine militaire, les prérogatives des forces de l'ECOMOG sont censées couvrir ladite zone. Plus que des similitudes, l'ICG (2017) parle du difficile positionnement du G5 Sahel dans «l'embouteillage sécuritaire» qui existe déjà dans cette partie du continent. L'usage du mot «embouteillage» a ici tout son sens, car l'émergence de cette architecture de défense s'est, d'après Desgrais (2018), faite sur les traces de projets de défense sous-régionale, régionale, mondiale déjà sur place et qui continuent à porter leurs fruits. Cependant, ce sont les rapports avec les structures sous-régionales de défense et les États voisins qui inquiètent le plus ; d'où l'idée que :

> Le G5 et sa force armée devront aussi gagner la confiance de l'Algérie et de la CEDEAO. Pour l'instant, ces deux puissances régionales lui préfèrent le processus de Nouakchott regroupant onze pays d'Afrique de l'Ouest, du bassin du lac Tchad et du Maghreb et donc plus inclusif. À leurs yeux, ce processus est aussi plus légitime, car initié par l'Union africaine. Faute d'une meilleure entente avec ces deux partenaires, la recherche de plus de cohésion régionale débouchera paradoxalement sur de nouvelles divisions entre voisins. (Rapport ICG 2017, p. 4).

Fort de ces constats, nous nous intéressons, d'une part, à la vision et aux ambitions du G5 Sahel et, d'autre part, *à* son apport dans la résolution des conflits dans la bande du Sahel.

A. Visions et ambitions d'une telle structure dans le Sahel

La Convention portant création du G5 Sahel décline en ses articles 4 et 5 les objectifs précis à atteindre. En effet, l'article 4 de cette dernière stipule que :

Le G5 Sahel a pour objet :

1) de garantir les *conditions* de développement et de sécurité dans l'espace des pays membres,
2) d'offrir un cadre stratégique d'intervention permettant d'améliorer les conditions de vie des populations,
3) d'allier le développement et la sécurité, soutenus par la démocratie et la bonne gouvernance dans un cadre de coopération régionale et internationale mutuelle et bénéfique,
4) de promouvoir un développement régional inclusif et durable.

Dans son article 5, le G5 Sahel ambitionne d'instaurer, entre autres, des politiques institutionnelles afin de répondre à la menace d'autodétermination et de sécession du peuple *Touareg*, et de prendre à bras-le-corps la lutte contre les nombreux groupes terroristes dans cette zone. C'est dans ce sens que : Il contribue à la mise en œuvre des actions de sécurité et de développement dans les États membres grâce notamment :

- au renforcement de la paix et de la sécurité dans l'espace du G5 Sahel ;
- au développement des infrastructures de transports ; d'hydraulique, d'énergie et de télécommunications,
- à la création des conditions d'une meilleure gouvernance dans les pays membres ;
- au renforcement des capacités de résilience des populations en garantissant durablement la sécurité alimentaire, le développement humain et le pastoralisme.

Dans son organisation interne, article 6, le G5 Sahel est composé, entre autres, d'organes comme l**e Secrétariat Permanent**, le Comité de défense et de sécurité, les Comités nationaux.

La Convention, en son article 10, souligne que le Secrétariat Permanent du G5 Sahel «[…] est l'organe chargé d'exécuter les décisions du Conseil des ministres. Il est placé sous l'autorité du Conseil des ministres».

L'article 11 de la Convention stipule que «Le Secrétariat Permanent est dirigé par un secrétaire Permanent dont le mandat est de quatre (04) ans, renouvelable une fois». Ladite Convention précise en son article 12 que «Le

poste de Secrétariat Permanent est occupé à tour de rôle par des ressortissants des quatre États membres n'abritant pas le siège. Pour le premier mandat, il est confié au Niger conformément au communiqué final du Sommet des chefs d'État de Nouakchott du 16 février 2014».

B. Analyse critique de l'apport du G5 dans la résolution des conflits au Sahel

Il convient de s'accorder sur le fait qu'un bilan s'impose dans le but d'évaluer les réponses préventives et répressives apportées par cette institution. M. Michailof (2018), dans son analyse, parle d'«état des lieux».

Le premier point concerne les effectifs militaires à mettre à disposition de la force conjointe. Pour Michailof (2018, p. 2) «La force du G5 Sahel n'est pas encore réellement opérationnelle.» Son argumentaire repose sur le fait qu'on ne peut pas demander aux Forces de défense et de sécurité de sécuriser une zone de 4 à 5 millions de km2 comptant actuellement près de 100 millions d'habitants. Le terme «multi-usage» ou manque manifeste d'effectif est ici de mise, car «La constitution de la force du G5 suppose par conséquent des substitutions au niveau des troupes, posant des problèmes d'effectif, de recrutement et de formation pour certains pays.»

Le second point soulevé par M. Michailof (2018, p. 1) est celui du financement du G5 Sahel :

> Le coût de cette force est estimé à environ 350 millions d'euros par an. Celui-ci a été au niveau des promesses, plus que rempli, puisqu'il y a eu plus de 400 millions d'euros de financements promis, dont 100 millions, de la part de l'Union Européenne (UE), le solde étant apporté par les États-Unis, l'Arabie Saoudite et quelques pays du Golfe.

Le troisième point est relatif aux réponses politiques apportées par les États membres du G5 Sahel aux revendications des populations *Touareg*. Pour Michailof (2018, p. 2), «Le maillon faible de la chaîne des pays sahéliens est aujourd'hui le Mali, zone où l'insécurité est désormais généralisée et particulièrement, non seulement au Nord désertique, mais aussi au centre et au sud du pays dans des zones très peuplées.» Les raisons d'une telle position sont, d'après lui (p. 2), à chercher dans «La faiblesse de l'appareil

d'État malien qui est incapable d'apporter aux populations de ces régions le minimum de sécurité, de justice et d'administration que tout citoyen attend d'un État.» Cette faiblesse, selon lui, se matérialise sur le terrain par le fait que «Les écoles publiques sont en train de fermer, les dispensaires aussi; des milices se constituent et parfois s'affrontent. Les tensions anciennes entre éleveurs peuls et agriculteurs bambaras ou dogons dégénèrent en règlement de comptes». Cela affecte sérieusement la situation des libertés individuelles que M. Michailof soulève **en quatrième point.**

Le cinquième et dernier point est un constat alarmant sur la capacité des pays membres à faire face, seuls, aux groupes terroristes. Car, d'après lui (2018, p. 2), *«* Le chaos qui se développe au Mali déborde sur ses voisins, en particulier le Niger et le Burkina Faso. *»*

Ces critiques confirment l'analyse de M. Haïdara (2017, p. 1) qui qualifiait, un an auparavant, le G5 Sahel de «machin mort-né».

II. Le groupe des 5 du bassin du lac Tchad et «la migration» du radicalisme islamique

La Force Multinationale Mixte est un regroupement d'États ayant en commun le lac Tchad. Njeuma (2004, p. 1) la décrit comme une ambition sous-régionale de coopération internationale et de transformation du lac Tchad. Des années après sa création, la FMM n'avait presque pas d'activités, minée par des tensions internes qui furent à l'origine du retrait, à un moment donné, du Tchad et du Niger.

La nouvelle FMM est aujourd'hui composée de pays de la CBLT, excepté la République centrafricaine (membre depuis le 31 octobre 1996) et la Libye (membre depuis le 27 mars 2008), mais avec un État non membre : le Bénin.

La prolifération des «groupes d'autodéfense», dans cette lutte contre le groupe Boko Haram, est un signe flagrant des limites de la démarche adoptée par la FMM dans sa réponse au terrorisme. Ce qui laisse penser que rien ne permet d'exclure une ouverture à d'autres pays de la zone en fonction de l'évolution de la menace terroriste.

A. Diagnostic d'une évolution dictée par Boko Haram

Parler de l'évolution de la FMM revient à évoquer sa capacité d'adaptation et de réorientation de ses objectifs en fonction des urgences et de la conjoncture locale.

Face aux attaques répétées, la mutualisation des forces de défense et de sécurité des pays ciblés par Boko Haram était, nous semble-t-il, une évidence. M. Assanyo, Mme A Abatan et M. Sawadogo (2016, p. 2), dans leur analyse de la nature de la FMM, informent :

> Sa mise en place sous la forme actuelle a été décidée lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CBLT et du Bénin qui s'est tenu à Niamey (Niger) le 7 octobre 2014. Le 25 novembre, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA) a apporté son plein soutien à son établissement. Mais ce n'est que lors de sa réunion du 29 janvier 2015 que le CPS a formellement autorisé son déploiement pour une durée de 12 mois. Cette autorisation a été renouvelée le 14 janvier 2016 pour 12 mois supplémentaires.

Les orientations de la nouvelle FMM intègrent cette fois-ci des éléments qui nous semblent incontournables dans la bonne marche des institutions similaires en Afrique.

Le premier élément de cette évolution est l'esprit d'ouverture et de concertation des initiateurs de la FMM qui ont su lui donner une pleine autorité et le soutien des instances supranationales africaines et mondiales. En effet, les initiateurs de ce projet ont su impliquer ces dernières dès le début en les associant à la réflexion. Voici le communiqué (2015, p. 2) relatif à cette organisation :

> Les experts des quatre États membres de la Commission du bassin du Lac Tchad-CBLT (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad) et du Bénin se sont rencontrés au Palais des Congrès de Yaoundé, Cameroun, les 5, 6 et 7 février 2015, pour élaborer les documents opérationnels de la FMM pour la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Ils ont été appuyés par des experts de la Commission de l'UA. Ont également pris part à la réunion des experts et responsables d'autres organisations régionales africaines et de partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment la CEDEAO, la CEEAC, les Nations Unies, l'UE et l'OCI.

Une démarche a fait défaut à la Force conjointe du G5 Sahel. C'est ce qui explique les nombreuses réticences des pays voisins comme l'Algérie. Les concertations élargies entre les différents partenaires ont permis de cerner les contours et de décliner les objectifs principaux à assigner à la FMM constituant ainsi **le deuxième élément** de cette évolution. En effet, à la sortie des différentes concertations, il a été confié aux experts de mettre sur pied une vision globale de lutte contre l'insécurité dans la bande du Sahel. Ainsi, donnant suite à ces réflexions, l'UA, dans son communiqué (2015), informait que « Les experts ont élaboré le projet de CONOPS, définissant les détails de la coordination stratégique, des soutiens administratif et logistique à la force, ainsi que les règles d'engagement qui sous-tendent la conduite des opérations militaires ». Ce communiqué (p. 3) précise que le mandat octroyé à la FMM s'articulait autour de trois points essentiels :

> - créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, afin de réduire considérablement la violence contre les civils et d'autres exactions, y compris la violence sexuelle et sexiste, conformément au droit international, notamment le droit international humanitaire et la Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'Homme ;

- faciliter la mise en œuvre, par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées internes et des réfugiés ;
- faciliter, dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations affectées.

Afin de mener ces activités de manière efficace, **un troisième élément,** essentiel dans la lutte contre Boko Haram, fut pris en compte dans les prérogatives de la FMM. Il s'agit **du droit de poursuite**. Ce droit, d'après Nana Ngassam (2016, p. 6), permet «d'opérer dans une zone qui recouvre les pays concernés par la menace de la secte islamiste». D'après M. Pendoue (2016, p. 4), il a permis aux forces camerounaises de faire des incursions en terre nigériane au nom de la lutte contre Boko Haram.

B. Evaluation des actes posés par le FMM contre Boko Haram

Les actes posés par la FMM sont tous, comme déterminé et encadré par les experts, orientés dans le sens d'une sécurisation totale du bassin du lac Tchad. Le contexte de départ de cette nouvelle vision de la lutte contre Boko Haram répondait à une extension des activités du groupe au Nigeria et dans les pays voisins de celui-ci. M. Seignobos (2015, p. 112) informe que : «À partir d'avril-mai 2015, Boko Haram semble vouloir s'implanter dans la cuvette du lac à cheval sur les frontières du Niger, du Tchad et du Nigeria. On peut supposer que les populations lui seraient ici plus favorables.»

M. Denecé (2011) cité par Mme Tran Ngoc (2012, p. 5) avançait, et ceci en 2011, que «Boko Haram compte environ 300 combattants permanents et ses partisans sont évalués à plus de 300 000 personnes *à* travers les 19 *É*tats du Nord du pays, ainsi qu'au Niger et au Tchad voisins.»

Face à cette nouvelle donne, des observateurs comme Mme Schmit (2016) avaient minimisé la force destructrice de Boko Haram. L'état de la menace de 2010 à janvier 2015 était tel qu'un seul État ne pouvait pas lutter efficacement contre ce danger djihadiste déferlant qu'est Boko Haram. Deux années après l'entrée en fonction de la FMM (2017), cette expansion du groupe islamiste radical s'est un peu estompée. Le rapport n° 241 de l'ICG sur l'Afrique (2016) informait que les activités du groupe

restent confinées dans la zone frontalière avec, tout de même, des incursions meurtrières assez fréquentes dans les pays riverains.

Une position partagée par M. Heungoup (2016, p. 5) soulève le fait que «La puissance de feu de Boko Haram a atteint son apogée entre l'été 2014 et le printemps 2015. Face aux pressions militaires camerounaises, tchadiennes et nigérianes exercées depuis lors, Boko Haram a dû changer de tactique et semble être en déclin.» Pour l'année 2019, cette tendance à la baisse des attaques de Boko Haram se confirme avec une forte présence des forces de la FMM dans les zones frontalières. Toutefois, la menace existe toujours. La FIDH, dans une note de retour de mission de terrain numéro 733 f (2019, p. 1), parle de résurgence de la menace terroriste. Les attaques de Boko Haram continuent même si, par rapport aux années 2014 et 2015, elles sont moins meurtrières. Pour M. Geel (2019, p. 3), «La menace que représente Boko Haram est toujours bien réelle et d'actualité, peut-être encore plus depuis la scission du groupe armé en deux branches. […] Le lac Tchad demeure l'un des principaux sanctuaires, quasi inexpugnables, de Boko Haram». M. Nguembock (2015, p. 2) le prédisait déjà quand il affirmait que Boko Haram, face à la mobilisation des pays de la CBLT et du Bénin, adapte ses activités en fonction des rapports de force qu'il trouve en face.

À l'heure où beaucoup d'observateurs insistent sur la mutualisation des forces autour de la FMM, qui constitue d'après eux, la seule démarche à suivre pour venir à bout de Boko Haram, Mme Kadje (2016, p. 10), consciente des réalités économiques et militaires (effectif) dans cette partie de l'Afrique, suggère parallèlement une intensification «d'actions multi-niveaux». Prenant l'exemple du Nigeria et du Cameroun, elle soutient que le confinement de Boko Haram, au nord du Cameroun n'a été possible qu'avec cette vision sécuritaire. Elle avance que «La perspective de construction sécuritaire […] constitue la modalité idoine de ces actions multi-niveaux» qui devront prendre en compte plusieurs mesures d'accompagnement. Les plus urgentes sont la déradicalisation des ex-combattants de Boko Haram, d'une part et, d'autre part, «La réintroduction de l'État dans ces régions (Cameroun) et dans ces États (Nigeria), où il est jugé plus prédateur que protecteur par les populations».

L'appel de Mme Kadje (2016, p. 13) porte sur «l'après-Boko Haram». Car, si la répression est en train de donner des résultats palpables, il convient de bien prendre en compte la phase de reconstruction en y associant tous les acteurs. Le rapport n° 241 de l'ICG sur l'Afrique (2016, pp. 30-31) invitait la société et l'État camerounais à faciliter la réinsertion des ex-combattants de Boko Haram et de leurs victimes dans la société.

CONCLUSION

Cette étude comparative et qualitative fait remarquer que le G5 Sahel, tout comme la FMM, s'est voulu un instrument de lutte efficace contre le terrorisme transfrontalier. Toutefois, la démarche adoptée par ses initiateurs se heurte à plusieurs défis, dont l'adhésion des pays voisins, la question de l'apport financier, humain, et celui de gagner la confiance du peuple, éléments que la FMM a su mettre en œuvre. L'ICG, dans son rapport n° 258 sur l'Afrique (2017), soulignait que l'implication d'organisations sous-régionales comme la CEDEAO a permis de :

- «resserrer les mailles du filet» contre les groupes terroristes au Sahel;
- combler les lacunes sur le plan de la surveillance et de la mobilisation des troupes;
- espérer un règlement pacifique de certains conflits internes.»

Les récents redéploiements politiques et sécuritaires au niveau sous-régional entre des pays affectés par le terrorisme transfrontalier comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger autour de l'Alliance des États du Sahel (AES) et l'extension des partenariats avec des pays amis comme la Russie, ont démontré aussi leur efficacité sur le terrain par le pragmatisme des ripostes, de l'endiguement et de la mise hors d'état de nuire les groupes terrorismes.

Cette stratégie rejoint le sens de notre interpellation : un renforcement des partenariats entre les pays affectés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

Jong, P. (2015) (dir.), «*G 5 Sahel, une initiative de paix pour une nouvelle architecture de paix*», Éditions Harmattan, Paris.

Pendoue, M. (2016). «*Le Cameroun et les Opérations de Maintien de la Paix (OMP)*», Éditions Lulu, Paris.

Article de Revue

Denecé, E. (2011). Nigéria : accroissement et internationalisation des actions du groupe terroriste Boko Haram. *Note d'actualité* n° 257. Paris

Desgrais, N. (2018). La Force conjointe du G5 Sahel ou l'émergence d'une architecture de défense collective propre au Sahel. *Les Champs de Mars*, vol. 30 + supplément, no. 1, pp. 211-220. Presses de Sciences Po. Paris.

Eboko, F et Awondo, P. (2018). L'État stationnaire, entre chaos et renaissance», *Politique africaine*, vol. 150, no. 2, pp. 5-27. Karthala. Paris

Filiu, J-P. (2010). Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara. *Hérodote*, vol. 142, no. 3, 2011, pp. 98-107.

Haïdara, B. (2017). Le G5 Sahel "ce machin" mort-né. *L'Afrique dans le Monde* (LAM). Presses Sciences Po. Bordeaux.

Michailof, S. (2018). G5 Sahel : Quel état des lieux?», Interview publiée sur le site de l'*IRIS*. Publié le 04/07/2018 sur https://www.iris-france.org/115529-g5-sahel-quel-etat-des-lieux/

Ngassam, R. N. (2016). La Force Multinationale Mixte de la CBLT et l'imbroglio Boko Haram entre ambiguïtés, réticences et opportunités. *La Vigie*. Mis en ligne le 17 mai 2016 sur https://www.lettrevigie.com/blog/2016/05/17/la-force-multinationale-mixte-de-la-cblt-et-limbroglio-boko-haram-entre-ambiguites-reticences-et-opportunites-r-nana-ngassam/

Nguembock, S. (2015). La coordination militaire du Nigéria et du Cameroun : quelle stratégie face à Boko Haram? *IRIS*. (n. p.)

Njeuma, M, Z. (2004). Coopération internationale et transformation du Bassin du Lac Tchad. Le cas de la Commission du bassin du lac Tchad. *Politique africaine*, vol. 94, no. 2, pp. 23-41. Karthala. Paris.

Roitman, J. (2004). Les recompositions du bassin du lac Tchad. *Politique africaine*, vol. 94, no. 2, pp. 7-22. Karthala. Paris.

Scraeder, P, J. (2005). La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique. *Politique africaine*, vol. 98, n^{0}. 2, pp. 42-62. Karthala. Paris.

Seignobos, C. (2015). Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation? *Afrique contemporaine*, vol. 255, n^{0}. 3, pp. 93-120. De Boeck, Louvain La Neuve.

Tisseron, A. (2011). Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara. *Hérodote*, vol. 142, n^{0}. 3, pp. 98-107. La Découverte. Paris.

Rapport

Assanyo.W, Abatan.J.E. A et Sawadogo.A. W, (Août 2016) *La Force Multinationale de lutte contre Boko Haram : quel Bilan ?* Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, n^{0} 19.

Fidh. (Mars 2019). *La résurgence de Boko Haram menace les États frontaliers du lac Tchad.* https://www.fidh.org/IMG/pdf/note_tchad_733f_21mars2019_la_re_surgence_de_boko_haram_menace_les_e_tats_frontaliers_du_lac_tchad.pdf

Rapport de l'International Crisis Group sur l'Afrique. (Novembre 2016). *Cameroun : affronter Boko Haram.* https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/cameroon/cameroon-confronting-boko-haram

Rapport de l'International Crisis Group sur l'Afrique, (Décembre 2017). *Force du G 5 Sahel : trouver sa place dans l'embouteillage sécuritaire», n° 258*. Consultable sur : https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/burkina-faso/258-force-du-g5-sahel-trouver-sa-place-dans-lembouteillage-securitaire

Rapport des experts de l'Union africaine sur la création de la FMM (février 2015). http://www.peaceau.org/fr/article/reunion-d-experts-sur-l-elaboration-des-documents-operationnels-pour-la-force-multinationale-mixte-fmm-des-etats-membres-de-la-commission-du-bassin-du-lac-tchad-et-du-benin-pour-la-lutte-contre-le-groupe-terroriste-boko-haram

INSECURITE ET TERRORISME AU SAHEL : CONSEQUENCES D'UNE GOUVERNANCE MONDIALE ?

Aboubakar DOLO[1] (aboudolo79@yahoo.fr)

Résumé

Crise économique, problématique liée à l'environnement et aux questions migratoires, tels sont les défis auxquels le Sahel fait face depuis fort longtemps. Mais, depuis plus d'une décennie, la région est confrontée à d'autres types de menaces. Il s'agit du terrorisme et de l'insécurité, qui ont des conséquences directes sur le système de gouvernance des États sahéliens (Mali, Burkina Faso et Niger) et affectent négativement leur développement. Cet article vise à expliquer le rapport existant entre la situation sécuritaire au Sahel et les concepts de gouvernance à l'échelle mondiale. Un rapport souvent négligé, qui, pourtant, a des répercussions certaines. Cette relation a, sans doute, contribué à réorganiser la géopolitique à l'échelle des pays du Sahel, mais également à l'égard de certains partenaires des Etats du Sahel.

Mots-clés : Gouvernance - Insécurité - Ordre mondial - Sahel.

Abstract

Economic crisis, problems linked to the environment and migration issues, these are the challenges that the Sahel has been facing for a long time. But, for more than a decade, the region has been facing other types of threats. These are terrorism and insecurity, which have direct consequences on the governance system of Sahelian States (Mali, Burkina Faso and Niger) and negatively affect their development.

This article aims to explain the relationship between the security situation in the Sahel and concepts of global governance. A relationship often neglected, but with certain repercussions. However, this relationship has

[1] Diplomate, Analyste en stratégie internationale : Défense – Sécurité - gestion des crises

undoubtedly contributed to reorganizing geopolitics at the level of the Sahel countries, but also with regard to some of their partners.

Keywords: Governance – Insecurity – Sahel - World order.

INTRODUCTION

Le début des années 60 a coïncidé avec l'indépendance de la plupart des pays africains. Plus de soixante ans après, il est important de se demander comment les politiques de développement ont évolué. Le regard contraste avec celui de certains pays de l'Asie du Sud-Est, notamment le Vietnam et la Corée, qui étaient quasiment au même niveau de développement à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La situation est plus préoccupante au Sahel qui, depuis fort longtemps, reste confronté à des problèmes d'ordre structurel et climatique. Aujourd'hui, la question se pose autrement, eu égard aux nouvelles menaces telles que le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Le cas des pays de l'Alliance des États du Sahel mérite une attention particulière. La position singulière des États de cette alliance (A.E.S)[1] suscite l'attention des analystes, eu égard à sa situation sécuritaire, politique et économique marquée par des mutations géopolitiques et géostratégiques majeures.

Ces États de l'A.E.S sont liés par une série de faits. En effet, le contexte sécuritaire et politique leur a imposé des transitions militaires. Ils ont dénoncé les accords de coopération militaire avec certains de leurs

[1] Burkina Faso, Mali et Niger, Alliance créée le 16 septembre 2023. S'agissant du contexte de sa création, l'idée de l'A.E.S a, de fait, été lancée lorsque, dans un communiqué conjoint, le Burkina Faso et le Mali ont apporté leur soutien au Niger suite aux sanctions de la CEDEAO contre ce pays dues au coup d'État du 26 juillet 2023 ayant renversé l'ancien Président Mohamed Bazoum. Face à une éventuelle intervention militaire de la CEDEAO au Niger, les gouvernements de transition du Burkina Faso et du Mali, par communiqué N°001 en date du 31 juillet 2023, avertissaient que toute intervention militaire contre le Niger s'assimilerait à une déclaration de guerre à leur encontre. Ils prévenaient également qu'une telle intervention entraînerait leur retrait de l'organisation.
L'article 2 de la Charte du Liptako Gourma instituant l'AES définit l'objectif de l'organisation, qui est d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle aux parties contractantes pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance.

partenaires classiques, notamment la France et les États-Unis d'Amérique[1]. Ils sont au cœur de la lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Au regard de ces constats, les questions qui surgissent peuvent être libellées comme suit : comment ces pays en sont-ils arrivés là ? Comment explique-t-on l'inefficacité des acteurs politiques issus de la démocratie dans le maintien d'un climat de paix et de sécurité au profit des populations afin de poser les bases réelles du développement ?

Les réponses, à notre sens, sont à rechercher dans les concepts de gouvernance expérimentés par certaines puissances et par les institutions de Bretton Woods (BM et FMI) à la fin des années 80.

La considération de l'environnement global dans la compréhension de la situation sécuritaire des pays sahéliens est nécessaire dans la mesure où le lien est évident, mais cet aspect semble passé sous silence. Chaque fois que la situation dans la région est abordée à d'autres niveaux, elle est ramenée à une question de gouvernance locale. Tel que présenté, ce raisonnement n'est-il pas de nature à biaiser la réflexion en réduisant le champ de l'analyse ?

La nécessité d'une meilleure présentation de la situation au Mali et dans le Sahel, de façon générale, justifie une combinaison de deux dimensions. Il s'agit, en effet, de la dimension internationale et nationale de la

1 Sources : communiqué n° 029 en date du 2 mai 2022 du Gouvernement du Mali dénonçant : – le Traité de coopération en matière de défense du 16 juillet 2014 entre la République française et la République du Mali ; – l'accord des 7 et 8 mars 2013 déterminant le statut du détachement français, applicable à la Force Barkhane ; – le protocole additionnel des 6 et 10 mars 2020 déterminant le statut des détachements non français de la force « Takuba ».
Lettre du 18 janvier 2023 du Gouvernement du Burkina Faso notifiée à la France, dénonçant l'accord militaire qui autorisait la présence des Forces de l'Opération « Sabre » et la note datant du 28 février 2023 dénonçant l'accord de coopération technique avec la France signée le 24 avril 1961. Communiqué du 3 août 2023 du Gouvernement Nigérien dénonçant les quatre accords militaires passés avec la France dont l'accord de défense-cadre de 1977 et d'autres accords concernant le stationnement des forces françaises au Niger et les conditions dans lesquelles elles pouvaient intervenir. Communiqué du 16 mars 2024 dénonçant l'accord de coopération militaire avec les États-Unis d'Amérique, signé en 2012.

géopolitique et de la géostratégie afin de les analyser essentiellement à l'échelle locale. Vu sous cet angle, il apparaît clairement un lien (direct ou indirect) entre la situation actuelle au Mali et au Sahel et les décisions prises dans certaines instances internationales.

Deux types de dynamiques, notamment globales et locales, seront analysés.

1. Les dynamiques globales

Elles transcrivent les mouvements et les idéologies qui caractérisent les relations internationales, fortement marquées par le traité de Westphalie (1648).

1. 1. Ordre mondial / nouvel ordre mondial

Le rappel contextuel semble important pour mieux situer l'évolution des choses. En effet, les bouleversements géopolitiques actuels semblaient déjà bien étudiés si l'on s'en tient aux analyses et aux écrits de certains spécialistes des relations internationales et de la science politique (Dolo, 2023).

Ainsi, le *Dictionnaire des relations internationales* (2006) définit l'ordre international comme « un ordre interétatique où les États, en tant qu'acteurs prééminents, rationnels et égoïstes, maximisent leur puissance ou leur sécurité en recourant à la diplomatie comme à la force armée ». L'ordre international peut également trouver une part importante de ses logiques et de son fonctionnement dans certains flux transnationaux. Il s'agit de ceux des entreprises, des ONG, des mouvements sociaux, des groupes et des particuliers qui tissent de manière quotidienne des liens au-delà des frontières nationales. Cette conception amène à considérer l'ordre comme *mondial* plutôt qu'international. Ainsi, le rôle de l'État est-il minimisé au point de disparaître presque complètement. Les acteurs hors souveraineté, comme les individus, les groupes, les organisations qui échappent aux États, contribuent aux turbulences globales censées caractériser les relations internationales d'aujourd'hui. Ainsi, l'ordre mondial détermine-t-il le rapport de force existant entre États. Il définit les relations internationales à une période bien déterminée, comme ce fut le cas pendant la guerre froide, mais également, la période qui a suivi et qui a été notamment marquée par la chute

de l'URSS[1]. Certains auteurs américains, à l'instar de Francis Fukuyama, pour qui c'était *La Fin de l'histoire*, y voyaient la fin de l'idéologie communiste au profit d'une généralisation de la démocratie libérale. Son analyse ayant coïncidé avec le déclin de l'URSS sous-entendait un monde désormais polarisé autour de la seule puissance américaine.

Kissinger H., dans *Diplomatie* (1994), prévenait que l'ordre mondial de l'après-guerre froide serait marqué par diverses composantes – militaires, politiques, économiques – qui seraient vraisemblablement mieux proportionnées et plus symétriques.

Le nouvel ordre du XXI[e] siècle, selon Kissinger, ressemblera davantage aux systèmes étatiques des XVIII[e] et XIX[e] siècles qu'aux schémas rigides de la guerre froide. Cette disparité se justifie, en effet, par la présence d'au moins six grandes puissances. Il s'agit des États-Unis, de ƀEurope, de la Chine, du Japon, de la Russie et probablement de ƀInde, y compris une multiplicité de petits pays et de pays d'envergure moyenne. Kissinger affirme (1994, p. 15) de même que les relations internationales afficheront, pour la première fois dans l'histoire, un caractère vraiment mondial, ce qui sous-entend une gestion des sujets d'envergure mondiale au-delà du cliché des deux blocs.

Huntington S. estime que les guerres à venir ne vont plus opposer des États, mais des civilisations. Son livre *Le choc des civilisations (1997)* a eu un grand retentissement durant les décennies 90-2000, mais son contenu a suscité des débats et souvent des incompréhensions. De nombreux événements ont marqué le début du nouveau millénaire, notamment les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain, suivis du déclenchement de la guerre en Afghanistan (2001), en Irak (2003) et en Libye (2011). Ces événements ont réorganisé l'ordre mondial et contribué à redéfinir le concept de la guerre, notamment celui contre le terrorisme.

La situation en Libye a eu pour conséquence la réorganisation géopolitique de l'espace sahélo-saharien. Les positionnements stratégiques des puissances continuent de susciter des interrogations avec, à la clé, des tentatives d'opposition des États.

1 Cette chute qui, pour certains, est liée à la volonté du Président soviétique de l'époque, Mikhaïl Gorbatchev, de transformer l'URSS en une démocratie.

1. 2. Le Sahel face à la gouvernance mondiale

L'avènement de la démocratie en Afrique tient généralement sa source de la Conférence de la Baule[1]. Mais, la « bonne gouvernance » comme condition à l'aide au développement est antérieure à cette conférence. Au milieu des années 80, la Banque mondiale, par le biais de son Président, Barber Conable[2] (1986-1991) introduisait cette notion dans les rapports entre l'institution et les pays du Sud, principalement ceux d'Afrique. En 1990, face aux gouverneurs africains de la Banque, il déclarait que *«* L'incertitude politique et le règne de l'arbitraire dans certains pays d'Afrique subsaharienne étaient des obstacles majeurs à leur développement » (2006, p. 214).

La forte injonction de la Banque mondiale qui s'est, à la limite, substituée aux États pour la définition de leur priorité n'a-t-elle pas bouleversé les équilibres, sachant pertinemment que les investissements dans les secteurs de défense et de sécurité n'étaient pas sa priorité ? Au motif de la démocratie et de la bonne gouvernance, les questions sécuritaires n'ont-elles pas été reléguées au second plan ?

En outre, les Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S)[3], à la limite, imposés aux États africains dans les années 1980 par le FMI, n'ont pas facilité les choses. Par ces programmes, de nombreux États africains ne pouvaient pas convenablement investir dans les secteurs de la défense et de la sécurité qui, aux yeux des institutions internationales, ne relevaient pas du secteur du développement. En effet, ces institutions,

[1] 16e *conférence* des chefs d›État d›Afrique et de France tenue à La *Baule* (France) du 19 au 21 juin *1990*.

[2] Discours prononcé le 30 septembre 1986 devant le Conseil des gouverneurs en qualité de président de la Banque mondiale, Washington, DC.

[3] Les P.A.S sont des mesures imposées dans les années 80 par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International pour stabiliser les économies des pays africains, c'est-à-dire ramener les déficits des finances publiques et de la balance des paiements de ces pays dans des limites qui permettent d'organiser une gestion financière déflationniste. Bernard Founou-Tchuigoua : *L'échec de l'ajustement en Afrique* (Exposé fait lors d'un séminaire du Centre Tricontinental Louvain-la-Neuve, novembre 1993).

à l'époque, ne semblaient pas intégrer le binôme *développement et sécurité*.

Cette crainte de l'influence de la gouvernance mondiale sur le développement a été mieux expliquée par le journaliste Alain Dauvergne, à la suite d'une enquête réalisée dans les années 80. Pour lui, « […] le Fonds Monétaire International a été conçu pendant la Seconde Guerre mondiale comme un outil de paix. Il devait éviter que de trop forts équilibres économiques engendrent de nouvelles conflagrations » (1998).

Quant au professeur Bertrand Badie, parlant du multilatéralisme, il affirme qu'il serait

> […] là pour la forme et le minilatéralisme pour l'action. Le rétrécissement visé répond à des formules variables : promouvoir un club d'oligarques à l'intérieur des institutions internationales, comme le fameux P5 au sein du Conseil de sécurité des Nations unies ; créer un cercle informel des puissants vers lequel se déporteraient les choix essentiels, à l'instar des G8, G20 ; placer face à chaque nouvel enjeu international, un groupe de contacts qui le prendrait effectivement en charge, excluant les autres de la négociation ; entourer un État ciblé d'un ensemble de vigiles, pudiquement désignés comme « amis », pour y concentrer le suivi … Dans tous les cas de figure, ceux qui restent en dehors sont exposés à la gradation qui nous est familière : déni d'égalité, dès lors que leur droit à délibérer est réduit ou anéanti, relégation lorsqu'ils perdent une position autrefois acquise dans le traitement d'un enjeu, stigmatisation lorsqu'un veto leur est opposé à toute demande de participation (2014, p. 148).

Les avis de Dauvergne et de Badie sur le fonctionnement des institutions internationales, expliquant la posture oppressive des États forts vis-à-vis des Etats faibles, ne traduisent-ils pas les relations actuelles entre certains pays du Sahel et certaines puissances ?

Camara Y. (2021) explique les conséquences de ce système lorsqu'il évoque le délitement de l'Armée malienne. Pour lui, avec l'avènement de la démocratie, *« Les mises en situation dans le cadre de la préparation opérationnelle des unités s'étaient facilement laissé emporter par l'élitisme des cadres, du fait des politiciens »* (2021, p. 256). Le délitement est intervenu au début des années 90 dans un contexte favorable à la démocratie. Vues sous cet angle, la dimension

défense du territoire et la sécurité n'étaient pas des secteurs prioritaires.

Les analyses de ces auteurs mettent en évidence l'impact des dynamiques globales sur les politiques nationales des États en développement au point de créer des bouleversements internes, décrits comme les dynamiques locales.

2. Les dynamiques locales

Les dynamiques locales se traduisent par les mutations géopolitiques à l'échelle des territoires nationaux et se manifestent par des conflits et des rivalités de pouvoir entre acteurs locaux. Ces dynamiques sont très souvent les conséquences directes ou indirectes de certaines décisions prises dans les instances internationales.

Elles ont eu pour conséquence directe l'éclosion de nouveaux acteurs sur l'échiquier politico-sécuritaire malien et sahélien.

2. 1. La crise malienne et ses multiples facteurs

La crise malienne s'explique par plusieurs facteurs.

Les facteurs internes sont marqués par une démocratie fondamentalement biaisée depuis son avènement en 1991. Cela ne justifie pas pourtant l'échec de la démocratie qui prouve quelques acquis, notamment la libéralisation de la presse et des médias, le multipartisme. Il tend plutôt à expliquer les difficultés d'ordre organisationnel, caractérisées par une pléthore de partis politiques et, surtout, par la matérialisation de la décentralisation, source de tensions qui, en soi, semblaient conflictogènes.

Les facteurs externes : de nombreux documents établissent un lien entre la crise libyenne et celle du Sahel, notamment au Mali. Pour s'en apercevoir, on peut, entre autres, citer le rapport du 6 mars 2012 (p. 29) des députés français Henri Plagnol et François Loncle sur la situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne. Dans ledit rapport, ils expliquaient la fragilité de la situation sécuritaire au Sahel par deux facteurs : le retour *des mercenaires* et l'arsenal militaire libyen à ciel ouvert. La crise libyenne a constitué un facteur supplémentaire de déstabilisation du Sahel ayant pour corollaire la rébellion de 2012 au Mali.

Le facteur mixte s'explique par la rébellion d'une partie des Touaregs en 2012, dont la branche armée a été renforcée par les combattants venus de la Libye. Cette collusion d'intérêts a été favorisée par le contexte tel qu'il se présentait dans ce pays en 2011.

Le Mali indépendant a connu quatre (4) grands mouvements de rébellion touarègue. Selon Bourgeot A. (2012, p. 91) ce nombre peut être porté à cinq (5) si on tient compte du mouvement de l'Amenokal Firhoun (1916-1917), chef suprême de la grande « confédération » des Iwellemedden de l'Ouest, qui s'est caractérisé par une volonté farouche de s'opposer à la conquête militaire coloniale.

Ainsi, les quatre mouvements de rébellion touarègue au Mali se sont déroulés de 1963 à 1964, de 1990 à 1995, de 2006 à 2007 et de 2012 à 2015.

Contrairement aux précédentes rébellions, celle déclenchée le 17 janvier 2012 est intervenue dans un contexte international marqué par le terrorisme. En conséquence, la démocratie malienne n'a pas pu résister à ce cocktail d'événements à l'origine du coup d'État de 2012. Il s'est, par la suite, créé un rapport de force, d'une part, entre le gouvernement malien et les groupes armés et, d'autre part, entre les groupes armés eux-mêmes. C'est ce que nous verrons dans la sous-section suivante.

2. 2. Groupes armés et dynamique territoriale au Mali

La crise malienne a fait émerger de nombreux acteurs sur l'échiquier politico-sécuritaire local et national. On note, entre autres, les groupes armés initialement engagés dans le processus d'Alger, les groupes terroristes qui, d'emblée, ont été exclus de ce processus et, enfin, les groupes d'autodéfense qui n'avaient pas été initialement pris en compte dans le processus d'Alger.

Dolo (2023, p. 69) fait une présentation panoramique des différents mouvements armés et leur évolution dans le contexte sécuritaire malien. Il explique comment l'insécurité, au Mali depuis 2012, a été entretenue au grand dam des populations qui n'aspirent qu'à vivre dans un environnement apaisé. La création des mouvements, leur fragmentation ou encore les alliances tissées relèvent très souvent de la surenchère, car l'insécurité est utilisée par ces mouvements comme un *fonds de commerce*.

L'un des premiers mouvements à se faire connaître à la fin de l'année 2011 est le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) avec ses revendications indépendantistes.

Les mouvements signataires s'étaient divisés en deux groupes.

On retrouve, d'une part, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA). Cette coordination dirigée par Algabass Ag Intalla[1] regroupe le MNLA, le **Mouvement Arabe de l'Azawad** (MAA) et le **Haut Comité pour l'Unité de l'Azawad** (HCUA). Les membres de la coordination ont reconnu l'intégrité territoriale du Mali suite à leur adhésion au processus d'Alger, sans toutefois renoncer à l'idée d'une autonomie des régions du nord du Mali.

D'autre part, il a été mis en place la plateforme des mouvements du 14 juin 2014 qui est restée loyale au gouvernement du Mali. Elle est composée de mouvements comme les Forces Patriotiques de Résistance (FPR)[2], le Groupe d'autodéfense touareg Imghad[3] et alliés (GATIA) et la tendance du **Mouvement Arabe de l'Azawad** (MAA) dite loyaliste. Toutefois, pour des questions d'intérêts personnels ou de divergences de vues, des dissensions ont été constatées au sein de ces deux grands groupes, ce qui a provoqué leur fragmentation. D'ailleurs, ceci explique une des difficultés dans la mise en œuvre de l'Accord d'Alger.

Les groupes terroristes actifs au Mali : outre les groupes indépendantistes, le soutien de certains groupes terroristes a fortement contribué à la chute des trois régions du Nord (Kidal, Gao et Tombouctou) en 2012. Les groupes terroristes les plus actifs, à l'époque, étaient :

- Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), créé en 2003 par d'anciens cadres algériens du Groupe Islamique Armé (GIA) ;

[1] Alghabass Ag Intalla est issu de la famille des Amenokals (chefferie) de Kidal, il a siégé au Parlement malien comme député de Kidal de 2007 à 2012.

[2] C'est ce mouvement qui, malgré ses moyens limités, tentait de résister au MUJAO en fin 2012 avant le déclenchement de l'opération Serval en janvier 2013.

[3] Les Imghads sont généralement appréhendés comme une catégorie sociale inférieure dans la hiérarchie statutaire traditionnelle de la région de Kidal. Ils sont vus comme des vassaux ayant un lien de subordination aux Ifoghas.

- le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) fondé en septembre 2011 par le Mauritanien Hamada Ould Mohamed Kheirou ; et
- Ansar dine, fondé par Iyad Ag Ghalli en début 2012 dans un contexte de conflit entre l'État malien et le MNLA.

Les ralliements et alliances formés par les différents groupes depuis 2015 ont favorisé l'émergence de deux grands groupes terroristes actifs au Mali.

Le JNIM (Jammat nosta al Islam wa muslimins – groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans – GSIM) : il a été créé en mars 2017 à l'initiative de nombreux cadres terroristes[1], dont Iyad Ag Ghali[2], Moktar Belmoktar, Abdelmalek Droukdel, Ba Ag Moussa, Amadoun Kouffa[3]. Affilié à Al-Qaïda, le groupe étend ses activités sur la quasi-totalité du territoire malien. Son objectif est l'instauration de la charia sur le plus de territoires possibles, au mépris des frontières entre États. Il ne revendique pas explicitement la création d'un nouvel État, mais plutôt une mutation des États existants, car il se présente comme le protecteur des populations contre un État *prédateur*.

L'EIGS (État islamique au grand Sahara) est un groupe actif au nord-est du Mali, dans le Gourma, appelé souvent la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali, Niger). Ce groupe est réputé très violent et ses principaux chefs sont étrangers. Cette violence est due au fait que le groupe se présente comme le porte-drapeau d'un Islam pur et vengeur des groupes opprimés qu'il enrôle. Son implantation au Sahel remonte à 2015-2016, à la faveur des séries de défaites que l'organisation a subies sur son territoire autoproclamé, englobant une partie de la Syrie et de l'Irak.

Malgré la distinction établie entre groupes signataires de l'Accord d'Alger en 2015 et groupes terroristes, le lien était bien évident sur le

[1] La plupart des membres fondateurs ont été tués dans le cadre de l'opération Barkhane : Moktar Belmoktar fondateur du groupe Almorabitoune (tué en 2016), Djamel Okacha, émir d'AQMI (tué en 2019), Abdelmalek Droukdel émir d'AQMI (tué en 2020), Ba Ag Moussa, cadre de Ansar dine puis du GSIM (tué en 2020).

[2] Iyad Ag Ghali est le principal chef du JNIM.

[3] Il seconde Iyad. De son vrai nom Amadou Diallo, il est le fondateur de la katiba Macina en 2015, une unité opérant essentiellement dans le centre du Mali.

terrain. Dans leur analyse, Alexender Thurston et Susanna Goewey le rappellent. Ce lien s'est récemment confirmé (en mars 2024) par le colonel Houssein Ghoulam, chef d'état-major du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), tendance affiliée au MNLA, en affirmant qu'il rejoignait le JNIM. En effet, cette décision, nous le verrons plus tard, fait suite à la défaite des mouvements rebelles, en novembre 2023, après la reprise, par l'Armée malienne, de la ville de Kidal, leur fief.

Les groupes d'autodéfense ou *milices communautaires* ne sont pas signataires de l'Accord d'Alger, même s'ils inscrivent assez souvent leurs actions dans ce cadre. Certains d'entre eux bénéficient d'ailleurs des programmes du DDR initialement prévus pour les groupes armés signataires de l'Accord. Leur influence s'est grandement accrue entre 2015 et 2021 dans le centre du Mali[1].

Selon Aly Tounkara, la prolifération des groupes d'autodéfense se justifie par le fait que l'État n'arrive pas à garantir la quiétude et la tranquillité des communautés et qu'il peine à distribuer la justice de façon équitable et égalitaire entre les justiciables.

Pour Adam Thiam (2017, pp. 21-24), journaliste et politologue malien, les causes de la montée du *djihadisme* au centre du Mali sont dues à plusieurs facteurs. Il cite, entre autres, l'absence ou la faible représentation de l'État sur le territoire, la question de la justice, la corruption, la rareté des ressources naturelles, les questions foncières et l'insécurité économique.

Les principaux groupes d'autodéfense répertoriés dans le centre sont :

- le groupe *«Dan na Ambassagou»,* composé de chasseurs (Dozos) issus de la communauté dogon, mais également d'autres communautés pratiquant essentiellement l'agriculture comme activité principale (bambara, dafing, bwa, etc.) ;
- les mouvements d'autodéfense peuls, notamment «l'Alliance pour le Salut du Sahel, le mouvement pour la défense de la patrie du delta

[1] Calqués sur le modèle du groupe Ganda Koye, groupe d'autodéfenses à majorité Songoye, mis en place pour faire face à la rébellion touarègue des années 90.

central, du Séno et du Hairé et l'Alliance Nationale pour la Sauvegarde de l'Identité peule et la Restauration de la Justice».

Pour justifier leur existence, les groupes d'autodéfense ont très souvent mis en avant l'absence de l'administration, mais surtout celle des Forces de Défense et de Sécurité pour assurer eux-mêmes la sécurité de leurs communautés (agriculteurs et éleveurs).

Les conflits dits communautaires dans la partie centrale du Mali ne sont pas récents. Le centre, comprenant la région de Mopti et une partie de la région de Ségou, est une zone de production agricole et de ressources halieutiques abritant le delta intérieur du Niger[1] et l'Office du Niger. Toutefois, l'altérité entre les activités au sein des communautés crée souvent des litiges, exacerbés par la rareté des ressources dans les pâturages. Ces tensions avaient autrefois des solutions plus ou moins acceptées par les parties, puisque fondées sur des mécanismes de gestions traditionnelles de conflits, notamment par les chefferies traditionnelles. Le chercheur malien, Moussa Sow, a mené des recherches sur ces mécanismes. Dans son étude, il fait une présentation de la typologie et du rôle de la chefferie comme structure régulatrice de la société en soulignant son apport dans la résolution des conflits communautaires.

2. 3. L'Accord d'Alger, matrice des dynamiques locales ?

Les mandats successifs de la MINUSMA[2], depuis 2015, ont intégré essentiellement l'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Alger[3] et la protection des populations. Qu'en était-il réellement sur le terrain ?

Les parties étaient unanimes sur le fait que la signature de l'Accord avait mis fin à la belligérance. Toutefois, sa mise en œuvre avait suscité de nombreuses interrogations. L'ancien Président malien, Ibrahim

[1] Le troisième plus grand site Ramzar au monde avec 4.119.500 ha.

[2] Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali, mise en place par la résolution 2100, adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 25 avril 2013.

[3] Il s'agit des résolutions 2227, 2295 2,364, 2423, 2480 et 2531.

Boubacar Keïta, avait nommé un Haut Représentant à cet effet[1]. En outre, le gouvernement du Mali avait mis en place les organes du DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) et de la RSS (Réforme du Secteur de la Sécurité). Dans le même sillage, les régions de Taoudéni et de Ménaka ont été rendues opérationnelles.

En dépit de ces actions menées, les parties ne sont pas parvenues à établir entre elles un climat de confiance. En effet, l'entrée des ex-rebelles dans les gouvernements respectifs de l'ancien Président avait plusieurs fois été annoncée, mais jamais réalisée.

L'observateur indépendant *« the Carter Center »,* dans son rapport de 2019 sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger, publié en janvier 2020, estimait que le blocage dans la mise en œuvre de cet accord était lié à plusieurs facteurs. Il cite, entre autres, le manque de leadership et de confiance mutuelle entre les parties, la faiblesse des efforts de médiation par la communauté internationale.

De toute évidence, l'application de l'Accord en l'état crispait les positions entre les parties signataires. Au-delà des parties, les Maliens dans leur grande majorité avaient des appréhensions à propos de la mise en œuvre de l'accord d'Alger comme facteur de stabilité et de cohésion[2]. Sa relecture était constamment demandée. Ce fut d'ailleurs une des recommandations du Dialogue national inclusif en 2019 et des Assises nationales pour la refondation en 2021.

Pour Bourgeot, plusieurs facteurs concouraient à compliquer l'application de cet Accord[3], notamment sur la forme (texte non soumis à l'approbation des députés), sur le fond (le contentieux sur la notion de l'Azawad n'avait pas été vidé dès le début). Pour lui, le document, en l'état, remettait en cause l'existence de l'État unitaire pour déboucher sur un système de fédéralisme.

---

1 Décret n°2016-0418/P-RM du 15 juin 2016 portant institution du haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation

2 Rapport du Centre Cater relatif à ces observations sur la mise en œuvre de l'Accord d'Alger, janvier 2020, page 4

3 Avis recueilli lors d'un entretien que j'ai eu avec l'intéressé, le 29 mars 2021.

Il estimait que le choix fait par l'État malien de s'engager dans un tel accord, à l'époque, n'était pas judicieux, car il concourait à l'affaiblir davantage.

Face aux nombreuses difficultés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger, les deux principaux mouvements signataires avaient, avec la facilitation d'une ONG italienne dénommée *ARAPACIS*, créé le 6 mai 2021, à Rome, le Cadre Stratégique Permanent (CSP[1]). À travers ce cadre, ils entendaient mettre en synergie leurs efforts pour diligenter la mise en œuvre de cet accord. Une des questions qui se posait avec le CSP était la représentativité. Elle interroge sur le lien réel entre les mouvements rebelles du nord du Mali et les populations au nom desquelles ils s'expriment. De qui tiennent-ils leur légitimité ? Par les armes ? Autant de questions ont rejailli sur la composition de son comité d'orientation politique.

L'Accord d'Alger est devenu caduc lorsque le gouvernement malien a demandé la fin du mandat de la MINUSMA, le 16 juin 2023. Les Nations Unies ont accédé à cette demande par la résolution 2690 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée le 30 septembre 2023. La fin de la MINUSMA supposait la rétrocession de certaines emprises au gouvernement malien. Mais, sur le terrain, les mouvements rebelles qui avaient le contrôle de la ville de Kidal et d'autres villes du nord du Mali estimaient pouvoir occuper certaines de ces emprises. Ainsi, des combats ont, durant deux mois, opposé les forces armées maliennes et l'Etat-Major du CSP dans les villes d'Anéfis et de Tessalit, reprises par les FAMAs. La bataille la plus emblématique fut celle de Kidal, ramenée le 14 novembre 2023 dans le giron de la République par les Forces Armées Maliennes. Elle est emblématique parce que, depuis mars 2012, cette ville échappait au contrôle du gouvernement malien.

Avec la fin du mandat de la MINUSMA, la rupture du dialogue entre l'État malien et le CSP ainsi que la reprise des grandes villes de la région de Kidal, que représentait encore l'Accord d'Alger ? Pour les autorités maliennes, la réponse était claire : l'Accord n'était plus à même de restaurer la paix comme il a été souhaité par les Maliens. Les réflexions

[1] Dans une déclaration dite *déclaration de Rome*, adoptée à la suite d'une rencontre tenue les 5 et 6 mai 2021 sous les auspices de l'ONG *ARAPACIS*.

sont allées dans le sens de privilégier un mécanisme de recherche de la paix exclusivement malien.

Le 31 décembre 2023, le Président de la Transition malienne, le colonel Assimi Goita, a invité ses compatriotes à un dialogue direct et franc afin d'adopter un nouvel accord sans influence externe, pour parvenir à une paix réelle et à la réconciliation nationale.

Pour Choguel Kokalla Maiga et Issiaka Ahmadou Singaré, les précédents accords ont suscité beaucoup d'espoirs (2018, p. 212). Ils ont, très souvent, été considérés, au moment de leur signature, comme les seules voies vers une sortie de crise. Mais, ces espoirs ont vite été brisés parce que les acteurs abordaient, sans un diagnostic exhaustif, les causes profondes de la rébellion. Ils estiment aussi que les partenaires techniques et financiers souscrivent à des engagements dans le cadre de ces accords dont le financement n'est pas satisfaisant. L'accord qui sera issu du dialogue inter-malien tenu du 6 au 10 mai 2024 sera-t-il différent ?

S'agissant de partenaires techniques et financiers, il a été donné de constater que, depuis le déclenchement de la crise au Mali, de nombreuses initiatives ont été entreprises en direction de ce pays et du Sahel, de façon générale. Qu'en est-il de leur pertinence ? C'est ce qui sera évoqué dans le paragraphe suivant.

2. 4. La prolifération des «stratégies Sahel», un frein aux perspectives de développement pour les États sahéliens ?

En 2017, l'Union Européenne[1] dénombrait seize (16) stratégies en direction du Sahel, à la suite d'une étude de l'institut néerlandais Clingendael. Les stratégies Sahel répertoriées sont celles de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement, de la Banque Mondiale, de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest, de la Communauté des États Sahélo-Saharien, du G5 Sahel, des Nations-Unies, de l'Organisation de Coopération Islamique,

[1] Ces stratégies ont été dénombrées dans un document intitulé : « le Sahel, un enjeu stratégique pour l'UE, briefing, novembre 2017 ».

de l'Organisation Internationale de la Francophonie, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, de l'Union du Maghreb Arabe, du Danemark, des États-Unis ainsi que de la France.

La région Sahélo-saharienne a de tout le temps constitué un enjeu géopolitique et géostratégique pour certaines puissances comme la France. Comment expliquer aujourd'hui, un foisonnement soudain de stratégies de la plupart des puissances et des organisations internationales en direction de cette région ? Cette interrogation vient corroborer la thèse qui nous fonde à dire que la situation sécuritaire actuelle du Sahel est en grande partie due à un processus décisionnel extérieur à la région, en d'autres termes, de la gouvernance mondiale.

Dans sa logique d'explication des conflits civilisationnels, Huntington estime qu'

> Au niveau global, les conflits entre États phares ont lieu entre les grands États appartenant à différentes civilisations. Les problèmes qui entrent en ligne de compte sont classiques en politique internationale. Ils concernent, entre autres, l'influence relative sur le développement global et les actions des organisations internationales globales comme l'ONU, le FMI et la Banque mondiale… (Huntington, 1997, p. 304)

Cependant, ces conflits dits civilisationnels ne se limitent pas qu'aux *grands États*. Ils se répercutent sur les *petits États* en fonction des alliances stratégiques ou des partenariats qu'ils nouent avec les *grands États* ou certaines organisations internationales.

La plupart des stratégies, surtout des puissances, privilégient, d'abord, leurs intérêts. Ceux des pays du Sahel passent en second. En guise d'illustration, jusqu'à son départ des pays de l'A.E.S, la stratégie française pour le Sahel se caractérisait essentiellement par sa présence militaire dans la région. Les autorités françaises avaient fait le choix d'inscrire cette présence militaire dans la durée, comme en témoigne la revue stratégique de défense et de sécurité de 2017. À la différence de la France, la Chine est plus visible dans l'espace sahélien et, de façon générale, dans le continent africain, sur le plan économique.

La sécurité et le développement des pays du Sahel passent impérativement

par la maîtrise des différentes politiques et des stratégies nationales. Ils doivent également passer par une combinaison cohérente entre ces politiques et stratégies nationales et celles plus globales. Or, le Sahel apparaît depuis quelques années comme un champ d'expérimentation de stratégies tous azimuts. Quel est l'état réel de coordination de toutes ces stratégies ? La non-maîtrise de leur conduite sur le terrain par les pouvoirs publics n'est-elle pas source d'insécurité ?

Il est courant d'entendre ou de lire dans certains documents que l'instabilité du Sahel a des conséquences directes sur la sécurité de l'Europe. Cependant, en affirmant cela, leurs auteurs ont tendance à faire fi de la responsabilité de certains pays européens dans la situation sécuritaire actuelle du Sahel. L'intervention de l'OTAN en Libye en est un exemple parmi tant d'autres. D'ailleurs, la Libye n'a-t-elle pas été qu'un prétexte ? Pour Huntington, « *à mesure que disparaît la menace militaire de l'*Est, les plans de l'OTAN sont de plus en plus dirigés contre les menaces du Sud ». Il rapporte les propos d'un expert militaire de l'armée américaine en 1992 pour qui *« le* front sud remplace le front central et devient la nouvelle frontière de l'OTAN ».

Quelle doit être la responsabilité des dirigeants des États du Sahel ? Sûrement, une réelle appropriation des systèmes de gouvernance nationale et locale. Cela impose à ces dirigeants de se doter des moyens de leur politique. À défaut, ils doivent maîtriser les leviers de la recherche de ces moyens dans le cadre d'un partenariat. Ils n'ont nullement besoin de se calquer sur des modèles qui ne correspondent pas à leurs réalités.

La démocratie a un coût. Les dirigeants doivent pouvoir assurer ce coût pour leur autonomie, mais surtout pour la liberté d'action dans la gestion de l'État, de façon générale. La mauvaise gouvernance est source d'insécurité. Or, il ressort des coups d'État dans les pays de l'A.E.S que la situation sécuritaire est le motif essentiel.

CONCLUSION

Après plus d'une décennie de lutte contre le terrorisme au Sahel dans un contexte international ayant produit des résultats plutôt mitigés, les peuples du Sahel et leurs dirigeants n'étaient-ils pas en droit de s'interroger ? Est-ce que les solutions proposées dès le début étaient les bonnes ?

Le Sahel, en quelques années, était devenu un site de stationnement de base d'unités spéciales des puissances, notamment avec les opérations Serval, Barkhane, Takuba, la MINUSMA au Mali et Sabre au Burkina Faso. À cela s'ajoute l'implantation de la base américaine à Agadez au Niger, une présence américaine finalement dénoncée en mars 2024 par le Niger. Le déploiement de tout cet arsenal militaire étranger, ajouté à la capacité des Armées nationales, devait normalement faire du Sahel une des régions les plus sécurisées, malgré son immensité. C'est du moins ce à quoi les populations s'attendaient. Au contraire, il y a plutôt eu une diffusion de l'insécurité et du terrorisme.

Il aurait, dès le début, fallu préciser le but des opérations militaires. Si, dans une certaine mesure, Serval a été bien accueillie au Mali, Barkhane a, quant à elle, créé le doute, voire la suspicion. Cela est dû à son ambiguïté dès sa conception, car il s'agit d'une opération extérieure. Le champ géographique et la durée d'une opération extérieure ne sont-ils pas censés être connus ? Avec autant de bulles qui couvrent une telle opération, son extension dans le temps ne pouvait qu'à terme révéler le soupçon d'ingérence.

Sur un autre plan, les dernières évolutions de la situation au Sahel ont lancé le débat sur la démocratie et l'insécurité. En évoquant cela, nous n'insinuons pas que les pays sahéliens n'ont pas droit à la démocratie, bien au contraire, l'exercice de la démocratie sur des bases saines est d'ailleurs ce qu'il faut pour la stabilité de l'État et de ses institutions. Mais, le modèle de démocratie en cours, depuis 1991, n'est-il pas source de tensions, de crises et d'insécurité ? N'y avait-il pas de leçons à tirer du coup d'État de 2012 au Mali ? Hélas, tout avait été ramené, à l'époque, à l'organisation d'élections, car il apparaissait simple d'organiser lesdites élections et dire que le Mali avait renoué avec la démocratie. C'est ce qui fut fait.

Les Maliens avaient été surpris d'apprendre par l'ancien Président français, François Hollande, lors d'une interview accordée à la chaîne de télévision France 2, le 28 mars 2013, que les élections se tiendraient dans leur pays à la fin du mois de juillet 2013. Il s'était même dit *intraitable* sur la question. Le 5 juin 2013, il revenait à la charge à l'UNESCO, en annonçant que les élections auront lieu à la date prévue dans toutes les régions du Mali, y compris à Kidal. Voici l'une des pathologies des relations internationales

tendant, de la part de certaines puissances, à mettre les *petits pays* dans une posture que le professeur Bertrand Badie qualifie d'humiliation (2014). Y avait-il encore nécessité pour les Maliens, après le coup d'État de 2020, de précipiter des élections une seconde fois sans en tirer les leçons ? Tous ces éléments jettent le discrédit sur la démocratie alors qu'elle devait être source de paix, de stabilité et de sécurité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

Dolo, A. (2023). *La crise malienne et les mutations géopolitiques dans le G5 Sahel : les enjeux d'un nouveau partenariat dans la lutte contre le terrorisme.* L'Harmattan. Paris.

Maiga, C.K. et Singaré, I. A. (2018). *Les rébellions au nord du Mali, des origines à nos jours*. EDIS. Bamako.

Camara, Y. (2021). *Présumé coupable, ma part de vérité*. Figura. Bamako.

Smouts, M-C., Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). *Dictionnaire des relations internationales*. Dalloz 2e édition. Baume-les-Dames.

Fukuyama, F. (1992). *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*. Champs Flammarion. Paris.

Kissinger, H. (1994). *Diplomatie*. Fayard. Paris.

Huntington, S. P. (1997). *Le choc des civilisations.* Odile Jacob. Paris.

Dauvergne, A. (1988). *Le Fonds Monétaire International : un monde sous influence*. Alain Moreau. Paris.

Badie, B. (2014). *Le temps des humiliés : pathologie des relations internationales*. Odile Jacob. Paris.

Chapitre d'ouvrage

Bourgeot, A. (2012). La crise malienne : vers une recomposition géopolitique des espaces sahariens. Dans Mansouria M. & Antil A. (dirs), *Le Maghreb et son sud : vers des liens renouvelés*, (pp 91-109). CNRS édition – IFRI. Paris. DOI: 10.4000/books.editionscnrs.22812

Boniface, P. (2008). Les opérations militaires extérieures. Dans L'armée française. Pouvoir N°125, (pp. 55 à 67). Le Seuil. Paris.

Articles de revues

Sow, M. (2010). Les chefferies périphériques de l'État de Ségou en rive gauche : essai de synthèse typologique. Études maliennes, *Chefferies périphériques et État de Ségou : quelles relations ?* (n^0 spécial 73), pages 15 à 42.

Saidou, A.K. (2024). Démocratie et insécurité au Sahel : une cohabitation impossible ? *Global Africa*, (n^{0}5), pages 138 à 152. https://doi.org/10.57832/npyn-dh45

Rapports

The Carter Center. (2020, janvier). *Observations sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, évolution de l'année 2019*. https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/conflict_resolution/mali-independent-observer-report-fr-jan-2020.pdf

Plagnol, H. et Loncle, F. (2012, mars). *Rapport d'information n°4431 sur la situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*. Assemblée nationale de la République française. https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/securite_pays_zone_sahelienne.asp

Page d'internet

Tounkara, A. (2019). *L'émergence de groupes d'autodéfense au centre du Mali : violence et déficit de l'État*. Publié le 04/02/2019. Mis en ligne le 04/02/2019. https://cdradical.hypotheses.org/1114

Autres

Thiam, A. (2017). *Centre du Mali, enjeux et dangers d'une crise négligée*, Centre pour le dialogue humanitaire.

Tremolieres, M. Walter, O.J. & Radil, S.M. (2021). *Cahier de l'Afrique de l'Ouest, réseaux de conflit en Afrique du Nord et de l'ouest*, OCDE, Secrétariat du club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

LE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE : UNE APPROCHE DE RESOLUTION DE LA CRISE TERRORISTE DANS LA COMMUNE DE BANH AU BURKINA FASO

PALENFO Anihifahata Yacoub Sié Rachid[1]
(rapysmovich999@gmail.com)

Résumé

Le Burkina Faso connaît une crise sécuritaire majeure à cause du terrorisme. Pour y faire face, certaines communautés ont décidé de rester et de résister aux terroristes. D'autres ont décidé d'aller au-delà de la résistance et ont opté pour le dialogue. C'est le cas dans notre champ d'étude. Le présent article vise à analyser le processus de dialogue engagé dans la commune de Banh et son impact sur le conflit terroriste. L'étude est construite autour d'une méthodologie anthropologique qualitative d'enquête de terrain empreint en partie de l'enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques et d'une revue de littérature. Les résultats de recherches révèlent une amélioration significative de la sécurité locale, même si certains risques subsistent encore.

Mots clés : Crise - dialogue - Intercommunautaire - Résolution - Sécurité - Terrorisme.

Abstract

« Burkina Faso is experiencing a major security crisis due to terrorism. To deal with this, some communities decided to stay and resist to the terrorists. Others decided to go beyond resistance and opted for dialogue. This is the case in our field of study.

This article aims to analyze the dialogue process initiated in the commune of Banh and its impact on the terrorist conflict. The study is built around a qualitative anthropological methodology of field

[1] Enseignant chercheur au département : Gouvernance de la Sécurité Globale (GSG), à l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH)

investigation partly influenced by the rapid collective survey for the identification of conflicts and strategic groups and the literature review. Research results reveal a significant improvement on the local safety although some risks still remain. »

Key words: Crisis - Dialogue - Intercommunity - Resolution - Security - Terrorism.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est aujourd'hui marqué par une crise sécuritaire qui se traduit par l'escalade des attaques de groupes terroristes et autres mouvements armés contre les populations et les symboles de l'Etat. Cela met les pays sahéliens face à une guerre asymétrique, tant les groupes assaillants emploient des méthodes de combat non conventionnelles que certains qualifient du « faible au fort »[1] (Cumin, 2020).

Depuis l'enlèvement du Franco-roumain Iulian GHERGUT, le 04 avril 2015 par le groupe terroriste Al- Mourabitoune, la situation sécuritaire n'a cessé de se dégrader. Entre 2015 et 2020, le Burkina Faso a connu 782 attaques terroristes. Celles-ci ont fait 3171 victimes dont 1342 FDS et civils (Msecu, 2020). Ces attaques ont considérablement réduit la présence de l'Etat à travers la fermeture des services sociaux de base (état civil, santé, éducation …). Lesdites attaques ont également entraîné un déplacement massif des populations. Le pays compte plus de 2.000.000 de personnes déplacées internes au 31 mars 2023 (Unocha, 2024), dont 60,73% sont des enfants. Les déplacés internes sont répartis sur 274 communes d'accueil (Conasur, 2021). Ces statistiques sont corroborées par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) qui déclare que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur des frontières de leurs pays dépasse désormais, et pour la première fois, les deux millions (Déclarations du porte-parole du HCR Boris CHESHIRKOV lors de la conférence de presse du 22 janvier 2021 au Palais des Nations à Genève).

[1] La polémologie distingue trois (03) types de guerre à savoir la guerre du « fort au fort » ou guerre symétrique ; la guerre du « fort au faible » ou guerre dissymétrique et enfin la guerre du « faible au fort » ou guerre asymétrique.

Autrefois, le Global Peace Index (qui évalue le degré de tensions sociales et l'absence de violences au sein de 163 pays) avait classé le Burkina Faso parmi les 5 meilleurs pays africains de 2008 à 2014. Mais le pays a perdu cette position, passant de 48e en 2014 à 88e en 2016, à 104e en 2019 puis 134e en 2021 (IEP, 2014-2021). D'ailleurs, en 2021, l'indice de risque moyen dans la région du Sahel était de 5,7 ; ce qui place la région dans une situation de risque de crise humanitaire élevée (Ocha, 2021).

Malgré les multiples opérations militaires (Barkhane, G5 Sahel, MUNISMA …), le terrorisme au Sahel, en général, et au Burkina Faso, en particulier, s'avère recrudescent. Cette recrudescence a ainsi « […] montré les difficultés du système de sécurité à faire face à des menaces de grande ampleur, mettant en jeu le fonctionnement normal de l'Etat et sa capacité à protéger efficacement les populations et leurs biens ». (Rapport Général du Forum National sur la Sécurité, 2017, p.8.). C'est ainsi que bon nombre de mouvements émergent et contestent la présence militaire française et appellent les militaires à exercer le pouvoir d'Etat. Tous ces mouvements populaires militent, en fait, pour la paix et la sécurité que les méthodes militaires occidentales ne semblent plus capables de restaurer. La recherche des alternatives pour une paix durable s'impose.

C'est ainsi que dans la commune de Banh au nord du Burkina Faso, depuis le 18 juin 2020, les populations ont engagé un processus de dialogue communautaire en vue d'endiguer le phénomène terroriste. Dès lors, on se demande si le dialogue communautaire engagé dans la commune de Banh à l'effet de résoudre la crise sécuritaire liée au terrorisme apporte-t-il des lueurs d'espoir au Burkina Faso.

L'étude a pour objectif d'analyser le processus de dialogue en cours à Banh afin d'évaluer son efficacité face au terrorisme au Sahel. Elle part de l'hypothèse suivante : le dialogue peut constituer un mécanisme dynamique dans le processus de résolution du conflit terroriste. Pour ce faire, l'étude a procédé d'une certaine méthodologie et a abouti à des résultats que le présent exposé s'attache à présenter.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

La présente recherche s'inscrit dans le cadre d'une étude de cas dans la commune de Banh. Elle repose sur une démarche qualitative, car « l'essentiel de cette recherche est tout d'abord de nature expérimentale … » (Betton, 2005, p. 68). L'étude s'inscrit dans les méthodes d'enquête de terrain comme celles de l'enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques en abrégé ECRIS (Hagberg et al, 2019) ; avec pour référentiel de solutionnement le dialogue. Suivant l'ECRIS, le conflit répertorié dans cette étude est le terrorisme avec pour arène la commune de Banh. Les groupes stratégiques sont, d'une part, les combattants terroristes et, d'autre part, les VDP. Le moyen de réponse formulé selon l'hypothèse de départ est le dialogue.

Ainsi, la méthodologie d'enquête de terrain qualitative permet de recueillir les informations, connaissances, opinions, attitudes et pratiques sur le phénomène étudié dans le champ d'étude. Il est clair qu'« Un phénomène pris tout seul en dehors de tout contexte […] ne peut pas prendre un sens, car le sens est toujours confrontation, comparaison, évolution, mise en perspective » (Paille & Mucchielli, 2012, p.39). Pour ce faire, l'accent a été mis sur la prise en compte du contexte à travers un accès direct aux acteurs eux-mêmes.

La collecte des données a consisté à faire des entretiens individuels avec huit (08) personnes. Il s'agit de l'adjoint au maire chargé du processus de dialogue, du secrétaire général de la préfecture, d'un élément des FDS, de la responsable des femmes, d'un enseignant, d'un ancien chef des VDP, d'un déplacé interne et d'un ancien combattant terroriste ayant déposé les armes.

Le choix de l'échantillon se justifie, d'une part, par le but d'explorer les expériences personnelles des acteurs et, d'autre part, par la recherche d'informations de qualité auprès d'eux.

PRÉSENTATION DES RESULTATS

Le dialogue communautaire engagé dans la commune de Banh ne s'est pas fait d'un seul coup. C'est le fruit d'un processus marqué par des

périodes de violence, de résistance face à la violence, de prise de conscience et le tout soutenu par une volonté collective.

L'ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE COMMUNAUTAIRE CONTRE LE TERRORISME

Aux origines de la résistance

La menace terroriste a gagné la localité, il y a six (06) ans. En effet, « Depuis 2018, notre élan de travail a été freiné. Les écoles sont fermées. Le contexte d'insécurité rend tout investissement difficile », explique le maire de la commune de Banh (Lefaso.net, 2021). Les terroristes venus du Mali voisin ont utilisé la carte de la religion, de l'argent et des promesses de développement pour s'implanter. D'après le déplacé interne vivant à Ouagadougou, « les premières victimes furent les leaders religieux dont mon grand-père, le Cheick Hamadoum parce que ce sont eux qu'ils ont tenté de convaincre »[1].

Les choses se sont aggravées après le raid militaire de Kaïn dans la nuit du 03 au 04 février 2019 où 160 personnes ont été tuées (Lefaso.net, 2019). Cette intervention a incité plusieurs personnes ayant perdu des proches à rejoindre le rang des terroristes. Face à cette aggravation des choses dont la conséquence abrupte est la recrudescence de la violence dans la commune de Banh, la population n'avait qu'une alternative : soit qu'elle quitte la zone pour rejoindre le rang des déplacés internes, soit qu'elle y reste pour résister aux terroristes. Alors, dans sa grande majorité, la population a décidé de rester et de résister. A ce propos, un élément des FDS, ressortissant de la commune de Banh, témoigne : « Ils [les terroristes] ont enlevé mon oncle en décembre 2019. Ils l'ont gardé pendant 14 jours. A son retour, il a réuni tous les hommes. Il leur a dit de se préparer pour défendre la localité »[2]. Cet appel à la résistance a mobilisé tant les ressortissants vivant dans la localité que ceux vivant à l'extérieur. Un groupe de 300 volontaires a été alors constitué. Ensuite, des démarches ont été entreprises auprès des autorités militaires en vue

[1] Entretien du 01/09/21

[2] Entretien du 14/04/21

de la formation et de l'armement de ce groupe. Face à la réticence des autorités militaires justifiée par le fait que la loi sur les VDP n'était pas votée à cette époque, la communauté a procédé à une levée de fonds pour acquérir des armes au Mali[1].

Dans cette entreprise de résistance, les fonctionnaires et cadres de l'administration de la localité n'étaient pas en reste. Ils avaient pour rôle d'organiser les volontaires, d'encourager le recrutement d'informateurs. Leur rôle consistait également à soutenir la résilience à travers des moyens de communication, la collecte de vivres, des vêtements pour soutenir les déplacés de la localité. Quant aux volontaires, ils ont joué un rôle majeur dans la lutte contre le terrorisme et la protection de la population locale. Le déplacé interne est de cet avis : « Je ne peux pas parler de tous les VDP, mais je tire mon chapeau à ceux de Banh, s'ils n'étaient pas là, Banh n'existerait plus »[2]. Les femmes n'étaient pas en marge de cette résistance.

Le rôle des femmes dans la résistance

Les femmes ont joué un rôle majeur dans la résistance. Elles ont aidé à la mobilisation, à la collecte d'informations et à l'approvisionnement. Au moment de la mobilisation, elles ont motivé leurs maris et leurs enfants à s'engager dans la résistance. « Les femmes jouaient le rôle de [collectrice] de renseignements et [assuraient] le travail de ravitaillement de tout le village pendant la crise … », affirme la responsable des femmes de la localité lors d'un entretien le 14/04/21. Au moment crucial de la crise, « On ne pouvait pas aller au-delà d'un kilomètre de la ville […] Les militaires mêmes avaient recours à l'hélicoptère pour leur approvisionnement »[3]. Seules les femmes étaient épargnées par les terroristes. Elles ont donc utilisé cette facilité pour approvisionner la commune en vivres et autres biens. Elles ont développé, à côté, un système de renseignement sur l'activité des terroristes dans la forêt quand elles partent chercher du bois

[1] Entretien du 14/04/21

[2] Entretien du 01/09/21

[3] Entretien du 26/10/21 avec le maire adjoint

et d'en informer les responsables VDP. La contribution des femmes a permis à la commune de faire face au terrorisme.

LA CONSTRUCTION DU DIALOGUE COMMUNAUTAIRE

Dialogue ou négociation ?

Selon Christopher GILL (2014, p. 53), le dialogue est un discours où se mêlent questions et réponses sur un sujet philosophique ou politique et qui tient compte du caractère des personnages qui interviennent avec une expression ornée. La négociation, quant à elle, est une forme de décision dans laquelle deux parties, ou plus, discutent entre elles pour tenter de résoudre leurs oppositions (Engel & Korf, 2006, p. 16). Depuis le début du processus en août 2020, d'aucuns parlent de « dialogue » et d'autres de « négociation ». Toujours est-il qu'entre dialoguer et négocier, il y a un facteur commun : la communication. Le dialogue est endogène et communautaire, car les parties prenantes sont des individus issus du même milieu.

Les différentes phases du dialogue

L'initiative du dialogue

Elle est le résultat d'une prise de conscience. Elle provient des acteurs eux-mêmes, ce qui lui donne un caractère légitime. Dans la commune de Banh, l'idée du dialogue est née à la suite de violents affrontements entre les combattants terroristes et le groupe de VDP. L'ancien chef des VDP, partage cet avis : « Nous sommes condamnés à vivre ensemble. Nous sommes tous natifs et originaires de Banh. On s'est combattus et on s'est rendu compte que cela n'apporte rien »[1]. Au début, l'Etat n'approuvait pas la démarche de dialogue engagée dans la commune. Mais, « On n'avait pas le choix. L'armée n'arrivait pas à juguler le terrorisme. Nous avons expérimenté les VDP. Malgré tout, le problème persistait »[2]. Au départ, les terroristes venaient du Mali. Mais avec le temps, l'ennemi extérieur a passé la main à l'ennemi intérieur.

[1] Entretien du 14/04/21

[2] Maire adjoint, entretien du 26/10/21

L'identification des acteurs et des interlocuteurs

C'est la phase la plus difficile parce qu'elle commande de choisir les bonnes personnes. Un mauvais choix peut compromettre le succès du processus. Le maire adjoint admet qu'ils ont beaucoup souffert au début : « On ne savait pas quoi faire, ni qui contacter […] Nous avons tenu des réunions à Ouahigouya et à Ouagadougou. Peu à peu, nous avons eu le contact des personnes ayant accès à eux [les terroristes] […] Nous avons mis en place une petite cellule ». Les mouvements armés qui sévissent sur le Burkina Faso sont sous la coupe soit du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) affilié à Al-Qaeda, soit de l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS), représentation sous-régionale de Daech (Oulon, 2019). Dans la commune de Banh, l'activité terroriste est animée par des combattants d'Al-Qaeda. C'est avec les combattants locaux de ce groupe que les discussions sont menées. « Ils préfèrent qu'on les appelle Al-Qaeda plutôt que terroristes », constate le secrétaire général de la préfecture[1].

La mise en place d'un cadre de concertation

La création de cadre de concertation communautaire fait partie des valeurs en temps de guerre telles que définies par le ministère de la culture, des arts et du tourisme (PNUD, 2018, p. 66). Ce n'est donc pas un phénomène nouveau. Le dialogue a toujours fait partie des mécanismes endogènes de résolution de crise en Afrique. Déjà en 1236, épuisés par les conflits et la discorde, des hommes et des femmes ont eu recours à un cadre de dialogue à Kangaba (ville située dans l'actuel Mali). Les discussions ont permis d'élaborer l'un des premiers textes connus sur l'organisation de la cité dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, à savoir « La Charte de Kurukan Fuga » (OCDE, 2006).

A l'issue des différentes concertations, un cadre restreint de dialogue local des ressortissants de Banh présidé par l'adjoint au maire a été mis en place. Le cadre réunissait les personnes-ressources dont la qualité n'était pas de nature à compromettre l'objectif de la réconciliation.

[1] Entretien du 26/10/21

Avec le temps, il a été élargi et d'autres personnes l'ont rejoint. Par la suite, l'ONG Promediation mettra en place un second cadre de 26 membres toujours sous la présidence du maire adjoint au profit de la mairie. C'est à travers ces deux (02) cadres que le processus de dialogue est conduit. La difficulté majeure, relève le maire adjoint, « C'est que ces deux (02) cadres ne bénéficient pas d'accompagnement. C'est la volonté et l'engagement des membres pour la paix qui a permis de maintenir leur existence »[1].

L'état d'esprit des parties au dialogue

Eu égard à la violence qui a prévalu dans la zone, des morts, des blessés, des enlèvements, des actes de torture et d'humiliation, du nombre important de déplacés internes, de viols et de pillage qui y sont notés, le dialogue en vue de la restauration de la paix et de la sécurité requiert un certain état d'esprit des parties prenantes. Selon l'enseignant enquêté, « L'esprit qu'on a aujourd'hui, c'est que tout le monde a perdu soit un parent, soit des biens. L'idée est que chacun laisse tomber le passé et accepte de partir sur de nouvelles bases. Cela a été un facteur déterminant pour que beaucoup de combattants locaux déposent les armes ». Le secrétaire général de la préfecture renchérit : « Dans le cadre de la réconciliation, nous avons décidé que le passé est passé. J'ai perdu des animaux, j'ai perdu quelqu'un, je laisse tomber au nom de la paix, car chacun a perdu des proches et/ou des biens ». Pour eux, remuer les passés douloureux ne saurait faciliter le processus de dialogue. L'ancien chef des VDP considère que ce qui est arrivé est d'abord un phénomène naturel que personne dans la commune n'a souhaité. Ensuite, il affirme qu'ils sont obligés de vivre ensemble parce qu'ils sont tous (y compris les combattants terroristes) natifs et originaires de Banh.

Pour renouer la confiance, il a fallu avoir une autre perception du terroriste intérieur. « On ne les appelle plus des terroristes, mais des gens qui ont pris les armes », affirme l'enseignant. Le rapprochement n'a pas été facile au regard de la conflictualité qui a régi les relations des deux (02) parties.

[1] Entretien du 26/10/21

Certains combattants avaient peur de se faire identifier à cause des risques de représailles. D'autres ne voulaient pas entendre parler de paix et de réconciliation. Il a fallu de la patience et de la persévérance pour y arriver, comme l'affirme le secrétaire général de la préfecture : « Quelques-uns d'entre eux ont des numéros. Au début, quand on les appelait, ils nous insultaient. Nous essayons de leur parler de paix. Si la personne est partante, on discute. C'est ainsi que nous avons fini par nous comprendre ». Aujourd'hui, il y a une certaine confiance. Les combattants quittent progressivement la forêt et reviennent à Banh. Cela n'empêche tout de même pas une certaine méfiance chez les volontaires qui gardent toujours leur dispositif de sécurité en place.

L'impact du dialogue sur la paix sociale

Un cessez-le-feu pour une reprise d'activités

Les concertations avec les combattants locaux ont finalement porté des fruits. Les pourparlers ont, en effet, conduit à un cessez-le-feu. C'est en ce sens que l'enseignant affirme : « Plus personne n'a tiré à Banh depuis septembre 2020 ». Ce cessez-le-feu est bien observé tant par les VDP que les groupes terroristes. De même, les routes autrefois piégées par les engins explosifs improvisés (EEI) ont été déminées par les combattants eux-mêmes. Cela a permis de lever le blocus sur la commune et faciliter la reprise du trafic routier qui avait été interrompu. L'économie reprend petit à petit. Deux (02) des marchés autrefois fermés ont rouvert. En outre, la construction du Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) qui avait été interrompue à la suite de menaces de mort contre l'entrepreneur par les combattants est achevée. Des forages ont été réalisés pour faciliter l'accès à l'eau. Par ailleurs, les anciens combattants terroristes qui ont déposé les armes ont repris leurs activités d'antan. On peut, à cet égard, citer Ousseni alias Drogba qui est aujourd'hui redevenu commerçant. Il déclare d'ailleurs avoir rejoint le terrorisme par contrainte : « C'est mon frère qui m'a contraint à les rejoindre. Il a menacé de me tuer si je ne le faisais pas »[1].

[1] Entretien du 03/10/21

Cependant, nombreux sont des membres des groupes terroristes qui envisagent encore leur retour avec appréhension. Par moments, néanmoins, ils envoient leurs femmes et leurs enfants dans la commune afin que ceux-ci s'assurent qu'il n'y a plus de risque à y revenir. En fait, ils redoutent d'éventuelles représailles de la part des familles de leurs victimes, nous apprend le déplacé interne à Ouagadougou. Ce dernier pense qu'il s'agit d'une paix précaire : « On se méfie les uns des autres »[1]. Il reconnaît que les choses ont beaucoup évolué. Il s'est lui-même rendu plusieurs fois dans la commune où vit déjà une partie de sa famille.

Un élément des Forces de Défense et de Sécurité, natif de la localité, a raconté qu'un de ses amis d'enfance enrôlé par les terroristes lui aurait demandé au cours d'un appel téléphonique comment fuir le joug du groupe terroriste auquel il appartient. Les propos du secrétaire général de la préfecture corroborent cela : « Ils ne circulent plus avec des armes. Quand vous les croisez, ils se cachent, car ils ont honte. Beaucoup regrettent leurs actes ». Les paysans ont repris leurs activités agricoles.

Le dialogue a favorisé la réouverture des écoles. Celles-ci avaient été délaissées à cause de la crise. Les acteurs ont décidé de faire les choses progressivement et de commencer par l'école primaire. Avec la crise, les élèves du secondaire ont quitté la zone. Ils se sont inscrits pour la plupart dans des écoles à Ouahigouya (le chef-lieu de la région). « Nous avons procédé à l'ouverture de deux écoles primaires […] Ce sont des volontaires communautaires et les enseignants de la localité qui n'ont pas encore réussi au test d'intégration de la fonction publique qui assurent l'enseignement. Ils n'ont pas de salaire. C'est un engagement communautaire »[2].

Tous ont lancé un appel à l'aide pour accompagner l'initiative pour une paix durable.

[1] Entretien du 01/09/21

[2] Maire adjoint, entretien du 26/10/21

UN APPEL A L'AIDE POUR DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE ET CONSOLIDER LA PAIX SOCIALE

La crise terroriste a compromis sérieusement l'économie locale. La fermeture des marchés a diminué le pouvoir d'achat et créé l'inflation. L'enseignant nous apprend qu'« Avant la crise, Banh était un pôle d'élevage de la région du Nord. Mais avec le terrorisme, les pillages et les vols d'animaux, il ne reste plus grand-chose ».

Le secrétaire général de la préfecture estime que « Ce qui les a poussés à prendre les armes, c'est la famine, la souffrance. On peut les aider à développer des activités. S'ils ont des vivres et du travail, la confiance reviendra. Il faut que l'Etat fasse des efforts ».

Le déplacé interne raconte son calvaire du fait de cette crise : « Au départ, mes parents me soutenaient. Après, j'ai dû chercher un métier de vigile où on me paie 40.000 francs CFA par mois (soit environ 62 euros). J'ai deux (02) femmes et six (06) enfants à nourrir. Ce n'est pas facile […] Les terroristes ont emporté plus d'une quarantaine de mes animaux […] Quand je pense à ma situation avant la crise, j'ai envie de pleurer »[1].

L'adjoint au maire dresse un état des besoins de la commune :

> Depuis 2019, il n'y a plus d'activités économiques. Les revenus sont à plat […] Les femmes n'ont pas d'activités comme cela. La saison n'a pas été bonne […] Il n'y a pas de barrages hydroagricoles pour favoriser la culture maraîchère. Nous avons besoin d'une aide alimentaire pour faire face à la pénurie […] Il faut soutenir l'éducation. Les élèves ont besoin de fournitures. Les enseignants sont des bénévoles sans salaire. Les enseignants de l'Etat ont quitté la zone […] Il nous faut travailler à créer de l'emploi pour les jeunes et à faciliter la réinsertion sociale des combattants qui ont déposé les armes. Nous avons besoin de projets et programmes qui nous accompagnent dans la résilience.Ainsi, nous lançons un appel à l'Etat et à toutes les bonnes volontés qui souhaitent nous aider dans ce sens[2].

[1] Entretien du 01/09/21

[2] Entretien du 26/10/21

Discussion et modélisation

Discussion

Le modèle de dialogue institué à Banh présente des limites. La première limite est le choix desacteurs. Le processus de désignation s'est fait *intuitu personae*. Si, pour l'instant, cela al'avantage de favoriser le dialogue, il peut aussi être source de problèmes dès lors que l'intérêt des personnes désignées se trouve opposé à l'idéal recherché par la communauté. C'est pourquoi l'institutionnalisation du cadre de dialogue au-delà des personnes qui la composent semble plus appropriée.

La seconde est le risque que cela pourrait engendrer à cause de la méfiance réciproque. Pour le moment, tout fonctionne bien, les VDP continuent de garder leur dispositif de défense. A cela, il faut noter l'accès à la commune aux combattants toujours en activité à condition de ne pas être armé. Ces derniers ont ainsi accès aux services sociaux de base. Si cela a l'avantage de séduire certains combattants qui ont fini par déposer les armes, il a l'inconvénient de faire courir les risques d'une infiltration des combattants terroristes dont on ignore encore l'agenda caché.

La troisième est la transposition du modèle à d'autres localités sous menace terroriste. A ce niveau, il faut noter que le modèle n'est pas systématiquement transposable, car chaque localité a ses réalités et ses spécificités. Ainsi, avant toute transposition, il faut une analyse contextuelle préalable en vue d'une adaptation du modèle. Le constat est que dans la province, d'autres communes ont aussi tenté cette démarche. Elle n'a pas produit le même résultat pour tous : c'est le cas de la commune voisine de Thiou. L'idée de transposition pose en outre la problématique du prix du dialogue. Connaissant l'idéologie de certains groupes dont le but en violation de toute laïcité est d'instaurer la sharia (GSIM) ou de créer carrément un Etat islamique (EIGS) ; cela pourrait poser problème lorsque de telles revendications sont imposées comme préalables au dialogue. Si, à Banh, cela n'est pas le cas pour le moment, il s'agit toutefois d'un risque à ne pas écarter.

A présent, la question cruciale est de savoir ce qu'il faut faire si le dialogue échoue.

MODÈLE LOGIQUE D'UN PARADIGME DE RÉPONSE AU TERRORISME PAR LE DIALOGUE

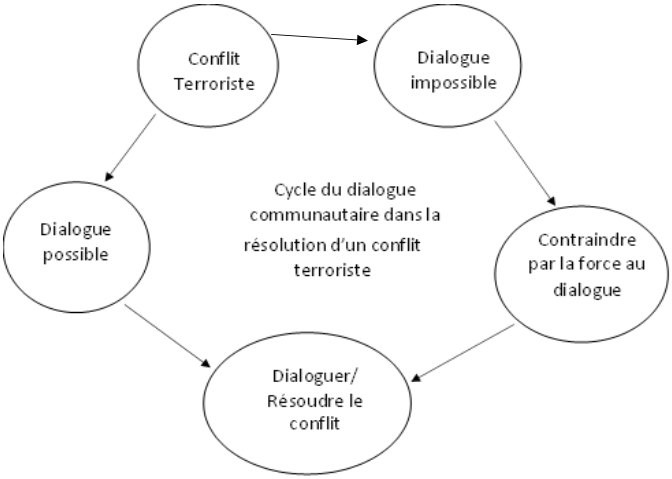

Selon le modèle logique schématisé, lors d'un conflit terroriste, il faut rechercher la réponse à cette question : le dialogue est-il possible entre les acteurs ?

- Si la réponse est affirmative, il faut engager le processus de dialogue pour résoudre le conflit et ramener la paix.
- Si la réponse est négative, il faut contraindre au dialogue et résoudre leconflit, car la paix durable se construit dans le dialogue.

Le Professeur Alidou OUEDRAOGO, enseignant-chercheur à l'Université de Moncton, au Canada, estime que « Le dialogue doit prévaloir avant tout usage systématique de l'option militaire » (Entretien du 23/10/21).

CONCLUSION

Le dialogue est un moyen de résolution pacifique du conflit terroriste. En cas de conflit de nature terroriste, il faut proposer l'idée de dialogue aux belligérants. Si la partie adverse accepte, il faut dialoguer et trouver une réponse durable au problème. Si au contraire, elle refuse toute idée de dialogue, il faudra l'y contraindre.

La force du dialogue peut réussir là où la force des armes a échoué, pour peu que l'initiative soit endogène et portée par des personnes crédibles et engagées pour la paix. C'est ce qui s'est passé dans notre champ d'étude où le terrorisme sévissait malgré les opérations militaires. L'option militaire s'est révélée très coûteuse et moins efficace au Sahel. Pendant que les combats se poursuivent ailleurs, la paix s'installe progressivement à Banh. Le dialogue permet d'économiser les hommes et l'argent. Il permet d'éviter les violences aux conséquences fâcheuses pour l'Etat, les militaires et la population civile.

Face à un terrorisme animé par des locaux, le dialogue communautaire se positionne comme un rempart qui pourrait faciliter le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants au Sahel. Toutefois, le dialogue ne doit pas dépasser l'unité nationale, l'intégrité du territoire, la souveraineté de l'Etat et la laïcité.

Références bibliographiques

Ouvrages spécialisés

Cumin, D. (2020). *Stratégies militaires contemporaines*. Ellipses. Paris.

Engel A. & Korf B. (2006). *Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources naturelles*. FAO. Rome.

Gill, C. (2014), Le Dialogue platonicien, Dans *Lire Platon*, pages 51 à 76.

Hagberg, S. et al. (2019). *Sécurité par le bas : perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala. Sten Hagberg.

Oulon, S. (2019). *Comprendre les attaques armées au Burkina Faso* : *profils et itinéraires des terroristes*. Emile Sia. Ouagadougou.

Paille, P. & Mucchielli (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. Paris.

Rapports et études

CGD (2017), Etude sur les besoins de sécurité au Burkina Faso, Ouagadougou, Enabel.

CONAUR. (2021). Rapport statistique du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Secours d'Urgence (CONASUR) publié le 07 août 2021.

Ministère de la Sécurité. (2020). Rapport statistiques 2019 du MSECU et rapports Police/Gendarmerie 2020.

Ministère de la Sécurité. (2017). Rapport général du forum national sur la sécurité, organisé du 24 au 26 octobre 2017 à Ouagadougou.

OCDE. (2006). Tome 1 du Rapport de synthèse de l'atelier de travail organisé par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à Niamey du 26 au 28 avril 2006.

PNUD. (2018). Colloque national sur le Rôle de la culture dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale au Burkina Faso du 05 au 06 novembre à Dori.

Webographie

IEP. (2014-2021). Rapports global Peace Index sur www.visionofhumanity.org

Lefaso.Net (2021), *Commune de Banh (région du Nord) : Le maire Ousmane OUERMI face à ses administrés pour dresser un bilan de sa gestion*, publié le 20 avril 2021 sur https://lefaso.net/spip.php?article104147.

Lefaso.Net. (2019), *Attaque à Kain : Quatorze civils et 146 terroristes tués Communique de Presse.* Publié le 5 février 2019 sur https://lefaso.net/spip.php?article87840.

Netafrique.Net (2020). *L'ONU craint des émeutes de la faim en Afrique, notamment en Centrafrique et au Burkina Faso* publié le 5 mai 2020 sur https://netafrique.net/lonu-craint-des-emeutes-de-la-faim-en-afrique-notamment-en-centrafrique-et-au-burkina-faso/.

OCHA. (2021). Indice de risque INFORM Sahel 2021, octobre 2021, publié le 15 octobre 2021 sur https://www.unocha.org/publications/map/burkina-faso/indice-de-risque-inform-sahel-2021-octobre-2021#:~:text=En%20

2021%2C%20l'indice%20de,risque%20de%20crise%20humanitaire%20%C3%A9lev%C3%A9.

UNOCHA. (2024). Burkina Faso : rapport de situation publié le 28 avril 2023 sur https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/.

LE DJIHADISME ET LE TERRORISME DANS LA RÉGION DU SAHEL : ENTRE ENJEU GÉOPOLITIQUE ET INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Dr Baba SISSOKO[1], (boukyfa@yahoo.fr)

Résumé

Depuis un certain temps, la région du Sahel est devenue l'épicentre d'un déploiement d'activités illicites et terroristes à travers des groupes criminels et rebelles. La mauvaise gouvernance, la corruption et l'insécurité alimentée par le trafic d'armes, de drogues, d'êtres humains, sont devenues sources de malheurs pour l'espace sahélien, compromettant ainsi le développement économique, social et culturel de la région. Avec cette propagation du djihadisme et du terrorisme, le Sahel connaît un nouveau contexte géopolitique faisant bouger beaucoup de puissances étrangères, qui cherchent à se positionner dans ce grand espace sahélien dont le sous-sol regorge d'énormes richesses. Sur la base d'une analyse qualitative de la présence des troupes étrangères dans le Sahel, on s'aperçoit qu'il y a derrière cette action un enjeu géopolitique, mais également des intérêts économiques. Cette réflexion vise à dévoiler la stratégie d'occupation du Sahel par les puissances prédatrices et à permettre aux États de la région de gérer leurs propres affaires.

Mots clés : Alliance des États du Sahel - Djihadisme - Géopolitique - Sahel - Terrorisme.

Abstract

For some time now, the Sahel region has been the epicentre of illicit and terrorist activities carried out by criminal and rebel groups. Poor governance, corruption and insecurity fuelled by trafficking in arms, drugs and human beings have become sources of misfortune for the Sahel region, compromising its economic, social and cultural development. With the spread of jihadism and terrorism, the Sahel is experiencing a new geopolitical context that is stirring up many foreign powers seeking to position themselves in this vast Sahelian area, whose subsoil is overflowing

[1] Enseignant-chercheur à la FDPU/USJPB

with enormous wealth. Based on a qualitative analysis of the presence of foreign troops in the Sahel, we can see that there is a geopolitical stake behind this action, as well as economic interests. The aim of this reflection is to reveal the strategy of occupation of the Sahel by predatory powers and to enable the states of the region to manage their own affairs.

Key words: Alliance of Sahel States – Jihadism – Geopolitics - Sahel - Terrorism.

INTRODUCTION

Dans la tradition musulmane, il existe deux versions du djihad. Dans la doctrine chiite, le djihad correspond à l'effort fait sur soi-même afin de se perfectionner spirituellement et religieusement, il correspond au « djihad majeur ». Dans la doctrine sunnite, il fait référence à l'effort tendu vers un but déterminé, l'action concrète de recherche de solutions aux problèmes posés à la communauté. Le djihad a donc une visée spirituelle dans la religion musulmane. « Le djihad mineur », lui, désigne traditionnellement l'action armée visant l'expansion ou la défense de l'islam. Ce type de djihad s'est mué avec le temps et à travers l'histoire en un véritable système de pensée et d'action que l'on peut qualifier de djihadisme. Celui-ci est une construction idéologique élaborée à des fins politiques ou militaires, à partir du concept initial de djihad. On considère que le djihadisme moderne est né dans les années 1980, lors de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS. Mais le concept n'est pas simplement apparu lors de l'invasion, il s'est développé tout au long de l'histoire et a évolué. L. Florian, dans son mémoire « Rôles et limites de l'outil militaire dans les stratégies contre-insurrectionnelles : Analyse de l'intervention française au Mali », distingue deux principales doctrines djihadistes qui sont le « djihadisme territorialisé affilié à l'état islamique » et le « djihadisme déterritorialisé » promu par les groupes affiliés à Al-Qaïda (Florian, 2023, p. 16-18).

Le mot « terroriste » est utilisé par George Bush après les attentats de New York pour nommer tous les ennemis des États-Unis. Or, cet usage inapproprié a provoqué d'énormes malentendus. D'une part, les ennemis d'un pays n'utilisent pas nécessairement la terreur pour faire valoir leurs idées et, d'autre part, le terroriste peut provenir de l'intérieur du pays. Un terroriste est un individu qui utilise la terreur d'une action violente dans une option

politique ou morale. Ainsi, on peut définir le terrorisme comme l'utilisation d'actes de violence non pas pour attaquer l'ennemi ou pour se défendre contre l'ennemi, mais pour créer délibérément un état de terreur (Jeffrey, Lachance, Breton, Sellami, Salem, 2016, pp. 31-33).

La zone sahélienne désigne l'espace de transition qui se situe entre le domaine saharien du sud de l'Afrique et les savanes qui sont au Nord. Le Sahel, signifiant « rivage » en arabe, constitue un long couloir reliant la mer Rouge et l'Atlantique. Cette bande court sur neuf États que sont la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria, le Tchad, le Soudan du Nord et l'Érythrée. Souvent caractérisé par sa grande sécheresse et les difficiles conditions de vie de ses habitants, cet espace est en proie à des conflits. Les violences au Sahel sont récurrentes et s'expliquent par le fait qu'il s'agisse d'une zone de contact entre deux populations aux modes de vie différents (L. Montbel, 2021, p. 2).

Le mot «enjeu» désigne ce que l'on peut gagner ou perdre dans un jeu, en particulier une somme d'argent ou objet qui, engagé dans un jeu, et revenant au gagnant. Par extension l'enjeu peut signifier l'objet d'une compétition ou même un but que l'on poursuit (*Le Grand Larousse Illustré*, 2015, p. 438).

La géopolitique est, d'une part, l'étude des rapports qui existent entre les données physiques, en particulier géographiques, et la politique des États. D'autre part, elle étudie également les effets de la géographie sur la politique internationale et les relations internationales. C'est une méthode de la politique étrangère pour comprendre, expliquer et prédire le comportement politique international à travers les variables géographiques (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales). Aujourd'hui, l'espace sahélien est devenu un enjeu géopolitique majeur qui fait bouger les grandes puissances avec pour objectif de pouvoir assurer leur influence dans cette zone stratégique.

Alors, l'enjeu géopolitique peut être considéré comme un enjeu territorial mobilisant différents pouvoirs rivaux (étatiques, mais aussi intra et interétatiques) (Cissé, 2022, p. 261). L'intérêt a pour signification, un avantage pour quelqu'un. Il peut revêtir plusieurs natures. Il peut, par exemple, être économique. Ainsi, le général De Gaulle, ancien Président

de la République française, cité par Amid Faljaoui dans une de ses chroniques économiques, estime que : « les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts » (Étienne, 2012, p. 493).

L'économie, quant à elle, peut avoir plusieurs significations. Mais, celle que nous retenons dans le cadre de cet article est relative au gain, c'est-à-dire ce que l'on peut gagner à travers des activités relatives à la production, à la distribution et à la consommation des ressources, des biens matériels et des services dans la société humaine (*Le Petit Robert*, 2011, p. 813).

À la suite de ces différentes définitions, il faut admettre que le djihadisme au Sahel n'est pas seulement le fruit d'insatisfactions sociales, économiques ou communautaires, il est le produit de l'évolution des doctrines du djihadisme qui remplacent plusieurs paradigmes historiques : les djihads médiévaux, notamment almoravides, les djihads noirs du XIX^{e} siècle contre les ethnies animistes et le colonisateur, l'expérience du terrorisme islamiste algérien dans les années 1990, l'ambition d'un djihad mondial avec Al-Qaïda dans les années 2000 et, depuis 2015, la renaissance du califat véhiculée par les djihadistes de Daech. Bien que chaque mouvement agissant dans le Sahel ait sa propre histoire et ses objectifs, tous sont peu ou prou rattachés à ces différents paradigmes et doivent prendre en compte l'évolution globale du djihadisme dans le monde afin de trouver des alliés, des financements et des stratégies mobilisatrices (Hanne, 2021).

Cette étude est réalisée dans un contexte marqué par la violence terroriste dans le Sahel. La situation sécuritaire dans cette région retient l'attention d'une grande partie du globe terrestre. En effet, depuis quelques années, le Sahel est confronté à une crise multidimensionnelle qui a occasionné l'arrivée des troupes étrangères, notamment françaises, pour, selon elles, aider les Armées nationales des États de la région à stopper la propagation du terrorisme dans ce vaste espace. Après dix ans d'intervention, la France et ses alliés n'ont pas pu arrêter l'avancée des groupes terroristes. Malgré le

montage de plusieurs opérations : Serval[1], Barkhane[2], Munisma[3], etc., les terroristes souvent, en connexion avec les groupes rebelles, ont gagné du terrain dans le Sahel, occupant presque la moitié de la superficie de certains États sahéliens. Ce qui compromettait dangereusement le développement économique, social et culturel de ces États. Face à la mauvaise foi de l'Armée française qui faisait tout pour les empêcher de gagner cette guerre contre les terroristes, les militaires du Mali, du Burkina et du Niger ont décidé de prendre le pouvoir et de donner une nouvelle trajectoire à la lutte contre ce mal. Ils ont ainsi créé une Alliance dénommée Alliance des États du Sahel (AES) pour mettre fin au terrorisme, qui servait certainement de prétexte à certaines puissances de justifier leur présence dans cette région. Dans sa nouvelle politique de défense, l'AES a mis fin à sa coopération militaire avec la France et les États-Unis d'Amérique et a opté pour un partenariat stratégique avec la Russie. Depuis lors, le Sahel est devenu un espace de premier plan où chaque puissance, notamment occidentale, essaye de préserver ses intérêts. L'analyse part des hypothèses suivantes :

- les groupes rebelles s'associent aux groupes terroristes pour déstabiliser le Mali ;
- le soutien extérieur au terrorisme est une source de propagation de la terreur dans l'espace sahélien, ce qui favorise ainsi la présence des troupes étrangères dans la région.

Ceci nous amène à nous poser plusieurs questions : comment, avec la présence des milliers de soldats représentant les armées de plusieurs pays, les terroristes ont pu occuper le nord et le centre du Mali ? La France était-elle venue pour une intervention d'une courte durée en mettant fin à l'activité des groupes terroristes, ou pour rester longtemps au Mali et dans le Sahel ?

[1] La première opération française au Mali après la Chute de Konna le 10 janvier 2013. Voir F. Lefebvre, 2023, p. 40.

[2] Barkhane a été créée officiellement en juillet 2014. Contrairement à Serval, l'opération Barkhane devait s'étendre sur la presque totalité du Sahel, Voir F. Lefebvre, 2023, p. 56.

[3] Munisma : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali.

Pourquoi la France refusait-elle de vendre des armes létales aux Forces armées des pays du Sahel, comme l'ont souligné les autorités de ces pays ? Quelles sont les motivations des groupes terroristes et de ceux qui les soutiennent sur le plan national et international face à la déstabilisation du Sahel ? Qu'est-ce qui explique cette longue présence de ces djihadistes-terroristes dans l'espace sahélien ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers notre analyse dans les lignes qui suivent.

La méthodologie utilisée pour cette étude s'inscrit dans une démarche qualitative pouvant permettre de connaître les motivations qui poussent les terroristes et ceux qui les soutiennent à entretenir ce climat de terreur au Sahel. Par la même occasion, l'étude se propose de trouver une explication au refus de la France à vendre des armes létales aux armées des pays du Sahel, à sa mauvaise foi dans la lutte contre le terrorisme dans cet espace et à sa longue présence dans la région.

Ce travail se fera sur la base de l'analyse des données collectées à partir des documents écrits. Ainsi, les principales données sont collectées à travers les revues, les rapports, les articles de journaux et les sites internet. À la lumière des éléments d'information contenus dans ces différents documents, une analyse qualitative du contenu des textes sera menée pour appuyer notre réflexion.

Afin de donner notre avis sur les questions posées ci-dessus, nous allons mener une réflexion en deux parties. Premièrement, il s'agira de comprendre que la nouvelle géopolitique du Sahel s'explique en grande partie par le djihadisme-terrorisme (1). Deuxièmement, les actions de terreur perpétrées par ces hors-la-loi profitent à d'autres acteurs qui y trouvent leurs intérêts économiques (2).

1. L'EXPLICATION DE LA NOUVELLE GEOPOLITIQUE DU SAHEL A TRAVERS LE DJIHADISME-TERRORISME

Les conflits armés interétatiques en Afrique sont, depuis quelques années, en déclin sensible. Cela annonce-t-il un retour à la paix ? Certes, non ! En effet, ces conflits, depuis les années 2010, changent dans leurs formes et dans les modalités de leur légitimation. Ils s'exercent essentiellement à l'intérieur des États concernés, créant ainsi les conditions de processus de déstabilisations

dans l'ensemble des sous-régions confrontées à des turbulences politico-militaires non maîtrisées par les forces de sécurité nationale. On assiste ainsi à une prolifération de conflits armés dont l'intensité et la durée varient en fonction des enjeux déclarés ou inavoués (Bourgeot, 2013, p. 55). Aujourd'hui, la nouvelle forme de la violence à laquelle sont confrontés certains pays de l'Afrique est le djihadisme doublé par le terrorisme. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en évidence la thématique récurrente du djihadisme, étroitement associée à la représentation d'une zone géographique précisément délimitée, en l'occurrence une région sahélienne où s'exercent de multiples influences à la fois locales et internationales (Dell'Aira, 2022, p. 32). Dans le registre international, face aux problèmes du djihadisme et du terrorisme, la France (et les pays européens plus généralement) adopte une politique de projection de forces et d'intervention extérieures qui peut être résumée comme « exporter la stabilité pour ne pas importer l'instabilité ». Ce concept implique d'intervenir essentiellement pour stabiliser des zones, ou éviter leur déstabilisation. Dans le cas du Mali, la France intervient, entre autres, pour préserver son influence dans la région (Florian, 2023, p. 23), pour réduire la mainmise des États-Unis sur les régions sous son influence traditionnelle. Cette lutte d'influence, qui prend plusieurs formes, se fait souvent sous couvert de lutte contre le terrorisme (Wedani, 2015, p. 137). En plus des États-Unis, la Russie étant devenue une force géopolitique importante, pour maintenir son influence dans la région sahélienne, la France et ses alliés européens, en connexion avec des mouvements djihadistes et terroristes, créent des situations de crise pour justifier leurs interventions militaires (1.1). Afin d'aider leurs amis français à asseoir leur hégémonie dans la région, le mouvement rebelle, Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA) fait un double jeu (1.2).

1.1. La justification de l'intervention des forces étrangères au Sahel à travers les djihadistes-terroristes

En quête de leurs intérêts, les pays occidentaux passent par la déstabilisation de certains États-nations dont les régimes et les systèmes politiques tendent à s'opposer au capitalisme en crise. Cette déstabilisation procède par étapes, État par État, ethnie par ethnie,

groupe armé par groupe armé, selon les endroits, dans des espaces éloignés les uns des autres, mais qui renvoient aux mêmes enjeux, à savoir, une réorganisation généralisée du politique sur de nouveaux territoires en construction. Elle est assortie de visées finales non déclarées (Bourgeot, 2013, p. 62).

Ligne de frontière entre Méditerranée et Afrique subsaharienne, le Sahel se situe entre l'Afrique du Nord, méditerranéenne, et l'Afrique noire, subsaharienne. Les enjeux euro-méditerranéens, qu'ils soient stratégiques, énergétiques, agricoles, environnementaux, migratoires, trouvent leur prolongement naturel historique au Mali, au Niger, c'est-à-dire le long de l'arc sahélien (Taje, 2010, p. 2). L'observateur qui suit l'évolution de la situation dans la région du Sahel peut aisément la qualifier de « détérioration croissante ». Les pays sont influencés par les crises des pays voisins qui leur occasionnent, à leur tour, des crises. Les puissances internationales peuvent facilement exploiter cette situation pour créer des crises de toutes pièces afin de pérenniser cet état de fait. C'est pourquoi, elles ont œuvré à la poursuite de ces crises au Soudan, au Tchad, au Niger et au Mali (Saleck, 2015, pp. 15-26). Le Sahel est actuellement traversé par ce que l'on pourrait qualifier de « trappe de conflictualité », avec, d'une part, un mouvement terroriste implanté au Mali, au Niger et au Burkina Faso et, d'autre part, un foyer au nord-est du Nigéria, dont la menace déborde également sur les pays voisins, en particulier dans la région du lac Tchad. Au début des années 2000, de nombreux terroristes algériens, à l'instar du célèbre Mokhtar Belmokhtar, trouvent refuge dans le nord-Mali et y développent le Kidnapping fructueux des ressortissants occidentaux. En 2007, ils forment le noyau dur d'al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Aussi, de nouveaux courants islamistes dont le wahabbisme se sont installés dans le Sahel (Châtaigner, 2019, p. 78), et plus particulièrement au Mali. La faiblesse structurelle qui a caractérisé l'État central malien, vu la fragilité de son système sécuritaire et militaire, a provoqué une dérive qui fait de ce pays le centre du terrorisme dans la région du Sahel (Wedani, 2015, p. 131). S'appuyant sur l'avancée des groupes armés djihadistes, la France est intervenue au Mali et par la suite dans certains pays du Sahel, avec comme prétexte qu'elle va combattre le terrorisme. Par la suite, elle s'est prévalue

d'une légitimité internationale (les décisions du Conseil de sécurité) et d'une légalité nationale, car répondant aux demandes des chefs d'État confrontés à des situations dramatiques réelles sur le plan humanitaire et de déliquescence des États (Bourgeot, 2013, p. 55). En 2013, l'opération Serval a été déclenchée pour empêcher la prise de Konna[1] par les forces djihadistes qui étaient à moins de 48 h de la capitale Bamako. La justification de cette opération serait que la chute du Mali au profit d'insurgés islamistes en lien avec Al-Qaïda pourrait s'avérer catastrophique pour la région ; elle déstabiliserait une région déjà fragile, impliquerait la possibilité pour le terrorisme sahélien de s'étendre à toute la région, fournirait un sanctuaire pour la formation et la lutte de groupes terroristes dans les pays voisins. Ensuite, l'opération Barkhane a été initiée en 2014, pour adapter les réactions de l'Armée française aux nouvelles méthodes de guerre asymétrique adoptées par les groupes terroristes (Florian, 2023, pp. 41-50). C'est dans le cadre du pilier de la sécurité que la Task Force Takuba a été lancée le 27 mars 2020 lorsqu'un certain nombre de pays européens ont publié une déclaration exprimant leur soutien à sa création dans le cadre de l'opération Barkhane. La Task Force incarne un concept novateur dans lequel les forces spéciales des différents pays européens sont déployées sous le même drapeau. Avec la création de cette nouvelle Task Force, la France peut démontrer qu'elle est toujours engagée dans la région du Sahel, tout en se dégageant d'une partie de sa propre responsabilité et en se fondant dans le groupe de pays européens qui y participent (Schroé, 2020-2021, pp. 50-51). A cela, il faut ajouter la Mission de Formation de l'Union Européenne au Mali (EUTM) qui a été lancée officiellement le 18 février 2013 (Rouppert, 2013, p. 9), dont la mission essentielle est d'assurer la formation au profit des Forces armées maliennes (EUEA, 2018, p. 1).

[1] Au nord de Mopti, entre l'espace d'inondation du Delta intérieur du Niger et les plateaux gréseux de Bandiagara, la commune rurale de Konna se situe au point de rupture entre les camions transportant marchandises et hommes et les pirogues voguant sur le Niger. Le chef-lieu de la commune de Konna est le village de Konna, située à 68 km de la ville de Mopti et à 735 km de Bamako, la capitale du Mali. K. N. Bouaré-Trianneau, 2013, p. 427-428.

Pour atteindre son objectif, la France est entrée en collusion avec un mouvement rebelle indépendantiste, singulièrement le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), qu'elle manipule à sa guise pour créer des situations de crise dans la région sahélienne.

1.2. Le double jeu du Mouvement indépendantiste, Mouvement National de Libération de l'Azawad au profit de la France

La tentation d'un mariage de circonstance entre rébellion touarègue et groupuscules islamistes au printemps 2012 a été, sans doute, annonciatrice d'instabilité pour toute la région (Serre, 2012, p. 902). Les groupes terroristes tels qu'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), Ansar Dine (Ndiaye, 2023, p. 144) ont transformé cette région en une zone d'insécurité pour avoir la voie libre afin d'exercer leur trafic de drogues, d'armes, de munitions et développer le terrorisme international. Iyad Ag Ghali, qui dispose de ressources financières significatives, a absorbé dans son mouvement des combattants et des cadres du MNLA. Ainsi, Alghabass Ag Intallah, le futur amenokal des Ifoghas, considéré jusqu'alors comme sympathisant du MNLA, parle dorénavant au nom d'Ançardine (International crisis groupe, 2012, p. 2). Dans un entretien accordé à la revue *Humanisme* sur la situation politique et culturelle au Mali, Monsieur Yaya Traoré, doctorant en science politique, souligne la collusion entre le MNLA, Ançardine et AQMI au début des attaques contre l'État malien (Yaya, 2013, p.106). La France, étant un soutien important de la rébellion, a voulu justifier, à travers la communication, cette collusion entre le MNLA et les groupes extrémistes avec l'objectif de montrer au monde que leurs attaques contre l'armée malienne n'ont aucun caractère religieux. (Yaya, 2013, p. 106).

La France a joué un rôle important dans la promotion du mouvement indépendantiste. Elle est aussi accusée de soutiens supposés au MNLA. Paris estimait qu'il était tactiquement recommandé de parler avec ce dernier pour dissocier ses forces de celles d'Al-qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et d'Ansar Dine. C'est probablement vers la France que le MNLA, qui y a son siège, se tournait lorsque son porte-parole demandait de l'aide pour bouter les islamistes hors du nord-Mali. Cette stratégie et l'action française au Mali sont interprétées de plusieurs façons

par la presse malienne. Dans « Crise du nord du Mali : Quand la France met le feu et joue au sapeur-pompier », *Aurore* du 30 août 2012 déclare : « La France mécontente, d'une part, du régime laxiste d'Amadou Toumani Touré (ATT) face aux enlèvements de ses ressortissants par l'AQMI et, d'autre part, voyant l'intention du gouvernement du Mali d'écarter les sociétés françaises dans l'attribution du marché d'exploitation de son futur pétrole au Nord, a cherché à faire un deal avec la rébellion touarègue. Ce deal avait pour but de déstabiliser le régime d'ATT et d'inciter les rebelles à réclamer l'indépendance, sinon l'autonomie de leur zone. En effet, la France s'était engagée à soutenir financièrement, diplomatiquement et stratégiquement le Mouvement National de Libération d'AZAWAD, MNLA, dans l'atteinte de l'indépendance de la République d'AZAWAD.

On a l'habitude de dire que la France n'a pas d'ami, mais des intérêts. La nouvelle république d'AZAWAD s'était engagée à éradiquer AQMI du nord du Mali et aussi à confier aux sociétés françaises l'exploitation du pétrole du Nord ». Dans « Dépeçage du Mali : Non au fédéralisme des USA et de la France » l'*Inter de Bamako,* du 14 août 2012, estime que « l'idée de la création d'un État Azawad au sein de la République fédérale du Mali est en train de prendre corps. Et pour ce dessein inavoué, les États unis d'Amérique et la France sont en train d'armer le Mouvement national pour la Libération de l'Azawad dans le but de chasser les islamistes qui occupent le nord du Mali afin qu'ils s'installent pour exploiter nos richesses ». Dans « Reconquérir le Nord du Mali : la France et les États-Unis ignorent l'Armée malienne et coopèrent avec le MNLA », la *Nouvelle Patrie* du 15 août 2012 fait écho aux propos tenus la veille par son confrère et, comme pour raviver le nationalisme malien, le journal précise que la France et les États-Unis d'Amérique misent justement sur l'intervention des forces de la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest) et sur la coopération du MNLA pour libérer le nord du Mali.

Celui qui connaît les réalités de notre problème dira que la France est le siège du MNLA (Étienne, 2012, p. 493-494). Ce soutien de l'ancienne puissance colonisatrice à la rébellion a été dévoilé lorsque la France

n'a pas amené avec elle l'Armée malienne dans l'extrême nord-est, fief des Touaregs, et a même cédé au MNLA le contrôle de certaines villes comme Kidal ou Tessalit (Grégory, 2013, p. 53). Mais le MNLA n'avait pas les moyens de se maintenir longtemps dans ces différentes zones. Ainsi, le plan monté par la France pour faire du MNLA maître des lieux a simplement échoué. Après l'échec de la stratégie France-MNLA (Étienne, 2012, p. 493-494), la rébellion touarègue a été dominée par les djihadistes liés à Al-Qaïda qui les chassèrent de la région, prenant le contrôle du nord-Mali en mai-juin 2012. Un véritable état islamique s'y établit alors (Djallil, 2013, p. 154). Affaibli sur le terrain, le mouvement rebelle a jugé nécessaire de s'allier aux membres d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) pour combattre l'armée malienne. Aussi, le MNLA et Ançardine d'Iyad Ag Ghali ont fait une déclaration commune de cessation des hostilités à Alger, le 21 décembre 2012 (Chena, Tisseron, 2013, p. 82). Devant cette situation, plusieurs analystes s'interrogent sur la nature des relations qui existent entre la France et le MNLA. Dans une lettre adressée au Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le ministre des Affaires étrangères du Mali, Monsieur Abdoulaye Diop, affirmait que les autorités maliennes disposaient « […] de plusieurs éléments de preuve que les violations flagrantes de l'espace aérien malien ont servi à la France pour collecter des renseignements au profit des groupes terroristes opérant dans le Sahel et pour larguer des armes et des munitions » (France 24, 2022).

Tous ces conflits s'inscrivent dans des contextes de crise systémique du capitalisme mondialisé, lequel tend à exporter ses crises afin d'y trouver des solutions provisoires par la conquête de nouveaux marchés (Bourgeot, 2013, p. 55).

2. LES RAISONS FONDAMENTALES DE CES CRISES : LES INTERETS ECONOMIQUES

Les politiques coloniales ont créé des États dans la région du Sahel sans tenir compte des données humaines objectives qui garantissent l'harmonie culturelle et ethnique aussi bien que les données géographiques qui conditionnent les ressources et la possibilité de les exploiter. (Saleck, 2015, p. 14). La combinaison de ressources minérales

et de matières premières fait de la zone du Sahel une zone stratégique (Mahmalat, Reifeld, 2015, p. 7) qui fait bouger certaines puissances occidentales. Le nombre insignifiant d'habitants par kilomètre carré, l'immensité de la superficie et, pour la plupart, l'enclavement dû à l'absence d'accès à la mer font que cette zone ne peut pas tirer profit de ses ressources naturelles. Les puissances internationales peuvent donc facilement exploiter cette situation et créer des crises de toutes pièces pour faire pression et arracher des conventions à des conditions très favorables afin de piller les ressources naturelles de la région (Saleck, 2015, p. 25), tout en protégeant leurs intérêts vitaux (Brahim, 2015, p. 44). Ainsi, ces conflits organisés sciemment par les puissances étrangères, avec le concours des terroristes, visent, en premier lieu, à s'emparer des richesses sahéliennes (2.1). Dans cette tâche, les grandes puissances profitent de la mauvaise gouvernance instaurée qui est finalement devenue un facteur de propagation des activités terroristes, dans les États du Sahel (2.2).

2.1. Les richesses du Sahel : objet de convoitise à travers les activités terroristes

Bon nombre de puissances régionales et internationales travaillent, depuis quelques années, à mettre la main sur la zone stratégique du Sahel africain pour prendre le contrôle des richesses du sous-sol et conduire le pétrole et les métaux précieux vers l'Ouest, sur les nouveaux sites réservés. Ces puissances veulent impacter la stabilité et le bien-être économique du Sahel pour les cinquante années à venir (Brahim, 2015, p. 37). Cette lutte d'influence, qui prend plusieurs formes, se fait sous couvert de lutte contre le prétendu terrorisme. Les États-Unis ambitionnent d'acquérir les réserves de pétrole et d'uranium qui se trouvent en grande quantité en Afrique de l'Ouest. L'élimination, par les États-Unis, de la Chine, de la France et des pays émergents qui convoitent les richesses en pétrole et en uranium de la région, reste l'une des étapes importantes vers la conquête de cette zone pour des intérêts personnels (Wedani, 2015, p. 137).

Ce système peut se transformer rapidement en une forme de « capitalisme de terrorisme », ou « d'économie du terrorisme de revenus ». (Brahim, 2015). La France, du fait de sa relation historique de dépendance

aux ressources de la région, est l'actrice dont la présence est la plus ancienne. Bien que le temps des postes de liaison et de renseignement de la Françafrique ne soit plus dans sa position habituelle, son influence politico-économique et militaire y reste forte, du fait des accords de défense la liant aux Etats africains (Chena, 2020, pp. 77-78). Avec le déclenchement de l'opération Serval, puis Barkhane, la France est entrée de plain-pied dans la lutte armée contre les groupes terroristes au Sahel (Tisseron, 2013, p. 113). À travers ce déploiement, la France protège ses intérêts économiques avec de grands groupes actifs dans les transports, la logistique, les télécommunications, l'énergie et les médias (Chena, 2020, p. 78). Les grandes puissances (anciennes colonisatrices et autres comme la Chine) sont en compétition pour mettre la main sur les ressources énergétiques dans la région (Brahim, 2015, p. 44). Ainsi, les relations franco-étatsuniennes relèvent plus de l'alliance et « d'intérêts partagés » que de l'hégémonie. Ces alliances plus conjoncturelles que structurelles renvoient à une recomposition des zones d'influence qui passe par un partage des tâches spatialisées (Bourgeot, 2013, p. 63). Au-delà de la France, l'Union européenne, à travers la Minusma (Mission intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali), s'est lancée dans la balance pour sécuriser ses intérêts, en faisant front uni contre les actions des groupes islamistes principalement Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) (Rouppert, 2013, p. 180).

La crise au Sahel a surtout été favorisée par la mauvaise gouvernance qui a contribué à propager les activités terroristes avec un taux de chômage très élevé, au sein de la jeunesse, et des actes d'injustice qui ont pris de l'ampleur dans les différents pays de la région.

2.2. La mauvaise gouvernance : un facteur de propagation du terrorisme au Sahel

L'émergence du terrorisme dans le Sahel est favorisée par plusieurs facteurs. D'abord une implantation progressive des groupes terroristes vers l'Afrique de l'Ouest en provenance de l'Afrique du Nord. Des groupes vont s'y installer, vont nouer des alliances locales, se faire passer pour les vrais fils du terroir et finissent par gagner la confiance des populations. La sécheresse avec ses conséquences, le chômage des

jeunes, le sentiment d'injustice provoqué par la mauvaise gouvernance, constituent le terreau pour ce phénomène (Kolade, 2023, p. 155). En effet, la population qui vit dans la misère et qui est fragilisée succombe facilement à la démagogie de l'extrémisme et à ses promesses chimériques qui la font basculer dans le terrorisme. Autrement, la kalachnikov étant la puissance face à laquelle tout le monde obéit, la population, victime de chômage, de la marginalisation et de l'injustice, est constamment tentée de s'engager dans les rangs des groupes armés, tantôt par conviction, tantôt par opportunisme (Camara, 2022, p. 107). Cette situation s'explique par la gabegie politique, qui est pour ainsi dire la plus dangereuse, car il s'agit d'une action illégale pour l'obtention d'acquis propres afin de pérenniser son autorité, et partant, sa position afin de s'enrichir illicitement. Il est dès lors logique d'admettre que la dilapidation des ressources économiques et financières, l'éparpillement des énergies et de privation de franges pauvres (Saleck, 2015, pp. 32-33), conduisent au basculement des jeunes dans des activités terroristes. Un tel basculement s'explique aussi par le manque d'administration dans certaines contrées de la région. Il est à noter que le nord du Mali n'avait pas été administré par le gouvernement central depuis une décennie et même lorsqu'il l'était, les trafiquants étaient en mesure d'influencer les nominations du gouvernement (Ndiaye, 2023, pp. 146). À tout cela, il faut ajouter que la mauvaise gouvernance, surtout dans les régions en crise sécuritaire, constitue l'une des causes de l'insécurité et un obstacle à la réalisation de la gouvernance sécuritaire (Tchinda, 2021, p. 225) au Sahel.

Avant de conclure, il faut signaler que le présent article a des insuffisances. Elles sont dues, en grande partie, aux contraintes méthodologiques. En effet, nous n'avons pas pu faire une étude de terrain pour rencontrer certaines catégories de personnes qui pouvaient nous fournir des renseignements pouvant nous aider à étoffer notre analyse.

Aussi, certains aspects du thème étudié n'ont pas été amplement analysés. C'est le cas par exemple de l'enrôlement des populations, surtout jeunes, par les groupes terroristes. La plupart des attentats en dehors du nord-est du Mali, entre 2015 et 2020, ont été commis par des Subsahariens

qui n'ont rien de combattant. Il s'agit de jeunes gens (ayant environ quinze ans), radicalisés en surface, mais rémunérés et poussés au martyre. Ainsi, la contrebande et les trafics se développent depuis la Libye jusqu'au Mali, avec la complicité tacite de l'armée algérienne (Hanne, 2020, pp. 2-4).

CONCLUSION

À l'issue de cette étude, nous devons comprendre que le djihadisme et le terrorisme sont des maux auxquels le Sahel est confronté depuis plus d'une décennie et dont les ramifications sont situées à l'extérieur de l'espace sahélien. En effet, le djihadisme et le terrorisme qui sévissent aujourd'hui dans les pays du Sahel sont organisés et entretenus par certaines puissances étrangères pour pouvoir exploiter et profiter des ressources naturelles de la zone. Les forces obscurantistes ont profité de la présence des armées internationales de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour occuper une grande partie de l'espace sahélien. Ces dernières refusaient d'apporter leur aide aux Armées nationales, lesquelles avaient souvent des difficultés de ravitaillement. Cette situation arrangeait les groupes terroristes et les groupes rebelles qui, à un certain moment, se mettaient ensemble pour harceler les forces armées maliennes. Surtout que la France refusait de vendre les armes létales à l'Armée nationale, pour l'empêcher de reprendre le dessus sur les forces du mal et leurs alliés.

Commencée en Libye, la crise a gagné le nord du Mali, ensuite le Burkina Faso et le Niger ont été touchés. Le djihadisme et le terrorisme sont des fléaux qui peuvent aller au-delà de la région sahélienne et avoir des implications néfastes sur le développement des pays touchés. La situation de crise sécuritaire doit interpeller tous les États de la sous-région. Pour lutter efficacement contre le terrorisme, le Burkina Faso, le Mali et le Niger se sont réunis pour créer l'Alliance des États du Sahel (AES). Ensemble, les trois pays ont pu mettre en place une force conjointe de lutte contre le terrorisme, une force dont les résultats positifs sont visibles sur le terrain. Pour cela, ils ont décidé de mettre fin à la présence des troupes européennes et américaines sur leur sol.

Pour vaincre ces fléaux, les autres pays de la sous-région doivent joindre leurs forces à celles des États de l'AES en vue de bouter, hors de la région, les djihadistes et les terroristes qui y mènent des actes horribles.

En effet, ne dit-on pas que « Si la case de ton voisin brûle, il faut l'aider à éteindre le feu » ? Ainsi, la tienne sera épargnée. Enfin, la longue présence des djihadistes et des terroristes dans cette partie de l'Afrique s'explique par les enjeux économiques importants impliquant la survie de certaines puissances étrangères.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bernus, E. (2011). Azawad. *Encyclopédie berbère*, V.8/1990, document A339, pages 1 à 3. DOI 10.4000/encyclopedieberbere.197

Bouaré-Trianneau K., N. (2013). Le riz et le bœuf, agro-pastoralisme et partage de l'espace dans le Delta intérieur du Niger (Mali). *Les Cahiers d'Outre-mer,* N° 264, pages 423 à 443. DOI 10.4000/com.6993

Bourgeot, A. (2013). Le Sahel de tous les périls ? Présentation. *Recherches Internationales*, n°97, pages 55 à 59. https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2013_num_97_1_1348

Bourgeot, A. (2013). Le Sahel dans le désordre mondialisé. *Recherches Internationales,* n°97. Le Sahel de tous les périls ?, pages 61 à 80. https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2013_num_97_1_1349

Brahim M., S. (2015). Les questions sécuritaires et les conflits des superpuissances sur les sources d'énergie. *La crise sécuritaire au Sahel.* Quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ?, pages 37 à 51. https://www.kas.de/c/document_library/get_file?

Camara, A. (2022). La lutte contre le terrorisme : Quand la Diplomatie Sécuritaire montre ses limites. *HARIS* n°008, pages 105 à 115. https://www.revueharis.org/

Châtaigner J., M. (2019). La stabilisation du Sahel, nouveau rocher de Sisyphe ? *Politique étrangère*, n°3, pages 75 à 88. https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2019-3-page-75.htm

Chena, S. et Tisseron A. (2013). Ruptures d'équilibre au Mali : Entre instabilité et recompositions. *Afrique contemporaine* V.1 (N°245), pages 71 à 84. https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-1-page-71.htm

Chena, S. (2020). Un Sahel couleur kaki. Multiplication des acteurs, complexification des enjeux. *Recherches internationales*, n°117, Sahel, Terre de conflits, pages 75 à 93. https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2020_num_117_1_1738

Cissé, S. (2022). La crise malienne de 2012 : réflexions au regard de ses enjeux. *Collection recherches & regard d'Afrique* V.1 (N°1), pages 260 à 286. https://revues.acaref.net/

Damome, É. (2012). Mali : les responsabilités (ou pas) de la France. *Outre-Terre* V.3 (N°33-34), pages 491 à 501. https://www.cairn.info/revue-outre-terre-2012-page-491.htm

Dell'Aire, V. (2022). L'Afrique au risque de la fiction : représentations de la menace djihadiste chez Jean-Marc Ligny, Deji Bryce Olukotun, et Gavin, Chait. Études Littéraires Africaines, (54), pages 31 à 41. https://www.erudit.org/

EUEA, (2018). *Politique de Sécurité et de Défense Commune, Mission d'entrainement de l'Union Européenne* (EUTM Mali). https://www.eutmmali.eu/wp-content/uploads/2018/

Florian, L. (2023). *Rôles et limites de l'outil militaire dans les stratégies contre-insurrectionnelles : Analyse de l'intervention française au Mali.* [Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain]. Theses.fr. https://hdl.handle.net/2078.1/thesis:40610

Giraud, G. (2013). 1. Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne. La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre. *La Découverte Cahiers libres*, pages 27 à 57. https://www.cairn.info/la-guerre-au-mali-9782707176851-page-27.htm

Jeffrey, D. (2016). La radicalisation des jeunes djihadistes. Dans Lachance J. Le Breton, D. Sellami, M. & Salem J., H. (dirs). Jeunes et djihadisme. Les conversions interdites (pp. 9-70). PUL. Laval. https://corpus.ulaval.ca/

Hanne O. (2020). Sahel, sortir de l'impasse ? *Conflits*, 4 pages. http : //shs.hal.science/

Hanne, O, (2021), Évolution du djihadisme et du terrorisme au Sahel depuis vingt ans. GEO. Publié le 14 août 2021. https://www.geostrategia.fr/

International crisis group. (2012). *Quel avenir pour le Mali*. Rapport Afrique N°189. https://www.jstor.org/stable/pdf/resrep32197.9.pdf

Kolade G., K. (2023). La nécessité du dialogue dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. *Nazari Revue africaine de Philosophie et de Sciences sociales*, N°016, pages 155 à 173, https://revue-nazari.com/

Le Grand Larousse Illustré. (2015). Enjeu. Dans le dictionnaire Le Grand Larousse (p. 438)

Le Petit Robert. (2011). Économie. Dans le dictionnaire Le Petit Robert (p. 813)

- Lounnas, D. (2013), La stratégie algérienne face à AQMI. *Politique étrangère* (N°3), pages 147 à 157, https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-3-page-147.htm

Montbel, L. (2021). Sahel : un foyer de conflits multidimensionnels ? GEO. Publié le 14 mai 2021-Mis à jour le 18 septembre 2021 sur https://geopolri.hypotheses.org/2363

Ndiaye, C. (2023). Applications de réponse stratégique aux variables sécuritaires dans le Sahel : La montée des groupes armés et terroristes. *The Scientific Journal of Iraqi Counter Terrorism Service*, V.3 (N°5), pages 143 à 162, https://www.iasj.net/

Rouppert, B. (2013). EUTM Mali : Une mission déployée dans l'urgence dans un contexte de conflit ouvert. *Groupe de Recherche et d'Information sur la Sécurité* (GRIP), 20 pages. https://grip.org/wp-content/uploads/2013/

Rouppert, B. (2013). La stratégie de l'UE pour le développement et la sécurité au Sahel (2011-2013) - Des efforts continus à pérenniser. *Recherches internationales*, N°97, Le Sahel de tous les périls, pages 179 à 196. https ://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2013_num_97_1_1356

Saleck, D. O. (2015). La crise de l'intégration de l'État et la crise sécuritaire au Sahel : quelle relation ? *La crise sécuritaire au Sahel* : Quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ? pages 11 à 36. https://www.kas.de/c/document_library/get_file?

Schroé, E. (2020-2021). Évolution de la stratégie de la lutte contre le terrorisme au Mali depuis 2013. [Mémoire, Université catholique de Louvain]. thesis:33670. http://hdl.handle.net/2078.1

Serre, J. (2012). Aide au développement et lutte contre le terrorisme. *Politique Étrangère* (N°4), pages 891 à 904. https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-4-page-891.htm

Taje, M. 2010. Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel. Note n°1, publiée le 19 août 2010. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. https://norddumali.files.wordpress.com/

Tchinda E., S. (2021). La secte islamiste Boko Haram dans l'extrême-nord du Cameroun : entre fondamentalisme et terrorisme (2014-2021). *Les Cahiers de L'ACAREF* V.3 (N°7), pages 215 à 233. https://revues.acaref.net/

Tisseron, A. (2013). Lutte contre le terrorisme dans le Sahara : la militarisation comme solution ? *Recherches Internationales*, N°97. Le Sahel de tous les périls, pages 111 à 127, www.persee.fr/

Traoré, Y. (2013). Situation politique et culturelle au Mali. *Humanisme* V.2 (N°299), pages 102 à 106, https://www.cairn.info/revue-humanisme-2013-2-page-102.htm

Wedani ,M. (2015). Commentaires des intervenants. Le Mali : entre les défis du terrorisme et les impératifs de la sécurité. *La crise sécuritaire au Sahel.* Quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ? pages 129 à 137, https://www.kas.de/c/document_library/get_file?

ANALYSE DES CAUSES DE L'INSECURITE AU MALI SOUS LE PRISME DE LA GOUVERNANCE

Dr Serge KONE[1] (sergekone2005@yahoo.fr)

Résumé

Après plus d'un demi-siècle d'indépendance, la stabilité demeure irréalisable en Afrique, du fait des conflits internes et des dynamiques de l'environnement sécuritaire international. Au Mali, en dépit des initiatives de paix, notamment par la signature de divers accords de paix, le pays fait toujours face à des problèmes de sécurité. Cette situation suscite des questionnements, notamment sur la capacité des dirigeants maliens à diriger le pays. L'article s'est fixé un double objectif d'évaluer la situation sécuritaire au Mali depuis l'indépendance et d'analyser les causes de l'instabilité au Mali, sous le prisme de la gouvernance. Pour ce faire, l'étude a eu recours à la recherche documentaire ainsi qu'à des entretiens auprès d'officiers militaires et de civils couvrant la période de juin 2020 à mai 2021. L'article montre qu'il existe un lien entre les causes de l'insécurité au Mali et les pratiques de la gouvernance. Cela se traduit, entre autres, par la mauvaise gestion de la question touarègue, le maintien du caractère centralisé de l'État, la persistance du fossé entre le Nord et le Sud, la corruption endémique, l'inefficacité du gouvernement face au crime organisé, au terrorisme et au djihadisme. Pour parvenir à une stabilité durable au Mali, le pays doit améliorer son bilan démocratique par l'ancrage d'une gouvernance vertueuse.

Mots-clés : Conflit - Gouvernance - Insécurité -Rebellions - Terrorisme.

Abstract

After over half a century of independence, stability remains unattainable in Africa, owing to internal conflicts and to the dynamics of the international security environment. In Mali, despite peace initiatives, including the signing of various peace agreements, the country still faces security issues. This situation raises a number of questions, particularly about the capacity of Mali's leaders to rule the country.

[1] Employé au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

The article set itself the dual objective of assessing the security situation in Mali since independence and analyzing the causes of instability in Mali through the lenses of governance. To this end, the study uses documentary research as well as interviews with military officers and civilians covering the period from June 2020 to May 2021. The article found that there is a link between the causes of insecurity in Mali and governance practices in this country. This is reflected, inter alia, in the mismanagement of the *Tuareg* issue, the maintenance of the centralized nature of the state, the persistent north-south divide, endemic corruption, the government's ineffectiveness in the face of organized crime, terrorism and jihadism. To achieve lasting stability in Mali, the country must improve its democratic record by anchoring virtuous governance.
Key words: Conflicts - Governance - Insecurity - Terrorism - Rebellions.

REMERCIEMENTS
Je remercie Monsieur Abdoulaye DIOP, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali, le Professeur Cheick Amala TOURE, Doyen de la Faculté des Sciences administratives et politiques de l'Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB), le Dr Vladimir Antwi-Danso, Doyen de la Faculté des Affaires académiques de l'Ecole d'Etat-major et de Commandement des Forces Armées du Ghana. Il me plaît également de remercier le Colonel Souleymane SANGARE, Directeur Général de l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE de Bamako (EMP-ABB).

INTRODUCTION

L'ère des indépendances a généré non seulement de l'euphorie, mais aussi des attentes chez les Africains (Chidume, 2013). De nombreux Africains s'attendaient à retrouver leur identité et leur dignité. La liberté individuelle, la paix et la sécurité sur le continent figuraient également parmi les priorités. Cependant, de nombreux gouvernements ont réalisé que le nouveau statut de nation signifiait bien plus que la simple création d'un drapeau national, la composition d'un hymne national et l'élection d'un président (Chidume, 2013). Les attentes nourries à l'indépendance se sont rapidement transformées en illusions puisque la plupart des États africains se sont retrouvés dans une spirale de conflits et de violences. Parmi les facteurs à l'origine de ces

conflits figurent les guerres civiles, les coups d'État et les catastrophes naturelles (Cilliers & Schünemann, 2013). Bien que la tendance des conflits soit à la baisse, en partie, en raison de la pratique de la démocratie dans la plupart des pays africains, la stabilité demeure précaire sur le continent.

Le Mali n'échappe pas à cette situation, car n'ayant connu qu'une stabilité relative depuis son indépendance. Le pays a également été confronté à la tâche ardue de tracer sa propre trajectoire de gouvernance. De l'autoritarisme à la gouvernance démocratique, les dirigeants maliens successifs ont eu du mal à assurer la cohésion et l'unité du pays. Ce pari d'édification de la nation est devenu évident lorsque le pays a connu sa première rébellion touarègue en 1963. Par la suite, le Mali a connu d'autres insurrections en 1990, 2006 et en 2012, dont le pays ne s'est pas encore remis. Outre les rébellions touarègues, cinq coups d'État ont également compromis les efforts d'édification du pays en 1968, 1991, 2012, 2020 et 2021 (Thurston & Lebovich, 2013 ; Morgan, 2020).

Malgré l'assistance de la Communauté internationale à travers le déploiement de plusieurs forces étrangères pour aider à résoudre la crise sécuritaire, le pays fait toujours face à des problèmes de sécurité. De nombreux chercheurs se demandent pourquoi une telle précarité persiste au Mali. C'est dans ce contexte que la présente étude est menée, afin d'examiner les causes de l'instabilité au Mali sous l'angle de la gouvernance. Pour ce faire, l'article s'articule autour de deux (2) parties. La première partie s'intéresse à l'environnement sécuritaire qui prévaut au Mali depuis l'indépendance. La deuxième partie évalue les causes de l'insécurité au Mali sous le prisme de la gouvernance. Les résultats attendus sont : 1) la situation sécuritaire du pays est analysée ; 2) l'impact de la gouvernance sur l'insécurité qui prévaut dans le pays est établi.

PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

La gouvernance a toujours joué un rôle déterminant dans la formation ou la destruction des nations à travers le monde. A la fin du système colonial, les pays africains se sont vite retrouvés face à des problèmes de stabilité, marqués par une crise de gouvernance. La Banque mondiale (1991) définit la gouvernance comme la manière dont le pouvoir est exercé, dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays pour le développement.

Fukuyama (2013) définit la gouvernance comme la capacité d'un gouvernement à établir et appliquer des règles et à fournir des services, sans tenir compte du fait que ce gouvernement soit démocratique ou non.

A l'instar de beaucoup de pays africains, le Mali a fait face et continue de faire face à des défis de gouvernance et de sécurité. Le pays a connu des régimes autoritaires et des régimes démocratiques (Chauzal & Van Damme, 2015). Depuis l'indépendance, les gouvernements successifs n'ont pas réussi à fournir les commodités nécessaires et à assurer la cohésion sociale (Pezard & Shurkin, 2015). Par conséquent, sous ces différents régimes, le Mali n'a pas connu une véritable stabilité. Le manque de stabilité dénote une défaillance de gouvernance qui se traduit par la faiblesse des institutions étatiques (Bryden, N'Diaye & Olonisakin, 2008). L'administration malienne est implantée, de façon déséquilibrée, sur le territoire national.

Par ailleurs, tous les secteurs du pays sont minés par la corruption (Chêne, 2008). Selon Coulibaly, Dickovick et Thomson (2010), entre 2006 et 2008, environ soixante-quinze (75) millions de dollars de fonds publics ont été détournés. Quant au Fonds Monétaire International, il a estimé que la fraude fiscale et douanière s'élevait à près d'un milliard de dollars américains par an, en 2010 et 2011 (Sako, 2014). Il est généralement admis que l'omniprésence de la corruption dans le secteur public est le signe d'une gouvernance déficiente. Selon Koné (2018), les pratiques frauduleuses ont caractérisé les régimes successifs du pays depuis l'indépendance et n'ont pas favorisé l'édification de la nation.

L'effritement du tissu social est également perceptible dans le centre du Mali d'autant plus que la cohésion sociale, la confiance, le respect mutuel et l'entraide ont cédé le pas à la suspicion, à la méfiance et à la haine (Nyirabikali, Diarra & Maiga, 2014), traduites notamment par les violences communautaires. Il n'est donc pas étonnant que le pays ait connu des rébellions cycliques en 1963, 1990, 2006 et 2012 (Ba, 2014). Le dernier épisode de ces rébellions se distingue par sa complexité, car ayant obtenu l'alliance de plusieurs acteurs. Toute chose qui menace les fondements même du pays.

Des initiatives de paix ont été entreprises en vue de contenir le problème de sécurité auquel le pays est confronté depuis son indépendance, notamment par la signature de divers accords de paix (Touré, 2021), dont l'accord de Tamanrasset, signé le 6 janvier 1991, le «Pacte national», le 11 avril 1992 à Bamako, les Accords d'Alger, le 4 juillet 2006 en Algérie (Adeyemi & Musa, 2014), l'accord de Ouagadougou du 18 juin 2013 (Maiga, 2016) et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (Boutellis & Zahar, 2017). Malgré ces initiatives de paix, l'insécurité persiste dans le pays. Dès lors, on est en droit de remettre en cause la capacité des dirigeants maliens à gouverner le Mali. Il est incompréhensible qu'après un demi-siècle, le Mali, à l'instar de nombreux pays africains, ne soit pas en mesure d'assurer la stabilité sur son territoire. Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer l'instabilité au Mali. La présente analyse tente d'examiner la question sous l'angle de la gouvernance.

QUESTIONS DE RECHERCHE

L'article tente d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

1. Pourquoi le Mali peine à se stabiliser depuis l'indépendance ?
2. Quelles sont les causes de l'instabilité au Mali ?
3. Existe-t-il un lien entre celles-ci et la pratique de la gouvernance au Mali ?

OBJECTIFS

Pour répondre aux questions de recherche, on s'est fixé un double objectif :

1. évaluer la situation sécuritaire au Mali depuis l'indépendance ;
2. analyser les causes de l'instabilité au Mali sous l'angle de la gouvernance.

METHODOLOGIE

Une procédure d'échantillonnage raisonné a été utilisée dans la présente recherche. Il s'agit de sélectionner les participants à la recherche en fonction des besoins de l'étude, en choisissant des participants qui fournissent une quantité d'informations convenables pour une recherche approfondie (Patton, 1980). Ainsi, on a eu recours à la recherche documentaire ainsi qu'à des entretiens auprès de vingt (20) personnes, couvrant la période de juin 2020 à mai 2021. Spécifiquement, dix (10) officiers militaires et dix (10) civils au sein de la population malienne ont été interviewés. Ce choix est motivé par le fait que les deux segments de la population n'ont pas forcément les mêmes visions ou compréhensions des questions de gouvernance et de sécurité. Les données obtenues sont transcrites et examinées en fonction des objectifs ou des questions de recherche.

HYPOTHESE

Comme hypothèse, on s'est inscrit dans la dynamique selon laquelle la gouvernance a un impact sur la situation d'instabilité au Mali.

I. EVALUATION DE LA SITUATION SECURITAIRE AU MALI DEPUIS L'INDEPENDANCE

Depuis l'indépendance, le Mali est confronté à des problèmes de stabilité. La présente section évalue la situation sécuritaire au Mali, depuis l'indépendance.

1.1. La récurrence des rébellions

Le paysage sécuritaire du Mali est affecté par les rébellions touarègues récurrentes au nord du pays (Moulaye, 2016). Selon Koné (2018, p. 7), le pays a connu quatre rébellions touarègues, représentant une menace majeure pour la stabilité du pays. La première rébellion a commencé en 1963 dans l'Adrar des Ifogas, trois ans seulement après l'indépendance. Les rebelles touaregs protestaient contre leur marginalisation dans la société et le manque d'aide au développement (Benjaminsen, 2008). Cependant, elle a été durement réprimée par l'Armée malienne, poussant certains Touaregs à s'exiler en Algérie et en Libye (Thurston & Lebovich, 2013 ; Lecocq, 2013).

En 1990, une deuxième rébellion touarègue déstabilise le pays lorsque les rebelles touaregs attaquent une prison et des casernes à Ménaka, en s'emparant des armes et du matériel (Adeyemi & Musa, 2014). Le conflit a conduit à l'assassinat et au déplacement de milliers de civils (Thurston & Lebovich, 2013). Les efforts visant à résoudre la crise ont abouti à la signature de l'Accord de paix de Tamanrasset le 6 janvier 1991 sous l'égide de l'Algérie (Adeyemi & Musa, 2014). Toutefois, deux mois plus tard, le Président Moussa Traoré (1968-1991) est renversé par un coup d'État, compromettant ainsi l'Accord de Tamanrasset (De Jorio, 2003). Lorsque Amadou Toumani Touré (Transition de 1991-1992) est arrivé au pouvoir, de nouvelles négociations ont permis la conclusion d'un nouvel accord de paix appelé « Pacte national », le 11 avril 1992 (Thurston & Lebovich, 2013).

Arrivé au pouvoir, le Président Alpha Oumar Konaré (1992-1997 et 1997-2002) n'a pas réussi à mettre en œuvre les dispositions de ce pacte (De Jorio, 2003 ; Thurston & Lebovich, 2013). Sans surprise, une troisième rébellion touarègue a éclaté en 2006. La même année, les Accords d'Alger sont intervenus entre le gouvernement du Mali et les rebelles touaregs (Cold-Ravnkilde, 2013, p. 32). Néanmoins, le conflit s'est poursuivi avec des attaques rebelles sporadiques jusqu'en 2009.

Depuis 2012, le pays est confronté au dernier épisode, le plus violent et le plus meurtrier, des rébellions touarègues (Chauzal & Van Damme, 2015). Les rebelles ont réussi à occuper trois régions du Nord, à savoir Gao, Tombouctou et Kidal, avec le soutien d'Ansar Dine, d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) (Wing, 2013). La multiplicité des acteurs et la variété des intérêts ont rendu le conflit plus complexe. Tandis que le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) prônait l'indépendance, ses alliés, à savoir Ansar Dine d'Iyad Ag Ghali et le MUJAO, avaient à cœur l'application de la charia (SIPRI Yearbook, 2016).

L'environnement sécuritaire du Mali a également vu l'émergence d'autres acteurs. Cependant, l'intervention de la communauté internationale dans la crise a provoqué une reconfiguration sur le terrain (Maïga, 2016). Le 9 juin 2014, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) a vu le jour et comporte cinq (5) sous-groupes, dont le MNLA, le haut Conseil pour

l'Unité de l'Azawad (HCUA), le Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA) dissident[1], la Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de Résistance II (CMFPR II) et la Coalition pour le Peuple de l'Azawad (CPA) (Maiga, 2016). Le 14 juin 2014, un autre groupe majeur appelé Plateforme a été créé. Ce groupe comprend trois (3) sous-groupes dont la CMFPR I, le MAA et le Groupe d'Autodéfense Touareg Imghad et Alliés (GATIA) (Maiga, 2016, p. 5). La multiplicité des acteurs aux intérêts et objectifs conflictuels contribue à prolonger le conflit.

1.2. Le Regain d'activités djihadistes ou terroristes[2]

Au cours des dernières années, les activités djihadistes ou terroristes ont dominé l'environnement sécuritaire du Mali. Jusqu'en 2015, le centre du Mali était épargné par les violences postcoloniales. Depuis lors, le Front de Libération du Macina (FLM) s'est progressivement imposé dans le centre du pays (Tobie, 2017, p. 7). La création de la coalition Jama'at Nusrat ul-Islam wal -Muslimeen (JNIM), en mars 2017, a redéfini les objectifs des différents groupes djihadistes du Mali dans le cadre d'une lutte mondiale dépassant toute dynamique strictement régionale (Tobie, 2017). Depuis sa création, le JNIM multiplie les attaques contre la MINUSMA et les Forces de Défense et de Sécurité maliennes.

Statistiquement, il est difficile d'établir un bilan exhaustif du nombre de victimes et d'attaques résultant du conflit. Cependant, certains évènements majeurs méritent d'être soulignés. Selon le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, sur la situation au Mali (2018), 547 victimes civiles signalées au Mali étaient liées à des attaques directes visant des civils, entre novembre 2018 et mars 2019, soit une augmentation de plus de 300 % par rapport à la même période de l'année écoulée. Le rapport indique, en outre, que le conflit au Mali a causé la mort de près de 200 Casques bleus de l'ONU, entre 2013 et mai 2019, ce

[1] À partir de 2013 et 2014, le MAA se divise entre deux tendances : l'une, alliée aux rebelles du MNLA et du HCUA, intègre la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et l'autre, appelée MAA loyaliste, fidèle à l'État malien, rejoint la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger.

[2] Entretien avec Moussa MARA, ancien Premier ministre du Mali, Bamako, le 07 juin 2020.

qui en fait l'opération de maintien de paix la plus meurtrière au monde. En mars 2019, des hommes armés ont tué de nombreuses personnes dans le village peul d'Ogossagou, attaque largement considérée comme étant ethniquement motivée (HCR, 2019).

En outre, la crise au Mali a entraîné le déplacement de plus de 400 000 Maliens. A la date du 20 juillet 2012, quelque 232.806 Maliens ont trouvé refuge dans les pays voisins et au moins 166.811 hommes, femmes et enfants sont déplacés à l'intérieur du Mali (HCR, 2012). En raison de la crise sécuritaire, environ 3,2 millions de Maliens ont besoin d'une aide humanitaire, dont environ 2,9 millions dans les zones touchées par le conflit en cours (OCHA, 2019). Il convient de noter que de simples statistiques ne peuvent rendre compte de la crise sécuritaire au Mali. La situation est d'autant plus grave que l'existence même du pays est en jeu.

1. 3. Le crime organisé comme défi sécuritaire majeur

Le crime organisé n'est pas nouveau dans l'économie politique du Mali. Autrefois considéré comme un État de transit, le Mali est devenu une destination privilégiée pour les activités criminelles. L'émergence d'AQMI a ouvert la voie au trafic d'armes et de cocaïne à travers le Sahel (Ikoh, 2013). Dès le début des années 2000, les enlèvements contre rançon étaient la principale source de revenus des organisations terroristes opérant dans le Sahel. On estime, entre 2005 et 2010, que les revenus issus des enlèvements représentaient plus de 90 % du financement des terroristes dans la région (Callimachi, 2014 ; Micallef et al., 2019, p. 21). Du milieu des années 2000 à 2015, le paiement moyen des rançons pour les otages occidentaux est passé de 500.000 dollars américains à entre 5 et 8 millions de dollars (Micallef et al., 2019). C'est presque une lapalissade d'affirmer que le crime organisé est une industrie rentable. Cependant, il a des implications pour la sécurité et la stabilité au Mali.

Selon Lacher (2012), le trafic de drogue[1] et d'armes a exacerbé les tensions et la violence au Mali. Mangan et Nowak (2019) partagent cet avis lorsqu'ils relèvent que la circulation des armes dans le centre du Mali a contribué à

[1] Entretien avec Moussa Mara, ancien Premier ministre du Mali, Bamako, le 07 juin 2020.

l'aggravation des violences communautaires entre les communautés dogon et peule, entraînant la mort de plus de 200 civils et membres de milices, entre janvier et mai 2018. AQMI aurait financé ses activités à travers le trafic de drogue, la contrebande de cigarettes et des rançons issues des prises d'otages (Ammour 2012, Cold- Ravnkilde, 2013, p. 34).

Au nord du Mali, la contrebande et le trafic de drogue représentent une source de revenus en l'absence d'autres alternatives de revenus et d'emplois (Bastagli & Toulmin, 2014). Par conséquent, le contrôle des itinéraires du trafic de drogue est un intérêt majeur pour certains groupes armés qui se cachent derrière des revendications politiques (Birikorang, Jaye et Okyere, 2016). La réussite du processus de paix au Mali nécessite la création de véritables projets et emplois pour les populations, notamment pour les jeunes, en vue d'empêcher leur participation à la criminalité organisée (Cold-Ravnkilde, 2013).

II. ANALYSE DES CAUSES DE L'INSECURITE AU MALI SOUS L'ANGLE DE LA GOUEVERNANCE

Les causes de l'insécurité sont multiples et varient d'un pays à un autre. Collier et Hoeffler (2000) affirment que la géographie et l'histoire sont toutes deux importantes dans l'analyse d'une guerre civile. Selon ces chercheurs, la géographie est importante, car si la population est très dispersée géographiquement, il est plus difficile pour le gouvernement de contrôler le pays que si tout le monde vit dans la même petite zone.

Collier et Hoeffler (2000) soutiennent en outre que l'histoire compte également, car si un pays a récemment connu une guerre civile, le risque d'une nouvelle guerre est beaucoup plus élevé. Immédiatement après la fin des hostilités, le risque d'un nouveau conflit est de 40 %. Ce risque diminue ensuite d'environ un point de pourcentage pour chaque année de paix (Collier et Hoeffler (2000). C'est le cas de la République Démocratique du Congo, du Soudan, de la Somalie et du Mali.

Les économistes voient les conflits plutôt différemment. La théorie économiste du conflit soutient que la motivation du conflit est sans importance. Ce qui compte, c'est de savoir si l'organisation peut se maintenir financièrement (Collier, 2000). Collier fait observer, en outre,

qu'une croissance économique lente et une croissance démographique rapide rendent la rébellion plus probable. Vraisemblablement, ces deux facteurs favorisent le recrutement des rebelles. Par conséquent, pour un niveau de revenu donné, s'il y a peu d'opportunités d'emploi, peu de possibilités de scolarisation et beaucoup de jeunes en quête d'emplois, la tâche de l'organisation rebelle est plus facile (Collier, 2000).

Dans cette partie, le cas malien est abordé sous le prisme de la gouvernance.

2.1. Causes historiques

Né des cendres de grands empires, le Mali est un pays riche en histoire. La présente section s'intéresse aux causes historiques du conflit malien.

2.1.1. L'héritage colonial

L'héritage colonial est la somme totale de la structure politique, de la culture et du régime général légués aux dirigeants nationalistes par le colonisateur (Alemazung, 2010). A l'instar de la plupart des frontières coloniales en Afrique, les frontières actuelles du Mali sont le fruit du pouvoir colonial français (Adeyemi & Musa, 2014).

Avant l'indépendance du Mali, la communauté touarègue a reçu des autorités françaises la promesse de respecter son autonomie (Ozoukou, 2014). Ainsi, en 1957, la France a créé l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) (Thurston & Lebovich, 2013, p. 36). Le projet visait à détacher les zones sahariennes de l'Algérie, du Soudan français, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad pour en faire un territoire autonome appartenant à la métropole. Cependant, les Touaregs ont réfuté l'idée (Ba, 2014, p. 7). Le projet a échoué et la promesse de leur trouver un territoire n'a pas été respectée. Les Touaregs se sont retrouvés divisés entre plusieurs pays aux frontières définies sans liberté de mouvement (Mackatiani, Imbovah & Imbova, 2014). Leur marginalisation croissante les a incités à créer, en 1958, à Kidal, le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA), qui a nourri, à un moment donné, le rêve d'un État touareg (Oumar, 2015).

Par ailleurs, l'approche de gouvernance adoptée par les gouvernements successifs est d'une importance particulière. A l'indépendance, le Mali a adopté un modèle de gouvernement très centralisé, ayant duré plus de trente ans (Wing, 2013). L'avènement de la démocratie dans les années

1990 a ouvert la voie à la décentralisation. Cependant, le processus est biaisé et la gouvernance verticale adoptée par l'élite dirigeante à Bamako est toujours d'actualité. Ceci est corroboré par certaines personnes interviewées lorsqu'elles déclarent qu'il n'y a pas de bonne gouvernance au Mali et que tout est concentré dans la capitale, Bamako[1]. La centralisation du pouvoir[2] est susceptible de créer un sentiment d'exclusion ou de marginalisation dans les régions périphériques, notamment dans le nord du Mali. Cette «marginalisation» politique est l'un des principaux griefs des Touaregs contre l'Etat malien (Chauzal et Van Damme, 2015).

2.1.2. Les déséquilibres Nord-Sud

Après l'indépendance, le Mali s'est retrouvé confronté à des défis d'édification et d'unification de la nation. Le manque d'unité se reflète dans la marginalisation politique des Touaregs (Bakrania, 2013). Depuis l'indépendance, le pays n'a connu qu'un seul Premier ministre touareg. Cependant, il convient de noter que les Touaregs ne représentent qu'une minorité de la population malienne (Ba, 2014) et ils n'ont pas bénéficié de l'éducation coloniale (Adeyemi & Musa, 2014). Cette situation, associée à l'autoritarisme du régime de Modibo Keita, a conduit inévitablement à la première insurrection touarègue, en 1963 (Adeyemi et Musa, 2014, p. 76). Du premier soulèvement au renversement de Moussa Traoré en 1991, le Nord était sous régime militaire et les gouverneurs nommés, s'ils étaient originaires de la région, étaient du groupe ethnique majoritaire songhaï du nord du Mali (Bakrania, 2013). Le sentiment d'injustice qui en résulte a amené certaines personnes interrogées à déclarer que l'insécurité prend souvent racine et prospère dans l'injustice, dans le sentiment d'être traité différemment des autres, dans les frustrations[5].

Le manque d'unité se traduit également par la domination économique du sud sur le nord du Mali. Les données socioéconomiques mesurant la fréquentation scolaire, la malnutrition et la vulnérabilité à la sécurité

1 Entretien avec un enseignant à Gao, le 18 février 2021.

2 Entretien avec un Conseiller des Affaires Etrangères, Bamako, 1er *février 2021*

alimentaire sur la période 1995-1997 montrent que dans le Nord, ces conditions étaient exceptionnellement mauvaises par rapport aux autres régions du pays (Humphreys & Ag Mohamed, 2005). La «marginalisation» économique du Nord est dépeinte par certaines personnes interviewées qui « soutiennent que certaines régions sont privilégiées par rapport à d'autres. Ils affirment, en outre, que le gouvernement ne tient pas ses promesses et que la mise en œuvre des programmes d'investissement ne s'est jamais concrétisée.

Selon certaines perceptions locales, les régimes successifs au Mali ont investi plus de fonds dans la partie septentrionale du pays que dans le reste du territoire national (Nyirabikali, Diarra & Maiga, 2014, p. 57). Cold-Ravnkilde (2013) partage ce point de vue et affirme que depuis l'insurrection touarègue, dans les années 1990, d'importantes quantités d'aide ont été acheminées vers les régions du Nord. La chercheure regrette, toutefois, que cette aide ne soit pas parvenue à la population locale.

Les inégalités économiques et politiques ont alimenté les ressentiments historiques contre l'État malien, particulièrement parmi les communautés du Nord et le sentiment que le Nord a été abandonné[1]. Cette double marginalisation a joué un rôle majeur dans les rébellions survenues depuis l'indépendance (Chauzal et Van Damme, 2015, p. 29). Le fossé Nord-Sud demeure toujours une réalité au Mali, à tous les égards.

2.1.3. La mauvaise gestion des rébellions précédentes

La récurrence des conflits armés au Mali reflète la manière dont ces conflits ont été gérés par les gouvernements maliens successifs. Pour contrer les rébellions touarègues, les autorités maliennes ont utilisé des moyens militaires et l'approche dite de « diviser pour régner ». La situation est bien décrite par un officier militaire lorsqu'il déclare :

> Les sources d'insécurité sont liées à la gestion des rébellions lorsque les rebelles qui ont été intégrés dans l'Armée malienne étaient gérés par *Koulouba* (Bureau du Président) et non par la chaîne de commandement.[2]

[1] Entretien avec un officier militaire à Gao, le 19 avril 2021.

[2] Entretien avec un officier militaire, Bamako, le 5 mai 2021.

Sous la présidence de Modibo Keita (1960-1968), on a eu recours à la force militaire pour réprimer la rébellion de 1963 (De Jorio, 2003 ; Badale & Isvoranu, 2013). Cela a suscité bien de griefs et de ressentiments à l'égard de l'État malien, particulièrement au sein des communautés touarègues. Les rebelles touaregs ont capitalisé sur le souvenir de ces atrocités historiques pour mobiliser des soutiens dans le but de préparer de nouvelles insurrections touarègues (Ibrahim & Zapata, 2018). Le Président Moussa Traoré a reproduit la même stratégie que son prédécesseur au cours de la rébellion de 1990, avant de revenir à la table de négociations (Thurston & Lebovich, 2013).

Outre l'approche militaire, les gouvernements maliens successifs ont eu recours à la stratégie du « diviser pour régner » en vue de gérer la question touarègue. Les formes traditionnelles d'organisation sociale, telles que les clans et les castes, sont toujours d'actualité (Daniel, 2014). Conscientes de ce fait, les autorités maliennes ont profité des luttes internes au sein des communautés du Nord, en changeant leurs alliances stratégiques vers une coalition de tribus touarègues et arabes (Lecocq & Belalimat, 2012). En d'autres termes, l'Etat s'appuie souvent sur certains groupes ethniques au détriment des autres afin d'asseoir sa légitimité (Tounkara, 2017). L'objectif est d'empêcher un groupe d'acquérir trop d'influence politique et de constituer une menace pour l'autorité de l'État central (Chauzal & Van Damme, 2015).

Le gouvernement malien a régulièrement fait appel à des groupes d'autodéfense fondés sur l'appartenance ethnique pour contrer la menace touarègue et arabe (Chauzal & Van Damme, 2015, p. 20). Ces combattants du Nord, par procuration, ont servi d'outil efficace permettant au gouvernement central de combattre les mouvements touaregs séparatistes (Chauzal & Van Damme, 2015). Toutefois, la récurrence du conflit est une indication de l'échec de ces stratégies.

Par ailleurs, la violation des accords de paix antérieurs signés entre les gouvernements successifs du Mali et les mouvements rebelles touaregs a contribué à prolonger le conflit malien. Même si le gouvernement manquait de fonds pour mettre en œuvre les dispositions des différents

accords, on peut lui reprocher l'approche clientéliste adoptée lors de leur signature (Adeyemi & Musa, 2014 ; Chauzal & Van Damme, 2015).

2.2 Les causes socioéconomiques

Comme il a été établi par de nombreux chercheurs, les facteurs économiques peuvent être utilisés pour expliquer les conflits. La présente section examine les causes socioéconomiques de l'insécurité au Mali.

2.2.1. La Corruption endémique[1] et ses implications

De nos jours, la corruption constitue une source de préoccupation majeure à l'échelle mondiale. Le fléau est endémique au Mali et typique des gouvernements successifs depuis l'indépendance. Dans son rapport de 2015, le Bureau du Vérificateur Général a mentionné que le Mali a perdu 70 milliards de FCFA, à cause de la fraude et de la mauvaise gestion. Des audits similaires publiés en 2015 ont révélé un écart de 150 milliards de FCFA sur deux ans, en 2013 et 2014 (Shipley, 2017). Ces chiffres reflètent le niveau de corruption dans le pays et constituent une source de préoccupation. La corruption a miné presque tous les secteurs de l'État[2].

Le gouvernement a fait d'énormes efforts dans la lutte contre le fléau, à travers, notamment la création du Bureau du Vérificateur Général en 2003, la création de l'Office Central pour la Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI), en 2015, la mise en place de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), en 2007 et l'ouverture du Pôle économique et financier du ministère public, en 2003 (Shipley, 2017, p. 5). Cependant, ces efforts sont souvent sacrifiés sur l'autel de l'impunité. Whitehouse (2012) explique que les agents de l'Etat ont détourné des millions de dollars du Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en 2010 et que le gouvernement, s'il n'était pas directement impliqué, avait fermé les yeux sur cette situation. De ce fait, les fonctionnaires corrompus sont rarement punis, à moins qu'ils n'offensent le pouvoir en

[1] Entretien avec un enseignant à la retraite à Gao, le 19 février 2021.

[2] Entretien avec un civil à Bamako, le 16 novembre 2020.

place. Dans le pire des cas, ils sont généralement relevés de leurs fonctions (Chêne, 2008, p. 4).

En 1972-1973, le Mali a reçu une aide internationale pour compenser les effets de la sécheresse dévastatrice ayant frappé le pays au cours de cette période. Cette aide a été rapidement détournée par des membres de la junte. Malgré les critiques de la presse internationale, le régime n'a pris aucune mesure pour enquêter sur l'affaire (Koné, 2012). De même, la plupart des programmes de développement promis après la rébellion des années 1990 ne se sont jamais concrétisés, soit parce que les fonds n'y ont jamais été alloués ou ont été détournés par l'élite touarègue ou les politiques[1]. Selon UNOWA (2006), cela peut avoir un effet corrosif sur la confiance dans le gouvernement et contribuer à la criminalité et à des troubles politiques.

La corruption a de nombreux effets corrosifs sur les États et les sociétés. Elle érode la capacité institutionnelle des gouvernements (Ibrahim et Cheri, 2013). Mauro (1997) relève que lorsque les ressources nationales sont détournées, les dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation diminuent également. La réduction des investissements dans les services sociaux affecte, de façon disproportionnée, les pauvres, perpétuant ainsi les inégalités et la pauvreté (Gyimah- Brempong, 2002 ; UNECA, 2016). La pauvreté, l'injustice et la fragmentation du tissu social exacerbent la situation sécuritaire au Mali[2].

1 Entretien avec un étudiant, Bamako, 2 octobre 2020.

2 Entretien avec un officier militaire, Bamako, 26 avril 2021.

2.2.2 L'influence du Crime organisé

Au cours des dernières années, les activités criminelles se sont intensifiées avec l'incursion d'acteurs non étatiques comme AQMI dans le nord du Mali. Le crime organisé est devenu de plus en plus lucratif, constituant une source de revenus cruciale pour les jeunes (Ibrahim & Zapata, 2018). Les produits des activités criminelles renforcent la capacité d'achat d'armes et permettent de consolider le monopole de la violence, de corrompre les agents de l'État et d'assumer les fonctions de l'État, puis d'acquérir de la légitimité auprès des populations locales en tant que source dominante de subsistance, de sécurité et parfois de services (Reitano & Shaw, 2015).

Selon Raffray (2013), cette entreprise ne pourrait prospérer sans une complicité de haut niveau au sein de l'appareil administratif. Cold-Ravnkilde (2013) soutient que plusieurs agents de l'État et dirigeants politiques sont impliqués dans le crime organisé. Selon Lacher (2012, p. 2), l'existence de nombreuses preuves de la complicité de l'État avec le crime organisé et AQMI avait ébranlé la confiance de la population civile de telle sorte qu'elle ne pouvait pas compter sur le gouvernement central pour sa protection. Cette situation a incité certaines personnes interrogées à faire les commentaires suivants :

> La mauvaise gouvernance conduit à la frustration. Lorsque les résultats sont décevants, cela donne l'opportunité à une frange de la population de chercher des solutions alternatives, de trouver des moyens de subsistance sans compter sur les pouvoirs publics et les actions violentes font partie de ces moyens[1].

Le crime organisé est perçu comme une explication de l'effondrement progressif des structures étatiques maliennes au cours des vingt dernières années (Cold-Ravnkilde, 2013). Les mouvements rebelles et autres groupes armés ont acquis leur équipement, en partie, à partir des rançons et du trafic de drogue (Gouëset, 2012). Selon Bakrania (2013, p. 11), les tensions liées au trafic de drogue et le mécontentement du public face à la complicité des institutions étatiques dans le crime organisé ont joué un rôle important dans la dynamique qui a conduit au déclenchement du conflit de 2012.

[1] Entretien avec un ancien Premier ministre à Bamako, le 7 juin 2020

2.2.3 Les enjeux géopolitiques

Le Mali est un vaste pays sahélien avec les deux tiers de sa masse terrestre constitués de désert (Adeyemi & Musa, 2014). En raison de l'immensité de la zone désertique, cette masse terrestre échappe au contrôle du gouvernement central, politiquement et militairement[1]. Selon Chauzal et Van Damme (2015, p.9), l'incapacité du gouvernement malien à affirmer sa présence politique et militaire dans les régions du nord a fortement encouragé les ingérences étrangères, notamment la Libye et l'Algérie.

L'Algérie considère les régions du Nord du pays comme son arrière-cour. Selon Chauzal et Van Damme (2015), l'Algérie a principalement utilisé le nord du Mali pour exporter les menaces à la sécurité intérieure et sécuriser son territoire sur le plan militaire. Les chercheurs affirment que cette stratégie a eu des effets profonds sur l'équilibre déjà fragile du nord du Mali. En effet, l'allégeance du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) à Al-Qaïda, en 2007, avec la naissance d'AQMI, a augmenté la menace terroriste. Il convient de noter qu'AQMI fait partie de la coalition de groupes armés qui ont pris le contrôle des régions du nord en 2012.

La Libye a offert sa médiation et son soutien aux insurrections dans la région pour étendre son contrôle politique et idéologique sur les communautés touarègues. Dans les années 1970 et 1980, Kadhafi a offert des possibilités économiques aux Touaregs, en les recrutant dans l'armée libyenne (Chauzal & Van Damme, 2015). A la mort de Kadhafi, les combattants touaregs sont rentrés au Mali après avoir acquis une grande expérience en Libye. Leur contribution a accéléré le déclenchement de la crise sécuritaire de 2012, au Mali (Chauzal & Van Damme, 2015).

Outre l'Algérie et la Libye, les organisations caritatives étrangères ont proliféré au Mali (Chauzal & Van Damme, 2015). Jouant le rôle de prestataires de services sociaux et de sécurité en l'absence d'un État fonctionnel, les ONG du Moyen-Orient ont diffusé leur version de l'islam dans la partie septentrionale du pays. Cette diffusion de nouvelles idéologies a érigé une autre couche de tension et d'incompréhension entre le nord et le sud

[1] Entretien avec un enseignant à Gao, 18 février 2021.

du Mali (p. 9). Sans surprise, Ansar Dine et le MUJAO ont émergé dans les régions du nord du pays et ils font partie des principaux acteurs qui ont envahi le Nord (p. 9).

Par ailleurs, les enjeux géopolitiques liés aux ressources naturelles du Mali sont également importants dans la crise sécuritaire malienne. Selon De Gendt (2012), le Mali est devenu un nouvel Eldorado pour les puissances étrangères. Le chercheur estime qu'il n'est pas surprenant que la stratégie des Etats-Unis au Sahel, à travers l'AFRICOM (United States Africa Command), vise à assurer la libre circulation des ressources naturelles africaines vers le marché mondial et à protéger l'accès aux hydrocarbures et autres ressources stratégiques abondantes en Afrique, notamment contre la concurrence féroce de la Chine et de la Russie. Ces enjeux géopolitiques sont des facteurs clés dans la gestion de la crise malienne (Koné, 2018).

2.3 Les causes politiques

L'insécurité au Mali peut également s'expliquer sur le plan politique. La dimension politique de la question est abordée dans cette section.

2.3.1 Les répercussions de la crise libyenne[1]

En 2011, une crise politique a éclaté en Libye au cours de laquelle le guide libyen fut tué par l'intervention d'acteurs extérieurs, notamment la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique. On pourrait affirmer qu'après 42 ans de règne, la mort de Kadhafi pourrait être considérée comme un soulagement pour une bonne frange de la population libyenne. Il convient de noter, toutefois, que la crise lybienne a contribué à la déstabilisation du Mali.

Au cours des 20 dernières années, Kadhafi a joué un important rôle au Mali sur le plan sécuritaire, économique et politique. Sur les plans politique et sécuritaire, Kadhafi avait l'habitude d'offrir sa médiation et de parrainer des accords de paix dans le cadre des rébellions touarègues (Chauzal et Van Damme, 2015). Selon Stewart (2013, p. 37), suite aux rébellions et aux sécheresses successives, de nombreux Touaregs ont trouvé refuge en

[1] Entretien avec un officier militaire, Bamako, 26 avril 2021.

Libye où Kadhafi a engagé certains, dans son armée. Sur le plan économique, Chauzal et Van Damme (2015) affirment que la Libye a contribué de manière significative à l'économie malienne en développant plusieurs secteurs économiques. Toutefois, après sa chute, ces conditions ont changé. Selon Bakrania (2013), le soutien financier que le Mali recevait de la Libye a été interrompu, contribuant ainsi à aggraver la situation économique et politique du pays. En outre, les incertitudes résultant de la chute de Kadhafi ont poussé la plupart des combattants touaregs à retourner dans le nord du Mali (Whitehouse, 2013).

De nombreux analystes reprochent au gouvernement malien son manque de vision dans la gestion des rapatriés touaregs. En plus d'accueillir les combattants touaregs à bras ouverts, le gouvernement n'a pris aucune autre mesure pour les désarmer ou les réintégrer dans la société (Badale et Isvoranu, 2013). Certaines personnes interrogées soutiennent ce point de vue lorsqu'elles font observer que :

> En janvier 2012, les autorités maliennes ont accueilli les combattants touaregs venus de la Libye avec leurs arsenaux militaires sur le territoire malien, malgré l'avertissement du président nigérien Mahamoudou Issoufou. Le régime déchu a échoué dans la gestion des rapatriés de Libye[1].

Selon Basar (2012), ces combattants touaregs se sont alliés avec Ansar Dine et à d'autres groupes armés et ont expulsé les forces maliennes du nord du pays. Bakrania (2013) relève que certaines de leurs armes ont été transférées au MNLA et d'autres groupes. La disponibilité des armes[2] et le soutien d'autres groupes armés ont permis au MNLA de relancer la rébellion de 2012.

2.3.2 L'Emergence de groupes terroristes ou djihadistes

Suite aux attentats terroristes du 11 septembre contre les Tours jumelles à New York, les États-Unis se sont lancés dans une guerre contre la terreur. Suite à cette politique américaine, le nombre d'attaques terroristes dans le monde a significativement augmenté. Dans la foulée de la

[1] Entretien avec un officier militaire, Bamako, 5 mai 2021

[2] Entretien avec un officier militaire, Bamako, 26 avril 2021.

guerre contre le terrorisme, le groupe terroriste algérien GSPC, installé dans le nord du Mali en 2004, a officiellement prêté allégeance à Al-Qaïda en 2006 et est devenu AQMI au début de 2007 (Chauzal & Van Damme, 2015, p. 47). D'autres nouveaux acteurs ont émergé dans le Sahel, notamment dans la partie septentrionale du Mali. Certains de ces groupes sont le MUJAO, un groupe dissident d'AQMI, et Ansar Dine (Sako, 2014). La présence simultanée de ces groupes dans le nord du Mali reflète les lacunes de l'Etat en ce qui concerne sa présence dans la région.

Au Mali, AQMI a adopté une stratégie d'intégration en impliquant les populations locales dans leurs activités. En offrant des possibilités économiques à la population locale, AQMI s'est consolidé au niveau local et a renforcé sa légitimité (Cold-Ravnkilde, 2013). La gouvernance alternative offerte par AQMI et d'autres groupes armés a incité certaines personnes interrogées à faire les commentaires suivants :

> L'insécurité est une conséquence logique, un corollaire, découlant de la déliquescence de l'État. Partout où il est absent ou incapable de relever les défis quotidiens, il ouvre la voie à un sentiment d'injustice, incitant les populations à rechercher des solutions alternatives, dont la détention et l'usage d'armes à feu... Dans le cas particulier du Mali, posséder une arme équivaut à avoir un gagne-pain[1].

Selon Reitano et Shaw (2015), les difficultés du gouvernement malien à contrôler efficacement le septentrion du pays a permis la formation et l'émergence de mouvements militants et du terrorisme. En plus d'être sous-dimensionnées, les forces de sécurité maliennes sont historiquement mal équipées[2]. Naturellement, la situation a réduit la capacité de l'Armée malienne à mener à bien sa mission fondamentale de protection du territoire. Ceci est repris par certaines personnes interrogées qui estiment que le sous-équipement de l'armée a permis aux terroristes d'occuper le nord du Mali[3].

1 Entretien avec un diplomate malien, Bamako, le 1er *février 2021*

2 Entretien avec un étudiant, Bamako, 02 octobre, 2020.

3 Entretien avec un civil, Bamako, 16 novembre 2020.

CONCLUSION

L'analyse des causes du conflit malien sous le prisme de la gouvernance met en exergue l'impact de la gouvernance sur la stabilité de ce pays. L'étude révèle que la situation sécuritaire du pays est marquée par des rébellions touarègues récurrentes, des attaques terroristes répétées et le crime organisé. Le dernier épisode des rébellions est le conflit le plus violent, le plus complexe et le plus meurtrier de l'histoire du pays. Cela se traduit par la multiplicité des acteurs et la propagation du conflit au centre et à d'autres régions du Mali.

Autrefois considéré comme un État de transit pour les activités de crime organisé, le pays est devenu une destination privilégiée pour les activités criminelles, notamment avec l'incursion de groupes terroristes dans le pays. Les produits issus des enlèvements, du trafic de drogue et d'armes constituent la principale source de revenus des organisations terroristes leur permettant, non seulement, d'acquérir des armes, mais aussi, d'effectuer des recrutements, alimentant ainsi la violence au Mali.

Par ailleurs, l'étude révèle la part de la gouvernance dans la situation d'instabilité qui prévaut au Mali. Cela se traduit, entre autres, par la mauvaise gestion de la question touarègue par les gouvernements successifs, notamment par la violation des accords de paix et l'approche clientéliste adoptée lors de leur signature, le maintien du caractère centralisé de l'État, la persistance du fossé entre le Nord et le Sud, l'omniprésence de la corruption dans tous les secteurs, l'inefficacité du gouvernement face au crime organisé et au terrorisme.

La stabilisation du Mali semble être une tâche difficile pour les dirigeants maliens et leurs partenaires internationaux. L'État doit être refondé à tous les niveaux. Cette tâche est entreprise par le gouvernement de transition. Cependant, réussir cette tâche ne signifie pas nécessairement que le pays est sorti de l'auberge. Cet effort doit être complété par un leadership de qualité, autrement par une gouvernance vertueuse. Il faut entendre par une gouvernance vertueuse, la capacité des dirigeants maliens à asseoir une véritable décentralisation, à juguler la corruption, à améliorer son bilan démocratique et à contrôler l'intégralité du territoire du pays. D'autres initiatives en cours, notamment la création de l'Alliance des États du Sahel

(AES), pourraient également contribuer à la stabilisation du Mali y compris les autres membres de l'Alliance.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adeyemi, A., E & Musa, M. N. (2014). Understanding the Tuareg's Struggle in Mali : From the Rebellion of Autonomy to Rebellion of Secession. *The International Journal of Social Sciences*.22 (1), pp. 67-97. https://www.tijoss.com/TIJOSS%2022nd%20Volume/adeyemi.pdf.

Alemazung, J. A. (2010). Post-Colonial Colonialism: An Analysis of International Factors and Actors Marring African Socio-Economic and Political Development. *The Journal of Pan African Studies*, 3(10), pp. 62-84. https://www.scirp.org/reference/referencespapers?referenceid=2858669

Ba, O. (2014). Tuareg Nationalism and Cyclical Pattern of Rebellions: How the past and present explain each other. *Sahel Research Group Working Paper*. Vol 7. https://scholar.google.com/citations?user=djEfaAgAAAAJ&hl=en

Badale, R. & Isvoranu, D. (2013). Mali. Conflict Analysis. Conflict Studies Quarterly, 3, pp. 3-20. https://www.csq.ro/issue-3-april-2013/

Bakrania, S. (2013). Conflict Drivers, International Responses, and the Outlook for Peace in Mali: A Literature Review. GSDRC Issues Paper. https://gsdrc.org/publications/conflict-drivers-international-responses-and-the-outlook-for-peace-in-mali-a-literature-review/

Chauzal G. & Van Damme, T. (2015). The roots of Mali's conflict Moving beyond the 2012 crisis. *Netherlands Institute of International Relations*. https://www.clingendael.org/sites/default/files/pdfs/The_roots_of_Malis_conflict.pdf

Chêne, M. (2008). Overview of corruption and government's efforts against corruption in Mali. *Anticorruption Resource Centre*. Sur https://www.u4.no/publications/overview-of-corruption-and-government-s-efforts-against-corruption-in-mali

Cold-Ravnkilde, S. M. (2013). *War and Peace in Mali: Background and Perspectives. Danish Institute for International Studies*. Publié le 1er juillet 2013,

Mis à jour le 1er juillet 2013 sur https://www.u4.no/publications/overview-of-corruption-and-government-s-efforts-against-corruption-in-mali

Daniel, S. (2014). Les Mafias du Mali : Trafics et Terrorisme au Sahel. *Descartes & Scie*. Paris.

De Jorio, R. (2003). Narratives of the Nation and Democracy in Mali. *Cahiers d'études africaines*. XLIII (4), 172, pp. 827-855. http://journals.openedition.org/etudesafricaines/1467%20;%20DOI%20:%2010.4000/etudesafricaines.1467

Ibrahim, I. Y. & Zapata, M. (2018). *Regions at risk: Preventing Mass Atrocities in Mali. Early Warning Country Report. Simon-Skjodt Center for the Prevention of Genocide*. Publié le 09 avril 2018, Mis à jour le 09 avril 2018 sur https://earlywarningproject.ushmm.org/reports/regions-at-risk-preventing-mass-atrocities-in-mali

Koné, Y. (2012). Lessons from Mali's Arab Spring: Why Democracy must work for the poor. *Christian Aid Occasional Paper* N° 8. https://reliefweb.int/report/mali/lessons-mali%E2%80%99s-arab-spring-why-democracy-must-work-poor

Lacher, W. (2012). Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region. *Carnegie Endowment for International Peace*. https://carnegieendowment.org/research/2012/09/organized-crime-and-conflict-in-the-sahel-sahara-region?lang=en

Maïga, I. (2016). *Groupes armés au Mali : au-delà des étiquettes. Institut d'Etudes de Sécurité*. Publié le 20 juin 2016, Mis à jour le 20 juin 2016 sur https://issafrica.org/fr/recherches/rapport-sur-lafrique-de-louest/groupes-armes-au-mali-au-dela-des-etiquettes

Micallef, M. et al. (2019). *After the Storm: Organized Crime across the Sahel-Sahara following upheaval in Libya and Mali. Global Initiative against Transnational Organized Crime*. Publié le 21 novembre 2019, Mis à jour le 21 novembre 2019 sur https://globalinitiative.net/analysis/after-the-storm/

Moulaye, Z. (2016). *Les Défis et Enjeux Sécuritaires dans l'Espace Sahélo-Saharien : La Perspective du Mali*. Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako. Publié en juillet 2016, Mis à jour en juillet 2016 sur http://dialogues.fes-mali.

org/images/etude/etudemali.pdf

Nyirabikali, G., Diarra, A. et Maiga, M. D. (2014). *Causes et manifestations des conflits au Mali : Une perspective de la société civile : Comprendre les conflits pour des stratégies d'interventions efficaces*.

CONASCIPAL et SIPRI. (2014). Publié en novembre 2014, Mis à jour en novembre 2014 sur https://www.sipri.org/publications/2014/causes-et-manifestations-des-conflits-au-mali-une-perspective-de-la-societe-civile

OCHA. (2019). *Mali : Plan de réponse humanitaire (janvier-décembre 2019)*. Publié le 14 21 août 2019, Mis à jour le 21 août 2019 sur https://www.unocha.org/publications/report/mali/mali-suivi-de-la-r-ponse-humanitaire-janvier-mars-2019

Raffray, M. (2013). Les Rébellions Touarègues au Sahel. *Cahier du RETEX*. https://documentation.insp.gouv.fr/insp/doc/SYRACUSE/149110/les-rebellions-touaregues-au-sahel-etude-realisee-par-meriadec-raffray

Reitano, T & Shaw, M. (2015). *Fixing a fractured state ? Breaking the cycles of crime, conflict and corruption in Mali and the Sahel. Global Initiative against Transnational Organized Crime*. Publié en avril 2015, Mis à jour le 11 juin 2015 sur https://globalinitiative.net/analysis/fixing-a-fractured-state-breaking-the-cycles-of-crime-corruption-and-governance-in-mali-and-the-sahel/

Shipley, T. (2017). *Mali : Overview of corruption and anticorruption. Chr. Michelsen Institute*. Publié le 19 octobre 2017, Mis à jour le 04 mai 2018 sur https://knowledgehub.transparency.org/helpdesk/mali-overview-of-corruption-and-anti-corruption

SIPRI Yearbook (2016). *Armaments, Disarmament and International Security*. 47th edition, Oxford : Oxford University Press, Oxford.

Thurston, A. & Lebovich A. (2013). *A Handbook on Mali's 2012-2013 Crisis. Evanston: Institute for the Study of Islamic Thought in Africa (ISITA*). Publié le 02 septembre 2013, Mis à jour le 03 janvier 2019 sur https://doi.org/10.21985/N2KR1R

Tobie, A. (2017). Central Mali : Violence, Local Perspectives and Diverging

Narratives. *SIPRI No. 2017/5*.
https://www.sipri.org/publications/2017/sipri-insights-peace-and-security/central-mali-violence-local-perspectives-and-diverging-narratives

Tounkara, A. (2017). Hiérarchisation ethnique et extrémisme violent au centre du Mali : Vers une nouvelle rébellion dans un contexte d'insécurité généralisée. *Contre-discours radical*. https://cdradical.hypotheses.org/538

UNHCR. (2019). *Mali Situation – Refugees, Internally Displaced Persons and Returnees, 31 March 2019. UNHCR.* Publié le 31 mars 2019, Mis à jour le 16 mai 2019 sur https://reliefweb.int/map/mali/mali-situation-refugees-internally-displaced-persons-and-returnees-31-march-2019

United Nations Economic Commission for Africa (2016). *Measuring corruption in Africa: The international dimension matters - African Governance Report IV*. Publié en mars 2016, Mis à jour en mars 2016 sur https://www.un.org/africarenewal/documents/african-governance-report-iv

UNOWA, (2006). *Life after State House: Addressing Unconstitutional Changes in West Africa, United Nations Office for West Africa*. Publié en mars 2016, Mis à jour en mars 2006 sur https://www.agora-parl.org/resources/library/life-after-state-house-addressing-unconstitutional-changes-africa

RECRUTEMENT DES GROUPES ARMES DJIHADISTES AU CENTRE DU MALI : UN DIAGNOSTIC DU PHENOMENE

Dr Soungalo ZOROME[1], Auteur correspondant (zsoungalo@yahoo.fr)
Dr Issiaka DIAFAR[2] (diafarim@gmail.com)
Dr Idrissa KELLY[3] (kelly_idrissa@yahoo.com),
Pr Idrissa Soiba TRAORE[4] (idisoiba@yahoo.fr)

Résumé

En 2012, le Mali est plongé dans une crise multidimensionnelle affectant tous les secteurs. Cet article analyse les stratégies et les méthodes opérées par les groupes armés djihadistes dans le recrutement des enfants au centre du Mali. La méthodologie regroupe la revue de la littérature, des entretiens semi-directifs avec les informateurs clés et des enquêtes de terrain statistiques. Les résultats montrent qu'à Bankass 65 % des élèves affirment que des enfants ont été kidnappés par les groupes armés djihadistes. En revanche, dans le cercle de Ténenkou 81,5 % des chefs de ménage estiment que les enfants enrôlés dans les rangs des groupes armés se sont portés volontaires. Enfin, des propositions ont été formulées afin de permettre une minimisation de recrutement des enfants dans les rangs des groupes armés djihadistes par la sensibilisation, à travers l'éducation.

Mots-clés : Conflit armé - Education - Enfants - Mopti - Recrutement.

[1] Enseignant-chercheur, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, (ULSHB).

[2] Enseignant-chercheur, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, (ULSHB).

[3] Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)

[4] Enseignant-chercheur, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, (ULSHB).

Abstract

In 2012, Mali was plunged into a multidimensional crisis affecting all sectors. This article analyzes the strategies and methods operated by armed jihadist groups in the recruitment of children in central Mali. The methodology includes a review of the literature, semi-structured interviews with key informants and statistical field surveys were carried out. The results show that in Bankass 65% of students say that children have been kidnapped by armed jihadist groups. On the other hand, in the Ténenkou circle 81.5% of household heads believe that children enrolled in the ranks of armed groups volunteered. Finally, proposals have been made to enable minimization of the recruitment of children into the ranks of armed jihadist groups through awareness-raising and education

Keywords: Armed conflict – Children - Education - Mopti - Recruitment.

INTRODUCTION

L'espace sahélo-saharien constitue, à l'heure de la mondialisation, un enjeu géopolitique et géostratégique majeur. Il pose, cependant, des problématiques extrêmement complexes et le Mali est au centre de ces problématiques. De ce fait, depuis une trentaine d'années, le pays connaît un accroissement sensible des menaces sécuritaires qui ont progressivement bouleversé les paramètres géopolitiques, géostratégiques, et impacté une bonne partie de son environnement géographique.

Ces menaces se manifestent, notamment par le banditisme, les conflits intercommunautaires, intracommunautaires, l'irrédentisme, la criminalité transfrontalière et transnationale organisée. En effet, dans de nombreux pays, le déficit de gouvernance politique, économique et social a favorisé l'émergence des conflits, animés par des groupes armés djihadistes. Ces groupes armés sèment l'insécurité, la mort et la désolation à travers des attentats, des attaques contre les positions des Armées nationales, des enlèvements, des recrutements d'enfants à des fins diverses, notamment de combats. En Afrique, au moins 300 000 enfants ont cessé d'être des écoliers pour devenir des soldats (Unicef, 2023). Ils ont remplacé le cartable, le stylo et le cahier par une arme. Certains enfants au centre du Mali ne font pas exception à cette règle. Quels sont les facteurs de recrutement des enfants au centre du Mali ? Comme hypothèse, nous

retenons que les conditions socioéconomiques fragiles des familles facilitent le recrutement d'enfants.

METHODOLOGIE

Les questionnaires nous ont permis de collecter les données quantitatives auprès des personnes-ressources. Le guide d'entretien nous a permis de collecter des informations qualitatives. Ces instruments ont permis de saisir des informations sur la stratégie et les méthodes de recrutement des enfants par les groupes armés djihadistes.

Les informations collectées auprès des populations ont permis de faire la triangulation. En effet, pour Charlier J.-E. et Van Campenhoudt (2014, p. 75), la triangulation consiste « […] à déployer plusieurs techniques différentes pour étudier un même objet. Il s'agit toujours de tester la robustesse des résultats produits par une technique et de ne jamais faire confiance à un seul instrument de production de données, quelle que soit sa sophistication ». Des outils de recherche ont été utilisés tels que les dictaphones et les téléphones pour la collecte des informations. Nous avons adressé le guide d'entretien aux responsables de l'Education, notamment aux DCAP[1], directeurs d'école, enseignants, conseillers communaux. Au total, nous avons réalisé 15 entretiens. En ce qui concerne la technique d'échantillonnage, nous avons eu recours à la technique boule de neige et à l'échantillonnage aléatoire simple. Pour les participants à l'entretien, nous avons administré le guide d'entretien de façon aléatoire.

Les questionnaires ont été remis à 254 chefs de ménages et à 151 apprenants-es. Le logiciel SPSS a été utilisé pour le traitement statistique des données quantitatives. Pour les qualitatives, le contenu des discours a été analysé en prenant en compte la question d'éthique, en raison de la situation sécuritaire. Ce qui est décrit dans l'œuvre de Mongeau P. (2008. P.101) « […] il faut aussi préciser les procédures de confidentialité et d'anonymat qui seront mises en place afin de respecter le droit à la protection de la vie privée des personnes. [...]. Dans tous les

[1] Directeur du Centre d'Animation Pédagogique

cas, il faut obtenir les autorisations écrites des personnes concernées démontrant leur consentement libre ».

LES RESULTATS

Les Facteurs socio-économiques en faveur du recrutement des enfants par les groupes armés

Pour le recrutement des enfants, plusieurs stratégies sont élaborées et adoptées par les groupes armés afin de mobiliser une masse critique d'enfants à leurs causes.

Facteurs liés à la pauvreté de la famille et au volontarisme

Pour enrôler les enfants, les groupes armés au centre du Mali, s'appuient sur les conditions socioéconomiques des parents et des enfants. Selon un responsable de l'éducation au CAP[1] de Bandiagara *:*

> Il y a diverses raisons dont la pauvreté. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans un milieu rural où le pouvoir d'achat des chefs de famille est faible, où les chefs de famille sont très pauvres, ce qui fait que beaucoup d'enfants, en tout cas, ceux qui sont tentés par les petits montants, se trouvent de l'autre côté, pour essayer de survivre.

Cela étant, la pauvreté des parents constitue un facteur privilégié de recrutement des enfants dans les rangs des groupes armés. D'autres travaux comme ceux de Machel, (1996) sur la promotion et la protection des droits des enfants et l'impact des conflits armés sur les enfants, ont montré avec des preuves suffisantes les facteurs d'enrôlement des enfants dans les rangs des groupes armés. Ces travaux estiment que l'un des facteurs les plus élémentaires qui poussent les enfants à rejoindre les rangs des groupes armés est le facteur économique : la faim et la misère peuvent, en effet, pousser les parents à offrir leurs enfants aux groupes armés. En outre, l'œuvre de Thiam A. (2017, p. 39) montre qu'un certain nombre d'enfants sont surtout intéressés par l'argent. Les combattants sont payés entre 150000 FCFA au recrutement et jusqu'à 750000 FCFA pour les kamikazes.

[1] S.T, 51 ans, DCAP *(*2022)

Le rapport annuel du Secrétaire général du conseil de Sécurité de l'ONU, sur les enfants et les conflits armés de 2018, attribue les recrutements des enfants aux groupes suivants : la CMA[1], le MNLA[2], le HCUA[3], la Plateforme, le GATIA[4], les groupes d'autodéfense Ganda Izo, le MSA[5], et le MUJAO[6]. Dans la Convention de Genève (1940), et les protocoles additionnels, le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans sont interdits. La règle 137 prohibant le recrutement d'enfants au sein des forces ou groupes armés ainsi que leur participation aux hostilités fait partie du droit international coutumier, applicable aux conflits armés internationaux ou non internationaux. Cette règle interdit et condamne toute forme d'enrôlement des enfants dans les conflits armés et aussi dans des forces armées régulières. Un autre cas qui explique ici l'intégration des enfants dans les rangs des groupes armés est la volonté personnelle des enfants à rejoindre les rangs des groupes armés. Cette volonté personnelle d'intégration est motivée par une certaine recherche de gain facile. Certains enfants peuvent adhérer par ignorance dans les rangs des groupes armés djihadistes. Les groupes armés constituent pour les enfants un lieu pour exprimer ou pour prouver leur capacité de nuisance. Très souvent, les enfants cherchent à imiter les acteurs, les héros des films de guerre. Tout compte fait, leur enrôlement est lié à leur pauvreté et à celle de leurs parents. Tels sont les propos d'une jeune recrue des groupes armés :

> Bon, il y a des raisons pour moi, il y a des raisons, et ces raisons, c'est surtout la pauvreté des parents, la pauvreté des parents […] Quand tu es là-bas, tu as beaucoup d'argent, alors que l'enfant qui est là et [dont] le parent est pauvre, ne peut pas subvenir à ses besoins. Quand l'enfant entend cela, il est directement attiré vers ce mal, sachant qu'il va s'enrichir dedans, mais il y a des inconvénients qu'il ne voit pas, le mal qui est en dessous, il ne le

[1] Coordination des Mouvements de l'Azawad

[2] Mouvement national de Libération de l'Azawad

[3] Haut conseil pour l'Unité de l'Azawad

[4] *Le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés*

[5] Le Mouvement pour le Salut de l'Azawad

[6] Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest

> voit pas […] Pour lui, quand il va rentrer dans le conflit armé, il va gagner beaucoup d'argent. C'est ce qui pousse la plupart de nos jeunes à s'engager dans le conflit armé.

Il est noté dans le rapport de Wachlist (2013, p. 18) que la plupart des recrutements sont signalés comme «volontaires ». En effet, Ansar Dine, AQMI[1] et le MUJAO ont incité l'enrôlement en offrant de l'argent aux enfants, aux jeunes ou à leurs familles, des sommes mensuelles allant de 40 000 à 400 000 FCFA, des biens matériels (télévisions, motos, vélos, etc.) (Watchlist, 2013). Les mouvements armés ont profité de la pauvreté ou de l'absence de l'administration publique, la présence non permanente des forces de sécurité et de défense pour cibler les enfants vulnérables, y compris les enfants de la rue.

La plupart des enfants qui ont accepté de se faire enrôler au sein des groupes armés se trouvent dans une position de vulnérabilité sociale. C'est ce que souligne le rapport de l'ONUDC[2] sous le nom de la technique de «l'entonnoir» : cette méthode, progressive, cible des individus spécifiques, jugés prêts à être recrutés, en utilisant des techniques psychologiques pour accroître l'engagement et le dévouement. Même les enfants ciblés qui résistent au recrutement complet peuvent adopter des positions positives à l'égard des activités du groupe. C'est ce que disait un responsable de l'éducation[3] à Koro : « […] lorsque tu n'as rien et qu'on te donne quelque chose, tu le prends ». En effet, pour Vincent ROUX (2018), au Népal, sous l'influence des idéologies communistes, beaucoup d'enfants ont adhéré aux mouvements maoïstes pour prendre part aux conflits armés dont le but est le départ du roi et l'installation du régime communiste.

L'analyse de Mumbala A. (2017), à propos de la RDC et une étude menée par le Bureau international du Travail (BIT) (2003) au Burundi, au Congo-Brazzaville et au Rwanda nous révèlent que près des 2/3 des enfants enrôlés dans les rangs des groupes armés disent avoir regagné

1 Al-Qaïda au Maghreb islamique

2 Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
O.O, Age 61 ans, ancien DCAP (2018)

les groupes armés volontairement. Il estime que les recrutements forcés ou kidnappings concernent généralement les jeunes filles tandis que la majorité des jeunes garçons s'engagent volontairement dans les rangs des groupes armés. C'est ce que nous constatons dans les rangs des groupes des «Mai-Mai» au sud-Kivu. Mais, Osama K. (2018, p. 184), dans sa thèse de doctorat, trouve que l'aspect volontaire du recrutement des enfants reste discutable, même si ces enfants expriment leur envie de rejoindre les groupes armés en question. En effet, il est difficile de concevoir que des enfants qui vivent dans des conditions de précarité extrême puissent choisir leur sort sereinement et de façon sensée. A notre avis, il s'agit d'un recrutement forcé maquillé en recrutement volontaire permettant aux décideurs d'échapper à d'éventuelles poursuites de la part des instances juridiques nationales et internationales qui se préoccupent de l'intérêt des enfants.

Facteur de vengeance

Ils peuvent se faire enrôler dans les rangs des groupes armés par le désir de vengeance, car les enfants sont souvent témoins des faits ou des actes criminels, exactions ou humiliations ou spoliations de terres arables dont leurs familles et leurs clans ont été victimes par de tierces personnes, des groupes armés. Ces actes criminels ou humiliations que leurs clans auraient subis facilitent également l'intégration des enfants dans les rangs des groupes armés afin de payer les crimes ou les forfaits commis à l'endroit de leurs familles et/ou de leurs clans. C'est ce que dit ici un ex-député, élu à l'Assemblée nationale du Mali, 2007-2013 :

> Oui, il y a des raisons de vengeance, regarde aujourd'hui dans notre zone d'origine au centre du Mali. Il y a des familles qui sont opposées depuis longtemps et quand les conflits arrivent, l'enfant qui connaît l'histoire entre ces deux familles, supposant que quand il va intégrer les conflits, il peut venger ses parents, n'hésitera pas à le faire.

Par contre, certains enfants sont aussi enrôlés comme soldats dans les rangs des groupes[1] par force, c'est-à-dire contre leur gré. C'est le cas en République Démocratique du Congo, là où certains enfants se trouvent engagés aux côtés des groupes armés. Jeanne a été recrutée de force par l'ADFL[2]

[1] Amnesty International, République démocratique du Congo enfants en guerre. p.6 2003

[2] Alliance des forces démocratiques pour la libération du *Congo*

à l'âge de 11 ans en 1996 :

> J'ai été recrutée à Goma alors que je rentrais de l'école. Sur la route, il y avait des soldats dont le véhicule avait l'air d'être en panne. C'était en fait un piège. Ils m'ont appelé, moi et d'autres enfants. Quand je me suis approchée d'eux, ils m'ont alors attrapée et mise dans leur véhicule avant de me conduire dans un camp d'entraînement militaire. C'est là que j'ai été entraînée et c'est de là que nous avons commencé à marcher sur Kinshasa. Parce que nous avons été emmenés de force alors que nous rentrions de l'école, nos parents n'ont pas su ce qui nous était arrivé. À ce jour, je ne sais pas si mes parents sont vivants. Et même s'ils le sont, ils ne savent pas ce qui m'est arrivé.

Au Mali, dans le Nord comme au Centre, des enfants sont forcés d'intégrer les rangs des groupes armés ou des groupes djihadistes dont le but ultime est l'expansion de l'islam. Selon un responsable de l'Education au CAP de Koro :

> Il y a des gens qui ont été forcés à adhérer aux groupes armés. S'ils refusent, on les tue. Nous avons vu ça ici. Si on voit que toute personne qui refuse d'adhérer à leurs opinions est tuée, et qu'en plus, personne n'a aucune arme pour se défendre contre eux… et si les forces ne sont pas présentes tout le temps, la personne est obligée de suivre les djihadistes. […] N'oubliez pas non plus que ces djihadistes amènent de l'argent avec eux, donc les personnes qui y adhèrent, ils les trompent avec de l'argent et les personnes qui les suivent, ils font d'eux des responsables administratifs des localités. C'est ce qui est à la base de la chose.

Pour William A et al., (2019, p. 18), les enfants recrutés de force sont nommés comme responsables administratifs. Ce qui contribue, d'une manière ou d'une autre, à attirer d'autres enfants vers les groupes armés dans les localités. Par contre, le membre d'une milice locale à Mopti, (2018) affirme que « […] les éleveurs peuls sont depuis longtemps discriminés par des chefs de village. Avec l'arrivée des djihadistes, ils se sont alliés à eux pour se venger ».

Facteurs religieux

La religion constitue un point de rencontre, d'union, d'échange, de partage et de solidarité entre les hommes au nom d'un seul Dieu unique.

L'Islam est devenu une couverture de mobilisation par les maîtres coraniques, les marabouts, les groupes terroristes, les groupes djihadistes et les groupes armés. C'est ce qu'affirme un responsable de l'éducation au CAP[1] de Douentza :

> Il y a des milieux, eux là vraiment ils aiment ça, c'est une fierté de dire qu'ils sont dans ça, d'apporter la religion de délivrance, que dans l'au-delà, ils iront au paradis. Cette mentalité est là dans les zones de Djaptodji, Gandamia, ce sont des zones musulmanes qui font frontières avec Tombouctou et Bambaramaoudé. Donc, c'est cette mentalité qu'ils ont, et l'environnement dans lequel ils se trouvent, est favorable à cela […] ils sont en contact permanent avec ces gens, ils leur inculquent d'autres valeurs et d'autres idées auxquelles ils adhèrent.

Certains enfants pensent qu'en adhérant ou en s'enrôlant dans les rangs des groupes armés djihadistes, cela leur permettra d'avoir une considération sociale, mais aussi d'avoir des récompenses divines ou une place prépondérante dans le paradis et d'être les bons fidèles qui seront aux côtés du prophète Mohamad dans le paradis. Une telle mentalité est soutenue majoritairement et partagée par les fidèles musulmans dans les zones de Douentza et surtout dans les milieux des éleveurs peuls. Cette mentalité donne un sens aux discours du prêcheur Amadou Kouffa dans les milieux peuls. Adam Thiam (2017, p. 38) évoque ce point : « Certains ont pu basculer avec lui. Ceux-ci sont convaincus du bien-fondé du Djihad et de ses avantages. La Katiba Macina diffuse l'idée selon laquelle lors du passage au paradis, permis par le Djihad, le défunt peut choisir 70 personnes de son entourage pour l'accompagner ». Un responsable de l'éducation à Bandiagara[2] pense que les groupes armés profitent de la fragilité d'esprit des enfants, de leurs méconnaissances de la religion pour les enrôler. Ils leur enseignent tout sauf la religion, en complicité avec leurs maîtres coraniques qui sont parfois tentés par l'argent qu'ils mettent à la disposition des talibés. En effet, c'est ce que déclare un responsable de l'Education à Tenenkou[3].

> Donc, il y a un côté religieux. Beaucoup de jeunes talibés qui sont avec les marabouts peuvent facilement être détournés, parce

[1] Centre d'Animation Pédagogique

[2] S. T, Age 51 ans, DCAP

[3] S. G, Age 53 ans (2021)

> que ce sont des enfants dont l'esprit n'est pas [encore] mûr. A la moindre des choses comme on le dit, facilement on peut les[tromper]. Il y a le côté religieux, il y a le côté économique. Il y a des [Enfants] qui participent par plaisir, il y a le chômage, il y a beaucoup de jeunes diplômés sans emploi.

Certains groupes armés, tels que le MUJAO et Ansar Dine, proposent de l'argent aux parents en leur promettant que leurs enfants recevront un enseignement coranique. Pour certains, on leur a promis un enseignement coranique et trois repas quotidiens. Ils ont fini avec une Kalachnikov entre les mains, parfois même une ceinture d'explosifs. Bien que cette idéologie religieuse soit répandue dans les milieux peuls, il n'en demeure pas moins une réalité à partager que les discours avancés par les groupes djihadistes constituent de la poudre aux yeux. L'imam[1] de Syn[2] du cercle de Djenné ne partage pas cette idée selon laquelle les luttes djihadistes consistant à faire des victimes puissent permettre à un fidèle musulman d'avoir le paradis. Il révèle :

> S'ils parlent de la charia, nous étions déjà dans la charia, même si c'est vrai que toutes les lois du gouvernement ne sont pas des lois coraniques. Tout musulman qui prie aime les lois islamiques […] Leur slogan premier c'était la charia. Sinon, ils ont fait des choses que la religion n'accepte pas du tout. Par exemple : quand tu veux baptiser quelqu'un, si tu trouves que la personne a prononcé le « Calmatou chaada[3] », qu'elle prie, qu'elle fait le « Tafsire[4] », dans ce cas, on ne peut pas parler de la religion à cette personne. Quand vous dites à une personne de ne pas voler, toutes les lois interdisent de voler. Nous avons vu qu'ils ont fait des brigandages, ils ont volé de l'argent aux gens ici. On ne peut pas dire que c'est de la charia. Ici, dans les environs de Djenné, ils ont volé les bœufs des gens. Vous voyez ! C'est du vol réel. Ils ont trouvé des gens dans leur propre champ, ils les ont tués, cela a été fait dans le cercle Djenné. A cause de tout ça là, on ne peut pas parler de la religion.

Il est évident que les groupes djihadistes développent des discours religieux afin de convaincre les populations. En toute réalité des faits,

1 M. T, 56 ans (2022)

2 Un village du chef-lieu de la commune de Syn

3 Reconnaissance de l'unicité d'Allah

4 Interprétation des versets coraniques

ils posent des actes qui vont à l'encontre de tous les principes et les dogmes religieux.

Facteur ethnique

Le groupe ethnique constitue un élément important dans l'orientation, l'influence sociale, politique et culturelle de l'individu. C'est pourquoi beaucoup de personnes, en soutenant leur clan, leur communauté ou leur groupe ethnique, se trouvent facilement entre les mains des groupes armés. En effet, depuis 2012, début des conflits actifs au Mali, les enfants ont constitué des cibles privilégiées des groupes armés au nord et au centre du Mali. Le MNLA, MUJAO et Ançar-dine ont recruté des enfants. Dans le journal *Indépendant* n° 5006, du 10/07/2020, le commandant sortant de la force Barkhane, le Général Pascal Facon, soutient que l'EIGS[1] a renforcé ses rangs en procédant au recrutement massif des enfants-soldats au sein des groupes ethniques. Dans cette dynamique de recrutement, les groupes armés djihadistes et les groupes terroristes instrumentalisent parfois les tensions interethniques, intercommunautaires et intracommunautaires afin de créer des frustrations entre les populations. Ils s'appuient sur les frustrations entre les groupes ethniques pour opérationnaliser les recrutements massifs des enfants et des jeunes. Ils bénéficient également des complicités d'une partie importante de la population locale qui, à son tour, donne des informations aux groupes armés. Les enfants recrutés dans ces groupes sont âgés de 8 à 12 ans. Dans l'œuvre de Adam Thiam (2017, p. 43), un jeune témoigne qu'à Diafarabé, dans le cercle de Ténenkou : « Amadou Kouffa comme d'autres prêcheurs qui sont passés dans leur village, dans leurs prêches, invitaient les jeunes peuls à imiter les parcours de Sékou Amadou. Selon eux, c'est la seule voie pour accéder au paradis et donner la souveraineté, l'honneur et la dignité aux Peuls ». Un élu de la commune de Kouakrou[2], cercle de Djenné, évoque :

> Il y a des choses que les gens n'ont pas acceptées, surtout la redevance bourgoutière. Pour dire, en ce qui concerne la transhumance, vous savez que la charte pastorale, est un document qui a été élaboré par

[1] L'État islamique dans le Grand Sahara

[2] K. C., 58 ans (2023)

> le gouvernement malien. Il fixe toutes les traversées des animaux dans les zones au moment de la crue et de la décrue. En tout cas, les animaux qui vont dans les zones exondées, par exemple le Sahel […] il y a des zones où il faut pâturer et il y a d'autres zones de transhumance. Mais la majeure partie de ces bergers viole ces lois, c'est pourquoi le gouvernement et les chefs coutumiers les attrapent. Donc, des gens parmi eux n'étaient pas d'accord, ça aussi fait partie des problèmes ici […]. Les bergers ont intégré les groupes armés pour se venger. Ceux qui ont intégré les rangs des groupes armés djihadistes sont souvent des étrangers qui sont venus ici.

En outre, le recrutement massif a bénéficié du soutien du leader charismatique peul Amadou Kouffa, un islamiste originaire de la région de Mopti qui, depuis 2012 au moins, s'est associé aux groupes liés à Al-Qaïda au Mali. Cette dynamique de mobilisation ou de recrutement des ethnies peules, par les leaders, pour des revendications sociales ou religieuses, a créé parfois un amalgame au sein de la population, laissant croire que tous les Peuls sont des djihadistes. C'est ce que note le rapport de Human Right Wacht (2021), expliquant que les Peuls sont victimes des exactions et sont vus comme des terroristes et des extrémistes islamistes. Les positions ethniques ne peuvent pas déterminer et justifier les convictions d'une personne, et nous savons que beaucoup de Peuls se désolidarisent des opérations menées par les groupes djihadistes.

1.2. Enrôlement des enfants par kidnapping ou par orgueil des enfants

Enrôlement par kidnapping des enfants

CAP des enquêtés	Réponses « OUI »		Réponses « NON »		Total	
	Nombres	Parts	Nombres	Parts	Nombres	Parts
Bandiagara	4	22,2%	14	77,8%	18	100%
Sévaré	28	51,5%	28	48,5%	56	100%
Bankass	26	65%	14	35%	40	100%
Douentza	11	61,1%	7	38,9%	18	100%
Tenenkou	2	28,6%	5	71,4%	7	100%
Total	78	51,7%	73	48,3%	151	100%

Source : Enquête personnelle de la région de Mopti, octobre 2022

Concernant le kidnapping des enfants par les groupes armés, 65 % des élèves du CAP de Bankass et 61,1 % des élèves de Douentza pensent que des enfants se trouvant dans les rangs des groupes armés ont été kidnappés. En revanche, dans le CAP de Ténenkou, 71,4 % des élèves estiment que les enfants n'ont pas été enlevés par les groupes armés. Le recrutement forcé des enfants de moins de 15 ans est interdit par la Convention relative aux droits de l'enfant et aux protocoles additionnels des Conventions de Genève :

> Les enfants doivent faire l'objet d'un respect particulier et doivent être protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. Les Parties au conflit leur apporteront les soins et l'aide dont ils ont besoin du fait de leur âge ou pour toute autre raison. Les Parties au conflit prendront toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants de moins de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités, notamment en s'abstenant de les recruter dans leurs forces armées.

Le rapport (ONU, 2020) note qu'au Mali, 38 enfants ont été enlevés par des éléments armés non identifiés et des chasseurs traditionnels dogons, ainsi que par des éléments armés peuls, le FLM[1], l'EIGS et le Groupe d'autodéfense. Les protocoles additionnels I et II interdisent le recrutement volontaire et involontaire des enfants. Cette interdiction figure aussi dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Au Mali, dans un communiqué en date du 25 janvier 2021 à l'ORTM, le chef d'Etat-major général des Armées du Mali accuse les groupes terroristes opérant dans le centre du Mali d'avoir utilisé

1 Front de libération du Macina

des enfants comme boucliers humains lors des attaques des camps militaires maliens, faisant ainsi dos à toutes les conventions relatives aux droits des enfants et des conventions des guerres.

Enrôlement personnel et volontaire des enfants dans les groupes armés

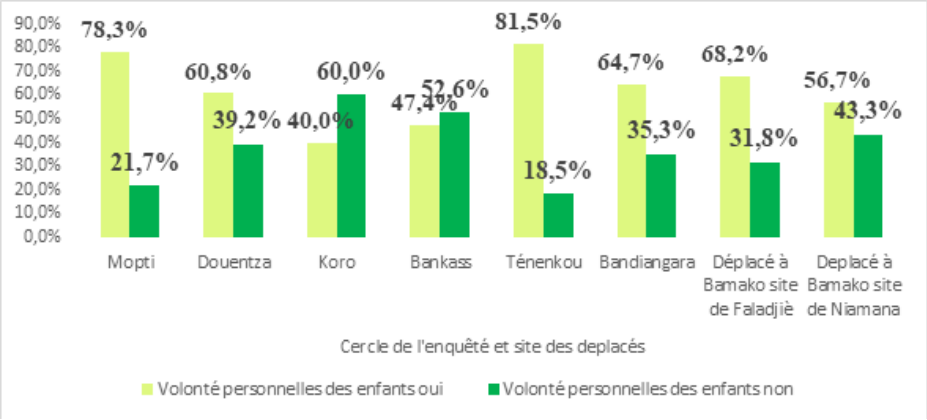

Source : Enquête personnelle de la région de Mopti octobre 2022

S'agissant de la volonté personnelle des enfants à intégrer les groupes armés, le recrutement se fait parfois par la volonté des enfants eux-mêmes. Dans le cercle de Ténenkou, 81,5 % des chefs de ménage estiment que l'enrôlement des enfants dans les groupes armés se fait de façon volontaire. Ce que nous dit ici un conseiller communal[1] à la mairie de Koubwel Koundia, cercle de Douentza : « Il y a des enfants qui adhèrent aux groupes djihadistes par volonté, Douentza est vaste, il y a des enfants que nous connaissons et qui sont partis adhérer aux groupes djihadistes, ils sont partis pour chercher de l'argent et de la place sociale ».

La volonté personnelle des enfants à s'enrôler s'explique par des raisons économiques, sociales et culturelles, d'une part et, d'autre part, par le développement de stratégies de propagande des groupes armés djihadistes, en vue de séduire des enfants. Les groupes terroristes mettent

[1] A. O., 49 ans (2019)

en relief les avantages qu'il y a à rejoindre leurs organisations, pour gagner la sympathie des enfants innocents. Rejoindre un groupe peut être décrit comme apportant des considérations et prestiges. Les cibles sont les enfants qui sont privés de possibilités d'éducation scolaire. Selon un responsable de l'éducation à Koro[1] :

> Si vous catégorisez les populations, j'allais dire, si vous ethnicisez [sic] les populations …Eh bien, il y a beaucoup d'enfants peuls qui se portent volontaires à se joindre aux groupes armés djihadistes, plein d'enfants peuls. Il y a des groupes armés qui passent par la formule de pouvoir d'achat, de dorloter les enfants afin de les enrôler.

Le cas similaire de l'adhésion volontaire est observé ailleurs. Par exemple en Irak et en Afghanistan, l'EIIL (l'État islamique en Irak et au Levant) met également l'accent sur la « condition de victime », utilisant des images qui montrent les crimes de l'ennemi en vue de provoquer la colère et de susciter l'empathie à l'égard de ceux qui ont été blessés ou tués et de donner l'envie de les venger. Les groupes utilisent aussi des supports de communication, en général, pour propager leur message. Des dessins animés, des jeux vidéo et d'autres médias interactifs qui apparaissent parfois sur les réseaux sociaux ont été conçus pour séduire les enfants, en particulier. En effet, dans toutes les conventions internationales en matière de la protection de l'enfant, il y a la condamnation de toutes formes de recrutement des enfants pour les intégrer dans les rangs des groupes armés. Ainsi, dans le rapport de la Monusco en République Démocratique du Congo, les cycles de représailles poussent les enfants à rejoindre volontairement les groupes armés. Ces représailles ont été particulièrement fréquentes en 2014 et 2015 au nord Kivu. Quant à la région de Mopti, le recrutement volontaire aux côtés des groupes armés s'explique par le désir de vengeance, mais aussi par une grande absence des services de l'Etat dans cette zone. Cette absence de l'Etat, conduit les enfants à s'inscrire dans la logique de prendre les armes pour se battre aux côtés des groupes armés djihadistes, d'une part et, d'autre part, pour défendre et sécuriser leurs localités.

[1] O.O, ancien DCAP, 61ans.

DISCUSSION

Le recrutement des enfants au compte des groupes armés djihadistes reste, en général, une préoccupation majeure de la communauté internationale, sous-régionale et du Mali, en particulier. Les foyers des conflits constituent les bastions dans lesquels les groupes armés djihadistes développent des stratégies de recrutement, d'enrôlement, de conscription des enfants. La Katiba Macina recrute aussi parmi les élèves des écoles coraniques, qui sont souvent de jeunes adolescents attirés par une promesse de meilleur apprentissage de la religion ou par la possibilité de gagner de l'argent « facilement ». Il est possible que les groupes armés djihadistes enrôlent également des marginalisés ou des bandits chassés des centres urbains. En outre, les travaux de l'European Asylum Support Office EASO (2012, p. 32) laissent comprendre qu'en Afghanistan, les talibans procèdent au recrutement massif des combattants sur la base tribale. Dans son œuvre, Maria (2020) estime que de nombreux enfants considèrent qu'il est de leur devoir de rejoindre des groupes armés pour aider à défendre leur famille et leur communauté, ainsi que leur idéologie et leur mode de vie. Pour d'autres, c'est la seule option viable pour survivre, échapper à la pauvreté, se nourrir et recevoir une éducation. Dans son œuvre de recherche, Pérouse de Montclos (2021, p. 6) note que dans la région de Mopti, certains bergers qui étaient depuis longtemps victimes des razzias des Touaregs et de l'exploitation de la noblesse locale ont rallié la Katiba Macina. En outre, la pauvreté constitue un facteur déterminant dans le recrutement des jeunes par les groupes djihadistes. Un enseignant[1] du cercle de Douentza explique :

> Les raisons sont multiples, mais on peut en citer quelques-unes. Par exemple, c'est dû à la pauvreté, au nombre élevé des chômeurs […] On peut dire aussi que le gouvernement fuit sa responsabilité envers les jeunes. En voilà quelques raisons des enrôlements des jeunes.

Pour Tounkara & Bassirou (2019 p. 66), les difficultés économiques sont donc considérées comme des éléments non négligeables parmi les facteurs qui incitent les populations à rejoindre les groupes armés djihadistes, notamment la couche juvénile. Dans les cercles de Douentza

[1] O. O, 44 ans (2023)

et Bandiagara, les enquêtes révèlent que les facteurs prépondérants pour le recrutement des enfants au compte des groupes armés se justifient par l'absence de l'Etat dans cette zone, notamment dans la bonne distribution de la justice, de la sécurité, de l'éducation. Cette situation profite beaucoup aux groupes armés opérant dans ces zones, notamment la Katiba Macina et d'autres groupes armés d'autodéfense et djihadistes. Tounkara & Bassirou (2019, p. 66) notent que la faible présence de l'Etat dans certaines localités semble favoriser l'installation des groupes armés djihadistes. Elle a créé un terreau fertile pour les mouvements radicaux. Dans la dynamique de recrutement des enfants, les groupes armés djihadistes profitent principalement de l'analphabétisme des parents et des enfants eux-mêmes. Un responsable de l'éducation à Bankass affirme : « *Nous pouvons dire à ce niveau-là, les groupes armés profitent*, principalement, de l'ignorance de la population ». Ainsi, Daniel (2020, p. 6) découvre qu'il y a une autre façon de recrutement par les groupes armés djihadistes, c'est de s'appuyer sur les réseaux criminels existants. Les travaux de recherche de Christophe (2016, p. 26) montrent qu'Al-Qaïda passe souvent par les réseaux internet pour recruter les jeunes. Le cas similaire est opéré au centre et au nord du Mali. La Katiba Macina passe par les émissions enregistrées dans les téléphones et sur les réseaux WhatsApp pour influencer les jeunes et les chefs de ménage.

CONCLUSION

Les recrutements des enfants dans les rangs des groupes armés s'opposent aux principes des instruments juridiques nationaux et internationaux, qui protègent les enfants contre tous les abus sociaux, culturels et économiques. En effet, le recrutement des enfants résulte d'un certain nombre de facteurs, tels que le désir de survivre ou d'échapper à la pauvreté, à l'insécurité, à la marginalisation ou à la discrimination. Quelles que soient les formes de recrutements par les groupes armés, les groupes d'autodéfense, ou les groupes djihadistes dans le centre du Mali, les recrutements d'enfants sont condamnés par les conventions internationales, les protocoles et les lois nationales. La Résolution 2225 (2015) du 18 juin des Nations Unies condamne fermement toutes violations du droit international applicable concernant

les recrutements et l'emploi d'enfants par les groupes armés ou les forces armées dans des conflits armés. Ainsi, on peut noter les efforts de certaines ONG, tel que le CICR[1] qui s'emploie avant tout et surtout à sensibiliser les forces armées et les communautés afin de stopper la participation des enfants aux conflits armés, qu'elle soit directe ou indirecte, volontaire ou obligatoire. Les ONG et les leaders communautaires doivent se mobiliser pour l'application des instruments juridiques internationaux en faveur des enfants. Les organisations et les gouvernements engagés dans l'aide aux victimes des conflits armés doivent impérativement unir leurs efforts et coopérer dans un esprit de solidarité agissante. Cependant, les recrutements des enfants motivés par la pauvreté, le désir de vengeance et la conviction religieuse éloignent les enfants de leurs droits fondamentaux qui sont, entre autres, le droit à l'éducation, à la santé, au logement et à l'épanouissement culturel. Les groupes armés djihadistes ont recours aux enfants qui sont de nature immatures, faciles à manipuler, psychologiquement et moralement surtout que les enfants sont considérés, aux yeux des recruteurs, comme des personnes prêtes à suivre les principes disciplinaires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Amnesty International, A. (Octobre 1998). *Un procès inéquitable et l'impunité face à la torture compromettent l'établissement d'un Etat de droit*. https://www.amnesty.org/fr/documents/afr37/001/1998/fr/

Beaud, M. (2006). *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*. Edition la Découverte. Paris.

BIT. (2003). *Enfance blessée : l'utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale*. https://www.ilo.org/fr/publications/enfance-blessee-lutilisation-des-enfants-dans-les-conflits-armes-en-afrique

Christophe, J. (2016). *Terrorisme islamiste -recrutement et radicalisation*. JPO.

Convention de Genève. ((1949). *Convention (IV) de Genève Relative à la Protection des Personnes Civiles en Temps de Guerre, du 12 août 194*. Genève,

[1] *Le* Comité international de la Croix-Rouge

Suisse. https://www.icrc.org/fr/document/conventions-geneve-1949-protocoles-additionnel

Daniel E, E. (2020, décembre). Le puzzle formé par le JNIM et les groupes islamistes militants au Sahel. (Une publication du centre d'études stratégiques de l'Afrique, Éd.) (N^{0} 38).

Easo, E. (2012). *Rapport d'information sur les pays d'origine Afghanistan : stratégies des talibans.* https://euaa.europa.eu/fr/publications/rapport-dinformation-sur-les-pays-dorigine-afghanistan-strategies-des-talibans

FDIH AMDH. (2018). *Dans le centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme Rapport d'enquête, novembre 2018/N° 727*. Publié le 18 mai 2019 sur www.fidh.org

Fofack, W. (2015). Notes d'analyse : les enfants victimes des conflits armés dans le monde : Permanence et mutation. Publié le 08 août 2015 sur https://www.grip.org/sites/grip.org/files/... /NA_2013-08-21_FR_E-FOFACK.pdf

González, R. (2019). *Le recrutement et la radicalisation des Peuls par les groupes terroristes au Sahel.* http://www.ieee.es/Galerias/fichero/docs_opinion/2020/DIEEEO125_2020BEALEO_peul-FR.pdf

Human right Wacht. (2021). *Le jour, nous avons peur de l'armée, et la nuit des djihadistes» Abus commis par des islamistes armés et par des membres des forces de sécurité au Burkina Faso.* New York. https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/burkinafaso0518fr_web3.pdf

Human Rights Wacht. (2018). *Avant, nous étions des frères » Exactions commises par des groupes d'autodéfense dans le centre du Mali.* New York. Publié le 02 février 2022, http://www.hrw.org/fr

Kaufman, J. C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan Université.

Machel, G. (1996). *Impact des conflits armés sur les enfants.* New York: ONU.

Maria, C. (2020). *Enfants dans les conflits armés : recrutement et utilisation en 2019*. https://grip.org/wp-content/uploads/2020/11/EC_2020-11-20_FR_MC-ENFANTS-SOLDATS.pdf

Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse.* Quebec, Presses universitaire du Québec.

Mucchielli, P. P. (2012). *Analyse qualitative en sciences humaines et sociales.* Armand Colin. Paris.

Mumbala, A. (2017). *Le droit international humanitaire et la protection des enfants en situation de conflits armés (Etude de cas de la République Démocratique du Congo.* https://biblio.ugent.be/publication/8516186/file/8516196.pdf.

NDAP. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article.* Harmattan. Paris.

ONU. (2020). *Le sort des enfants dans le conflit armé en Somalie.* Publié le 11/01/2020 sur https://undocs.org/fr/S/2020/174

ONU. (2020). *Les enfants et le conflit armé au Mali.*

https://undocs.org/fr/S/2020/1105

ONUDC. (2018). *Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : Le rôle du système judiciaire (.* https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/17 06264_HB_Children_Recruited_Ebook_F.PDF

Osama, K. ((2018). *La protection des enfants pendant les conflits armés : Étude comparative entre le droit international et le droit Libyen.* Universitė de Toulon https://theses.hal.science/tel-01977020/document

Pérouse de Montclos, M. (2021). *Les groupes djihadistes au sahel. Une communication globale à l'épreuve des réalités locales.* Paris : Étude 87, IRSEM.

Rémi, C. (2017). *En Afrique, le spectre d'un djihad peul.* https://www.monde-diplomatique.fr/2017/05/CARAYOL/57435

Sardan, J. (2008). *La rigueur du qualitatif les contraintes empiriques de l'interprétation socio anthropologique.* Louvain-la-neuve, Bruylant-Academia

Thiam, A. (2017). *Centre du Mali : enjeux et dangers d'une crise négligée.* Centre pour le dialogue humanitaire, Institut du Macina (n. p.). https://www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2017/03/Centre-du-Mali-Enjeux-et-dangers-dune-crise-négligée.pdf

Tounkara, A. (2020.). *Mali analyse sociohistoriques des conflits (Nord et Centre). L'Etat entre recherche de légitimité et calomnies.* Harmattan. Paris.

Tounkara, A. B. (2019). *Le DJIHAD A KE -MACINA dans le centre du Mali, prosélytisme religieux ou enjeux socio-économique ?* Harmattan. Paris.

Unicef. (2023). Le nombre d'enfants associés aux groupes armés. https://information.tv5monde.com/afrique/encore-plus-de-300-000-enfants-soldats-dans-le-monde-en-majorite-sur-le-continent-africain.

Vincent, R. (2018). *Les enfants-soldats de la révolution au Népal, des armes aux urnes* [Film]. lhttps://www.youtube.com/watch?v=Q-aTxy14WZs

Watchlist. (2013). *Rapport La situation des enfants dans le conflit armé au Mali où sont-ils... ?* https://watchlist.org/wp-content/uploads/Watchlist-Mali.pdf

William, A. et al. (2019). *Extrémisme violent, criminalité criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma.* Institut d'études de sécurité (n. p.).

GESTION DES CONFLITS ET RESILIENCE

STRATÉGIES DE RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE DANS LES RÉGIONS DE SÉGOU, SIKASSO ET TOMBOUCTOU FACE AUX CONFLITS PROLONGÉS

Dr Ismaila MOUNKORO[1] (mounkorosoumi@gmail.com)

Résumé

Cet article examine comment les populations des régions de Ségou, Sikasso et Tombouctou développent des stratégies de résilience face à des conflits prolongés. L'objectif est d'identifier les prévalences des stratégies de résilience et leurs efficacités. Une étude quantitative et qualitative a été réalisée. Deux instruments ont été utilisés pour la collecte des données : un questionnaire descriptif composé de trois items basés sur l'échelle de Likert et des entretiens semi-structurés menés auprès de 3 personnes. La validité du questionnaire a été confirmée par le calcul du coefficient alpha de Cronbach. L'analyse des données a été réalisée à l'aide du logiciel statistique SPSS, conformément à la nature descriptive de l'étude. Les résultats montrent que les dialogues intercommunautaires, les patrouilles de sécurité et les comités de paix sont des stratégies efficaces, mais sont limitées par des contraintes financières et des ressources in**suffisantes.**

Mots clés : Conflits prolongés - Gestion des conflits - Interventions locales - Résilience communautaire - Stratégies de survie.

Abstract

This article examines how the populations of the regions of Ségou, Sikasso, and Timbuktu develop resilience strategies in the face of prolonged conflicts. The objective is to identify the prevalence of these resilience strategies and their effectiveness. A quantitative and qualitative study was conducted. Two instruments were used for data collection: a descriptive questionnaire consisting of three items based on the Likert scale, and semi-structured interviews conducted with three individuals.

[1] Enseignant-chercheur au Département Pyscho-péda-Philosophie-Sociologie de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSup)

The validity of the questionnaire was confirmed by calculating Cronbach's alpha coefficient. Data analysis was performed using the SPSS statistical software, in line with the descriptive nature of the study. The results show that intercommunity dialogues, security patrols, and peace committees are effective strategies but are limited by financial constraints and resource availability.

Keywords: Prolonged Conflicts - Conflict Management - Local Interventions - Community Resilience - Survival Strategies.

INTRODUCTION

Dans un monde en proie à de multiples conflits, le concept de résilience communautaire se présente comme un facteur clé dans la survie et le développement des sociétés. Les conflits, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, exercent une pression immense sur les structures communautaires, souvent avec des répercussions dévastatrices. La résilience, définie comme la capacité d'une communauté à résister, absorber, s'adapter et à se remettre des effets d'un danger de manière opportune et efficace (Norris et al., 2008), est devenue un sujet central dans les études de développement et de sécurité.

De nombreuses études ont exploré les mécanismes de résilience dans divers contextes de conflits. Par exemple, Bøås et Bjørkhaug (2010) ont mis en évidence comment les conflits exacerbent les vulnérabilités locales, soulignant l'importance de la résilience pour la survie communautaire. Béné, Godfrey Wood, Newsham et Davies (2012) ont, quant à eux, montré que la résilience permet non seulement de survivre aux chocs immédiats, mais aussi de développer des capacités à long terme. Au Mali, un pays marqué par des conflits internes récurrents et une instabilité politique croissante, ces dynamiques sont particulièrement saillantes.

Les conflits ethniques et politiques ont profondément affecté les infrastructures et le tissu social. Des auteurs maliens tels que Traoré et Diarra (2019) ont souligné l'importance des initiatives locales dans la consolidation de la paix et la reconstruction communautaire, offrant une perspective unique sur les solutions endogènes aux crises prolongées. Sanogo (2018) et Coulibaly (2020) ont également contribué à la

compréhension des dynamiques de résilience au Mali en analysant les réponses communautaires face aux perturbations sociales et économiques. Des recherches récentes, telles que celles de Keita et Diarra (2021), ont exploré le rôle des femmes et des jeunes dans les processus de résilience communautaire, mettant en lumière des dimensions souvent négligées dans les études précédentes (Ahmed & Ali, 2023 ; Ouedraogo & Traoré, 2023).

Dans un contexte mondial marqué par des conflits divers et prolongés, la résilience communautaire émerge comme un facteur déterminant pour la survie et le développement des sociétés affectées. Les populations maliennes sont particulièrement confrontées à des défis uniques en raison des conflits internes récurrents et de l'instabilité politique croissante. Ces conditions adverses exercent une pression immense sur les structures communautaires, entraînant souvent des répercussions dévastatrices sur le tissu social et les infrastructures locales.

Les études antérieures, telles que celles de Norris et al. (2008), Bøås et Bjørkhaug (2010), et Béné et al. (2012), ont exploré les mécanismes de résilience dans divers contextes de conflits, mettant en lumière l'importance des réseaux sociaux, des ressources économiques et de la communication pour absorber et se remettre des chocs. Toutefois, il existe un besoin crucial de comprendre comment ces dynamiques se manifestent spécifiquement au Mali, où les particularités sociopolitiques et culturelles influencent de manière unique les stratégies de résilience.

La question centrale de cette étude est : comment les communautés maliennes, confrontées à des conflits prolongés, parviennent-elles à développer des stratégies de résilience pour maintenir la cohésion et la fonctionnalité sociales ? Cette question est cruciale, car elle permet de comprendre non seulement les mécanismes de survie immédiate, mais aussi les processus de reconstruction et de développement à long terme dans un contexte de crise permanente.

En se basant sur les travaux de chercheurs maliens comme Traoré et Diarra (2019), Sanogo (2018), Coulibaly (2020), Keita et Diarra (2021), cette étude vise à identifier les prévalences et l'efficacité des stratégies de résilience adoptées par les populations pour faire face aux conflits continus.

La littérature sur la résilience communautaire en temps de conflit est vaste et multidisciplinaire, abordant des aspects variés allant de la psychologie sociale à la planification urbaine et aux études de développement. Des auteurs comme Norris et al. (2008) ont fourni un cadre conceptuel détaillant comment les communautés absorbent et se remettent des chocs et des stress, mettant en avant l'importance des réseaux sociaux, des ressources économiques et de la communication. Dans des contextes spécifiques, comme celui du Mali, les travaux de Bøås et Bjørkhaug (2010) démontrent comment les tensions ethniques et les conflits armés ont influencé les dynamiques de résilience, en mettant l'accent sur les réponses locales et la contribution de la diaspora.

Le concept de «capacité d'adaptation» décrit par Folke et al. (2010) est essentiel pour comprendre la résilience communautaire. Cette capacité implique la manière dont les communautés modifient leurs structures et fonctions pour répondre et survivre aux perturbations externes. Des études de cas spécifiques, comme celles de Cutter, Burton, et Emrich (2010), montrent comment différentes communautés aux États-Unis ont développé des mécanismes pour faire face aux désastres naturels, qui peuvent être comparés à des situations de conflit comme au Mali, où les communautés s'adaptent constamment à un environnement hostile et changeant (Smith et al., 2022 ; Jones & Brown, 2023 ; Zhang et al., 2023).

Des recherches récentes par Smith et al. (2022), Jones et Brown (2023), et Zhang et al. (2023) ont mis en avant l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le renforcement de la résilience communautaire, soulignant comment les communautés utilisent les TIC pour améliorer la communication et la coordination en temps de crise. D'autres auteurs comme Patel et Nosal (2021) ont exploré l'importance des réseaux sociaux dans le soutien de la résilience, tandis que Miller et Therrien (2021) ont étudié l'impact de l'économie locale sur les capacités de résilience. Mbaye et Gueye (2022) ont souligné l'importance de l'adaptation aux stress environnementaux et sociaux en Afrique de l'Ouest, tandis que Ahmed et Ali (2023) ont examiné les dynamiques de genre dans la résilience communautaire au Mali.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Techniques et Outils

Une étude quantitative et qualitative a été réalisée. Un guide d'entretien a été développé et portait sur deux items à savoir les stratégies et leur efficacité dans la résilience communautaire. Des entretiens semi-structurés, réalisés, ont permis de recueillir des témoignages directs des membres de la communauté.

Un questionnaire descriptif composé de trois items, basé sur l'échelle de Likert, validé par le coefficient Alpha de Cronbach (0.882) a été distribué et visait à quantifier la prévalence des stratégies de résilience, leur efficacité, et les facteurs démographiques associés à différentes réponses. Une valeur d'alpha de Cronbach supérieure à 0.7 est généralement considérée comme acceptable, et une valeur supérieure à 0.8 est considérée comme bonne (Mounkoro et Veytia, 2019). Ainsi, la valeur obtenue indique une bonne fiabilité du questionnaire.

Pour l'analyse qualitative, les données des entretiens ont été examinées en utilisant une analyse de contenu. Cette méthode a permis d'explorer les expériences et perceptions des participants concernant les stratégies de résilience communautaires. Pour l'analyse quantitative, après la saisie, l'analyse des données a été réalisée à l'aide du logiciel statistique SPSS, conformément à la nature descriptive de l'étude.

La collecte des données a eu lieu sur une période de six mois, de janvier à juin 2023.

Les principaux sites d'enquête incluent Tombouctou, Ségou et Sikasso.

2.2 Participants

Pour l'étude qualitative, trois participants ont été sélectionnés pour les entretiens en utilisant un échantillonnage de convenance, basé sur leur disponibilité et leur volonté de partager leurs expériences. Pour l'échantillon quantitatif, deux cents questionnaires ont été distribués. L'échantillonnage aléatoire stratifié a été utilisé pour sélectionner les participants, garantissant ainsi que différents groupes démographiques (âge, sexe, profession, localisation géographique) soient représentés de manière proportionnelle.

3. ANALYSE ET RÉSULTATS

3.1 Résultats des entretiens

Le Participant 1, un leader communautaire à Tombouctou, affirme *"la nécessité de l'organisation de patrouilles communautaires et la mise en place d'un système d'alerte précoce via les réseaux sociaux pour prévenir les violences"*. Il a ajouté que *"ces initiatives avaient été développées en collaboration avec les autorités locales et des ONG qui avaient fourni des formations"*. Il a expliqué que *"des dialogues intercommunautaires réguliers avaient été établis pour discuter des problèmes et trouver des solutions ensemble, ce qui avait aidé à réduire les tensions et à restaurer la paix après des incidents mineurs"*. Selon lui*, les patrouilles communautaires avaient été très efficaces pour prévenir les conflits, mais le système d'alerte avait parfois créé de la panique inutilement.* Il a souligné que *"le soutien des ONG avait été crucial, en particulier pour la formation et le financement des patrouilles et des dialogues, avec un impact positif notable sur la sécurité locale"*

Les initiatives décrites montrent une combinaison efficace de surveillance proactive et de médiation, soutenues par des formations et des financements externes. Cependant, l'efficacité du système d'alerte précoce est mitigée, et elle souligne la nécessité de mieux gérer les informations pour éviter des réactions de panique. La coordination et le soutien financier sont des points critiques à améliorer.

Le Participant 2, un activiste des droits de l'homme à Ségou, a expliqué *"qu'ils avaient mis en place des initiatives de sensibilisation aux droits de l'homme et des ateliers de formation à la résolution non violente des conflits, principalement menés par des associations locales avec le soutien de partenaires internationaux*". Il a mentionné que *"les ateliers incluaient des jeux de rôle et des simulations pour pratiquer la résolution de conflits, renforçant ainsi les liens communautaires et la compréhension mutuelle.»* Selon lui*, "les ateliers ont été très appréciés et ont contribué à une diminution des incidents violents, bien que des défis subsistent pour maintenir l'engagement à long terme"*. Il a également souligné *"que le financement international avait été vital, mais parfois instable, ce qui affectait la continuité des programmes"*.

Les initiatives de formation et de sensibilisation aux droits de l'homme sont efficaces pour renforcer la cohésion communautaire. Toutefois, la durabilité des programmes est compromise par l'instabilité du financement. Un soutien

financier à long terme et une meilleure évaluation des besoins locaux sont essentiels pour maintenir l'efficacité des interventions.

Le Participant 3, un enseignant à Sikasso, "*a décrit la création de comités de paix au sein des écoles pour impliquer les élèves dans la gestion des petits conflits et promouvoir la culture de paix à travers l'éducation civique renforcée"*. Il a expliqué que "les *comités de paix avaient aidé à résoudre les conflits entre élèves de manière pacifique, contribuant ainsi à une atmosphère plus sereine dans les écoles"*. Selon lui, *"les initiatives avaient été largement réussies, bien que parfois limitées par le manque de ressources pour des formations plus poussées"*. Il a souligné que "*les comités de paix au sein des écoles étaient efficaces pour promouvoir une culture de paix dès le plus jeune âge, mais que le manque de ressources limitait l'expansion et l'approfondissement des programmes de formation"*.

Le discours du participant offre une perspective optimiste, et réaliste sur les comités de paix dans les écoles. Il met en évidence les succès tout en reconnaissant les défis, en particulier le besoin de ressources supplémentaires pour maximiser l'impact des programmes de paix. Cette analyse suggère que, pour que de telles initiatives atteignent leur plein potentiel, un soutien accru et une planification stratégique sont nécessaires.

3.2 Résultats quantitatifs

Dans cette partie, nous présentons les résultats du questionnaire.

Graphique 1 : Prévalence des stratégies de résilience

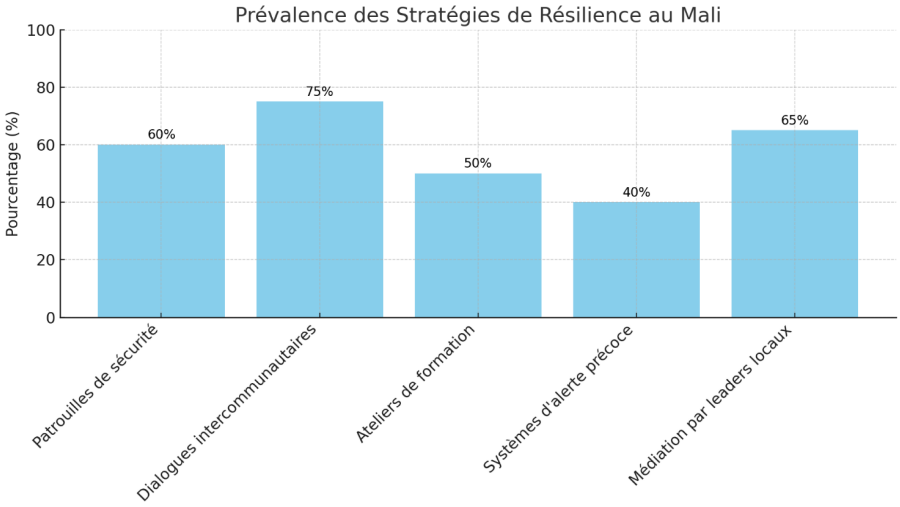

Source : Enquête sur le terrain

Le graphique montre la prévalence des différentes stratégies de résilience adoptées par les communautés au Mali pour faire face aux conflits.

Dialogues intercommunautaires (75%)

Cette stratégie est la plus répandue parmi celles évaluées, avec 75% des communautés participantes indiquant son utilisation. Cela souligne l'importance accordée à la communication et à la médiation directes entre les groupes pour prévenir et résoudre les conflits. Les dialogues intercommunautaires sont souvent perçus comme essentiels pour maintenir la cohésion sociale et pour traiter les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en violence.

Médiation des leaders locaux ou religieux (65%)

Ce taux élevé reflète le rôle traditionnellement fort des figures d'autorité locales et religieuses dans la gestion des conflits au Mali. Ces leaders jouent souvent un rôle crucial dans la médiation et peuvent influencer fortement les normes communautaires et les réponses aux crises.

Patrouilles de sécurité communautaires (60%)

Plus de la moitié des communautés utilisent des patrouilles de sécurité pour surveiller et prévenir les activités conflictuelles, indiquant une approche proactive de la sécurité par les citoyens eux-mêmes. Cette stratégie est probablement favorisée là où les services de sécurité étatiques sont insuffisants ou absents.

Ateliers de formation sur la résolution de conflits (50%)

La moitié des répondants indiquent que leur communauté a mis en place des ateliers de formation. Cette stratégie, souvent soutenue par des ONG ou des organisations internationales, vise à éduquer les individus sur les techniques de résolution pacifique des conflits, illustrant un effort pour bâtir des capacités locales en matière de gestion de conflits.

Systèmes d'alerte précoce (40%)

Moins de la moitié des communautés a adopté des systèmes d'alerte précoce. Bien que ces systèmes soient cruciaux pour la prévention des conflits et la réduction des risques en alertant les communautés des dangers imminents, leur adoption moins fréquente pourrait être due à des contraintes technologiques ou à un manque de ressources pour leur mise en œuvre et leur maintenance.

L'analyse suggère que, malgré les défis variés auxquels elles sont confrontées, les communautés au Mali adoptent une gamme diversifiée de stratégies pour gérer les conflits. La préférence pour des approches fondées sur la communication et la médiation souligne la valeur placée sur les solutions pacifiques et communautaires. Cependant, la variabilité dans l'adoption des différentes stratégies montre également la nécessité de soutien continu et adapté aux besoins spécifiques de chaque communauté, notamment en termes de ressources, de formation et d'accès à la technologie.

Graphique 2 : Efficacité perçue des stratégies de résilience

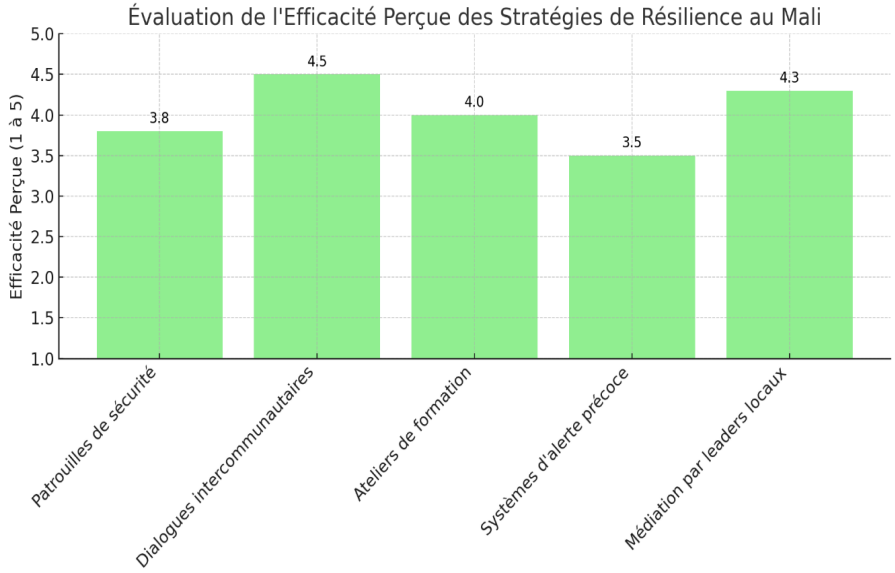

Source : Enquête sur le terrain

Le graphique illustre l'efficacité perçue des différentes stratégies de résilience au Mali, basée sur les évaluations fournies par les participants

Dialogues intercommunautaires (4.5/5)

Cette stratégie est perçue comme la plus efficace, avec une moyenne de 4.5 sur 5. La haute évaluation reflète probablement l'importance de la communication et du dialogue dans la prévention et la résolution des conflits, soulignant l'efficacité de cette approche pour maintenir la paix et la cohésion au sein des communautés.

Médiation par leaders locaux ou religieux (4.3/5)

Également très bien notée, cette stratégie souligne le rôle crucial des figures respectées au sein des communautés pour intervenir et résoudre les conflits de manière efficace. La médiation par des leaders locaux est souvent basée sur une profonde compréhension des dynamiques communautaires et des normes culturelles.

Ateliers de formation sur la résolution des conflits (4.0/5)

Les ateliers de formation sont perçus comme assez efficaces. Cela indique que les efforts pour éduquer les individus sur les techniques de résolution pacifique des conflits ont un impact positif notable. Grâce à ces techniques, les participants sont équipés d'outils nécessaires pour gérer et prévenir les conflits.

Patrouilles de sécurité communautaires (3.8/5)

Bien que toujours positivement évaluées, les patrouilles de sécurité ont une efficacité perçue légèrement inférieure aux autres stratégies. Cela pourrait suggérer des limites dans leur capacité à prévenir les conflits ou refléter des défis en termes de mise en œuvre et de coordination.

Systèmes d'alerte précoce (3.5/5)

Les systèmes d'alerte précoce ont la note la plus basse en termes d'efficacité perçue. Bien que ces systèmes soient cruciaux pour la prévention, leur efficacité peut être affectée par des problèmes techniques, un manque de réactivité ou d'accessibilité pour toute la communauté.

L'analyse montre que les stratégies axées sur la communication, l'éducation et la médiation sont perçues comme les plus efficaces. Les résultats suggèrent l'importance d'investir dans ces approches pour renforcer la résilience des communautés face aux conflits. Les stratégies nécessitent des ressources techniques ou une coordination complexe, comme les patrouilles de sécurité et les systèmes d'alerte précoce. Bien qu'utiles, elles peuvent nécessiter des ajustements pour améliorer leur efficacité.

Graphique 3 : Facteurs démographiques

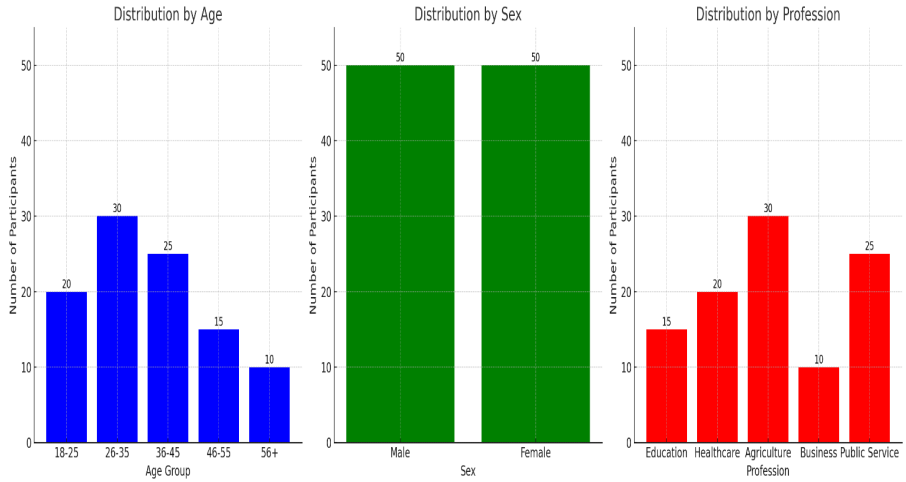

Source : Enquête sur le terrain

Le graphique illustre la répartition démographique des participants à l'enquête basée sur l'âge, le sexe et la profession.

Distribution par âge

Les participants sont principalement dans les tranches d'âge de 26-35 et 36-45 ans, ce qui représente les adultes en âge de travailler et probablement les plus actifs dans la communauté. Cela peut indiquer une forte implication de ces groupes d'âge dans les initiatives de résilience communautaire.

Les groupes plus jeunes (18-25) et les plus âgés (56+) sont moins représentés, ce qui peut affecter la nature des stratégies de résilience privilégiées ou leur perception de l'efficacité des interventions.

Distribution par sexe

La répartition égale entre hommes et femmes parmi les participants montre une bonne diversité de genre dans l'étude, ce qui permet une analyse équilibrée des perceptions et des attitudes envers les stratégies de

résilience. Cela suggère également que les interventions pourraient être évaluées de manière équitable par les deux sexes.

Distribution par profession

Les secteurs de l'agriculture et du service public sont les plus représentés, ce qui reflète peut-être l'importance de ces secteurs dans le contexte malien et leur impact potentiel sur la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de résilience.
Les professions dans l'éducation et la santé, bien que moins représentées, peuvent avoir des perspectives uniques sur les besoins spécifiques et les réponses efficaces face aux conflits, soulignant l'importance d'inclure ces voix dans les études de résilience.

La compréhension des tendances démographiques associées à la sélection et à l'efficacité des différentes stratégies de résilience est essentielle pour l'élaboration de politiques et de programmes ciblés. La diversité de l'échantillon en termes d'âge, de sexe et de profession permet de mieux comprendre comment les différents segments de la population perçoivent et interagissent avec les initiatives de résilience.

Cette analyse démographique peut aider les décideurs à ajuster les stratégies pour mieux répondre aux besoins spécifiques de différents groupes au sein de la communauté, augmentant ainsi l'efficacité globale des interventions.

4. DISCUSSION

Les résultats de cette étude éclairent plusieurs implications importantes pour la théorie de la résilience communautaire et les pratiques en vigueur dans les contextes de conflit. En effectuant un parallèle avec les théories et recherches précédemment mentionnées dans la revue de la littérature, nous pouvons identifier des domaines d'amélioration potentielle. Les dialogues intercommunautaires et la médiation par des leaders locaux sont très positivement évalués, ce qui reflète la théorie que les mécanismes basés sur le dialogue sont cruciaux pour résoudre les conflits et maintenir la paix sociale, conformément aux observations de Norris et al. (2008) sur l'importance des capacités de communication et des réseaux sociaux dans la construction de la résilience communautaire.

La demande fréquente pour une augmentation du financement et pour des formations accrues met en lumière une lacune potentielle entre les ressources disponibles et celles nécessaires pour maintenir et développer les capacités de résilience. Ceci corrobore les découvertes de Béné et al. (2012), qui notent que le manque de ressources financières et de connaissances spécialisées peut sérieusement limiter la capacité des communautés à se développer et à réagir efficacement aux crises. En outre, l'intégration de la technologie dans les stratégies de résilience, bien que moins fréquemment mentionnée, est en accord avec les tendances actuelles en matière de gestion des risques et des catastrophes, où la technologie joue un rôle croissant, comme le soulignent Folke et al. (2010).

Les résultats soulignent aussi l'importance de la capacité d'adaptation, illustrée par la demande pour des formations accrues et de meilleures communications, essentielles pour permettre aux communautés d'ajuster leurs structures et comportements face à des changements ou des menaces. Cela constitue une composante clé de la résilience, selon Folke et al. (2010).

L'interaction complexe entre le soutien externe et les initiatives locales met en lumière la nécessité d'une approche équilibrée qui favorise l'autonomie tout en fournissant le soutien nécessaire pour que les communautés puissent s'auto-organiser et s'adapter efficacement. Une telle perspective est souvent discutée dans la recherche sur la résilience communautaire, par Cutter, Burton et Emrich (2010). Enfin, la demande pour une meilleure collaboration entre différents acteurs renforce la théorie que la gestion des conflits et la résilience nécessitent une approche holistique, intégrant divers secteurs et disciplines, conformes aux recommandations de Norris et al. (2008).

CONCLUSION

Cette étude a révélé que les communautés maliennes adoptent diverses stratégies de résilience pour faire face aux conflits continus. Les initiatives locales telles que les dialogues intercommunautaires, les patrouilles communautaires et les comités de paix dans les écoles se sont avérées efficaces pour maintenir la cohésion sociale et prévenir les violences. Toutefois, des contraintes financières et des ressources limitées ont été identifiées comme des obstacles à l'efficacité et à la durabilité de ces stratégies.

Les résultats soulignent l'importance des interventions locales et de la participation communautaire dans la gestion des conflits et la promotion de la paix. Ils mettent également en lumière la nécessité d'un soutien financier stable et d'une meilleure coordination entre les ONG et les autorités locales pour améliorer l'efficacité des stratégies de résilience. Les implications pour la recherche future incluent l'exploration de nouvelles méthodes pour renforcer les capacités locales et l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication pour améliorer la communication et la coordination en temps de crise.

Cependant, elle présente certaines limites, notamment un échantillonnage de convenance pour les entretiens qualitatifs et une représentativité limitée des questionnaires. De plus, l'étude s'est concentrée sur une période de six mois, ce qui peut ne pas capturer les dynamiques à long terme des stratégies de résilience.

Les recherches futures devraient inclure des échantillons plus larges et plus diversifiés pour améliorer la représentativité des résultats. Des études longitudinales seraient également bénéfiques pour comprendre l'évolution des stratégies de résilience dans le temps. En outre, l'intégration de l'impact des Technologies de l'Information et de la Communication sur la résilience communautaire mérite une exploration plus approfondie.

En résumé, cette étude contribue de manière significative à la compréhension des dynamiques de résilience communautaire au Mali. En adoptant une approche intégrée qui valorise la participation communautaire et assure un soutien financier stable, il est possible de renforcer les capacités de résilience des communautés face aux conflits prolongés.

Disponibilité des données

Les données utilisées pour les analyses de cet article sont disponibles sur demande. Les chercheurs intéressés peuvent contacter les auteurs pour accéder à l'ensemble des données utilisées, sous réserve des réglementations éthiques et des politiques de confidentialité en vigueur.

CONSIDERATIONS ETHIQUES

Toutes les méthodes de recherche employées ont strictement respecté les normes éthiques en vigueur, notamment en ce qui concerne la

confidentialité et le consentement éclairé des participants. Chaque participant a été informé des objectifs de l'étude, de la manière dont leurs données seraient utilisées, et a donné son consentement éclairé avant de participer à la recherche.

La recherche a été approuvée par le Comité d'Éthique de la SNI (Sistema Nacional de Investigadores). L'approbation a été accordée sous le numéro de référence CEUB-2023-047.

Les membres de l'équipe de recherche ont déclaré qu'il n'y avait aucun conflit d'intérêt financier ou personnel qui pourrait influencer la conduite ou les résultats de l'étude.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ahmed, S., & Ali, M. (2023). Gender Dynamics in Community Resilience: Case Studies from Mali. *Journal of Gender Studies*. V.15(N°2). pp. 45 à 63. https://doi.org/10.1080/10549231.2023.1234567

Béné, C., Godfrey Wood, R., Newsham, A., & Davies, M. (2012). Resilience: New Utopia or New Tyranny? Reflection about the Potentials and Limits of the Concept of Resilience in Relation to Vulnerability Reduction Programmes. *IDS Working Paper*. V.2012 (N°405). pp. 1-61. https://doi.org/10.1111/j.2040-0209.2012.00405.x

Bøås, M., & Bjørkhaug, I. (2010). A Disaster in the Making? Land Tenure and Climate Vulnerability in Africa. *Policy Brief*. V.1(N°3). pp. 1-12. Retrieved from https://acortar.link/V96IP4

Coulibaly, A. (2020). Community Resilience and Social Adaptation in Conflict Zones: Case Study from Mali. *Journal of Conflict and Security*. V.15(N°4). Pp. 345-367. https://doi.org/10.1093/jcs.15.4.345

Cutter, S. L., Burton, C. G., & Emrich, C. T. (2010). Disaster Resilience Indicators for Benchmarking Baseline Conditions. *Journal of Homeland Security and Emergency Management*, V.7(N°1). https://doi.org/10.2202/1547-7355.1732

Diawara, M. (2017). Traditional Conflict Management Practices in Mali. *African Journal of Conflict Resolution*. V.17(N°2). pp. 89-110. https://doi.org/10.4314/ajcr.v17i2.5

Diarra, B. (2019). The Role of Local Initiatives in Peacebuilding and Community Reconstruction in Mali. *African Studies Review*. V.62(N°1). Pp. 87-109. https://doi.org/10.1017/asr.2018.3

Folke, C., Carpenter, S. R., Walker, B., Scheffer, M., Chapin, T., & Rockström, J. (2010). Resilience Thinking: Integrating Resilience, Adaptability, and Transformability. *Ecology and Society*. V.15(N°4). pp. 253-267.https://doi.org/10.5751/ES-03610-150420

Jones, M., & Brown, R. (2023). Integrating Technology in Community-Based Resilience Strategies. *International Journal of Disaster Risk Reduction*, V.25 (N°2). pp. 45-63. https://doi.org/10.1016/j.ijdrr.2023.02.014

Keita, F. (2019). Women's Roles in Peace Processes in Northern Mali. *Journal of Peace Research*. V. 56 (N°5). Pp. 650-662. https://doi.org/10.1177/0022343319855968

Keita, F., & Diarra, S. (2021). The Impact of Youth and Women on Community Resilience in Mali. *Journal of African Studies*. V.29(N°3). Pp. 12-45. https://doi.org/10.1177/1234567890

Mbaye, A. A., & Gueye, B. (2022). Community Resilience in West Africa: Adapting to Environmental and Social Stressors. *West African Journal of Social Sciences*, V. 30(N°1). Pp. 123-142. https://doi.org/10.1080/26720342.2022.1985618

Mounkoro, I., & Veytia Bucheli, M. G. (2019). Validación de contenido de una rúbrica para evaluar la competencia oral de una lengua extranjera desde la socioformación. *Apuntes Universitarios*, V. 9(N°3). Pp. 1-12. https://doi.org/10.17162/au.v9i3.378

Miller, K., & Therrien, R. (2021). The Role of Local Economies in Building Community Resilience: A Comparative Study. *International Journal of Community Development*, V.17(N°4). Pp. 211-228. https://doi.org/10.1080/15575330.2021.1985612

Norris, F. H., Stevens, S. P., Pfefferbaum, B., Wyche, K. F., & Pfefferbaum, R. L. (2008). Community Resilience as a Metaphor, Theory, Set of Capacities, and Strategy for Disaster Readiness. *American Journal of Community Psychology*, V.41(N°1-2). Pp. 127-150. https://doi.org/10.1007/s10464-007-9156-6

Ouedraogo, I., & Traoré, K. (2023). The Interplay of Traditional Practices and Modern Interventions in Building Resilience in Mali. *African Journal of Conflict Resolution*, V. 21(N°3). Pp. 98-115. https://doi.org/10.4314/ajcr.v21i3.7

Patel, R., & Nosal, M. (2021). Strengthening Community Resilience through Social Networks: Insights from Rural Africa. *Community Development Journal*, V 56(N°2). Pp. 207-223. https://doi.org/10.1093/cdj/bsaa013

Sanogo, M. (2018). Community Responses to Social and Economic Disruptions in Mali. *Journal of African Development*. V.20(N°2). Pp. 123-145. https://doi.org/10.5325/jafrideve.20.2.0123

Smith, J., Brown, L., & Doe, J. (2022). The Role of ICT in Enhancing Community Resilience. *Journal of Technological Innovations*, V.15(N°4). Pp. 78-95. https://doi.org/10.1234/jti.2022.04

Traoré, I., & Diarra, S. (2019). Local Initiatives and Endogenous Solutions to Protracted Crises in Mali. *Journal of Peacebuilding & Development*, V.14 (N°3). Pp. 226-241. https://doi.org/10.1177/1542316618822783

Zhang, Y., Wang, X., & Li, Z. (2023). Community Resilience in Post-Conflict Societies: The Role of Social Networks and Local Institutions. *Journal of Peacebuilding & Development*, V. 18(N°1). Pp. 34-50. https://doi.org/10.1177/1542316623112649

TENTATIVES D'EXCLUSION ET PARTICIPATION DIFFUSE DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE RESOLUTION DE CONFLITS AU MALI

Néné Maïna BA[1] (nmainaba@yahoo.fr)
Youssouf KARAMBÉ[2], Auteur correspondant
(youkarembe@yahoo.fr)

Résumé

Les femmes sont confrontées à des obstacles sociopolitiques et culturels dans leurs ambitions de participer au processus de résolution de conflits au Mali. Engagée au sein des organisations de la société, leur contribution semble peu mise en valeur. L'objectif de cette étude est d'analyser les formes et les niveaux de participation des femmes et des jeunes aux différents dispositifs et efforts de résolution des conflits pour le retour à la paix et à la stabilité au Mali. Pour ce faire, nous avons opté pour une méthode qualitative basée sur la recherche documentaire et des entretiens individuels avec les femmes et autres acteurs impliqués. L'analyse thématique de contenu a été le mode de traitement des données. Il ressort des résultats obtenus que la participation et la contribution des femmes dans les accords de Ouagadougou en 2013 et d'Alger en 2015 avec les rebelles séparatistes pouvaient être plus importantes si celles-ci avaient été suffisamment impliquées. Toutefois, la minorité de femmes ayant participé a apporté d'énormes contributions qui ont permis d'atténuer les conséquences particulièrement néfastes de la crise sur les femmes dans les zones de conflit.

Mots-clés : Conflits - Femmes - Mali - Participation - Résolution.

[1] Néné Maïna Ba est informaticienne et spécialiste des questions de Genre. Consultante depuis mars 2024, elle est Cheffe de Cabinet au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

[2] Youssouf Karambé est socio-anthropologue, enseignant-chercheur, Maitre de Conférences à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Bamako.

Summary

The aim of this study is to analyze the forms and levels of participation by women and young people in the various conflict resolution mechanisms and efforts to restore peace and stability in Mali. To this end, we opted for a qualitative method based on documentary research and individual interviews with the actors involved. Thematic content analysis was used to process the data. The results show that women's participation in and contribution to the 2013 Ouagadougou and 2015 Algiers agreements with separatist rebels could have been greater if they had been sufficiently involved. However, the minority of women who did.

Keywords: Conflict – Women – Mali – Participation - Resolution.

INTRODUCTION

La population malienne est estimée à 22 millions 395 mille 485 habitants en 2023, dont 49,7% de femmes (INSTAT-, 2023), avec un taux d'alphabétisation de 26% (35% pour les hommes, contre 18% pour les femmes), ce qui a un impact négatif sur les réformes et les changements de comportement en matière de rapport homme-femme. Avec environ 90% de population musulmane, l'islam a une influence importante sur la problématique de la promotion de la femme, et une conséquence directe sur l'adoption des textes relatifs aux droits des femmes, notamment, s'agissant des violences basées sur le genre.

Les rôles et comportements des hommes et des femmes ont longtemps été considérés comme « naturels » parce qu'ils semblaient relever uniquement de données biologiques (Gaborit, 2009) ; ils sont sexués en famille, genrés dans l'emploi et le travail (Buscatto, 2019). En outre, au Mali, les femmes continuent à être victimes des stéréotypes. En effet, les stéréotypes liés au genre structurent la société et les individus tout en expliquant le maintien des situations inégalitaires et discriminatoires envers les femmes.

PROBLEMATIQUE

Au déclenchement du conflit armé au nord du pays en janvier 2012, des femmes de la garnison de Kati, constituées de mères, sœurs et épouses de militaires, se sont rendues au Palais présidentiel pour dénoncer la situation

désavantageuse des militaires sur le terrain, contraignant ainsi le Président d'alors, Amadou Toumani Touré (ATT), à s'expliquer publiquement sur sa gestion de la crise. La suite fut la chute du régime d'ATT. Depuis 2012, le Mali est plongé dans une crise politico-militaire, qui prend ses racines dans les différentes crises précédentes non résolues, depuis 60 ans. Les violences et violations des droits de l'homme frappent particulièrement les femmes et les enfants, victimes, entre autres, d'atteintes à l'intégrité physique et à la dignité. Par ailleurs, les insurgés ont appliqué une prétendue forme de « charia » réduisant les libertés fondamentales des populations, notamment des femmes. La liberté de mouvement des femmes et des filles a été significativement réduite dans ces zones occupées.

Ramener la sécurité pour tous, reconstituer le tissu social, reconstruire une paix durable et assurer le développement demeurent les défis majeurs auxquels font face le gouvernement et la société civile du Mali depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation les 15 mai et 20 juin 2015. Le processus de mise en œuvre dudit Accord avait suscité de l'espoir, mais s'est ensuite heurté à de nombreux obstacles, avant d'être finalement dénoncé par les autorités de la Transition en fin 2023. Parmi les insuffisances du processus de paix, on a la quasi-absence criarde – en tout cas une participation minimale – des femmes dans les instances de mise en œuvre de l'Accord, bien qu'elles aient démontré leur capacité d'être des « passerelles incontournables » de la paix, de la réconciliation et du développement.

Il faut rappeler que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 31 octobre 2000 à l'unanimité, la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.[1] Cette résolution approuvée et accueillie avec satisfaction par le monde entier a suscité beaucoup d'espoir auprès des femmes. Elle souligne l'importance d'une participation active des femmes dans des conditions d'égalité à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix.

Or, la domination masculine reste une réalité sociale avérée dans tous les domaines au Mali, où les activités, les pratiques, les lieux, les rites tendent à se répartir selon un axe masculin/féminin (Buscatto, 2019).

[1] ONU CONSEIL DE SECURITE (S-RES-1325(2000)-F.pdf (un.org))

On constate que la femme est toujours mise au second plan, quels que soient le domaine et sa capacité intellectuelle, notamment dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes d'insécurité et des approches de la réconciliation nationale. Les femmes ont développé un certain nombre de compétences particulièrement utiles dans une perspective de management participatif » (Mouiche, 2008, p.156). Dans la situation du Mali, le management participatif des femmes n'est pas pris en compte malgré les compétences dont elles disposent et les Textes qui engagent l'Etat ou les autres organisations à les impliquer dans toutes les instances de prise de décision, notamment la loi 052. Malgré tous les efforts des féministes, de la société civile, des institutions internationales, une étude réalisée en 2012 par ONU-Femmes[1], sur 31 processus de paix ayant eu lieu entre 1992 et 2011, illustre parfaitement la marginalisation des femmes dans ce domaine : seulement 4 % des signataires, 2,4 % des médiateurs en chef, 3,7 % des témoins et 9 % des négociateurs étaient des femmes.

Cette situation de faible participation des femmes dans les instances officielles dédiées aux négociations nous conduit à poser des questions ci-après :

-Pourquoi les femmes ne sont-elles pas totalement impliquées dans les processus de résolution de conflits au Mali ?
-Quels rôles les femmes peuvent-elles jouer dans la résolution de conflits ?
-Quel est le niveau d'implication des femmes dans la résolution de conflits ?
- Quels sont les obstacles liés à la participation des femmes dans la gestion des conflits ?
-Sous quelles formes les femmes peuvent-elles s'impliquer dans la résolution des conflits ?

L'objectif général de cet article est de démontrer que la participation des femmes dans le processus de résolution des conflits au Mali est indispensable pour obtenir une paix durable. Il s'agit de comprendre la problématique de la participation des femmes dans la résolution des conflits, de mesurer le niveau d'implication

[1] Rapport ONU femmes

des femmes dans la médiation des conflits, d'identifier les obstacles à leur participation, le rôle et l'influence des femmes dans la résolution des conflits au Mali.

Nous partons du postulat que malgré un dispositif juridique favorable, la participation des femmes dans le processus de résolution de conflits pour la restauration de la paix au Mali est marginale en raison des barrières sociopolitiques et culturelles.

Une analyse des travaux de recherche, de réflexion d'un certain nombre d'auteurs sur la question et des mesures institutionnelles portant sur les femmes, peut apporter un éclairage théorique sur le sujet. En effet, selon Elodie Evert, « La surreprésentation des hommes parmi les postes à (sic) responsabilité révèle une forte division verticale du travail dans notre société » (Evert 2021, p. 236). Dans la mentalité masculine,

> Le pouvoir féminin est lié au simple pouvoir de la séduction et de la sexualité. Le pouvoir est nié aux femmes qui, en deçà du statut de l'individu vrai, sont femmes avant tout, c'est-à-dire marquées par "les déterminations de leur sexe". Le sexe biologique chasse la femme de la politique (Dialmy, 2009, p. 7).

Et l'homme « veut commander en despote sur un sexe » (Gouges, 2022, 32). Cette tendance masculine à vouloir dominer la femme dans tous les domaines semble se vérifier dans les processus de paix et de réconciliation au Mali.

La notion de participation signifie l'implication des femmes dans les prises de décision à tous les niveaux, c'est-à-dire au niveau local comme national dans les structures de l'Etat et les Collectivités territoriales, dans la société civile et les institutions internationales dans le cadre des accords de réconciliation pour le retour de la paix. Leur participation est une valeur fondamentale dans les sociétés ouvertes et démocratiques et est de plus en plus reconnue comme un droit dans les documents de référence sur les ressources humaines. Elle remet en cause l'oppression et la discrimination, en général et, en particulier, à l'égard des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées (Sen, 2003). Elle permet à la démocratie de se construire (Planas et al. 2008, p. 283).

Le Mali a ratifié sans réserve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ainsi que le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo). La Constitution malienne garantit l'égalité des droits à tous les citoyens sans distinction de

sexes. Le Mali a adopté une politique nationale en matière de genre en 2010. En 2012, le Mali a lancé son premier Plan d'action national (PAN) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (PAN 1325). Le troisième PAN 1325 a été lancé en 2019 pour la période 2019-2023. En outre, une loi garantissant un quota de 30% de femmes dans les nominations aux institutions nationales et aux organes législatifs a été adoptée (la loi 052 du 18 décembre 2015). Actuellement, le Mali en est à la troisième génération du Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2019-2023), qui a pour but de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix, de réconciliation et de la gouvernance post-conflit. Au total, 327 représentants-es (279 femmes et 48 hommes) du gouvernement, des mécanismes du processus de paix, de la société civile, du secteur de la sécurité, des chefs traditionnels, des agences et des partenaires internationaux aux niveaux local, régional et national ont participé aux consultations pour l'élaboration de ce nouveau plan d'action de la résolution 1325 (2019-2023)[1].

Sous l'égide du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), des consultations générales ont été organisées autour des quatre piliers de la résolution 1325 : la prévention, la participation, la protection et le secours, et le relèvement. De même, des consultations spécifiques ont été lancées autour des thèmes, dont « Les femmes leaders et médiatrices ». Ces consultations ont mis en lumière les défis actuels pour la participation active et égale des femmes au rétablissement de la paix, ainsi que les menaces envers leur sécurité dans les zones de conflits et post-conflit, d'aujourd'hui[2]. Aussi, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé le 15 mai et le 20 juin 2015 à Bamako, entre le gouvernement de la République du Mali et les mouvements armés, a (dans ses articles 1 article 1 b et e, article 6, article 38 et dans ses annexes 2 et 3) pris en compte la promotion de la femme et

1 https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Mali%203rd%20NAP%20(2019-2023)%20-%20French.pdf

2 https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Mali%203rd%20NAP%20(2019-2023)%20-%20French.pdf

surtout l'engagement de l'intégrer dans les comités consultatifs locaux. Ces comités avaient pour rôle d'évaluer chaque mois la situation sécuritaire et de formuler des recommandations.

Le plan d'action du Gouvernement de Transition 2021-2022, dans son axe 2 (réformes politiques et institutionnelles), relatif à l'implication des femmes et des jeunes dans l'appropriation et la vulgarisation de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, à travers des groupements et associations de femmes et de jeunes, et dans son axe 4 (promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale), a aussi consacré une partie à la cause des femmes.

1. METHODOLOGIE

Dans les recherches pour élaborer cet article, nous avons utilisé la méthode qualitative. Cette méthode consiste à faire des entretiens individuels ou de groupes avec les acteurs clés et des personnes-ressources, à l'aide d'un guide d'entretien. Il s'agit, notamment des femmes leaders de la société civile, responsables d'associations, d'ONG, des leaders religieux, des communicateurs traditionnels. Les femmes sont généralement des intellectuelles diplômées ayant mené des études supérieures. L'élaboration du guide d'entretien a tenu compte des différents acteurs/actrices et des sous-thèmes liés à la participation des femmes. La présente recherche de terrain s'est déroulée en deux phases : une phase exploratoire et une phase de collecte des données. La première phase a été consacrée à l'identification, à la prise de contact avec les organisations évoluant dans le domaine de la promotion des femmes ainsi qu'avec les personnes et les ONG pouvant avoir des perceptions sur l'implication des femmes dans la résolution et la prévention des conflits au Mali. Elle a également permis de mener des entretiens informels avec des femmes travaillant dans le secteur des droits des femmes pour comprendre la problématique réelle qu'elles vivent en termes de participation des femmes dans le processus de paix.

Les cibles et instruments d'enquête

Une seconde phase a porté sur l'élaboration du guide à partir duquel les entretiens ont été menés. L'étude a été menée à Bamako. Les enquêtes se sont déroulées de façon discontinue, de novembre 2022 à juillet 2023.

Ainsi, 20 personnes ont été interviewées : 15 femmes et 5 hommes. Nous nous sommes arrêtés à 20 enquêtés quand nous avons constaté la saturation, dans les réponses par des redondances d'idées.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des cibles rencontrées

N°	Cibles / organisations	Nombre d'entretiens
1	Association pour la promotion juridico-économique de la femme et de l'enfant (PROMODEF)	1
2	Commission vérité justice et réconciliation (CVJR)	2
3	Réseau des communicateurs traditionnels (RECOTRADE)	2
4	ASDAP	1
5	Association pour la promotion de la femme (APROFEM)	1
6	Comité de suivi de l'Accord de paix (CSA)	2
7	Leader religieux (imam)	2
8	Elus communaux Bamako et Tombouctou	2
9	Enseignantes	2
10	Femmes membres des groupes armés (HCUA, CMA)	4
11	Juriste enseignant-chercheur	1
Total		20

Source : Tableau réalisé par N. M. Ba et Y. KARAMBE, auteurs de l'article

1. Résultats : analyse, interprétation et discussion des données recueillies

En combinant une analyse documentaire avec celle des données de terrain, cet article se propose d'éclairer la faible participation des femmes dans les différents processus de résolution de conflits et de médiation pour la paix au Mali. Les données recueillies par le biais des entretiens ont été transcrites et ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique.

Voici un tableau permettant de récapituler le niveau de représentativité des femmes dans l'architecture des mécanismes de mise

en œuvre et de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger.

Tableau 2 : Tableau du niveau de représentation des femmes aux différentes instances de résolution du conflit malien

Organes TOTAL		Indicateurs par sexe				
		Nbre F	% F	Nbre H	% H	
1	Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (B/H.R.P. R)	20	2	11,11%	18	**99,89%**
2	Comité de Suivi de l'Accord (C.S.A)	48	9	23,68%	38	**76,32%**
3	Commission Vérité, Justice et Réconciliation (C.V.J.R.)	25	5	20%	20	**80%**
4	C.V.J.R. avec chef d'antenne au niveau des régions (i) Kayes, Koulikoro, Ségou, Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal, Ménaka	36	6	16,66%	30	**83,34%**
5	Commission Nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (C.N.-D.D.R.)	33	1	3%	32	**97%**

6	Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC)	790	2	0,25%	788	**99,75%**
7	Commission d'Intégration (C.I.)	21	0	0	21	**100%**
8	Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité /Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (C.N. R.S.S.)	45	1	2,22%	44	**97 ;78%**

Source : Rapport de synthèse/Observatoire des femmes maliennes pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, issu du processus d'Alger, 2015

La lecture du tableau montre que seuls deux organes comprennent 20% ou plus de femmes ; il s'agit du Comité de suivi de l'Accord (C.S.A) avec 23,68% et de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (C.V.J.R.), 20%. C'est également dans ce dernier organe que, au niveau des régions, les femmes dépassent légèrement 16%. Dans les autres organes, soit les femmes ne représentent pas plus de 3%, soit elles n'y sont même pas.

1. 1. Les obstacles à la participation des femmes dans la gestion des conflits

La faible capacité technique et intellectuelle est un obstacle majeur à la participation des femmes, car il faudrait certaines compétences pour pouvoir jouer les premiers rôles au sein d'un organe, ainsi qu'assumer les responsabilités confiées. Le fait que les femmes ne reçoivent pas assez de formation en la matière peut jouer sur leur implication au niveau des instances de décision. Au niveau communautaire, les résolutions de conflits sont faites sous l'arbre à palabre alors que la femme n'a pas de place sous l'arbre à palabre. Les engagements aux plans internationaux obligent les Etats à faire en sorte que les femmes, les jeunes ainsi que d'autres couches sociales soient valablement représentés au niveau des instances qui gèrent les conflits. La Résolution 1325, à ce titre, prône la pleine participation et la représentativité des femmes dans la gestion de conflits.

En milieu traditionnel, comme le souligne un responsable du RECOTRAD :

> Quand on parle du village ou du pays, ce sont les femmes et les enfants. Si une équipe est constituée par des femmes et des enfants, elle sera bonne, mais une équipe constituée sans les femmes et les enfants sera une mauvaise équipe[1].

Ce témoignage met en exergue l'influence de la femme sur le pouvoir afin de tenir l'homme, mais aussi le rôle indispensable de la femme dans la société. Malgré cela, dans le cadre de la recherche de solution aux conflits que vit le Mali, des réticences palpables sont relevées par un commissaire au CVJR : « A Kidal par exemple les autorités étaient contre l'implication des femmes, et s'opposaient à la prise de la parole de ces dernières »[2].

Les perceptions et stéréotypes collés aux femmes font que nombre d'acteurs rechignent à admettre leur participation à la prise de certaines grandes décisions. Traditionnellement, le rôle de la femme est réduit et en même temps nécessaire, ce qui amène un conseiller communal à soutenir : « Comme on le dit, la nuit porte conseil. Pourquoi la nuit porte-t-elle conseil ? Parce que c'est la femme qui donne conseil pendant la nuit ; mais quand ça arrive au niveau de la chefferie, le rôle [de la femme] est vraiment minime ; son rôle est d'assister l'homme »[3]. Cette situation impacte négativement l'implication des femmes dans le processus de réconciliation.

Malgré les obstacles socioculturels et politiques, certains cas de participation montrent bien les capacités des femmes à jouer un rôle important dans la recherche des solutions aux conflits.

Des cas de participation directe et effective des femmes

Plusieurs exemples illustrent les compétences des femmes dans la résolution des conflits, rapporte un élu communal. C'est le cas d'une organisation de

[1] DS, membre du RECOTRAD commune IV. Entretien réalisé le 08/03/2023

[2] OT, Commissaire à la CVJR (Commission Vérité Justice et Réconciliation). Entretien réalisé à Bamako, le 10/03/2023

[3] MD, un maire adjoint. Entretien réalisé le 09/03/2023

femmes de Niafunké, dans la région de Tombouctou, qui, en collaboration avec leur Conseil local des jeunes

> […] a pu négocier des accords de paix entre les différentes communautés (nomades et sédentaires) dans les communes de Soumpi, Dianké et Léré (cercle de Niafunké). Un conflit foncier avait dégénéré suite à une remise en cause des baux sur l'usage des terres pour l'agriculture datant du temps colonial, alors que toutes les personnes influentes de la zone avaient essayé de réconcilier les différents protagonistes sans succès. Alors, à travers la Case de la paix, les femmes sont intervenues, comme d'habitude, pour résoudre ce conflit[1] .

Il ressort des entretiens individuels réalisés auprès des responsables d'organisations féminines que les femmes jouent un grand rôle dans le processus de paix. Avec les regroupements, elles disposent d'assez d'informations sur les textes et les approches adéquats. Sur toutes les questions relatives à la promotion et l'émancipation de la femme, elles sont impliquées dans les prises de décisions. Toutefois, les femmes rurales sont encore peu informées, malgré les efforts des leaders de la société civile en la matière.

En comparaison, il ressort que les femmes et les hommes n'ont pas la même stratégie pour influencer les processus de médiation. En général, les hommes et les femmes sont de tempéraments différents, car les premiers ne sont pas assez patients. La négociation et la sensibilisation sont les moyens communément privilégiés par les femmes, tandis que les hommes recourent, au besoin, à la force. Les femmes peuvent être bonnes conseillères pour résoudre les conflits, à condition d'être réellement impliquées aux niveaux local, national, voire international, où leur intervention pourrait apaiser les tensions.

Selon la coordinatrice de l'Association juridico-économique pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (PROMODEF) :

> En matière de conflit intercommunautaire, c'est que les moyens juridictionnels se trouvent limités alors qu'avec la médiation, les conflits arrivent à être circonscrits. Les acteurs en charge de la médiation communautaire sont appelés les parajuristes, qui sont des agents communautaires disposant

[1] https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Mali%203rd%20NAP%20(2019-2023)%20-%20French.pdf

> d'une certaine notoriété au sein des communautés. Ces parajuristes formés par la PROMODEF maîtrisent mieux l'administration, la justice, comme cela ressort des entretiens. Grâce à ce mécanisme, la majeure partie des conflits intercommunautaires sont gérés par les parajuristes dont l'expertise en la matière est reconnue.

Tout comme la PROMODEF, à l'ASDAP, des initiatives sont mises en œuvre par des partenaires qui soutiennent les actions des femmes, comme le relève une responsable de ladite structure : « Des séances de formation sont organisées à l'intention des femmes dans le cadre de la réconciliation et la paix, financées par le FNUAP. Ces formations concernent la gestion des conflits, le rôle pacificateur des femmes dans la gestion des conflits ».

Des figures féminines ont beaucoup contribué dans le processus de résolution de conflits, en organisant des conférences de presse, des conférences-débats, des ateliers de formation, d'information et de sensibilisation, des plaidoyers/lobbyings.

Un autre cas est celui de la Présidente de l'association GREFFA[1], qui organise des ateliers de formation, de sensibilisation, de plaidoyer en faveur de la paix où l'engagement lui a valu une reconnaissance internationale au point d'être reçue par Michelle Obama, l'ex-Première dame des Etats-Unis d'Amérique, pour parler, entre autres, de l'implication des femmes maliennes dans le processus de paix et de réconciliation.

On peut citer également les actions de Mama Koïté DOUMBIA[2], syndicaliste, ancienne Présidente de la Commission d'indemnisation à la Cour Pénale Internationale (CPI), qui a œuvré pour la mise en place des « Cases de la paix » au nord du Mali. Les « Cases de la paix » sont des espaces d'échanges aménagés pour les femmes victimes de violences (physiques, psychologiques, économiques) pendant plus d'une décennie de conflit. Cette méthode a permis à de nombreuses femmes victimes de se libérer en s'exprimant sur les souffrances subies. Ce mécanisme contribue à aider ces femmes à se reconstruire et aussi à faciliter le retour de la paix.

1 Fatoumata Touré, présidente de l'association GREFFA, entretien réalisé le 12/03/2023 à Bamako

2 Mama Koïté DOUMBIA est une figure dans la lutte pour la promotion des droits humains et particulièrement celle de la femme.

Mais ces efforts venant des femmes restent trop souvent ignorés, négligés et marginalisés dans le processus de rétablissement de la paix et de reconstruction post-conflit. Si nous prenons le processus de négociation de l'accord préliminaire de Ouagadougou en 2013, toutes les forces vives de la nation, sauf les femmes, ont été conviées par le médiateur de l'époque, le Président Blaise Compaoré de la République du Burkina Faso en son temps. Il a fallu que quatre femmes, Mama Koïté, Me Saran Diakité, Fatim Maiga, Nana Sissako, « enfoncent les portes » avec le soutien de certains partenaires techniques et financiers. Elles ont obligé les négociateurs à les inviter autour de la table des négociations en faisant du bruit dans les coulisses et autour de la salle de réunion pour signaler leur présence et contester leur absence dans les pourparlers. C'est ainsi, selon elles, que le Président Compaoré les a entendues et a instruit de les inviter au processus de négociation.

Les relations inégalitaires hommes-femmes et les systèmes de domination dans la société malienne maintiennent les femmes à l'écart des processus de négociations formels et d'une pleine participation politique, où elles sont très minoritaires parmi les acteurs. Au cas où elles y figurent, leur implication n'est ni remarquable à tous les niveaux ni toujours significative, malgré un cadre juridique favorable à leur égard.

1. 2. La participation des femmes dans les différentes phases de l'Accord d'Alger

Les enquêtes de terrain révèlent que souvent les femmes qui militent au sein des mouvements armés sont imposées dans les instances de régulation ou de gestion des conflits. Ici, l'obstacle vient principalement des hommes des groupes armés, auparavant hostiles à l'implication des femmes dans le processus, qui ont finalement cédé grâce à la sensibilisation. Selon la responsable du CSA *:*

> Le peu de femmes qui y siégeaient étaient fournies par l'Etat du Mali et non les groupes armés signataires, cela laisse dire que les groupes armés signataires constituaient l'obstacle quant à la participation des femmes au processus de paix. En réplique, les femmes ont développé leur propre stratégie qui consistait à inviter d'autres femmes pour combattre toute idée qui excluait la participation des femmes une fois qu'elles s'en aperçoivent.

> Des femmes leaders se sont coalisées avec d'autres femmes pour contrer leur décision.

Le rôle joué par les femmes dans la résolution de la crise interne du CSA a été souligné, notamment pour y ramener certains membres des groupes armés signataires ayant un moment refusé d'y siéger. Elles ont pu réunir ces différents groupes autour de la même table de négociation et relancer les activités du CSA. La responsable du CSA que nous avons interrogée témoigne de son implication :

> J'ai assisté aux négociations à Alger, mais en tant que société civile à l'époque, mais après j'ai ma structure ; après la signature de l'Accord, on était dans la mise en œuvre de l'Accord. Ce sont les femmes mêmes qui ont remis le document issu des états généraux de la décentralisation, des Assises nationales pour la paix. Elles ont travaillé sur les 4 volets de l'Accord. Quand il y a eu la première écoute, la CEDEAO a appelé les femmes qui lui avaient remis ce document officiellement pour l'amener aux négociations[1] .

Selon les auteurs du livre Rôle des femmes dans la gestion des conflits à Gao, certaines organisations de la société civile, comme MUSONET, bénéficient de financements pour assurer la diffusion et la vulgarisation des dispositions pertinentes de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger ainsi que de la Résolution 1325 des Nations Unies et de ses autres résolutions connexes. Le projet mobilise des femmes de toutes les régions du Mali, mais avec une présence renforcée des femmes issues des régions du Nord et du Centre.

La Présidente de la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali déclarait à l'époque des négociations :

> Puisque les femmes n'aiment pas que des vies se perdent et connaissent les circuits endogènes des relations humaines, elles peuvent apaiser le climat quand la masculinité (orgueil, puissance, pouvoir et égo) se réveille. Elles peuvent se rabaisser pour demander pardon, pour faire avancer.

A l'instar des autres femmes membres de différentes faîtières des associations féminines, dont la CAFO et la Plateforme des femmes leaders, les auteurs

1 RA, Coordinatrice de la cellule de communication CSA (Comité de Suivi de l'Accord) d'Alger. Entretien réalisé à Bamako le 20/03/2023

indiquent que les femmes de Gao ont été présentes lors des pourparlers dans le processus de négociations d'Alger qui a abouti à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, tout en multipliant les rencontres inclusives et les journées de réflexion sur l'Accord (MAIGA, 2023).

2. DISCUSSION DES RESULTATS

Les différents arguments mobilisés et les multiples illustrations démontrent que le Mali est une société patriarcale où la place de la femme reste marginale, et cela dans tous les domaines. La participation de la femme dans les résolutions de conflits obéit à cette règle. Bien que les femmes ne soient pas sollicitées, elles disposent d'une capacité naturelle d'influencer les décisions prises par les hommes, alors que les conflits sont largement provoqués par ces derniers. Les analyses documentaires et des données d'entretiens montrent que le Mali a ratifié et signé les conventions internationales de l'ONU (la résolution 1325, la 2250, la Charte de l'ONU), les instruments de l'UA, de la CEDEAO, de l'UEMOA, du G5 Sahel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ainsi que le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo). Il faut rappeler également la Constitution malienne de 2023 qui garantit l'égalité des droits à tous les citoyens sans distinction de sexe, la Politique Nationale du Mali en matière de genre adoptée en 2010, surtout la Loi 052. Tous ces Textes garantissent les droits des femmes à participer à la vie publique. Mais tous ces instruments ne sont pas appliqués, ou pas entièrement.

Sur la question, les auteurs tels que Mukakayumba (1995), Lund et Mitchel (2023), Mariam Djibrila Maiga (2016), Nicole Claude-Matthieu (1985), ONU-Femmes ont montré l'influence des femmes sur les hommes dans le conflit estimant qu'à chaque fois que les femmes participent dans le processus de résolution de conflits, cela donne des résultats positifs. Irma Julienne Ange Medoux et autres (2011) ont montré la contribution des premières générations de femmes à l'amélioration de la condition féminine en Afrique, par la dénonciation des inégalités sociales et les rapports sociaux des sexes dans une logique de critique des institutions et de la société.

Selon Naffet Keita (2005, p.106), les « nouveaux statuts féminins », favorisés par les dynamiques sociales, la modernité, l'urbanisation, le salariat, la scolarisation des filles, le développement des médias sociaux, tendent à remettre en cause l'ordre social traditionnel, qui mettait les femmes dans un statut inférieur imposé par le système patriarcal. Ces nouveaux statuts donnent désormais aux femmes le droit et les moyens de participer pleinement à la vie publique et politique de leurs milieux géographiques et de leurs pays. D'autant plus que, du point de vue de Amadou Traoré (2019), parlant des « rapports sociaux de sexe au Mali », les rôles traditionnellement attribués aux femmes sont devenus « vacants » (Traoré, p.291) en raison des mutations sociales, politiques et économiques en cours.

Nos résultats de terrain montrent qu'au Mali, la femme est encore marginalisée dans tous les processus. La participation et la contribution des femmes dans les Accords, à Ouagadougou puis à Alger, pouvaient être plus importantes si celles-ci avaient été suffisamment impliquées. Sur le terrain, comme le disait Gilles Johanet (2003, p.95), le pouvoir de blocage des hommes sur les femmes « se démultiplie » pour les femmes au fil du temps. Vu que des accords de Ouagadougou à ceux d'Alger, les femmes n'ont pas été impliquées de manière plus ouverte et plus large dans le processus de négociation entre acteurs des conflits, leur participation a été diffuse et se fait moins visible à cause de leur nombre limité.

Nonobstant cela, la minorité des femmes ayant participé a apporté d'énormes contributions permettant d'avoir un aperçu pertinent sur les conséquences particulièrement néfastes de la crise sur les femmes, dans les zones de conflit. A la suite de cela, des « Cases de la paix » ont été mises en place et animées par les femmes, qui ont permis d'écouter et d'orienter les victimes vers des mécanismes de reconstruction psychologique et morale, et de réinsertion sociale et économique.

Les stratégies que la minorité de femmes a déployées ressemblent aux « tactiques d'adaptation, de résilience et de survie » des femmes déplacées de la crise sécuritaire analysées par Fatoumata Keita et collaborateurs (2024) dans leur article portant sur les femmes déplacées du centre du Mali, à Bamako. Ces auteurs mettent en évidence les pratiques agentives et tactiques développées par les femmes déplacées, qui consistent en des mélanges d'assistance humanitaire et de débrouillardise à travers diverses

« [...] activités économiques de survie telles que les services de lessive, de ventes ambulantes d'arachides, de recherche de métaux dans les poubelles à revendre » (Keita, Niambelé et Karambé, 2024, p.300). Cela illustre la détermination des femmes à s'investir dans la vie publique ou individuelle, quels que soient les obstacles. D'ailleurs, comme le souligne Kawélé Togola, elles « [...] ne cessent de rappeler la centralité de leur rôle dans toutes les dynamiques sociales et politiques tendant à reconstruire la cohésion sociale, à rétablir une paix durable et surtout à garantir la non-répétition des violences » (Togola, 2019, p.189-190).

La négligence, la mise à l'écart volontaire des femmes dans les processus de résolution des conflits n'aident pas à y trouver des solutions durables, du fait que les femmes sont indispensables et incontournables dans tout ce processus.

CONCLUSION

Cette étude a montré que les femmes sont peu présentes dans les instances de prise de décision lors de l'élaboration des Accords de paix au Mali. Pourtant, la faible participation des femmes dans les processus de résolution des conflits est un obstacle pour la consolidation de la paix. Suivant une approche qualitative, nous avons mené des entretiens individuels auprès des responsables de certaines structures étatiques et de la société civile. Les résultats des analyses révèlent une très faible participation des femmes dans tous les processus de négociation. Dans certains cas, elles sont totalement absentes. Il a fallu, pour certains leaders féminins, de forcer leur participation. Le bilan qu'on peut tirer est que les rares femmes qui ont participé ont largement contribué qualitativement à la mise en place et au fonctionnement des structures dédiées à la réconciliation, notamment à travers le projet « Cases de la paix ». Cela confirme notre hypothèse selon laquelle une plus grande participation des femmes dans le processus de résolution de conflits favorise l'instauration de la paix au Mali.

Les droits acquis à travers les lois et les conventions demeurent toujours largement théoriques. Sur le terrain, ces Textes ne sont pas la référence. Les pourcentages qui reviennent aux femmes selon la loi 052 sont loin d'être une réalité. Le CSA de l'Accord d'Alger reste presque entièrement

« masculin » ; de même que les recommandations des résolutions de l'ONU en faveur des femmes ne sont pas appliquées. Notre étude a mis en exergue l'impact positif de la mise en place des « Cases de la paix » au nord du Mali, initiées et animées par les femmes, ce qui a permis d'atténuer les tensions, d'alléger les souffrances des femmes et de rétablir un état de paix relative, mais ces résultats restent à consolider et à étendre à d'autres zones touchées par les conflits. Cela dit, une lueur d'espoir réside dans l'engagement et la détermination des femmes et d'hommes réformateurs, mais surtout d'un État responsable dans l'élaboration et l'application de Textes pertinents et adaptés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Buscatto, M. (2019). *Sociologies du genre*. Mlakoff. AEMAND COLIN.

Dialmy, A. (2009). *Vers une nouvelle masculinité au Maroc*. Dakar. CODESERIA.
Evert, E. (2021) « *Quand le sexisme se cache derrière la mixité* ». Dans L. Nathalie, L. Jacqueline, L. Sévérine, P. Sophie et S. Rachel (dirs). *Le genre au Travail*. SYLLEPSE. Paris.

Gaborit, P. (direct) (2009). *Les stéréotypes, rôles sociaux et politiques publiques*. Harmattan. Paris.

Gourges, O. (2022). *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne «Femme, réveille-toi !»*. Gallimard. Paris.

INSTAT – Mali (2023). *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat*. Périodique, Bamako. INSAT-Mali.

Johanet, G. (2003). Les pouvoirs de blocage dans le monde de la santé : un monde du fait sans acteur au fait. Edition SciencesPo Les Presses. *Les Tribunes de la santé* (pages 93 à 100)/1 (no 1).

Keita, N. (2005). Hommes et femmes entre sphères publique et privée. Dans Mbow Penda (Dir.) *Du visible à l'invisible. Femmes en question au Mali ; tradition, évolution ou répétition*. (P. 81-116) CODESRIA. Dakar.

Keita F., Niambelé. et Karambé Y. (2024). De la crise sécuritaire à la précarité ; les conditions de vie des femmes déplacées dans les camps de Bamako et les tactiques d'adaptation, de résilience, et de survie au quotidien.

Dans M. Diarra, N. Koné, I. S. Traoré, M. Dia (dirs). *Conflits et terrorisme au Mali et au Sahel-Regards croisés*. Harmattan. Mali.

Medoux, I. J. A., Ariane D., et Kindo A. S. (2011). *Plaidoyer pour l'*égalité des femmes - la parité du jugement. Harmattan. Paris.

Mohamed, A A., MAIGA I. A., et MAIGA Y. A. (2023). *Rôle des femmes dans la gestion des conflits dans la région de Gao*. Publié le 20/11/2023 sur https://www.africansecuritynetwork.org/assn/wp-content/uploads/2023/02/Le-role-des-femmes-dans-la-gestion-des-conflits-dans-la-region-de-Gao-ASSN.pdf

Mouiche, I. (2008). L'Etat moderne africain et le patriarcat public. *La masculinité en Afrique contemporaine*. Dakar. CODESERIA Gender Séries7.

Mukakayumba, É. (1995). Rwanda : la violence faite aux femmes en contexte de conflit armé généralisé. Dans A., Palaudàrias J. M., Serra C. et Sole, P. (dirs) *Recherches féministes*, 8(1). *Les figures de la participation informelle*. (p.145–154) Perpigna. Les presses universitaires de Perpigna.

Sen, A. (2003). *Un nouveau modèle économique - Développement, justice, liberté*. Paris. Odile Jacob.

Togola, K. (2019). *Les dynamiques de genre en Afrique et au Mali*. Paris. Harmattan Mali.

Traoré, A. (2019). *Rapports sociaux de sexe au Mali. Faut-il redéfinir le féminisme ?* Mali/Ségou. Editions Yèrèdon.

ORGANISATIONS ISLAMIQUES ET CRISE POLITICO-SECURITAIRE AU MALI : DE 2012 À 2024.

Amidou TOUNGARA[1], Auteur correspondant (amidoutoungara@yahoo.fr)
Djibril SOUMARE[2] (djibrilsoumare@yahoo.fr)
Ahmed IBRAHIM[3] (ahmedcisse49@gmail.com)

Résumé

L'islam est l'une des plus grandes religions du Mali. Dès 2012, dans ce pays, certaines organisations islamiques se sont montrées pacifiques à travers leurs actions alors que d'autres ont choisi la voie de la violence. Cet article vise à mettre en exergue leurs actions en faveur ou contre la crise que le Mali a connue depuis 2012. Il souligne aussi ce qu'elles devraient faire à la place de ce qu'elles font aujourd'hui pour résoudre ce problème d'insécurité et d'instabilité du pays. Comme méthode d'analyse, on a recours aux travaux bibliographiques et aux enquêtes qualitatives auprès des personnes-ressources. Les résultats des recherches révèlent qu'au moment où quelques-unes des organisations, au nom de l'islam, sont les actrices du terrorisme au Mali, d'autres se mobilisent pour la paix.

Mots clés : Crise sécuritaire - Instabilité - Islam - Mali - Organisations islamiques.

[1] Enseignant chercheur à la Faculté d'Histoire et Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

[2] Enseignant chercheur à la Faculté d'Histoire et Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

[3] Enseignant chercheur à l'Ecole Normale Supérieure (ENSup), Mali

Abstract

Islam is one of the largest religions in Mali. As early as 2012, in this country, some Islamic organizations have shown themselves to be peaceful through their actions, while others have chosen the path of violence. This article aims to highlight their actions in favor of or against the crisis that Mali has experienced since 2012. It also highlights what they should do instead of what they are doing today to solve this problem of insecurity and instability in the country. Bibliographic work and qualitative surveys of resource persons are used as a method of analysis. The results of the research reveal that while some of the organizations, in the name of Islam, are the actors of terrorism in Mali, others are mobilizing for peace.

Keywords: Instability - Islam - Islamic organizations - Mali -Security crisis.

INTRODUCTION

L'Islam est un mot arabe signifiant soumission, remise totale à Dieu. C'est la religion prêchée par Mahomet (Mohamed) et fondée sur le Coran selon le dictionnaire *Le ROBERT & CLE « 2009 »*. C'est la religion la plus pratiquée par la population malienne. Environ 95% des Maliens sont musulmans selon le rapport 2020 sur la liberté de religion du Monde-Mali établi par l'Ambassade des Etats-Unis au Mali. L'intensification de la crise sociopolitique au Mali depuis 2012, a amené des religieux, notamment les organisations musulmanes, à s'y intéresser davantage. En effet, certaines organisations islamiques se sont manifestées de façon démocratique pour faire entendre leurs voix. D'autres, plus radicales, se sont illuminées par des violences pour occuper le champ politique et pour exprimer leurs revendications.

La question qu'on se pose est la suivante : quel rôle les organisations islamiques au Mali ont-elles joué de 2012 à 2024 dans l'avènement, le maintien, l'apaisement de la crise sociopolitique et sécuritaire ?

Comme hypothèse, on part du postulat qu'au Mali les organisations islamiques peuvent être la cause des crises qu'elles entretiennent par la suite ou qu'elles peuvent contribuer à pacifier la crise sociopolitique et sécuritaire.

Cette étude se propose de faire une analyse comportementale de certaines organisations islamiques au Mali, au sujet des crises sociopolitiques de 2012 à 2024. Aussi met-elle en exergue les conséquences néfastes que les acteurs de la violence ont causées à l'islam et aux populations maliennes. Elle évoque également le silence de certaines organisations face aux hostilités des assaillants, alors que leur mobilisation à l'unisson contre ces actions pourrait avoir un impact sur le recrutement des combattants parmi les jeunes musulmans. Car il faut des réponses religieuses aux actes causés sous des prétextes religieux.

Pour une analyse efficiente, on a procédé initialement à une explication de la pénétration de l'Islam au Mali, pour montrer que cette religion est présente sur le sol malien depuis mille ans environ selon les sources consultées.

1. MATERIELS ET METHODE

La description de la méthodologie suit le cheminement suivant : la revue de la littérature, les sources sonores et audiovisuelles et les enquêtes qualitatives de terrain.

Revue de la littérature

L'islam au Mali, en général, et les organisations islamiques, en particulier, ont fait l'objet de plusieurs recherches universitaires. Mais la plupart de ces écrits n'abordent pas de façon spécifique leur rôle dans la crise malienne pendant la période indiquée. En effet, les travaux qui ont soulevé les questions d'organisations islamiques sont, entre autres : la thèse de doctorat de BOLY (2013). Il y évoque l'avènement de l'islam au Mali et le rôle joué par le soufisme pendant et après la colonisation jusqu'à 2013. Mais sa thèse n'aborde pas la crise multidimensionnelle qui a secoué le pays.

HAIDARA (2015) dans sa thèse de doctorat explique la position de certains leaders des organisations islamiques sur l'application de la charia. Pour lui, les dirigeants wahhabites du Haut Conseil Islamique ont tergiversé tandis que ceux du Groupement des Leaders Spirituels Musulmans ont dénoncé les agissements des Salafistes armés du nord du Mali. Cependant, son analyse ne va pas au-delà de 2015.

La thèse de PRUD'HOMME (2016), fait la description de certaines organisations islamiques du Mali. Elle évoque aussi l'implication des leaders

musulmans dans la vie politique malienne et la gestion de la crise par le Haut Conseil Islamique du Mali. Son analyse ne tient toutefois pas compte des actions qui se sont déroulées après l'année 2016.

La thèse de TOUNGARA (2018) décrit les principales associations et organisations islamiques à Bamako. Il parvient à mettre en exergue le rôle qu'elles ont joué dans la vie sociopolitique et économique du pays, de 1945 à 2018. Mais il n'aborde pas à fond les exactions des groupes extrémistes dans le nord et le centre du pays. De plus, son étude s'est limitée à l'année 2018.

Certains chercheurs traitent ce sujet de façon sommaire dans des articles scientifiques. SANANKOUA (2008), dans une étude, souligne que l'islam est arrivé au Mali au VII^{e} siècle de l'ère chrétienne. Mais la communication ne se focalise pas sur les organisations islamiques.

TESSOUGUE et KEITA (2016), dans une étude intitulée « Instabilité géopolitique au Sahel et Crise du secteur touristique au Mali », portent la réflexion sur les organisations terroristes, en mettant l'accent sur la diminution des recettes touristiques. Mais ils ne se penchent pas sur le rôle stabilisateur d'autres organisations islamiques.

L'article de DOUMBIA (2020) évoque l'engagement du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) à jouer pleinement son rôle dans la recherche de solution de sortie de crise.

Dans un article de journal, « Pour la paix et la stabilité dans le Sahel : Le HCIM organise un forum sous-régional les 21 et 22 septembre » (2022), TRAORE explique que l'objectif de ce forum est de mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination sous-régionale pour une synergie d'actions des leaders musulmans dans le cadre de la lutte et la prévention de l'extrémisme violent dans la zone sahélo-saharienne.

Les différents sites consultés nous ont permis d'obtenir des informations intéressantes sur les activités des organisations islamiques. Grâce à l'internet, nous avons eu accès à des vidéos, en relation avec notre thème, sur les réseaux sociaux. Il s'agit des émissions « don kibaru » ou « kunafoni kènè » de Radio Dambé, « Nièta don kibaru » de la Radio Nièta, l'interview du docteur Youssouf Daba DIAWARA sur Radio Djoliba TV (2023).

Les enquêtes qualitatives de terrain

Nous avons procédé aux enquêtes qualitatives de terrain en nous servant de guide d'entretien. Ces enquêtes ont été effectuées auprès de certaines personnalités, organisations islamiques, certains responsables religieux musulmans de Bamako et d'autres personnes de la société malienne.

L'échantillonnage a porté sur huit (8) organisations : quatre organisations démocratiques et quatre organisations violentes. Le critère de choix s'explique ainsi : pour les premières, c'est par la fréquence de l'organisation des rencontres populaires et le charisme des leaders ; pour les secondes, c'est par la fréquence des attaques sur les populations et les militaires maliens.

Nous avons regroupé les informations recueillies à des endroits différents. Nous les avons rangées par catégories. Les informations qui se recoupent sont mises à part. A la suite de cela, par la méthode de l'analyse thématique, nous avons analysé les données les unes après les autres.

2. RESULTATS

2.1. La pénétration de l'Islam au Soudan occidental (actuel Mali)

La date exacte de l'islamisation du Mali ne fait pas l'unanimité des historiens. C'est pendant la période des empires que les populations du Soudan occidental (actuel Mali) ont connu l'islam. Pour SANANKOUA (2008), « Cette religion est présente sur ce territoire depuis le VIIe siècle de l'ère chrétienne qui correspond au I^{er} siècle de l'Hégire » (p. 2). Mais à cette époque, l'islam était pratiqué par quelques individus isolés.

La présence d'une mosquée à Kumbi Saleh, située à 320 kilomètres au nord de Bamako, dont la date remonterait au VIIIe siècle de l'ère chrétienne, confirme que l'islam était déjà au Mali au VIIIe siècle. BOLY, (2013, p. 30), dans un entretien avec Youssouf Tata CISSE (historien et ethnologue malien spécialiste de la littérature orale du Mali, auteur de nombreux ouvrages portant sur ce sujet), avance l'année 670 de l'ère chrétienne comme la date de l'entrée de la religion musulmane au Mali.

Quant à Bakary KAMIAN cité par BOLY (2013, p. 30), il affirme que : « Le Mali aurait connu la présence musulmane dès 647 de l'ère chrétienne, soit quinze ans après la mort du prophète. Il précise que cette présence musulmane a été notée dans la région de Kidal notamment à Kelsuq. »

Une fois que l'islam a fait son entrée au Mali, il s'est propagé du Nord au Sud. Le nombre de fidèles s'est beaucoup accru au fil des années. Cet islam a cherché à gagner, de plus en plus, les masses populaires dans le Soudan français (actuel Mali) pendant la colonisation. Mais l'administration coloniale s'est toujours efforcée de le maintenir sous une surveillance stricte.

De l'indépendance jusqu'à la fin de la deuxième République, la même rigueur a été appliquée à cette religion par les autorités maliennes de l'époque. Elles se sont opposées à la création d'innombrables organisations islamiques. Avec l'arrivée de la démocratie en 1991, de nombreuses associations et organisations ont vu le jour pour défendre l'islam et les musulmans. Le mode opératoire varie d'une organisation à une autre. C'est ainsi qu'on parle d'organisations islamiques démocratiquement réactives et d'organisations islamiques violentes.

2.2. Les organisations islamiques démocratiques

Les organisations islamiques démocratiquement réactives sont : l'Association Islamique pour le Salut (AISLAM) créée clandestinement dans les années 1982, mais reconnue officiellement en 1991 ; l'Association Malienne pour le Soutien de l'Islam (AMSI) ou Ançar Dine créée en 1983 et reconnue de façon officielle après les évènements de mars 1991 ; le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) en 2002 , et la Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants (CMAS) de l'imam Mahmoud DICKO créée en 2019. Nous avons choisi ces organisations parmi tant d'autres pour la simple raison qu'elles sont très actives dans l'organisation des manifestations en vue de dénoncer ou défendre des pratiques contre ou pour l'islam et les musulmans. Elles font l'objet d'une présentation sommaire dans les lignes qui suivent.

2.2.1. L'Association Islamique pour le Salut (AISLAM)

Depuis 1982, de jeunes musulmans s'étaient mis ensemble pour défendre les principes de l'islam. Ce fut une période où la liberté de création

d'association n'était pas encore acquise par le peuple malien. Ils sont restés dans l'ombre jusqu'à l'avènement de la démocratie en 1991. A la même année, ils ont créé l'Association Islamique pour le Salut (AISLAM). (Abdoul Aziz YATTABARE, entretien du 1er avril 2016).

L'AISLAM a existé d'abord dans l'informel sous le régime de Moussa Traoré avant l'institution de la liberté d'association. C'est l'AMUPI (créée en 1980) seule qui jouissait du monopole associatif concernant toutes les affaires liées à l'islam et aux musulmans. Selon Mohamed KIMBIRI (2017), c'est seulement après le 26 mars 1991 que l'AISLAM est devenue légale. Nous constatons que l'AISLAM est une association islamique très active sur le plan politique. Elle est au centre de nombreuses marches organisées au nom de la communauté musulmane du Mali. L'un de ses célèbres membres, Mohamed KIMBIRI a été candidat à plusieurs élections législatives, sans succès. Il est aussi membre du HCIM.

2.2.2. Le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM)

Suite à la croissance du nombre d'associations islamiques, la perte du monopole de l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI) dans son rôle d'interface entre l'État et la communauté musulmane, ainsi que les nombreux problèmes générés par la libéralisation de la gestion du culte, le gouvernement d'Alpha Oumar Konaré a initié des « Journées de réflexion sur les questions islamiques au Mali », qui se sont tenues au Grand Hôtel de Bamako, les 25 et 26 septembre 2000 sous la tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL). Ces journées ont abordé plusieurs problématiques relatives à la gestion du culte musulman : le prêche, le pèlerinage, les fêtes musulmanes, et se sont conclues par la nécessité de doter la communauté musulmane malienne d'une nouvelle structure faîtière. Le gouvernement a incité alors les religieux à se rassembler au sein d'un Collectif des Associations Islamiques autour de cinq « associations mères » : l'AMUPI, la Ligue Malienne des Imams et Erudits du Mali (LIMAMA), l'Union Nationale des Femmes Musulmanes du Mali (UNAFEM), la Ligue des Prédicateurs, composée d'intellectuels et d'érudits wahhabites, et la Coordination des Associations Islamiques, présidée par un tijânî.

Le but du HCI est de renforcer l'unité et la solidarité à l'intérieur de la communauté musulmane et de s'opposer à la propagation des idées néfastes. Il réunira toutes les associations islamiques en son sein, y compris l'AMUPI. Il doit aussi servir d'interface entre le pouvoir public et la communauté (TOUNGARA, 2018, p. 112). Les objectifs du Haut Conseil Islamique du Mali consistent, de manière générale, à :

- œuvrer pour la sauvegarde des valeurs et principes de l'islam en vue de sa consolidation *et* de son épanouissement ;
- coordonner les activités au sein de la communauté musulmane et servir d'interface entre elle et les pouvoirs publics ;
- contribuer au développement économique, social et culturel du Mali.

La réalisation de ces objectifs conduit le Haut Conseil Islamique du Mali à couvrir plusieurs domaines et à collaborer avec plusieurs acteurs (associations islamiques membres, Etat, Organisations et Institutions Internationales…).

L'actuel Président du HCIM est en même temps le Guide de l'Association Malienne pour le Soutien de l'Islam.

2.2.3. Association Malienne pour le Soutien de l'Islam (AMSI) ou Ançar dine Nationale

En 1983, le Mali, jadis terre des grandes valeurs sociétales et religieuses, bascule peu à peu dans une dégradation des mœurs et des vertus morales musulmanes. Dans cet environnement émerge un prêcheur du nom de Chérif Ousmane Madani HAÏDARA qui, subitement, prend conscience d'abord de son appartenance à une société réputée pour ses valeurs morales puis de son identité de croyant et de fils de musulman. Il initie ainsi des séances de prêche au cours desquelles il disait haut ce que les autres disaient bas. Il prône donc un islam bâti sur la justice sociale, le bon comportement moral, l'observation des principes d'équité par les autorités publiques, etc.

Son appel et son message traversèrent sitôt les frontières. Alors un groupuscule (de femmes et d'hommes) décida de le soutenir dans son combat de réforme sociale et religieuse. Ainsi, allait naître l'Ançar Dine, le 19 août 1991 (Ousmane TRAORE, entretien du 14 avril 2016).

L'AMSI n'est pas une organisation à vocation politique comme la CMAS de Mahmoud DICKO.

2.2.4. La Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants de l'imam Mahmoud DICKO (CMAS), dissoute en mars 2024

Les médias sont informés de la création de la CMAS, le 1er août 2019, par Issa Kaou NDJIM, porte-parole de la coordination. L'information a été donnée à la Maison de la Presse (TAMBA, 2019). Les activités du mouvement sont officiellement lancées, le 7 septembre de la même année lors d'un grand meeting au Palais de la Culture Amadou Hampaté Ba de Bamako (KEITA, 2019). C'était un mouvement politico-religieux ayant pour objectif de soutenir les idéaux de l'imam Mahmoud DICKO.

2.3. Les organisations islamiques violentes et leurs actions

Certaines organisations, agissant au nom de l'islam, sévissent sur le Mali depuis 2012. Il s'agit d'al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), Ansar Eddine de Iyad Ag Ghaly, le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et le Front de Libération du Macina d'Amadou Koufa que nous étudions ci-après.

2.3.1. al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI)

Le Groupe Islamiste Armé (GIA) est une organisation très active en 1995, en Algérie. Les services secrets algériens, pour affaiblir ce groupe, créent en 1998, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GLPC) issu de la scission du GIA. Son chef était Hassan HATTAB. Ce groupe a trouvé refuge dans le désert malien et a noué des contacts avec Osman Ben Laden aboutissant à la création d'AQMI en 1998 (TESSOUGUE et KEITA 2016, p. 424-425).

Ce groupe islamique adopte la stratégie de prise d'otages occidentaux dans le Sahara malien. En 2012, il joint sa force à celle des indépendantistes du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), pour faire des exactions dans le nord du Mali. Pour combattre l'Armée malienne, cette organisation se coalise avec l'Ansar Eddine d'Iyad Ag GHALY.

2.3.2. Ançar dine d'Iyad Ag GHALY

Iyad Ag Ghaly jouait le rôle d'intermédiaire entre al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et les Occidentaux dans la libération des otages. Il a fini par créer son propre groupe islamique appelé Ansar Eddine. AQMI a pour idéologie le panislamisme du Sahara et du Sahel. Pour Ansar Eddine, c'est la restauration de la charia au Mali (TESSOUGUE et KEITA, 2016, p. 426).

A partir des années 1997-1998, Iyad Ag GHALY s'est radicalisé vraisemblablement à la suite de ses relations avec les salafistes pakistanais qui fréquentaient Kidal. En 2006-2007, il a servi d'intermédiaire entre le gouvernement malien et les rebelles. Il fonde le mouvement « Ansar Eddine, les défenseurs de la religion », le 15 décembre 2011. En 2012, Ansar Eddine s'est rallié au Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) pour combattre l'Armée malienne et tous les symboles de l'Etat sur les territoires qui étaient sous leur contrôle.

Comme si cela ne suffisait pas, un autre mouvement fait son apparition en 2012, le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest.

2.3.3. Le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO)

Le MUJAO est apparu en 2012, dans le nord du Mali. Ce mouvement vise à appliquer la charia dans toute l'Afrique occidentale. Il s'est associé à Ançar dine pour asseoir la charia dans les régions nord du Mali. Son chef est Hamada Ould Mohamed KHEIROU. En novembre 2012, les deux groupes islamistes avaient chassé le MNLA qui s'était réfugié à Ouagadougou, au Burkina Faso. Pendant que le MUJAO sévissait au Nord, le Front de Libération du Macina s'occupait du centre du pays.

2.3.4. Le Front de Libération du Macina (FLM)

Le FLM est une Katiba (une organisation pour le combat, un bataillon) qui revendique l'application de la charia dans le Macina. « Le Macina » désigne toute la zone inondée du delta intérieur du Niger, c'est-à-dire la zone comprise entre les cercles de Mopti, Ténenkou et Youwarou. Le FLM est un groupement islamiste très violent qui apparaît en janvier 2015, lors de la guerre du Mali. Il est actif dans les régions de Mopti et de Ségou, il est affilié

à Ansar Eddine, puis au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans. Amadou DIALLO dit Amadou KOUFA, un ancien prédicateur, très populaire dans le centre du pays, est le fondateur du groupement.

Le FLM et son leader, KOUFA le très redouté, empêchent les populations de la zone à vaquer à leurs occupations et y installent la psychose depuis plusieurs années. Les tueries sont quasi quotidiennes dans cet espace géographique du Mali : les massacres de Sobane Da, les 9 et 10 juin 2019 ont fait plus de 35 morts parmi les civils (Rapport de la MINUSMA du 9 juin 2019) et le 30 septembre, plus de 40 militaires maliens ont perdu la vie à Boulkessy (TRAORE, 2019, VOA Afrique).

Face aux nombreuses exactions faites par les organisations violentes, celles qui sont créées conformément aux lois démocratiques s'activent pour ramener la paix.

2.4. Les actions de paix des organisations islamiques démocratiques

La crise sociopolitique a amené le Haut Conseil Islamique du Mali à réagir à travers un certain nombre d'actions. En 2012, après le coup d'Etat dirigé par Amadou Haya SANOGO, les arrestations des hommes politiques se sont multipliées au sein de la classe politique. Ce sont les interventions du Président et du Vice-président du HCIM qui ont mis fin à ces arrestations (MAIGA et SINGARE, 2018, p. 230). La même année, son président fait libérer des soldats maliens des mains des terroristes d'Iyad Ag GHALY. En 2016-2017, le président du HCIM préside une mission de bons offices mise en place par le Premier Ministre Abdoulaye Idrissa MAIGA.

En janvier 2015, une grande marche a été organisée par les organisations islamiques et elle avait pour but de protester contre la caricature du Prophète Mohamed, publiée par le journal français « Charlie Hebdo ». Cet acte a fait l'objet d'une crise entre les religieux musulmans et les hautes autorités du pays, dont le Président de la République IBK. Car ce dernier avait participé à une marche à Paris, le 11 janvier 2015, aux côtés de son homologue français, François Hollande, et plusieurs autres présidents. Le slogan de cette marche était « NOUS SOMMES TOUS CHARLIE ».

Le HCIM a organisé à Mopti, du 16 au 18 janvier 2020, un forum sur la réconciliation. Au sortir de ce forum, son président a promis que le HCIM, en appui aux efforts du gouvernement et des autres acteurs intervenant dans la recherche de la paix, continuera à s'investir dans la recherche de solutions de sortie de crise. Il a fait des bénédictions pour que le Tout-Puissant Allah aide les Maliens à se donner la main pour le retour de la paix et le vivre ensemble au Mali au bénéfice de tous les Maliens (DOUMBIA, 2020).

Le HCIM a organisé aussi, les 21 et 22 septembre 2022, un forum sous-régional auquel ont participé dix pays. L'objectif était de mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination sous-régionale, pour une synergie d'actions des leaders musulmans dans le cadre de la lutte et la prévention de l'extrémisme violent, dans la zone sahélo-saharienne. Pour Mohamed Macky BAH, président de la commission d'organisation, compte tenu de la dimension sous-régionale et internationale de la crise sécuritaire, le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) a décidé de jouer toute sa partition en s'inscrivant dans la voie du dialogue pour le retour de la paix et de la quiétude des populations au Mali et dans la région du Sahel.

Le HCIM envisage également d'aller à la rencontre des différentes parties prenantes de la crise malienne et de la région sahélienne, discuter avec elles pour un retour à la normale au Mali et dans la sous-région. Car la solution à la crise multidimensionnelle que connaît cette zone dite des trois frontières n'est pas seulement militaire, politique ou administrative, mais elle est aussi religieuse, en ce sens que l'aspect religieux occupe un rôle important pour la paix et la cohésion sociale.

Il faut noter que le HCIM a déjà montré ses preuves pour le retour de la paix dans certaines localités telles que Farabougou, Niono, etc. C'est en exécution des recommandations du forum de Mopti qu'un cessez-le-feu a été signé entre les groupes armés dits djihadistes et les populations de Farabougou. Ce qui a permis de libérer cette localité après plus de six mois d'occupation. Aussi, sous la conduite de cette organisation, plusieurs otages ont recouvré la liberté après avoir été enlevés par des groupes armés. Par ailleurs, des foires hebdomadaires ont été rouvertes (TRAORE, 2022).

3. DISCUSSION

Ce travail s'organise autour de trois points : l'introduction et l'expansion de l'islam au Mali, les actions des organisations violentes et les actes des organisations démocratiques.

3.1. L'introduction et l'expansion de l'islam au Mali

Les résultats montrent que l'islam a fait son apparition sur le sol du Soudan occidental (actuel Mali) depuis des siècles. Même si les chercheurs ne s'entendent pas sur une date exacte, on retient que le Ghana, premier grand empire de cet espace géographique, a fait la connaissance de cette religion surtout avec les mouvements Almoravides au XI^{e} siècle de l'ère chrétienne.

Dans le même registre, HAIDARA (2015, p. 32) avance ceci : « Le Mali est héritier, depuis le Moyen âge, d'une riche histoire islamique. Il a été le centre d'importantes constructions sociales, politiques et religieuses africaines, qui se sont fondées dans le Soudan Occidental. » DAKOUO et SIDIBE (2017), abondent dans le même sens :

> En effet, les sources ne s'accordent pas toujours sur une date précise quant à l'avènement de l'islam dans la zone. L'islam semble avoir fait son apparition dès le VIIe siècle essentiellement par le canal du commerce caravanier transsaharien… C'est cependant entre le IXe et le XIXe siècle que sa territorialisation se précise, notamment à travers l'action des lettrés au service des communautés marchandes, du grand commerce transsaharien, des pouvoirs politiques et même du djihad.

Par rapport à l'expansion, elle s'est faite du Nord au Sud. Cela s'explique par le contact des populations du nord du pays avec les marchands arabo-berbères musulmans. C'est surtout dans le cadre du commerce transsaharien que la diffusion de l'islam s'est passée, dans un premier temps, de façon pacifique. Plus tard, les Etats théocratiques peuls du Macina de Sékou Amadou et de l'empire toucouleur d'El Hadj Oumar TALL contribuèrent beaucoup à l'expansion de la religion musulmane dans la partie sud du pays. Ce phénomène favorise, plus tard, la création des organisations islamiques. Ces dernières devraient amener la paix.

Malheureusement, elles ont permis, pour certains cas, d'escroquer ou de violenter les populations maliennes.

3.2. Les actions des organisations violentes

Les résultats de nos recherches révèlent que les organisations violentes sévissent dans le nord et le centre du Mali. Leur présence dans ces zones empêche les populations de vaquer à leurs affaires. L'insécurité est le quotidien des habitants de ces régions. Le paradoxe est que la religion musulmane que ces organisations prétendent défendre prône la paix et la quiétude. Ces organisations bénéficient du soutien de certains pays voisins qui les laissent utiliser leurs territoires en guise de bases arrière lorsqu'elles sont pourchassées par les forces armées maliennes. Leurs actions ont occasionné la baisse des activités socioéconomiques du pays et la restriction des libertés fondamentales.

C'est dans ce contexte que TESSOUGUE et KEITA (2016, p. 428), dans une étude, écrivent : « La croissance du tourisme malien s'estompe à partir de 2012 avec l'occupation des régions du nord du Mali ». Faisant référence à la liberté de culte, atteinte à cause des actions de ces organisations, BERTHE (2022, p.331) s'exprime ainsi : « Toutefois, la problématique de son effectivité se pose avec acuité, vu les nombreuses atteintes dues à la fragilité de l'Etat et surtout à la montée du radicalisme religieux en islam. »

Cependant, pour avoir une légitimité auprès des populations locales, ces organisations violentes posaient parfois des actes positifs. En l'absence des structures sociales de base et des représentants de l'Etat, elles se permettaient de rendre la justice. Des parties qui se sentaient lésées ont profité de leur présence pour arracher leur droit. Ce passage de HAIDARA (2015, p. 249) prouve une telle réalité : « Ils sont intervenus dans les domaines qui étaient laissés pour compte par l'Etat : la santé, l'éducation et l'alimentation. »

Contrairement à ces organisations fondées sur la violence, d'autres ont posé des actes démocratiques salutaires.

3.3. Les actes des organisations démocratiques

Nos recherches indiquent que les organisations islamiques démocratiques,

contrairement aux organisations violentes, sont très actives dans la recherche de solution à la crise. Elles se sont mobilisées dans ce sens depuis 2012. Leur vocation est la paix et la stabilité tout en respectant les valeurs et les principes de l'islam.

Toutefois, nous restons sceptiques quant à la capacité de ces organisations à instaurer la paix et l'entente entre les populations, car elles-mêmes n'arrivent pas à s'entendre. Par rapport à cette mésentente, HAIDARA (2015, p.141.) a écrit :

> Dans ce contexte de profonde division –auquel il convient d'ajouter les circonstances contestées de l'élection du président du HCIM en 2014 – l'exacerbation des tensions, entre les composantes wahhabites et malékites, a conduit Chérif Ousmane Madani HAIDARA et sa cohorte malékite à quitter le bureau dirigeant du HCIM en 2014.

Abondant dans le même sens, PRUD'HOMME (2016, p.26.) s'est exprimé ainsi :

> Les religieux musulmans ne parlent pas le même langage aujourd'hui. Je dis ce que je pense. Je dis ce que je vois et ce que je suis en train de vivre. Je suis membre du Haut Conseil Islamique du Mali, je sais ce qui se passe sur le terrain. Le doute est là entre les musulmans. Avec le problème du nord, il y a la fissure dans le milieu religieux. Il faut qu'on se réconcilie entre nous, toutes tendances confondues que l'on soit de la religion musulmane ou chrétienne. Il faut qu'on crée la confiance entre nous d'abord, ce qui est très important.

CONCLUSION

L'islam est présent au Mali depuis environ mille ans. Ce sont les autorités de la deuxième République qui ont été les premières à accorder de l'importance aux autorités religieuses. A l'avènement de la démocratie, pour faciliter la gestion des affaires musulmanes, il a été question de la création d'une structure faîtière jouant le rôle d'interface entre l'Etat et la communauté musulmane, à la place de l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI). C'est ainsi que le HCIM fut créé. Il s'occupe de tout ce qui concerne la communauté musulmane et

l'islam au Mali. Il cherche toujours à résoudre les crises dans le pays, confirmant ainsi en partie notre hypothèse.

A partir de 2012, d'autres organisations islamistes font leur apparition dans le septentrion du pays. Celles-ci agissent avec violence et terrorisent les populations. Cela a occasionné le déplacement des milliers de Maliens à l'intérieur et/ou à l'extérieur du pays. Ce qui soutient l'autre partie de notre hypothèse selon laquelle les organisations islamiques sont la cause de la crise sociopolitique et sécuritaire et l'entretiennent depuis 2012.

Cette crise est à l'origine des milliers de déplacements massifs et de dégâts énormes parmi les populations et leurs biens. Dès lors, des suspicions se sont installées entre les populations d'un même pays conduisant, à la méfiance des unes vis-à-vis des autres. Ainsi, les actions des acteurs de la violence ont eu des conséquences néfastes sur l'islam et les populations au Mali. En conséquence, la religion musulmane est devenue, pour certains, un instrument de résolution des crises sociopolitiques et sécuritaires et, pour d'autres, un moyen de pression sur les populations et les autorités. L'islam, au Mali, doit s'éloigner de la manipulation à des fins politiques et géostratégiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boly, H. (2013), *Le soufisme au Mali du XIXe siècle à nos jours, religion, politique et société*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg, Theses.hal.science. https ://theses.hal. sciences/tel-01058564

Dakouo, A. et Sidibé, K. (2017). *L'islam au Mali : diversité des pratiques et dynamiques actuelles*. Africansecuritynetwork.org. Publié le 2 mars 2017 sur https://africansecuritynetwork.org/assn/wp-content/uploads/2017/02/Islam-au-Mali.pdf DOUMBIA. S. (2020). *Résolution du forum sur la réconciliation à Mopti : Le Hcim recommande l'établissement de la justice et la lutte contre l'impunité*. Maliactu.net. Publié le 8 février 2020 sur https://maliactu.net/mali-résolution-du-forum-sur-la-réconciliation-a-mopti-le-Hcim-recommande-letablissement-de-la-justice-et-la-lutte-contre-limpunité

Haidara, B. (2016), *Les formes d'articulation de l'islam et de la politique au Mali*, thèse de doctorat, Université Bordeaux-Montaigne, theses.hal.science

https://theses.hal.science/tel-01319122_Boubacar_HAIDARA.pdf

Keïta, D. B. (2019), *Mali: Après sa création, le 3 août 2019, la CMAS de l'imam Mahmoud Dicko sera lancée ce samedi 7 septembre*. Maliactu.net. Publié le 6 septembre 2019 sur https://maliactu.net/mali-apres-sa-creation-le-3-aout-2019-la-cmas-imam-mahmoud-dicko-sera-lance-officiellement-ce-samedi

Maïga, C. K. & Singaré, I. A. (2018). *Les rébellions au nord du Mali des origines à nos jours*, EDIS, Bamako.

R. Josette (dir.), Le Robert & Clé. (2009). *Dans Dictionnaire du français* (p.551).

Sanankoua, B. (2008, 4-5 février), *Femmes, islam, et droit de la famille au Mali*, [Communication]Islam dans les sociétés de l'Afrique subsaharienne, défis et réponses, à Dakar http//www.genreenaction.net/IMG/pdf/femes-et-droit-de-la-famille-au-mali

Tamba, H. (2019), Mali : *Création de la CMAS, l'imam Mahmoud DICKO officialise son entrée en politique*. Maliactu.net, Publié le 7 août 2019 sur https://maliactu.net/creation-de-la-cmas-limam-mahmoud-dicko-officialise-son-entree-en-politique/

Tessougué, M. M. et Keïta D., (2016), Instabilité géopolitique au Sahel et Crise du secteur touristique au Mali, *Les Cahiers du CBRST*, (N° 9), p. 428.

Toungara, A. (2018), *Analyse des associations et organisations islamiques à Bamako,* thèse de doctorat, Institut de Pédagogie Universitaire, Bamako.

Traoré, K. (2022). *Pour la paix et la stabilité dans le Sahel : Le HCIM organise un forum sous-régional les 21 et 22 septembre*. Maliacttu.net. Publié le 13 septembre 2022 sur https://maliactu.net/pour-la-paix-et-la-stabilite-dans-le-sahel-le-hcim-organise-un-forum-sous-regional-les-21-et-22-septembre/

RUBRIQUE VARIA

LE SAHEL OUEST-AFRICAIN : FAMINES ET COMPORTEMENTS SOCIAUX ASSORTIS

Dr Djibril SOUMARE[1], Auteur correspondant
(djibril_soumare@yahoo.fr)
Dr Ali DIABIGUILE[2] (diabiguilea@yahoo.com)

Résumé

L'histoire économique et sociale du Sahel s'explique par une alternance entre périodes d'abondance et de crises alimentaires. La réflexion porte sur le décryptage des facettes comportementales des hommes face à la misère liée aux famines. Les famines dans le Sahel sont classées en périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale. Elles se différencient par la diversité et la complexité des facteurs à la base, comme les bouleversements socioéconomiques et les crises écologiques. Ainsi, des normes sociales régulatrices des rapports entre les individus ont été balayées d'un revers de main du fait des famines sévères. Les recherches ont été menées dans les différentes archives et bibliothèques des universités de Dakar, Bamako, Ouagadougou et Niamey. En réalité, les études montrent que les famines actuelles évoquées à travers le Sahel, ont une histoire séculaire.

Mots-clés : Gage - Comportements - Famine - Sahel - Sociaux.

Abstract

The Sahel's economic and social history can be explained by alternating periods of abundance and food crises. The focus here is on deciphering the behavioral facets of people faced with famine-related misery. Famines in the Sahel are classified into pre-colonial, colonial and post-colonial periods. They are differentiated by the diversity and complexity of the

[1] Enseignant chercheur à la Faculté d'Histoire et Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

[2] Enseignant chercheur à la Faculté d'Histoire et Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

underlying factors, such as socio-economic upheavals and ecological crises. For example, social norms regulating relations between individuals were swept aside by severe famines. Research was carried out in the archives and libraries of the universities of Dakar, Bamako, Ouagadougou and Niamey. In fact, the studies show that the current famines so evoked across the Sahel, have an age-old history.
Key words: Behaviors – Famine – Guarantee – Sahel - Social.

INTRODUCTION

Dans la partie ouest du continent africain, l'histoire économique et sociale s'apparente à une alternance entre périodes d'abondance et de crises alimentaires majeures. Géographiquement, l'espace délimité correspond à la Boucle du Niger qui englobe une bonne partie des territoires du Burkina-Faso, du Mali et du Niger (Tymwski 1974).

Notre analyse se concentre sur les éléments constitutifs des faits sociaux à propos des famines de la période coloniale. Pourquoi une telle analyse ? Parce que les famines de ladite période sont les seules documentées qui permettent de cerner leur mécanisme et l'ampleur des conséquences démographiques.

Nos analyses montrent que toutes les famines se distinguent par la diversité et la complexité des facteurs à la base de leur éclatement. Il s'agit des bouleversements socioéconomiques et des crises écologiques (épidémies, invasions acridiennes, sécheresses, etc.).

A partir de 1900, les sources orales et les rapports des administrateurs coloniaux donnent la possibilité de déterminer les causes et l'ampleur des famines. En période de famine, des normes sociales généralement admises sont modifiées de manière radicale. Il s'agit, entre autres, des scènes d'anthropophagie, de l'apparition des bandits de grand chemin vivant de rapts et du phénomène de trafic humain.

1. MATERIEL ET METHODES

Notre zone d'étude couvre les territoires du Mali, du Burkina-Faso et du Niger. Ce qui veut dire que les limites de la Boucle du Niger vont au-delà du Mali. Si l'on peut parler de borne chronologique ici, elle se situe entre les années 1870 et 1990. La région est familière des crises alimentaires

causées non seulement par une pluviométrie anormale, mais aussi par des inondations. Les témoignages dont nous disposons mentionnent qu'il y a eu des crises alimentaires plus graves et que les hommes consommaient les cadavres. A cette époque, ce phénomène a dépassé le cadre de la Boucle du Niger pour s'étendre à d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest.

Notre approche méthodologique est dominée par la recherche documentaire, l'enquête de terrain, les entretiens avec les chercheurs, les professeurs et les habitants de la zone. Nous avons pu recueillir sur internet quelques informations. Ainsi, après les villes de Ségou, Djenné, Gao et Tombouctou au Mali, nos recherches nous ont conduits à Ouagadougou, au Burkina et à Niamey (au Niger), sans oublier que l'archéologie a constitué pour nous une source inestimable d'informations, la région ayant fait l'objet de beaucoup de fouilles archéologiques.

2. RESULTATS

Les contes et les mythes font référence aux notions suscitées. L'anthropophagie est définie comme un meurtre dans le but de manger la chair humaine sous l'effet de l'extrême famine. Au même moment, l'histoire connaît l'anthropophagie rituelle qui est différente de celle de la famine. L'anthropophagie rituelle consiste à consommer la chair humaine dans le but d'échapper aux conséquences fâcheuses de la tuerie des hommes lors de la guerre. Chez les Bamanan, on évoque le « Nyama » de la personne dont il faut à tout prix se débarrasser en mangeant une partie du corps humain.

Malgré la pudeur et l'interdiction religieuse, les récits des personnes âgées au Sahel font cas d'anthropophagie. Mais les pratiques sont généralement attribuées aux groupes ethniques autres que ceux auxquels appartient la personne interrogée. Des informations ont été regroupées notamment par Boureima Gado qui, à travers un récit recueilli à Tillabery (Ouest du Niger), rapporte qu'entre 1901 et 1903 deux Mossis sur le point de mourir de faim se seraient nourris des restes de leur troisième compagnon (Gado, 1993). Un autre témoignage recueilli en pays zarma raconte la mésaventure d'une femme obligée de nourrir de chair humaine ses deux enfants pour sauver leur vie. Les obstacles sociopsychologiques puissants et nombreux des populations sahéliennes empêchent sérieusement d'approfondir les recherches sur ce sujet très sensible.

Les famines extrêmes signalées au Sahel de 1870, de 1900 à 1903 ou de 1913 à 1914, ont pu occasionner des cas de consommation de chair humaine. Alors, il convient de parler dans de telles situations de deux cas de figure. Il s'agit de la nécrophagie et de l'anthropophagie.

La première est le fait de consommer la chair d'une personne déjà morte dans le seul but de survivre. En revanche, l'anthropophagie peut se définir, dans une certaine mesure, comme l'assassinat accompli dans le but de se nourrir de la chair d'une personne. Ici, l'accent est mis sur le meurtre qui précède la consommation de la chair.

2.1. Les coupeurs de route ou hordes de la faim

Des bandes de voyous ou coupeurs de route sont apparus au Sahel et ont contribué à l'exacerbation de la famine. Ces brigands s'attaquent à tout pour assouvir leur faim. Sur ce sujet, les témoignages sont plus nombreux et plus détaillés. Il s'agit, en fait, de jeunes gens très affectés qui n'écartent aucune possibilité pour calmer l'instinct d'une faim extrême.

Dans cette ambiance de modification radicale de la conduite, tous les adultes partent à la recherche de nourriture. Ils errent entre les villages et s'en prennent, à défaut d'animaux domestiques, aux femmes, enfants et vieillards.

Plusieurs rapports de l'administration coloniale décrivent le phénomène. Ils soulignent tous l'impuissance du pouvoir colonial face aux phénomènes de brigandage. Des cas cités font légion : « Les pillards vinrent opérer au cœur du Yatenga avec une audace incroyable…ils volent les animaux, les femmes et les enfants isolés dans les champs et les emportent chez eux pour aller les vendre avec la plus grande facilité » (Gado, 1993, p.79).

Des faits analogues sont aussi constatés dans le pays zarma au Niger. Les bandits, nuitamment, envahissent les greniers et les cases à la recherche de vivres. Ils s'accaparent des animaux abandonnés ou gardés dans les enclos. Ils finissent aussi par s'en prendre aux personnes sans défense.

L'apparition des coupeurs de route donnait une impression de « fin du monde » du fait de la transgression des règles sociales et des valeurs morales. Tous les témoignages montrent que l'homme, tenaillé par la faim,

peut changer de comportement et avoir des agissements insoupçonnés. En effet, une fois que la faim touche les hommes dans leur chair, certaines personnes, pour assurer leur survie, tombent dans la déchéance morale.

Ainsi, les hommes victimes de famine sont comparables à des chiens affamés (de Castro, 1964, p. 231). A ce stade, toute leur pensée se concentre uniquement sur la recherche de la nourriture, quels que soient les moyens et les risques. Dans ces limites, la personnalité se désagrège peu à peu et l'homme finit par perdre tout scrupule et toute inhibition ou défense à l'ordre moral.

2.1.1. La mise en gage des enfants

A la phase ultime des famines, des chefs de famille prennent la responsabilité d'hypothéquer leurs enfants contre la nourriture. Des témoignages sont nombreux sur ce phénomène, surtout concernant la famine de 1900-1903. En effet, la suppression de l'esclavage par le pouvoir colonial et l'instauration de la police des mœurs dans plusieurs régions sahéliennes n'ont pas empêché les chefs de famille de s'adonner à la mise en gage des enfants. Il s'agit d'un troc peu ordinaire : souvent l'amalgame est fait avec l'esclavage, mais les modalités restent plus complexes. La mise en gage des personnes existait dans les sociétés traditionnelles africaines, même en temps normal. Cela s'apparente à un esclavage dit domestique dans lequel la personne concernée reste intégrée à la cellule familiale d'accueil. Elle est considérée comme membre à part entière de ladite communauté. Cette forme de dépendance a existé et existe encore dans la sous-région.

Il arrive que la mise en gage revête une forme de servitude proche de l'esclavage. Cependant, des règles strictes ou des circonstances bien indiquées déterminent les conditions de cette mise en gage.

- Mise en gage d'une personne pour dette : cette forme de servitude a donné naissance à une expression dite d'»esclave pour dette». Une personne qui contracte une dette énorme et qui n'est plus en mesure de la rembourser se met à la disposition de son créancier. Elle est appelée à rembourser la dette par le fruit de son travail.

- Mise en gage d'une personne par suite de mauvaises conduites : ce sont les membres du clan ou de la famille qui se mettent d'accord pour « gager » un autre membre pour des raisons d'honneur familial. Ce dernier est envoyé comme « captif » chez le plaignant pour réparer le préjudice causé.

- Mise en gage d'un membre de la famille pour l'acquisition de moyens pour la constitution de dot : dans une telle situation, est mis en gage soit le futur mari en question ou un de ses frères. Ce fait illustre le dénuement total d'une famille du fait de l'extrême pauvreté.

- Mise en gage d'une collectivité entière : dans ce cas tout de même rarissime, c'est le chef spirituel qui l'engage. Cette forme de gage s'apparente à un pacte entre deux communautés et que les gens n'aiment pas évoquer à tout venant.

- Mise en gage pour cause de famine : c'est la forme la plus circonstancielle qui engage généralement les enfants. Le souvenir de cette pratique demeure vivace dans la mémoire collective, dans toute la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. Le phénomène a pris une ampleur jamais égalée au cours de la famine des années 1900-1903. Les parents ont vendu leurs enfants, parce qu'il n'y a pas autre espoir à l'horizon. Cette forme de mise en gage a porté l'appellation de *«Izee Neere»* dans le monde songhay. Des informations recueillies à Gao, Tombouctou, au nord du Nigeria, à Dori et à Ouahigouya évoquent la profondeur du désastre. Les parents, dans l'incapacité de nourrir leurs enfants, optent pour la vente de certains afin de sauver d'autres. Des marchés d'enfants ont été bien signalés dans plusieurs provinces du nord du Nigeria (Watts, 1968).

Les notes produites par l'administration coloniale indiquent que plusieurs peuples de la Boucle du Niger, comme les Foulbés, les Mossis, les Bambaras, les Dogons et les Bozos ont eu à mettre en gage des enfants au cours de cette famine sévère (Ortoli, 1939, p. 313).

2.1.2. Les conditions de la mise en gage

B. A. Gado utilise plutôt le terme « modalités de mise en gage » (Gado, 1993). Des conditions strictes existent et sont généralement observées par les deux parties. En période normale, la mise en gage est effectuée devant

des témoins qui font «office de tribunal» et sont chargés de veiller au respect du contrat par les deux parties.

En période de famines, les conditions ou les modalités changent du fait que la pratique se trouve multipliée par dizaines. Les périodes de famines constituent une occasion dorée pour les familles aisées de renforcer leur autorité sur les plus démunies. En d'autres termes, ceux qui ont des réserves importantes de grains ou de céréales deviennent puissants et favorisent les cours de la spéculation. Des alliances et certains types de clientélisme sortent « des entrailles des nuits ». Il s'agit pour les indigents d'atteindre le seul but de se procurer de quoi manger pour survivre jusqu'à la fin de la période incriminée. Les alliances se concrétisent très souvent par une mise en gage d'un garçon ou d'une jeune fille. Elles permettent d'avoir une ration alimentaire ponctuelle ou régulière selon les clauses observées.

Dans les faits, les nantis proposent leurs offres qui sont à prendre ou à laisser. C'est généralement pris, parce que durant les années de « famine noire », la situation était telle que les familles démunies n'avaient pas d'autres choix.

Généralement, en période de crise alimentaire sévère, la mise en gage s'effectue selon des principes de la loi de la jungle. Par contre, en période normale, seul le chef du clan décide de la personne à mettre en gage. Par ailleurs, les jeunes gens se trouvant à l'étranger peuvent se mettre en gage de leur propre initiative. Ils doivent impérativement informer leur famille avant ou après le gage tout en indiquant la région et la famille d'accueil. La plupart des personnes mises en gage étaient des enfants. Dès l'âge de six ans, l'enfant pouvait être mis en gage parce qu'il était considéré comme apte à conduire un troupeau. S'agissant des jeunes filles, c'était avant d'atteindre l'âge du mariage. Les informations recueillies dévoilent des cas où les hommes rachètent les filles qu'ils convoitent.

Selon les coutumes répandues au Sahel, le gage ne signifiait pas une vente définitive ; le père n'était pas définitivement dépossédé de son enfant. Ce dernier constituait une garantie pour assurer le remboursement de la dette.

En période normale, le gageur recevait un bien matériel dont le taux d'intérêt ne dépassait pas l'équivalent du bien acquis. Mais en période de famine, le taux variait du double au quadruple, voire plus. Il s'agissait

couramment de produits alimentaires et du bétail. L'unité de mesure largement utilisée dans la région pour les grains était le «Kondo»[1].

3. DISCUSSION

Pour les gages de la période de famine, la convention ne fixe pas de délai strict de remboursement. Implicitement, les deux parties considèrent qu'à la première année de bonne récolte, le gageur est capable de rembourser la dette. En cas de non-remboursement, l'enfant restait à la disposition de l'acquéreur pendant une période indéterminée. Il y a des cas où la personne engagée reste définitivement dans la famille d'accueil. Certains nantis font preuve de générosité en laissant les enfants rejoindre leur famille, même, sans le remboursement de la dette.

La dette pour gage peut être convertie en force de travail, ce qui oblige la personne engagée à travailler pendant une ou des années au compte du créancier.

Un cas spécifique de contrat de gage réalisé au pays dogon contient une clause qui dit ceci :

> Pour un panier de mil par exemple, si la libération a eu lieu l'année suivante, ce sera contre deux paniers de mil, contre quatre la deuxième, huit contre la troisième et ainsi de suite, le nombre de paniers augmentant selon une progression géométrique, mais ne devant pas dépasser l'équivalent de 100 000 cauris (…). Si ce chiffre est atteint, le gagé devient captif du créancier. Sa libération ne pourra avoir lieu que contre 100 000 cauris ou un captif ; c'est pourquoi les Dogon, quand ils mettent une personne en gage, disent qu'ils le nantissent pour tant de captifs, c'est-à-dire pour autant de fois de 100 000 cauris… (Ortoli, 1939, p. 320).

A la différence de l'esclave, une personne gagée profite des mêmes conditions de vie que les autres membres de la famille. Le travail du gagé ne joue en rien sur la réduction de la dette que ses parents doivent au créancier.

[1] Le Kondo (terme dogon) est un panier confectionné à l'aide des feuilles de rônier, utilisé pour la récolte du mil ou du sorgho qui équivalait de 15 à 20 kilogrammes. Le même panier est appelé « Segi » chez les Bambaras et les Malinkés.

Dans les sociétés sahéliennes, la mise en gage d'une personne pour famine a surtout engendré des séquelles d'ordre moral. Des rideaux de gènes sont perceptibles dans toutes les communautés qui ont vécu le phénomène de mise en gage pour fait de famine, surtout pour des sociétés claniques, où le respect de la dignité humaine était du ressort de la collectivité. C'est pourquoi la morale traditionnelle sahélienne condamne vigoureusement la capitulation face aux difficultés, et elle s'oppose à la corruption morale. Cependant, des famines, surtout celles de 1900-1903, ont profondément, et d'une manière pernicieuse, affecté la personnalité humaine du Sahélien.

Il y a tout de même, lieu de préciser que le phénomène de mise en gage a considérablement diminué dans nos sociétés. Il existe toutefois, une étude récente de l'Institut des Sciences Humaines (ISH)[1] indiquant que le phénomène touche particulièrement des familles démunies de l'Office du Niger, c'est-à-dire, des familles dépourvues de périmètres et touchées de plein fouet par la pauvreté.

CONCLUSION

La famine s'avère être un facteur de destruction physique de l'homme, dans la courte durée, et un facteur de dégradation morale, dans la longue durée, car elle agit sur la mentalité des populations et laisse des traces souvent indélébiles. Les populations sahéliennes ont connu des circonstances particulières de famine à cause des troubles internes permanents, des conquêtes et exploitations coloniales, des déficits pluviométriques, des invasions acridiennes et des épidémies. Ces catastrophes ont provoqué des pénuries alimentaires générales dans la région sahélienne dans son immense majorité. Les comportements sociopsychologiques qui en découlent sont des facteurs déterminants qui balayent d'un revers de main toute l'échelle de valeurs éthiques. Cet anéantissement des valeurs crée une indifférence affective totale, aboutissant à la rupture des liens sociaux qui sont gages d'une paix durable. Ainsi, la sécurité alimentaire ne doit-elle pas être une préoccupation permanente ? Ne doit-elle pas être placée au premier plan de la politique

[1] Institut des Sciences Humaines, 2014, La pauvreté au Mali : approche historique et anthropologique. ''Programme de Recherches pluriannuel. Rapport non publié.

intérieure ? Aujourd'hui, la Boucle du Niger est secouée par une insécurité notoire, empêchant les cultivateurs d'aller au champ. Cela peut, à la longue, engendrer la famine. Ainsi, au-delà des négociations politiques, si l'Etat malien parvient à assurer la sécurité alimentaire à toutes les communautés concernées, cette action contribuerait, à coup sûr, à une certaine décrispation des tensions : cela constitue un gage de paix durable.

BIBLIOGRAPHIE

Abitbol, M. (1979). *Tombouctou et les Arma*. Paris.

Bernus, E. (1988) *Les problèmes de la désertification en Afrique sahélienne*. Présence Africaine IX

Bernus, E. *Sécheresses et famines chez les Touareg sahéliens*. Présence Africaine. Paris.

Bernus, E. (1986, janvier). *La sécheresse dans la tradition touareg*. (Colloque). Nordeste-Sahel, I.H.E.A.M. à Paris.

Beudot F. *(1985)*. Elements for a Bibliography of the Sahel Drought. *O.C.D.E*., vol.7, 8 et 9.

Brun, T. *(1974)*. Les vrais responsables de la famine. *C.J.N.,* (no 147), pages 8 à 15.

Castro J., D. *(1964)*. *Géographie de la faim*. Seuil. Paris.

Claudian, J. Réflexion sur le cannibalisme de famine. *Cahier de Nutrition et de Diététique,* VIII, (4), pages 299 à 302.

Copans, J. (1975). *Sécheresse et famines au Sahel*, (Vol. I). Maspero. Paris.

Coquery, V. C. (1974). *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*. PUF. Paris.

Coquery, V. C. (1985). *Afrique Noire : Permanence et rupture*. Payot. Paris.

Derriennic, H. (1977) *Famine et domination en Afrique* : *Paysans et éleveurs sous le joug*. Harmattan.

Dumont, R. (1975) *L'Afrique Noire est mal partie*. Seuil.

Gado, B.-A. (1993). *Une histoire des famines au Sahel, Etudes des grandes crises alimentaires* (XIXe-XXe siècles). Harmattan. Paris.

Gallais, J. (1975). *Pasteurs et éleveurs du Gourma*. CNRS. Paris.

Klatzman, J. (1975). *Nourrir dix milliards d'hommes*. PUF.

Institut des Sciences Humaines. (2014). *La pauvreté au Mali : approche historique et anthropologique. Programme de Recherches pluriannuel. Rapport non publié.*

Meillassoux, C. (1975). *L'esclavage en Afrique Noire.* Maspero. Paris.

Meillassoux, C. (1975). *Femmes, greniers et capitaux*. Maspero. Paris.

Meillassoux, C. (1980). Réflexion sur les problèmes alimentaires en Afrique Noire. *Revue culturelle du monde noir.*

Salifou A. (1975). Quand l'histoire se répète : La famine de 1931 au Niger. *Environnement Africain,* (1,2), pages 25 à 53.

Roche, J. (1975). Bibliographie sélective sur les famines récentes et la sécheresse au sahel. *Environnement africain,* vol. 2, pages 102 à 133.

Tymowski, M. *(1974). Le développement et la régression chez les peuples de la Boucle du Niger à l'époque précoloniale*. Editions WUN. Varsovie.

Watts, M. *(1983). Silent Violence (Food, Famine and Peasantry in Northern Nigeria).* University of California Press. Berkeley.

LES ETATS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA FACE A LEUR SOUVERAINETE

Dr El Hadji Ousmane BORE[1] (BORE.OUSMANE@YAHOO.FR)

Résumé

Cette étude porte sur la souveraineté des Etats africains au sud du Sahara. La souveraineté peut être perçue comme la capacité d'un Etat à agir librement sans être soumis au contrôle d'un autre Etat. Un Etat souverain n'agit et n'est engagé que par sa propre volonté, d'où le besoin de s'interroger sur la souveraineté des Etats africains, en général et, ceux au sud du Sahara, en particulier. Dans notre travail intitulé « Les Etats africains au sud du Sahara face à leur souveraineté », l'interrogation fondamentale qui se trouve au cœur de nos préoccupations scientifiques porte sur la problématique de la souveraineté des Etats en Afrique. Ceci nous renvoie à la question pratique suivante : pourquoi les Etats africains, en général, ceux au sud du Sahara, en particulier, près de soixante ans après les indépendances, n'arrivent pas à assumer leur souveraineté tant au plan national qu'international ? L'objectif général visé ici est d'appréhender les contours de la problématique de la souveraineté des Etats africains après un demi-siècle de parcours. La méthodologie allie à la fois la recherche documentaire et l'enquête de terrain.

Mots clés : Africain - Etat - Indépendance - Souveraineté - Subsaharien.

Abstract

This study focuses on the sovereignty of African states south of the Sahara. Sovereignty can be seen as the ability of a state to act freely without being subject to the control of another state. A sovereign state acts and is committed only by its own will, hence the need to examine the sovereignty of African states in general, and those south of the Sahara in particular. In our work entitled "Les Etats africains au sud du Sahara face à leur souveraineté",

[1] Historien au DER Histoire-Archéologie/ Faculté d'Histoire et de Géographie/ USSGB.

the fundamental question at the heart of our scientific concerns is the issue of state sovereignty in Africa. This leads us to the following practical question : why have African states in general, and those south of the Sahara in particular, nearly sixty years after independence, failed to assume their sovereignty at both national and international level? The general aim of this study is to examine the issue of sovereignty of African states after half a century. The methodology combines documentary research and fieldwork.

Key words: African - Independence - State - Sovereignty - Sub-Saharan.

INTRODUCTION

A l'entame de cette étude, nous clarifierons les concepts clés pour une meilleure lisibilité, notamment : indépendance, souveraineté, Afrique subsaharienne.

Selon *Le Larousse*, on entend par « indépendance », la situation d'une collectivité qui n'est pas soumise à une autre autorité, tandis que la souveraineté désigne la qualité du pouvoir politique d'un Etat ou d'un organisme qui n'est pas soumis au contrôle d'un autre Etat. Mais qu'en est-il des Etats africains ? L'indépendance n'est pas une fin en soi, mais un moyen de libération nationale, un moyen de libération de l'Homme. C'est un moyen qui, entre autres objectifs, devait, sur le plan national, être porteur de changements des structures socioéconomiques, juridiques et politiques héritées de la domination coloniale. Sur le plan international, il devait être l'expression d'un courant conduisant à une transformation de l'ordre économique, politique et juridique en place. En fait, l'indépendance de l'Afrique reste un mythe, les transformations structurelles internes attendues n'ont pas eu lieu et, à l'extérieur, sur la scène internationale, l'Afrique reste plus que jamais marginalisée et dominée.

Le *Larousse* (2010) définit la souveraineté comme l'autorité ou le pouvoir suprême reconnu à l'Etat, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance internationale, où il n'est limité que par ses propres engagements. Un Etat souverain n'agit que selon sa propre volonté, c'est le corollaire du droit à l'autodétermination. A lui seul revient le rôle de déterminer la forme de son régime politique,

indépendamment de toute sorte d'influence ou d'ingérence étrangère. La souveraineté s'analyse comme un pouvoir suprême, pouvoir au-dessus duquel il n'existe aucun autre pouvoir. Un Etat dit souverain est donc celui-là qui est maître de lui-même et qui n'a pas de maître en dehors de lui-même. Sur le plan international, la souveraineté se traduit par l'indépendance et l'égalité entre les Etats même si, en réalité, cette règle ne pèse absolument aucun duvet au regard des relations Nord-Sud.

L'Afrique subsaharienne est l'étendue du continent africain au sud du Sahara, séparée écologiquement des pays du Nord par le climat rude du plus vaste désert chaud du monde. Elle est également nommée Afrique noire. Elle abrite quarante-huit Etats, dont les frontières sont issues de la décolonisation. La traite atlantique animée par le commerce triangulaire a amené les Européens à déporter les Africains dans des conditions inhumaines sur le continent américain qui venait d'être découvert par Christophe COLOMBE en 1492. Les quatre siècles de cette «horreur» ont permis aux Européens de découvrir les immenses potentialités du continent africain. A partir du XIXe siècle, la traite atlantique cède la place à la colonisation du continent africain qui asservira les peuples près d'un siècle. Les conséquences se ressentiront sur tous les plans : politique, économique, social et culturel. La décolonisation amorcée après la Deuxième Guerre mondiale aboutira, à terme, à la libération totale de l'Afrique, avec l'indépendance des Etats aux frontières issues de la colonisation.

Amorcée avec la Libye en 1951, suivie de l'Egypte en 1953, le Maroc et la Tunisie en 1956, le Ghana en 1957 et la Guinée en 1958, la décolonisation du continent africain s'est achevée en 1990 avec l'indépendance de la Namibie, d'où la présente étude qui se propose d'analyser la problématique de la souveraineté des Etats subsahariens.

Les Etats africains, qui venaient tout juste d'obtenir leur indépendance, étaient en ruines et vivaient une situation économique critique. Ils se devaient de mettre fin, au plus tôt, à ce lourd héritage légué par le colonisateur qui a laissé derrière lui des Etats sous-développés et totalement à l'arrêt. Ils avaient besoin de commencer une nouvelle vie. Un projet de développement était alors indispensable. Mais comment le financer ? Les Etats africains sont sortis ruinés des deux périodes de rupture historique que furent la Traite atlantique

et la colonisation. De ce fait, ces Etats sont comparables à un prisonnier fraîchement libéré qui a besoin de faire un pas en avant pour transformer l'échec en réussite, mais ne peut que compter sur la générosité de son ex-geôlier. Alors, l'indépendance tant attendue et chantée se trouve malmenée. L'aide au développement et l'endettement en sont l'illustration parfaite des permis de violation de droit à l'autodétermination, voire des instruments battant en brèche la souveraineté des Etats africains.

En dépit des aides et soutiens financiers, l'Afrique ne se développe pas. Tout au contraire, elle régresse. Pourquoi alors, malgré ses immenses richesses, l'Afrique a pu connaître un tel naufrage ? Pourquoi, après soixante ans d'indépendance, toutes les tentatives de développement qui y furent implémentées ont-elles échoué ?

L'objectif général visé ici est d'appréhender les contours de la problématique de la souveraineté des Etats africains après un demi-siècle de parcours. L'hypothèse qui sous-tend la présente étude s'articule autour du fait que les Etats africains, en général, et ceux au sud du Sahara, en particulier, environ soixante ans après les indépendances, n'arrivent pas à assumer leur souveraineté tant au plan national qu'international.

2. METHODOLOGIE

La méthodologie allie la recherche documentaire, les sources audiovisuelles, les entretiens avec les chercheurs et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a porté sur les ouvrages généraux, les publications scientifiques et les périodiques d'information. Nous avons rapproché des chercheurs pour partager leur appréhension sur la souveraineté des Etats africains, en général et, en particulier, celle des Etats subsahariens. Nous avons également recueilli les avis de cinquante personnes parmi les hommes politiques, la Société civile, les étudiants et la population ordinaire, de façon aléatoire. Pour les chercheurs, nous avons utilisé des guides d'entretien et des questionnaires pour l'enquête de terrain.

Nous avons aussi exploité des films documentaires sur la décolonisation, la création de l'Organisation de l'Unité Africaine avec ses missions, sa mutation en Union africaine avec ses motivations. Nous

avons eu accès à des interviews accordées par des sommités politiques, académiques et des diplomates chevronnés.

3. RESULTATS

Dans l'historiographie classique, les années 60 ont marqué l'accession à l'indépendance de plusieurs Etats en Asie et en Afrique. Les indépendances devaient servir à mettre un terme à la dominance, c'est-à-dire provoquer la chute de «l'Empire». C'est ce que disent les cartes imprimées dans les manuels scolaires. Mais l'histoire de la "Françafrique" oblige à regarder le processus d'accession des Etats africains à l'indépendance sous un autre angle. Ceux d'Afrique ont, particulièrement, plus de soixante ans d'indépendance, aujourd'hui. Cependant, la souveraineté s'analysant comme la qualité du pouvoir politique d'un Etat qui n'est pas soumis au contrôle d'un autre Etat, qui n'agit et n'est engagé que par sa propre volonté, il y a lieu de s'interroger sur la souveraineté des Etats africains, en général et, ceux au sud du Sahara, en particulier. En effet, l'amer constat, aujourd'hui, est que plus de six décennies après l'indépendance de la plupart des Etats subsahariens et plus de trois décennies après celle du dernier Etat (Namibie), les Etats africains au sud du Sahara n'arrivent pas à assumer leur souveraineté. On se poserait même la question de savoir, si ce n'était pas des indépendances formelles au service d'un impérialisme informel.

A bien des égards, l'absence de souveraineté des Etats africains au sens strict du terme est un sujet de polémique sur la scène internationale. Et une grande interrogation demeure aujourd'hui au sein de ces Etats, quant à la possibilité d'affirmer leur souveraineté au plan national ainsi qu'international, surtout dans un contexte de néocolonialisme. Ainsi, pour mieux comprendre cette absence de souveraineté de la plupart des Etats africains, et pour des raisons de commodité, nous allons nous rabattre sur les Etats d'Afrique subsaharienne.

Il ressort des recherches que cette incapacité des Etats africains subsahariens à assumer leur souveraineté repose sur des causes historiques : le processus de décolonisation, notamment la position des puissances colonisatrices, les frontières des Etats africains issues de la

décolonisation et la problématique de la construction nationale avec les conflits intra et inter-Etats, les coups d'Etat, le retard technologique avec le défi de l'industrialisation, les programmes d'ajustement structurel (PAS) et la dépendance des structures de financement, la question de la Dette, la démocratie à l'occidental et la question de la gouvernance.

3.1. Le processus de décolonisation

En réalité, entre les anciennes métropoles et les anciennes colonies, en l'occurrence les pays de l'Afrique subsaharienne, la volonté n'a jamais été de décoloniser. Les puissances coloniales, ruinées par les guerres, portaient tout l'espoir sur les ressources de leurs colonies. Seulement, elles ne pouvaient s'opposer, en ce moment, à la ferme volonté exprimée en Résolutions par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, de libérer les colonies. A bien des égards, comme la décolonisation est devenue une imposition, il fallait un autre système pour maintenir l'asservissement. Ce nouveau système appelé néocolonialisme, s'est appuyé sur la coopération entre les anciennes colonies et la métropole. Pour le cas du Mali, une ancienne colonie de la France devenue indépendante en 1960, son histoire de souveraineté oscille entre résilience, d'une part et, tentative de recolonisation, d'autre part.

3.2. Les frontières des Etats africains issues de la décolonisation et la problématique de la construction nationale

Aux indépendances, l'Afrique est confrontée au problème de délimitation des pays par le colonisateur et, ce, en tenant compte uniquement de ses intérêts. En fait, tous ces Etats postcoloniaux africains ont hérité des tracés de frontières qui ont été faits à l'époque coloniale et ces tracés ont quelquefois divisé des communautés homogènes entre plusieurs pays et tout cela crée des problèmes. Cela veut dire que la question fondamentale qui s'est posée à tous ces nouveaux Etats, au lendemain des indépendances, était celle de la construction nationale "Nation building" pour que toutes les composantes du pays se sentent complètement parties intégrantes de la nation. Cette situation n'a pas encore trouvé sa solution dans beaucoup de pays africains, notamment le Mali qui reste confronté à des problèmes nés de son accession à la souveraineté nationale, la question

touarègue qui continue à secouer l'unité et la stabilité du Mali. Aussi convient-il de nommer que ce problème n'est pas propre au Mali.

3.3. Les coups d'Etat

Les coups d'Etat ont constitué l'ultime arme utilisée par les anciennes métropoles pour assurer le système néocolonial. En effet, les pères des indépendances qui étaient de grands visionnaires et des panafricanistes convaincus se sont révélés dangereux pour les anciennes métropoles. Elles ont, par conséquent, conçu et fait exécuter leurs projets d'exploitation du continent africain par procuration en imposant à la tête des Etats des marionnettes à leur solde. Les premiers coups d'Etat avaient pour vocation d'éliminer les pères des indépendances qui ont porté les luttes d'émancipation de l'Afrique. Selon les données de Jonathan POWELL et Clayton THYNE (2011, p. 257), sur les 486 coups d'État réussis ou ratés dans le monde depuis 1950, 214 dont 106 réussis ont eu lieu en Afrique, la région la plus touchée. Pas moins de sept putschs ont été menés en 1966, et avec cinq coups d'État, 1980 a été la deuxième année la plus tumultueuse.

Au-delà des Coups d'Etat, le retard technologique et d'industrialisation constitue des obstacles à la souveraineté des Etats africains.

3.4. Le retard technologique et le défi de l'industrialisation

Les Etats africains souffrent du retard technologique dont le corollaire probant est le défi d'industrialisation. Il en découle essentiellement la faible industrialisation du continent africain, en général et, de l'Afrique subsaharienne, en particulier, et la non-transformation sur place des matières premières. En outre, il y'a le mauvais état des infrastructures routières, l'insuffisance des moyens techniques et financiers (capitaux), l'insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée, la faible ou la mauvaise exploitation des ressources minières et énergétiques, etc. Le retard technologique et le défi de l'industrialisation impactent directement l'agriculture, qui est la principale activité économique de la plupart des Etats africains, mais qui ne peut pas satisfaire totalement les besoins nationaux.

Par ailleurs, les Programmes d'Ajustement Structurel ont constitué également des maux au progrès et au développement économique.

3.5. Les programmes d'ajustement structurel (PAS)

Sérieusement subjugués par différentes crises (politique, économique, sécuritaire, famine, etc.), les Etats africains ont été confrontés aux Programmes d'Ajustement Structurel dans les années 1980. En fait, les programmes d'ajustement structurel ont été introduits en Afrique, sous prétexte, en vue de faire face non seulement à une crise d'expansion du modèle développementaliste, mais aussi pour solutionner un certain nombre de déséquilibres macro-économiques, tant du point de vue des finances publiques que de celui de la balance des paiements. La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel a, selon les études, empiré les conditions socioéconomiques des pays. Les mesures de déflation ont conduit à l'accroissement du chômage. La privatisation et la libéralisation incontrôlée ont ruiné beaucoup d'unités économiques, dont l'une des conséquences a été les dettes cumulées.

3.6. La question de la Dette

Un autre problème des Etats africains est celui de la dette, surtout extérieure. En Afrique subsaharienne, la dette publique atteignait 57% du PIB, en fin 2022. Un niveau inédit depuis le début des années 2000. Selon le rapport annuel de la Banque mondiale publié en avril 2023, le stock de la dette publique des pays d'Afrique subsaharienne est estimé à 1140 milliards de dollars, contre 354 milliards en 2010. Un niveau excessif d'endettement peut entraîner des risques de crises financières et d'instabilité économique si les remboursements deviennent insoutenables.

3.7. Les problèmes du commerce et des finances

Le commerce intra-africain reste très faible alors que les pays peuvent entretenir une complémentarité. En matière de commerce extérieur, la balance reste déficitaire : l'Afrique importe des biens d'équipement, les articles de luxe pour satisfaire les besoins de consommation de certaines classes sociales et exporte des matières premières (un ou deux produits agricoles ou miniers) qui lui sont revendues après transformation dans les anciennes métropoles, d'où le déficit

de la balance commerciale. Ce déficit a pour conséquences le manque de capitaux et une épargne insuffisante, un manque d'investissement et de développement. Outre les questions de finance, on peut évoquer le problème de démocratie dans les Etats africains.

3.8. La démocratie

Selon l'ancien Président américain, Abraham Lincoln (1809-1865), la démocratie "*Est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple "*. Biléou SAKPANE-GBATI nous rapporte qu'en théorie, « *La démocratie est le bien le plus précieux que l'humanité ait acquise ».* (2011, p. 7). Mais cette théorie n'est d'actualité que si elle émane du processus historique de la communauté qui l'implémente. Or, la démocratie en Afrique est un produit d'importation, voire une imposition de la Baule. En effet, suite au discours prononcé par le président français, François MITTERAND, le 20 juin 1990, la plupart de pays africains ont basculé dans la démocratie. Nombreux sont ces pays africains qui ont été épinglés et mis au ban de la communauté internationale pour déficit démocratique né d'interminables crises politiques. Au fait, la communauté internationale qui était originellement permissive sur la gestion politique des États a fait désormais de la légitimité démocratique une condition de reconnaissance des gouvernements, d'où ce basculement dans la prétendue démocratie. Si les années 1960 ont été considérées comme celles des indépendances et des régimes de partis uniques caractérisés par une gestion opaque, partisane ou clanique des affaires de l'État, les années 1990, au contraire, ont rimé avec démocratie, multipartisme et cortège de conférences nationales ou d'assises nationales devant servir de cadres transitionnels des États vers la démocratie, en passant par une refondation des Républiques fortement troublées à l'époque par des revendications populaires de nature démocratique.

Malheureusement, les débats qui se devaient d'être constructifs ont fait place aux mensonges, au despotisme, à la calomnie, aux discours haineux, voire tribaux. Ces évènements ont contribué à l'altération du climat politique, à l'accentuation des clivages personnels, politiques, voire ethniques, au maintien et à la radicalisation des régimes dictatoriaux issus des partis uniques qui sont devenus des partis forts. Ces derniers n'ont rien à envier aux partis

uniques d'antan avec, en toile de fond, une pluralité de petits partis, pour la plupart, sans envergure nationale. Les fruits n'auront pas tenu la promesse des fleurs ! Par la suite, les politiques ont brisé *de facto* le climat de confiance, d'une part, entre eux-mêmes et, d'autre part, entre eux et la population, du fait du jeu illisible des alliances contre nature qui se font et se défont au gré des situations politiques, provoquant donc un problème de gouvernance.

3.9. La question de la gouvernance

Le grand défi de l'Afrique demeure la gouvernance, la bonne gouvernance. La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, d'organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale. Du point de vue des droits de l'homme, la bonne gouvernance fait avant tout référence au processus par lequel les institutions publiques conduisent les affaires publiques, gèrent des ressources publiques et garantissent la réalisation des droits de l'homme. Selon la Conférence économique africaine (CEA) organisée par la Banque Africaine de Développement et qui s'est tenue du 4 au 5 décembre à Addis Abeba en 2017,

> En dépit des progrès économiques réalisés ces dernières années, la gouvernance demeure un grave problème en Afrique. (...). A titre d'exemple, l'on observe que la mauvaise gouvernance entraîne de mauvaises élections, qui, par ricochet, fragilisent les institutions, notamment la justice, et entrave l'égalité des chances en Afrique. Avec ses énormes potentialités, la région aurait pu compter parmi les plus prospères de la planète".

Avant d'ajouter que « La mauvaise gouvernance est un frein au développement des activités économiques en Afrique et elle coûte cher ».

4. DISCUSSION

Les deux périodes de rupture historique, que furent la Traite atlantique et la colonisation, ont fortement bousculé les formes traditionnelles d'organisation de la société en Afrique. La colonisation, qui a été la plus courte dans le temps, fut pour autant la plus prégnante en conséquence.

Valentin MUDUMBE rapporte à ce propos :

> Le partage de l'Afrique et la période la plus intense de la colonisation ont duré moins d'un siècle. Ces évènements qui affectèrent la plus grande partie du continent africain se déroulèrent entre la fin du XIXe siècle et le milieu du XXe siècle. Au prisme du présent, l'expérience coloniale ne représente qu'un bref instant dans l'histoire africaine. Mais cet instant est encore aujourd'hui source de douleur et de controverse puisqu'il engendra, à tout le moins, une nouvelle forme historique et ouvrit la voie à un discours d'un genre radicalement nouveau sur les traditions et les cultures africaines. (2021, p 246).

Achille MBEMBE de renchérir :

> 'Période sombre de l'histoire d'un continent, indéniable, la colonisation n'était qu'un accident de parcours. Si tant est vrai que celle-ci n'a été qu'un accident de parcours, le processus qui en découlera sera long, qu'on l'appelle décolonisation ou indépendance ". (2000, p. 278).

C. YOUNG (2018, p. 177) a bien dépeint la situation et projeté l'avenir de l'Afrique,

> bien qu'elle n'ait duré qu'une période relativement courte de moins d'un siècle dans l'histoire africaine, la colonisation a complètement remodelé ce continent. Elle a créé de nouveaux Etats, redéfini les enjeux de pouvoir, réorienté les formes économiques, cristallisé de nouveaux intérêts … Le risque, dans ces conditions, était de voir le continent sombrer dans d'interminables problèmes externes (les colonisateurs) et internes (les guerres, les conflits inter et intraethniques et autres) qui entraveront la paix et la stabilité qu'elle s'est fixées dès le départ comme gage de sa souveraineté.

La première et surtout la Deuxième Guerre mondiale ont posé les jalons de la décolonisation. De 1951 à 1980, tous les pays africains ont accédé à l'indépendance. Ces indépendances étaient porteuses de tous les espoirs de l'Afrique, en général et, de l'Afrique subsaharienne, en particulier. Aimé CESAIRE avait attiré l'attention sur les motivations et les aspirations de la colonisation :

> Le grand drame historique de l'Afrique a moins été sa mise en contact trop tardive avec le reste du monde que par la manière dont ce constat a été opéré.

> C'est au moment où l'Europe est tombée entre les mains des financiers et des capitaines d'industrie les plus dénués de scrupules que l'Europe s'est propagée. (2004, p. 28).

Les indépendances africaines n'ont malheureusement pas brisé les chaînes de l'oppression : le pillage des ressources naturelles, moteur de la colonisation, perdure encore aujourd'hui et les dettes des pays en voie de développement, héritage colonial, constituent un puissant instrument de domination politique et économique. Ceci n'est guère surprenant et se trouve inhérent à un certain nombre de faits. Les puissances colonisatrices n'étaient pas venues en Afrique pour se retirer un jour. La colonisation, telle que conçue, était un projet à vie. En témoigne l'adresse de Lord Macaulay (1835) au parlement britannique en prélude à la colonisation :

> Pressées par les USA, l'Ex-URSS et l'ONU, les métropoles coloniales ont dû, de mauvaise grâce, préparer leurs sorties physiques en demeurant de plus belle par d'autres mécanismes, le néocolonialisme qui continue. En fait, la volonté de décoloniser n'a jamais été effective, en tout cas pour ce qui concerne les Etats de l'Afrique si on se référait à la définition de la souveraineté d'un Etat de Louis le JUR qui l'entend comme « la qualité de l'Etat de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du Droit, et conformément au but collectif qu'il est appelé à réaliser. La souveraineté est protégée par un gouvernement qui défend ses intérêts sur les plans national et international, rien ne saurait lui être imposé sans consentement. »

Si les anciennes métropoles ont partiellement démantelé les structures formelles qui étaient sous emprise totale au tournant des années 1960, elles n'ont pas « abandonné » leurs anciennes colonies. Elles ont plutôt rationalisé, renforcé et parfois forgé les instruments informels d'une nouvelle forme d'impérialisme. C'est ce qui a pris le nom de coopération. Michel Debré l'a d'ailleurs précisé au Premier ministre gabonais, Léon Mba en 1960 : « Il y a deux systèmes qui entrent en vigueur simultanément, l'indépendance et les accords de coopération. L'un ne va pas sans l'autre ». A cet égard, les indépendances ne doivent pas être considérées uniquement comme un processus qui marque la fin de l'emprise, il faut aussi les analyser comme un effort de recomposition, voire de réaffirmation des mécanismes impériaux tels que décrits par le général de

GAULE dans ses Mémoires d'espoir (1970, p. 112) : « On comprend aisément que les indépendances réclamées par des peuples colonisés avides de liberté ont été octroyées par une métropole plus soucieuse de rénover ses dispositifs impériaux pour mieux les perpétuer que de libérer les peuples ». Par la traduction, il convient de voir dans ce processus une mutation, voire un rôle de transition du colonialisme direct vers ce que l'on a coutume d'appeler le néocolonialisme que le Président Kwame NKRUMAH décrivait comme « *la pire forme de l'impérialisme* ». Ce néocolonialisme qui ne dit pas son nom tel que décrit par NKRUMAH, entrave significativement la souveraineté des Etats africains qui ne sont pas à même de coopérer avec d'autres partenaires sur le plan militaire et sur le plan du développement tel qu'il ressort du constat, de nos jours.

A bien des égards, les indépendances des pays africains sont loin de constituer une rupture, le constat de 60 ans d'indépendance révèle que la décolonisation apparaît comme une mutation entre un impérialisme officiel, fondé sur la possession de territoires conquis et un impérialisme informel, largement déconnecté de la souveraineté territoriale. Aujourd'hui, il est nécessaire de repenser la coopération avec l'ancienne métropole, car elle a plutôt la volonté de s'appuyer sur des dispositifs de contrôle indirect plus discrets que de se soustraire. Après les indépendances, les Etats africains, pour la plupart, n'ont pas réussi à mettre en place des mécanismes afin d'affirmer leur souveraineté. La décolonisation des Etats africains, pour reprendre Jean Pierre DOZON,

> […] ressemble finalement à une grande illusion. Au tournant des années 1960, il fut en réalité moins question de l'indépendance des ex-colonies françaises, devenues après la libération des territoires d'Outre-mer, que de l'indépendance de la France elle-même par rapport aux deux blocs dits du "monde libre" et du "monde communiste". Etats africains devenant des soutiens quasi inconditionnels de la France au sein des grandes organisations internationales, notamment aux Nations unies. (2003, p. 217).

En effet, en rendant formellement aux colonies leur « souveraineté internationale », l'ancienne métropole l'a vidée en grande partie de son contenu. En s'assurant que la présidence des nouveaux Etats revienne à des dirigeants soigneusement sélectionnés et strictement encadrés,

l'ancienne métropole fait d'une pierre deux coups : elle se déleste de ses « charges » coloniales, pour parler comme de GAULE et dissimule la perpétuation des mécanismes impériaux derrière une façade « autochtone ». Aucune souveraineté n'est valable sans la possibilité pour l'armée de l'Etat d'assurer la sécurité de son territoire. Or, sur ce plan, beaucoup de choses restent à faire, avec l'occupation militaire des territoires des anciennes colonies par la France sous couvert de lutte contre le terrorisme au XXIe siècle. Au plan monétaire également, la France reste le maître qui bat monnaie pour ses anciennes colonies sous couvert de garante. Aujourd'hui, l'Afrique a les atouts pour se développer, mais demeure encore sous les emprises des puissances colonisatrices. C'est pourquoi le format d'indépendance voulu par Modibo KEITA, le premier Président du Mali, était la fédération avec le Sénégal pour faire face au colonisateur et réussir à prendre son envol par soi-même, en d'autres termes, sa souveraineté. L'indépendance à partir de la fédération fut un échec, car celle-ci, à peine née, éclata le 20 août 1960, aboutissant à l'accession à l'indépendance le 22 septembre de la même année. Ce nouvel Etat, qu'est le Mali, fut toujours victime des agressions extérieures qui l'empêchaient d'affirmer sa souveraineté. Le président Modibo KEITA avait compris que toute indépendance reposait sur un certain nombre de piliers à savoir la monnaie, une armée nationale, la sécurité de son territoire, le système d'éducation, l'industrialisation et, enfin, le libre choix de ses partenaires. Ce nouvel élan de l'Etat malien était la marque d'une souveraineté retrouvée, mais qui n'a duré que huit ans.

Un autre fait majeur est inhérent aux tracés des frontières délimitant des micro-Etats qui ne se retrouvaient pas dans ce nouveau contexte. Léopold S. SENGHOR, premier président du Sénégal et fervent partisan du fédéralisme, l'avait vite compris :

> La première difficulté a été le fait, pour tous ces pays, d'être allés à l'indépendance dans le cadre d'Etats minuscules, comme on disait alors, une Afrique "balkanisée". Cette Afrique divisée qui partait à l'indépendance, c'était déjà une erreur - si nous devons aujourd'hui identifier les erreurs. Et je crois que certains des leaders de l'époque avaient identifié et regretté cette erreur. Et je crois que nous la payons encore cher : les Etats dans lesquels

> nous nous inscrivons aujourd'hui, on le voit bien, arrivent difficilement à s'imposer, à compter véritablement dans un monde de plus en plus globalisé où ce sont les grandes régions qui comptent : c'est une des premières difficultés qui se sont posées à l'indépendance (2009, p. 21).

Le président Julius Nyerere (2009, p. 23) avait enchéri en ces termes :

> La faiblesse de l'économie des petits Etats permet très souvent aux grandes puissances d'imposer leur volonté sans même avoir recours à leur puissance militaire. Avec beaucoup moins de risques pour eux d'être entraînés dans des activités antiguérillas sans fin, par exemple ils peuvent utiliser leur puissance économique dans le simple but de réduire notre liberté d'action. En réalité, le véritable et imminent danger pour l'indépendance des pays non alignés vient non pas de la puissance militaire des grands Etats, mais de leur puissance économique.

Les mouvements de libération nationale, moteurs des indépendances, devaient affecter et remettre en cause d'importants intérêts économiques, politiques et stratégiques des puissances coloniales. Pour l'Afrique, en général, et l'Afrique subsaharienne, en particulier, près de soixante années après, les fruits de l'indépendance n'ont toujours pas tenu les promesses des fleurs. La domination étrangère a changé de visage et nature, mais elle demeure. D'abord, à travers les idéologies et institutions importées, les relations privilégiées sur les plans politique, économique, militaire avec les anciennes puissances coloniales. La domination étrangère demeure également par les interventions de toutes sortes dont l'Afrique est l'objet depuis une vingtaine d'années : interventions directes des forces armées étrangères, formation des forces armées et des polices africaines à la répression populaire, intervention idéologique par l'envahissement de la littérature, des arts, des médias et du système d'éducation ; enfin, intervention pour protéger les intérêts économiques étrangers à travers des institutions internationales. C'est cette politique plus communément appelée néo-colonialiste et qui tend à rendre plus difficiles et plus impraticables les voies choisies par certains dirigeants africains, soucieux de mener la lutte de libération nationale à son terme, qui caractérise les rapports entre l'Afrique et le reste du monde depuis les indépendances. Joseph KI ZERBO rapporte dans son ouvrage *Histoire critique de l'Afrique* qu'il y a

> des forces intérieures à l'Afrique, mais surtout aussi des forces extérieures, représentées par des Etats non africains et par des puissances économiques, les transnationales. Au niveau des organisations internationales, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) interviennent de plus en plus en Afrique. Elles ne sont pas indépendantes des pays colonisateurs. Au contraire, à certains égards, ces institutions internationales coopèrent avec eux (2008, p. 73).

Les systèmes du commerce et des finances ont davantage plombé le développement économique du continent qui souffrait déjà du défi de l'industrialisation. Aujourd'hui, les instruments et les structures de cette colonisation ont été principalement ou sont encore le Fonds Monétaire International (FMI) et le Programme d'Ajustement Structurel, la Banque Mondiale, le système d'endettement à perpétuité, le secret sur les technologies industrielles et agricoles, les termes inégaux de l'échange, les activités et méthodes de travail des sociétés transnationales et plus récemment l'Organisation mondiale du commerce. La dictature économique ainsi établie conduit à un transfert massif des ressources du Sud vers le Nord sans retombées conséquentes pour le Sud.

CONCLUSION

L'indépendance de l'Afrique, en général, reste un mythe. Les transformations structurelles internes attendues n'ont pas eu lieu et, à l'extérieur, sur la scène internationale, l'Afrique reste plus que jamais marginalisée et dominée. A travers les idéologies et les institutions importées, les relations privilégiées avec les anciennes puissances coloniales sont d'ordre politique, économique et militaire. La domination étrangère sur l'Afrique continue toujours, par les interventions de toutes sortes, depuis des décennies, à travers les interventions directes des Forces armées et des polices africaines de répression populaire. On retient également les interventions idéologiques de la littérature, des arts, des médias et du système d'éducation ; enfin, intervention pour protéger les intérêts économiques étrangers à travers des institutions internationales. Cette politique, plus communément appelée néocolonialiste, tend à rendre plus difficiles et plus impraticables les voies choisies par certains dirigeants africains, soucieux de mener la lutte de libération nationale à son terme. C'est ce qui caractérise les rapports entre l'Afrique et le reste du monde depuis l'indépendance. Sur la

souveraineté des Etats africains, en général, ceux subsahariens, en particulier, Mohamed BEDJAOUI rapporte avec pertinence :

> L'indépendance fictive triomphe et la souveraineté de l'Etat prend la forme d'un mirage. L'insuffisance évidente du concept classique de souveraineté de l'Etat, tel qu'il avait été transcrit en 1945 dans la Charte des Nations Unies, éclate au grand jour. Défini par ses seuls éléments politiques à l'exclusion de ses aspects économiques, le concept a permis de reconnaître à l'Etat nouveau les signes apparents ou extérieurs de sa souveraineté - drapeau, hymne national et siège aux Nations Unies - alors que la réalité du pouvoir réside ailleurs. Derrière le caractère factice des structures juridico-institutionnelles mises en place pour donner quelque apparence à la souveraineté nationale de l'Etat nouveau, des formes de dépendance réelle apparaissent, prenant appui sur une subordination économique organisée dont l'incompatibilité avec le concept véritable de souveraineté est flagrante. (1979, p. 216).

En somme, la souveraineté de l'Afrique n'est qu'un discours politique à la bouche. Ces Etats n'ont jamais été souverains et tout a été mis en place pour qu'ils ne le deviennent jamais, car le jour où ils le seront réellement, l'Occident sera en déclin. Les Etats de l'Afrique, riches de leurs cultures, leurs richesses du sous-sol, leurs populations très jeunes et nombreuses, ont tous les atouts pour faire de l'Afrique une puissance mondiale.

De nos jours, l'espoir est permis avec les dirigeants d'une nouvelle génération qui n'a connu ni les affres de la colonisation ni le processus de la décolonisation et qui se trouve par conséquent affranchie de l'aliénation. C'est le cas du Mali. La société civile en gestation peut également jouer un rôle majeur dans ce processus d'émancipation en repensant le panafricanisme. Aujourd'hui, c'est le principe de « s'unir ou périr » qui doit être la devise de l'Afrique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bedjaoui, M. (1979). *Pour un Nouvel ordre économique international*. UNESCO. Paris.

Césaire, A. (2004). *Discours sur le colonialisme*. Présence Africaine, Paris.

Cohen, D. (1999). *Richesse du monde, pauvreté des nations*. Éd. Flammarion. Paris.

De Gaule, C. (1970). *Mémoires d'espoir*. PLON. Paris.

Dozon, J., P. (2003). *Frères et Sujets. La France et l'Afrique en perspective*. Flammarion. Paris.

Dumont, R. (1989). *Pour l'Afrique, j'accuse*. Presse Pocket. Paris.

Fokam, P. K. (2016). *Et si l'Afrique se réveillait ?* AFREDIT. Paris.

Gogue, T. A. (2001). *Gouvernance en Afrique : Etat des lieux*. ETUDES ET RECHERCHES ECONOMIQUES N° 67. BAD. Abidjan.

Gueye, B. (2009/2). *La démocratie en Afrique : succès et résistances*. Pouvoirs n° 129, Dakar.

Ismael A., Y. (2023). *France-Afrique, la fin d'un empire*. La Concorde. Niamey.

Kane, C. H. (2008). *L'Afrique humiliée*. Fayard. Paris.

Ki-Zerbo, J. (2008). *Histoire critique de l'Afrique*. PanafriKa-Silex. Dakar.

M'Dela-Mounier, N. (2012). *L'Afrique humiliée*, Taama. Paris.

Michailof, S. (1993). *La France et l'Afrique*. Karthala. Paris.

Mkagapea, V. P. (2018). *La souveraineté des Etats africains au 21e siècle : impératif et menaces*. Thèse. Panthéon ASSAS Université. Paris.

Niane, D. T. (déc. 2008-jan. 2009). *Les indépendances piégées de l'Afrique*. PHARE, Patrimoine et Histoire en Afrique : Recherches et expériences. Dakar.

Sakpane-Gbati, B. (2001). *La démocratie à l'africaine*. Ethique publique, vol. 13, n°2. Paris.

Tchundjang Pouemi J. (2020). *Monnaie, servitude et liberté : La répression monétaire de l'Afrique*. Ouranos. Yaoundé.

Traoré, A. D. Diop, B. B. (2014). *La gloire des imposteurs*. Philippe Rey. Paris.